Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Google Livres

LES ŒUVRES DE SÉNEQUE LE PHILOSOPHE.

TOME TROISIEME.

Nihil non longa demolitur vetuſtas, & movet ociùs : at iis quos conſecravit Sapientia, noceri non poteſt. Nulla delebit ætas, nulla diminuet : ſequens ac deinde ſemper ulterior aliquid ad venerationem conferet.

Le Temps détruit tout, & ſes ravages ſont rapides : mais il n'a aucun pouvoir ſur ceux que la Sageſſe a rendus ſacrés : rien ne peut leur nuire ; aucune durée n'en effacera ni n'en affoiblira le ſouvenir : & le ſiecle qui la ſuivra, & les ſiecles qui s'accumuleront les uns ſur les autres, ne feront qu'ajouter encore à la vénération qu'on aura pour eux.

SÉNEQUE, *Traité de la briéveté de la vie, chap. XV.*

LES ŒUVRES DE SÉNEQUE LE PHILOSOPHE,

TRADUITES EN FRANÇOIS

PAR FEU M. LA GRANGE,

AVEC DES NOTES

de critique, d'hiſtoire & de littérature.

TOME TROISIEME.

SAVA 302

A PARIS,

Chez les Freres DE BURE, Libraires, quai des Auguſtins.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

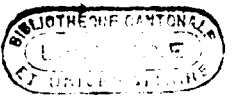
BIBLIOTHÈQUE CANTONALE

TRAITÉ DES BIENFAITS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

PARMI cette foule d'erreurs dans lesquelles nous jettent l'imprudence & la légéreté de notre conduite, je n'en connois pas, vertueux Libéralis (1), de plus fâcheuse que l'ignorance où nous sommes sur la maniere de répandre & de recevoir les bienfaits : en conséquence,

(1) On a pu voir déjà dans la premiere note sur la 91e. Lettre de Séneque, que celui à qui ce Traité est dédié, se nommoit Æbutius Libéralis, & qu'il étoit né à Lyon.

des ſervices mal rendus, ſont mal reconnus. Il n'eſt plus temps de ſe plaindre, quand on en a pas recueilli le fruit; ils étoient perdus, dès l'inſtant même du placement. Il eſt donc naturel que de tant de vices odieux, il n'y en ait pas de plus commun que l'ingratitude. J'en découvre pluſieurs cauſes; la premiere, c'eſt que nous ne choiſiſſons pas des objets dignes de nos bienfaits. Avant de prêter, on s'informe avec ſoin de la fortune & des biens de l'emprunteur; on ne riſque point de ſemer dans une terre ſtérile ou épuiſée: mais pour les bienfaits, nul diſcernement; on ne les place pas, on les jette à l'aventure.

Il n'eſt pas aiſé de décider s'il y a plus de honte à nier, ou à redemander un bienfait. D'un côté, c'eſt une eſpece de créance, de laquelle on ne doit retirer que ce que le débiteur veut payer de ſon plein gré: de l'autre, la banqueroute eſt d'autant plus criminelle, qu'il ne faut pas de fonds pour ſe libérer; la ſeule envie de le faire, ſuffit: c'eſt en effet rendre un bienfait, que de le reconnoître.

Mais ſi la faute vient de ceux à qui la gratitude ne coûteroit qu'un aveu, elle vient auſſi de nous-mêmes. Si nous trouvons beaucoup d'ingrats, nous en fai-

sons encore plus. Les uns sont ou trop exigeants, ou fatigants par leurs reproches ; les autres, par inconstance, se repentent, un moment après, du bien qu'ils ont pu faire ; d'autres, par humeur, font un crime de la moindre occasion où on leur manque. Ainsi nous étouffons la reconnoissance, non-seulement après le service rendu, mais même en le rendant. Qui de nous se contente d'une simple demande, ou d'une seule? qui de nous, au moindre soupçon de cette demande, n'a pas ridé *le front*, détourné le visage, prétexté des occupations; &, par des conversations prolongées, par des propos répétés à dessein, n'a pas fait perdre l'occasion de demander, n'a pas éludé avec art l'empressement du besoin ? Enfin serré de trop près, ou l'on differe, c'est-à-dire, qu'on n'a pas le courage de refuser ; ou bien l'on promet, de mauvaise grace, en fronçant le sourcil, en ménageant ses paroles, en les tirant avec peine l'une après l'autre. Peut-on être reconnoissant d'un bienfait plutôt extorqué qu'accordé ? d'un bienfait que vous avez laissé tomber du haut de votre orgueil, ou jeté avec colere, ou lâché par fatigue, pour vous délivrer d'un importun ? N'attendez pas de retour d'un homme que

vous avez laſſé par vos délais, ou tourmenté par l'attente. Un bienfait eſt ſenti comme il eſt accordé. Il ne faut donc pas y mettre de négligence; on ſe fait honneur à ſoi-même de ce qui a été donné ſans diſcernement : ni de lenteur; l'intention faiſant le principal mérite du bienfait; obliger tard, c'eſt avoir intérieurement refuſé long-temps. Il ne faut pas ſur-tout que le bienfait ſoit accompagné d'outrage : l'empreinte des injures eſt plus profonde que celle des ſervices; ceux-ci s'effacent bientôt, tandis que la mémoire conſerve fidellement les premieres. Que peut-on attendre d'un homme qu'on offenſe, en l'obligeant? c'eſt aſſez reconnoître un pareil bienfait, que de le pardonner.

Que la foule des ingrats ne rebute pas notre bienfaiſance : d'abord c'eſt nous-mêmes, comme je l'ai dit, qui les multiplions. La bonté (1) féconde & néceſſaire

(1) Le ſavant Gronovius a très-bien développé le ſens du mot *neceſſitas*; dont Séneque s'eſt ſervi dans ce paſſage, & il a fait voir qu'il falloit entendre par-là cette bienfaiſance générale des Dieux, qui leur eſt naturelle, & qui n'eſt pas en eux l'effet d'un choix d'une volonté libre, mais une détermination néceſſaire, à laquelle il leur ſeroit impoſſible de réſiſter. La preuve en effet

des Dieux immortels eſt-elle donc arrêtée par le grand nombre des impies & des ſacrileges? Ces Dieux ſuivent le penchant de leur nature; ils comblent de biens l'Univers entier, ſans en excepter les détracteurs mêmes de leurs dons. Imitons leur conduite, autant que le comporte la foibleſſe humaine; donnons, mais ne plaçons point nos bienfaits à uſure. On mérite d'être trompé, quand on ſonge à gagner en donnant. Mais votre bienfait vous a mal réuſſi? Eh! combien de fois nos femmes & nos enfants n'ont-ils pas trompé nos eſpérances? cela n'empêche pas qu'on ne ſe marie, & qu'on n'éleve des enfants. L'homme s'opiniâtre telle-

---

que c'eſt la penſée de Séneque, c'eſt qu'il enſeigne la même doctrine en pluſieurs endroits de ſes ouvrages. « Pourquoi les Dieux font-ils du bien? » demande-t-il dans une de ſes Lettres, c'eſt que » leur nature l'exige. On ſe trompe quand on » leur ſuppoſe l'intention de nous faire du mal. » Ils ne peuvent ni recevoir d'outrages, ni en » faire ». (*Epiſt. 95, pag. 469, edit. Varior.*) Il dit ailleurs qu'ils ſont doués de la ſeule puiſſance de faire le bien : *unam potentiam ſortiti, prodeſſe.* De Benef. *lib. 7, cap. 31.* La remarque de Gronovius, ſur le paſſage en queſtion, ſe trouve dans le ſecond liv. de ſes Obſervations, chap. 2, pag. 174 & 175, édition de *Leipſick*, 1755.

ment contre l'expérience, qu'il reprend les armes auſſi tôt après ſa défaite, & ſe remet en mer après le naufrage. Combien la perſévérance n'eſt-elle pas plus convenable, en matiere de bienfaits ! Ne plus en faire éprouver, parce qu'ils ne ſont pas rentrés, c'eſt les avoir répandus pour qu'ils revinſſent, c'eſt juſtifier les ingrats; puiſqu'enfin il ne leur eſt honteux de ne pas s'acquitter, que parce qu'il leur eſt permis de ne pas le faire. Combien de gens indignés du jour ? & pourtant le jour paroît. Combien d'ingrats qui ſe plaignent d'être nés ? & pourtant la Nature produit de nouvelles générations, & laiſſe au monde ceux qui aimeroient mieux n'avoir pas exiſté. C'eſt le propre d'une ame grande & vertueuſe d'enviſager moins le fruit des bienfaits, que les bienfaits mêmes, & de chercher encore un homme de bien, à la ſuite d'une foule de méchants. Qu'auroit donc de ſi beau la bienfaiſance, ſi jamais on n'étoit trompé ? La vertu conſiſte à répandre des bienfaits qui ne reviendront pas, mais dont l'homme bienfaiſant & généreux recueille le fruit au moment même. L'ingratitude doit ſi peu nous décourager de faire le bien, que, ſi l'on m'ôtoit l'eſpoir de trouver un homme reconnoiſſant,

j'aimerois mieux ne pas recouvrer mes bienfaits, que de n'en pas faire éprouver. En effet, ne pas faire du bien, c'eſt devancer l'ingratitude : & pour vous dire ma penſée, on peche plus gravement en manquant de reconnoiſſance ; mais on peche plus promptement en refuſant de faire du bien.

CHAPITRE II.

UN Poëte a dit : « lorſque vous voudrez » répandre vos largeſſes ſur le vulgaire, » il en faut perdre beaucoup, pour réuſſir » une *ſeule fois à les bien placer* (1) ».

Le commencement de cette ſentence eſt repréhenſible en deux points : il ne faut pas répandre les bienfaits ſur le vulgaire ; & ſi toute profuſion eſt blâmable, celle des bienfaits l'eſt encore plus. Otez le diſcernement, ce ne ſont plus des bienfaits, ils prennent un autre nom. J'approuve la ſuite de la penſée : par un ſeul bienfait heureuſement placé, elle nous conſole de la perte de mille autres.

(1) Beneficia in vulgus cum largiri inſtitueris, Perdenda ſunt multa, ut ſemel ponas bene.

Cependant, dites-moi, ne seroit-il pas plus vrai, & plus conforme à la noblesse de l'homme bienfaisant, de l'exhorter à placer toujours, ne dût-il jamais le faire avec avantage? Il est faux qu'il faille perdre un grand nombre de bienfaits: il ne s'en perd aucun; la perte suppose un calcul, & la bienfaisance ne calcule pas: elle ne fait qu'avancer des fonds; s'ils lui rentrent, c'est un pur gain; s'ils ne rentrent pas, il n'y a point de perte. J'ai donné pour donner: on n'enregistre pas les bienfaits; il n'y a point de créancier avare qui assigne son débiteur au jour & à l'heure marquée. L'homme de bien ne pense plus à ses bienfaits, si la reconnoissance de l'obligé ne les lui rappelle: c'est une usure honteuse, que de tenir note de ses bienfaits; quelque soit le sort des premiers, continuez d'en verser. J'aime encore mieux qu'ils soient ensevelis chez des ingrats: la honte, l'occasion, l'exemple, peuvent les rendre un jour reconnoissants. Ne vous lassez point, faites votre devoir, remplissez les fonctions d'un homme de bien: secourez l'un de votre fortune, l'autre de votre cautionnement, celui-ci de votre crédit, celui là de vos conseils, cet autre enfin, de vos préceptes salutaires.

CHAPITRE III.

LES bêtes elles-mêmes ſont ſenſibles au bien qu'on leur fait : à force de ſoins, l'animal le plus farouche s'apprivoiſe, & devient ſuſceptible d'attachement. Le lion ſouffre dans ſa gueule le bras de ſon maître; l'appât des aliments réduit l'éléphant à la plus ſervile obéiſſance. Ainſi des êtres dépourvus d'intelligence, incapables d'apprécier un ſervice, ſe laiſſent vaincre par la continuité des bienfaits. Le premier a-t-il été oublié ; un ſecond ne le ſera pas : l'ont-ils été tous deux ; un troiſieme rappellera le ſouvenir des deux premiers. On ne perd les bienfaits, que pour en déſeſpérer trop tôt, en les preſſant, en les accumulant les uns ſur les autres, on fait jaillir la reconnoiſſance du cœur le plus ingrat & le plus inſenſible. Quel homme oſeroit réſiſter à cette *phalange* de bienfaits ? De quelque côté qu'il ſe tourne, pour fuir votre ſouvenir, qu'il vous y trouve; entourez-le de bienfaits.

Quel eſt donc le pouvoir de la bienfaiſance ? quels en ſont les caracteres ? je

vais vous l'exposer, si vous me permettez d'omettre des préliminaires peu importants à la question présente. Dois-je en effet vous dire pourquoi les Graces sont au nombre de trois ? pourquoi sont-elles sœurs, pourquoi ont-elles les mains entrelacées ? pourquoi sont-elles riantes, jeunes, vierges, & vêtues de robes détachées & transparentes ? Les uns veulent que l'une répande les bienfaits, que l'autre les reçoive, que la troisieme les rende. Les autres les regardent comme l'emblême des trois especes de bienfaits, versés, rendus, & à la fois reçus & rendus. Mais quelle que soit celle de ces deux explications que je préfere, cela ne fait rien à la chose. Les mains entrelacées des trois Déesses, leur groupe circulaire, leur danse repliée sur elle-même, signifient que le bienfait a beau passer de main en main, qu'il revient toujours au bienfaiteur : cet ensemble est détruit, s'il y a la moindre interruption ; il subsiste dans toute sa beauté, quand l'union & la succession sont maintenues. Elles sont représentées riantes, parce que tel est l'air & de ceux qui répandent, & de ceux qui reçoivent les bienfaits. Elles sont jeunes, parce que le souvenir des bienfaits ne doit jamais vieillir. Elles

ſont vierges, parce que les bienfaits ſont purs, ſans taches, reſpectables pour tout le monde (1); & comme ce ne ſont pas des liens qui obligent, les tuniques des Graces n'ont pas de ceintures. L'étoffe en eſt tranſparente, parce que les bienfaits reçus doivent aimer à ſe montrer. S'il ſe trouve des gens aſſez eſclaves des Lettres Grecques pour juger ces allégories néceſſaires, au moins n'y aura-t-il perſonne qui attache de l'importance aux noms qu'Héſiode a donnés aux Graces. Il appelle l'aînée, *Aglaë*; la ſeconde, *Euphroſine*; & la troiſieme, *Thalie*. Chacun s'eſt permis d'interpréter ces noms à ſa fantaiſie, & d'en tirer un ſens raiſonnable, comme *Héſiode s'étoit* permis de *les inventer* à ſon gré. Auſſi Homere change celui de l'une des Graces; il l'appelle *Paſithéa*, & lui donne un époux; ce qui prouve que ſi elles ſont vierges, elles ne

(1) On trouve dans Stobée un mot de Socrate, qui ſemble donner une meilleure raiſon de la virginité attribuée aux Graces: ce Philoſophe voyant un homme qui prodiguoit des préſents ſans aucun choix: *Malheur à toi*, lui dit-il, *qui as changé les Graces vierges en de viles proſtituées*. Voyez JUSTE-LIPSE dans ſes notes ſur SÉNEQUE. *Edit. Var.* tom. 1, p. 392.

ſont pas Veſtales (1). Je pourrois vous citer un autre Poëte, qui leur donne des ceintures, & des robes Phrygiennes enrichies d'un épais tiſſu d'or. Dans un tableau, Mercure eſt repréſenté avec les Graces, non que l'art de parler ajoute du prix au bienfait, mais parce que telle a été l'idée du Peintre. Chryſippe lui-même, ce génie ſubtil, qui pénetre au fond de la vérité, qui rapporte tous ſes diſcours à la pratique, qui n'emploie de mots, qu'autant qu'en exige la clarté; Chryſippe, dis-je, eſt dans ſes ouvrages plein de ces frivolités: il ne dit preſque rien ſur la maniere de répandre, de recevoir & de rendre les bienfaits; mais au lieu de préceptes entremêlés de fables, nous n'avons que des fables parſemées de préceptes. Sans parler de celles que tranſcrit Hécaton, les trois Graces, au rapport de Chryſippe, ſont filles de Jupiter & d'Eurynome, moins âgées que les Heures, mais plus belles, & pour cette raiſon aſſociées à Vénus. Il regarde auſſi le nom

(1) On ſait que les Veſtales chez les Romains ne pouvoient ſe marier, tant que duroit leur Sacerdoce, qui finiſſoit à trente ans. — L'époux qu'Homere fait donner à *Paſithée* par Junon, eſt Morphée, le Dieu du Sommeil.

de leur mere comme très-important. Elle fut nommée *Eurynome*, selon lui, parce que le propre d'une grande fortune, est de répandre les bienfaits (1); comme si la coutume étoit de ne nommer la mere qu'après ses filles, ou comme si les Poëtes étoient bien scrupuleux sur l'exactitude des noms. Semblables à un nomenclateur qui, au défaut de mémoire, paie d'effronterie, & forge les noms qu'il ne se rappelle pas (2); de même la vérité est la chose la plus indifférente pour les Poëtes : suivant qu'*ils sont, ou contraints* par la nécessité, ou séduits par la beauté de l'effet, ils emploient toujours le nom qui va le mieux à leurs vers; peu leur importe qu'il y en ait déjà un autre de consacré : le Poëte qui vient ensuite fait admettre le sien. En voulez-vous une preuve? Cette *Thalie*, dont nous par-

(1) Aristote s'écrie avec raison : *quel usage peut-on faire de ses richesses & de sa fortune, si on ne les emploie à faire du bien?* Voyez ARIST. *Ethic. ad Nicomach. lib.* 8, *cap.* 1.

(2) Les *Nomenclateurs*, chez les Romains, étoient des esclaves dont la fonction consistoit à dire à leurs maîtres les noms de ceux qu'ils rencontroient dans les rues, & qu'il falloit saluer. *Voyez* SÉNEQUE, *Lettr.* 19 & 27.

lons, eſt une des Graces dans Héſiode, & une des Muſes dans Homere.

CHAPITRE IV.

MAIS pour ne pas tomber dans la faute que je reprends, je ſupprime ces détails ſi étrangers à mon ſujet, qu'ils n'en ſont pas même voiſins. Seulement plaidez pour moi, ſi l'on m'accuſe d'avoir confondu dans la foule, Chryſippe ce Philoſophe, grand homme, ſans doute, mais Grec après tout, dont le génie trop ſubtil s'émouſſe, ſe fauſſe trop ſouvent, & qui, lors même qu'il ſemble aller au fait, pique plutôt qu'il ne perce. Eh! à quoi bon tant de fineſſe dans la queſtion que nous traitons? Il s'agit de la bienfaiſance: il faut nous occuper d'un ſujet qui eſt le lien principal de la ſociété; il faut prévenir l'homme de ne pas embraſſer, ſous le maſque de la généroſité, une facilité imprudente; de ne pas, pour éviter ce vice, reſtreindre au lieu de diriger la bienfaiſance qui ne doit pécher ni par défaut, ni par excès: il faut nous enſeigner à recevoir, & à rendre de bon cœur; nous propoſer la noble émulation, non-ſeulement d'égaler, mais de ſurpaſſer même

nos bienfaiteurs, & par l'intention, & par la réalité, vu qu'en matiere de reconnoissance, on n'atteint pas, si l'on ne devance : il faut apprendre aux uns à ne rien *exiger*; aux autres, à devoir plus qu'ils n'ont reçu. Or, comment Chrysippe nous encourage-t-il à cette lutte honorable de bienfaits contre bienfaits ? c'est en nous disant que, comme les Graces sont filles de Jupiter, l'ingratitude pourroit bien être un sacrilege, un outrage fait à ces Vierges adorables. Eh ! donnez-moi plutôt des préceptes qui me rendent plus bienfaisant & plus reconnoissant, qui mettent aux prises l'obligeant & l'obligé, l'un pour oublier ses bienfaits, l'autre pour en conserver à jamais la mémoire. Laissez toutes ces inutilités aux Poëtes, dont le but est de plaire aux oreilles, & d'ourdir des fables agréables : quant au Philosophe qui se propose de guérir les ames, de retenir la vertu sur la terre, d'inculquer à l'homme la reconnoissance des bienfaits, qu'il aille au fait, qu'il parle sérieusement, qu'il déploie toutes ses forces ; à moins que vous ne croyiez qu'avec des propos frivoles & fabuleux, avec des contes de vieille, on peut empêcher l'oubli total des bienfaits,

qui eſt de tous les malheurs le plus dangereux (1).

CHAPITRE V.

LAISSONS donc ces queſtions ſuperflues pour entrer en matiere : commen-

(1) Au texte : *Beneficiorum novas tabulas ;* ce qui ſignifie mot à mot : *une banqueroute, une abolition générale des bienfaits.* Les Grecs appelloient Χρεῶν ἀποκοπὰς, & les Latins *novas tabulas*, une déclaration qui rendoit nulles toutes les obligations, & qui remettoit les créanciers & les débiteurs dans leur premier état, parce que toutes les dettes étant abolies, & tous les débiteurs déclarés quittes, les anciennes liſtes ou tables des ſommes dues juſqu'alors, étoient ſupprimées, & on en ſubſtituoit de nouvelles pour enregiſtrer de nouveaux emprunts. Cette abolition générale des dettes étoit un des moyens les plus sûrs de ſe rendre agréable au peuple, & de capter même la faveur des riches que leurs folles dépenſes & leur luxe exceſſif mettoient dans l'impoſſibilité abſolue de ſatisfaire leurs créanciers, & ſouvent même de payer les intérêts de l'argent qu'ils empruntoient. Auſſi voyons-nous que Catilina, pour s'aſſurer de la fidélité des Conjurés, & les attacher plus fortement à ſon parti, leur promit l'abolition générale des dettes, la proſcription des riches, & le pillage, &c. *Tum Catilina polliceri* tabulas novas, *proſcriptionem locu-*

gons par expoſer ce que doit l'homme obligé. L'un ſe croit redevable de l'argent qu'il a reçu, l'autre du Conſulat, celui-ci du Sacerdoce, celui-là d'un Gouvernement. Mais ce ne ſont-là que les ſignes du ſervice, & non pas le ſervice même. Un bienfait eſt impalpable, on ne l'apperçoit que par les yeux de l'ame.

---

pletum, rapinas, &c. (Apud Salluſt bell. Catilin. cap. 21). Cicéron s'éleve avec force en pluſieurs endroits de ſes ouvrages contre cet abus dangereux. Il reproche à Céſar de penſer à détruire par une banqueroute générale la foi de la Société, Χρεῶν ἀποκοπὰς moliri. (Ad Attic. *l.* 7, *Ep.* 11). Et dans ſon Traité des Offices, il dit que l'uſage de ces *nouvelles tables*, n'étoit bon qu'à autoriſer l'injuſtice d'acquérir un fonds avec les deniers d'un autre, & de le garder; tandis que celui qui en avoit fourni la valeur, étoit privé de ſon argent. *Tabulæ vero novæ quid habent argumenti, niſi ut emas meâ pecuniâ fundum, eum tu habeas, ego non habeam pecuniam* De Offic. *lib.* 2, *c.* 23. Au reſte, le paſſage qui fait le ſujet de cette note, ſert à éclaircir un endroit de la Lettre 81, qui auroit pu de même arrêter le Lecteur. Dans cette Lettre qu'on peut regarder comme une analyſe, ou plutôt comme l'abrégé du Traité des Bienfaits, Sénèque dit que, ſi les ſervices & les torts ſont égaux, le Sage ceſſera bien de devoir, mais il ne ceſſera pas d'être endetté; il fera comme ceux qui paient après la publication de l'Edit pour l'abolition générale des dettes : *Hoc facit, quod qui poſt tabulas novas ſolvunt.*

Distinguez donc entre la matiere du bienfait, & le bienfait même. Ce n'est ni dans l'or, ni dans l'argent, ni dans aucun des objets qu'on reçoit du dehors, que réside le bienfait, c'est dans la disposition du bienfaiteur. L'homme ignorant au contraire, ne voit que ce qui frappe les yeux, ce qui peut être livré ou possédé; il compte pour rien la seule chose qui fasse le prix du bienfait. Les objets que nous touchons, que nous voyons, auxquels notre cupidité s'attache, sont périssables; la fortune & l'injustice peuvent nous en dépouiller : mais le bienfait subsiste, même après la perte de la chose donnée; c'est une bonne action que nulle force ne peut anéantir. J'ai racheté mon ami enlevé par des Pirates; un autre ennemi l'a repris & mis en prison; il ne lui a pas ôté mon bienfait, mais la jouissance de mon bienfait. J'ai rendu à un pere ses enfants sauvés d'un naufrage ou d'un incendie; si une maladie, un accident fortuit les emporte par la suite, le service rendu en leur personne, subsiste même sans eux. Ainsi tous les actes qui usurpent faussement le nom de bienfait, ne sont que des moyens par lesquels on montre la disposition d'obliger. Il est mille autres circonstances

où la représentation & la chose représentée existent séparément. Un Général distribue des colliers, des couronnes murales & civiques (1). Quelle est la valeur intrinseque d'une couronne, d'une robe Prétexte, des faisceaux, d'un tribunal, d'un char? rien de tout cela ne constitue l'honneur, ce n'en est que la marque: de même ce qui tombe sous les yeux n'est pas le bienfait, mais l'image & le cadre du bienfait.

CHAPITRE VI.

QU'EST-CE donc qu'un bienfait? c'est *un acte de bienveillance, qui procure de* la joie à celui qui en est l'objet, & à celui qui l'exerce: c'est un acte volontaire & spontanée. Ce n'est donc pas à la chose faite ou donnée, mais à l'intention qu'il faut avoir égard, puisque le bienfait ne consiste pas dans le don ou dans l'action, mais dans la disposition de celui qui fait, ou donne. La preuve de cette différence, c'est que le bienfait est toujours un bien,

(1) La couronne civique n'étoit qu'une branche de chêne: on la décernoit à celui qui avoit sauvé la vie d'un citoyen.

au lieu que la chose faite ou donnée, n'est ni un bien ni un mal. C'est l'ame qui augmente le prix des moindres choses, qui annoblit les plus viles, qui dégrade les plus grandes & les plus estimées. Quant aux objets de nos désirs, ils ne sont en eux-mêmes ni bons ni mauvais : leur caractere est encore fixé par l'ame qui regle tout, & qui donne la forme aux choses. Le bienfait n'est donc pas l'argent qu'on vous compte, le présent qu'on vous remet : de même que le culte des Dieux ne consiste pas dans les victimes les plus grasses & les plus ornées d'or, mais dans la droiture & la piété de leurs adorateurs (1). L'homme de bien est religieux, quand même il n'offriroit que de la farine & des gâteaux : le méchant est un impie, malgré les flots de sang dont il baigne les autels.

(1) Des hommes chastes & pieux, dit Platon, doivent offrir aux Dieux des dons qui leur ressemblent : *de Leg. lib.* 12, pag. 950, E, tom. 2, édit. Henr. Steph. ann. 1578.

CHAPITRE VII.

SI les bienfaits conſiſtoient dans les choſes, & non dans les diſpoſitions favorables, ils croîtroient en proportion de la choſe donnée : ce qui n'eſt pas. Nous ſommes quelquefois plus obligés à l'homme qui nous a donné peu, mais noblement; dont l'ame eſt auſſi grande que la fortune des Rois ; dont le ſervice eſt *modique*, mais rendu de bon cœur ; qui oublie ſa pauvreté, pour s'occuper de la mienne ; qui a non-ſeulement la volonté, mais même la paſſion de m'obliger ; qui croit avoir reçu le bienfait qu'il m'a donné ; qui donne comme s'il étoit aſſuré de recevoir, & qui reçoit comme s'il n'avoit pas donné ; qui a prévenu, ſaiſi & cherché l'occaſion d'être utile. Au contraire, les bienfaits, quoique conſidérables, ſoit réellement, ſoit en apparence, deviennent déſagréables quand il faut les arracher, ou lorſqu'ils tombent des mains de celui dont on les obtient : on aime mieux une main qui s'ouvre facilement, que celle qui donne largement. Il a fait peu pour moi, mais il ne pouvoit faire plus. Cet autre a donné beaucoup, mais

il a balancé, il a différé, il a gémi en donnant, il a donné avec faste, il a divulgué son bienfait; il n'a pas voulu plaire à celui qu'il obligeoit : ce n'est pas à moi qu'il a donné, c'est à sa vanité.

CHAPITRE VIII.

LES disciples de Socrate lui offroient des présents proportionnés aux facultés de chacun d'entr'eux. Son disciple Eschines étant pauvre, lui dit : je n'ai rien qui soit digne de vous être offert, & ce n'est que par là que je sens ma pauvreté; je vous donne donc le seul bien que je possede, c'est moi-même : ce présent, tel qu'il est, je vous prie de ne pas le dédaigner, & de songer que les autres, en vous donnant beaucoup, s'en sont encore beaucoup plus réservé. Et pourquoi, lui dit Socrate, votre présent ne seroit-il pas considérable, à moins que vous ne vous estimiez bien peu? J'aurai soin de vous rendre à vous-même meilleur que je ne vous ai reçu. Eschines l'emporta par ce présent, & sur Alcibiade, dont la libéralité égaloit les richesses, & sur la munificence des jeunes gens les plus opulents.

CHAPITRE IX.

VOUS voyez donc que l'ame, même au sein de l'indigence, trouve le moyen d'exercer la libéralité; il me semble qu'Eschines pouvoit dire à la Fortune : tu n'as rien gagné à me rendre pauvre; je saurai faire à ce grand homme un présent digne de lui; ne pouvant donner du tien, je donnerai du mien. Et ne croyez pas qu'il s'estimât peu, pour se donner ainsi en paiement. Au reste, il ne fut pas maladroit; à ce marché, il gagna Socrate. N'ayons donc pas égard à la valeur du présent, mais au mérite de celui qui le fait (1) ***.

L'homme rusé laisse un libre accès aux désirs les plus immodérés, & nourrit par ses promesses des espérances qu'il ne réa-

(1) Juste-Lipse soupçonne qu'il y a ici une lacune dans le texte, & que le raisonnement de Sénèque n'est pas complet. Il trouve de même un défaut de liaison dans un autre endroit de ce chapitre. Comme son observation m'a paru assez juste, & que d'ailleurs elle s'accorde avec le texte de l'édition *Varior*, j'ai cru devoir m'y conformer dans ma traduction.

lisera jamais. Néanmoins je le préférerois à celui qui, d'un ton rude & d'un air insolent, étale aux yeux le spectacle outrageant de sa fortune. On hait le riche & on lui fait la cour : sa conduite est odieuse à ceux mêmes qui l'imiteroient, s'ils étoient dans sa position. ***

Après avoir abusé (1) des femmes d'autrui publiquement & sans mystere, on abandonne la sienne aux autres. Un mari passe pour rustique, pour incivil & de mauvais ton, il devient l'horreur de toutes les femmes, s'il empêche la sienne de se montrer en public, étendue dans une litiere découverte, qui, de tous côtés, l'expose aux regards. S'il n'entretient pas une maîtresse avec éclat, s'il ne paie pas une grosse pension à la femme d'un autre, nos Dames le font passer pour un crapuleux, pour un infame libertin qui s'amuse aux servantes. Ainsi, l'espece de fiançailles la plus décente, est l'adultere; devenu célibataire par un veuvage de

(1) Au texte : *ludibrio habitis :* ce qui est exactement la même chose que ce que Suétone a dit de Tibere : *solitus illustrium feminarum capitibus illudere* (cap. 45 ;) & Tacit. de Neron. : *illusisse eum pueritiæ Britannici* (Annal. lib. 13, cap. 17). *Voyez* la note de JUSTE-LIPSE.

convention,

convention, on n'a plus que la femme qu'on a enlevée à un autre. On dissipe le bien d'autrui, on répare ses pertes par de nouvelles rapines : plus de honte, plus de frein. La pauvreté est un objet de mépris dans les autres, & le plus grand des malheurs pour soi même : la paix est troublée par l'injustice; le foible est écrasé par la violence & la crainte. Que les provinces soient pillées, que la justice vénale soit mise à l'enchere; n'en soyons pas surpris, le droit des gens permet *de vendre ce qu'on a payé.*

CHAPITRE X.

MAIS la chaleur, excitée par une matiere propre à irriter, nous emporte trop loin; finissons, & n'imputons pas tant d'horreurs uniquement à notre siecle. On s'est plaint autrefois, on se plaint aujourd'hui, on se plaindra de même après nous, du renversement des mœurs, du triomphe de la méchanceté, de la dépravation du genre humain, de l'extinction totale des vertus. Le vice reste & restera toujours au même point, à quelques déplacements

près au-delà ou en deçà : il en eſt de lui comme des flots de l'océan, que le flux pouſſe au-delà des rivages, & que le reflux fait rentrer dans leur lit. Tantôt l'adultere ſera le vice dominant, & la débauche n'aura plus de frein ; tantôt le luxe de la table ravagera les fortunes ; tantôt les recherches de la parure & le ſoin de la beauté déceleront la difformité des ames ; tantôt l'abus de la liberté déchaînera la licence & l'audace ; tantôt les particuliers & les nations en corps, marcheront ſous les drapeaux de la cruauté, & la fureur des guerres civiles outragera les temples & la Religion ; l'ivrognerie même ſera quelque jour en honneur, & la premiere vertu ſera de boire outre meſure. Les vices ne ſont point fixes ; toujours en mouvement, toujours en diſcorde, ils ſe heurtent, ils ſe preſſent, ils ſe chaſſent ; & nous pouvons aſſurer du genre humain, qu'il eſt méchant, qu'il l'a été, & (je le dis à regret) qu'il le ſera toujours. Il y aura toujours des homicides, des tyrans, des voleurs, des adulteres, des raviſſeurs, des ſacrileges, des traîtres.

Je mettrois l'ingrat au deſſous de tous ces monſtres, ſi l'ingratitude n'étoit la ſource de preſque tous les crimes. Gar-

dez-vous en donc, comme du vice le plus honteux; pardonnez-la, comme la faute la plus excusable. A quoi se réduit en effet le tort que vous fait l'ingrat? Vous avez perdu votre bienfait? mais il vous en reste ce qu'il y a de plus précieux, le mérite d'avoir donné. Quoique la prudence prescrive d'obliger de préférence ceux qui le reconnoîtront; il est pourtant des services qu'on doit rendre, sans espoir de retour, à des gens qu'on présume devoir être ingrats, & même qu'on sait l'avoir été. Je puis, par exemple, sans m'exposer, sauver d'un grand péril les enfants de quelqu'un, je ne balancerai point à le faire; s'il le mérite, j'irai jusqu'à me sacrifier pour eux, & je partagerai leur danger: quand il ne le mériteroit pas, s'il ne m'en coûte qu'un cri, pour les tirer des mains des voleurs, je ne refuserai pas d'élever la voix pour le salut d'un homme.

CHAPITRE XI.

EXPOSONS maintenant quels bienfaits l'on doit faire éprouver, & comment il faut s'y prendre : donnons d'abord le néceſſaire, enſuite l'utile, puis l'agréable, mais ſur-tout le ſolide. Il faut commencer par le néceſſaire. On eſt bien autrement touché d'un bienfait d'où dépend la vie, que de celui qui ne contribue qu'à ſon agrément. On peut faire le dédaigneux ſur un préſent dont on ſe ſeroit aiſément paſſé, dont on peut dire : « reprenez votre don, » je n'en ai nul beſoin ; ce que j'ai, me » ſuffit ». Quelquefois non-ſeulement on ne veut pas rendre ce qu'on a reçu, mais on va juſqu'à le rejeter.

Le néceſſaire ſe diviſe en trois claſſes : la premiere comprend les choſes ſans leſquelles on ne peut vivre ; la ſeconde, celles ſans leſquelles on ne le doit pas ; la troiſieme, celles ſans leſquelles on ne le veut pas. Les bienfaits de la premiere claſſe, ſont d'arracher un homme au fer des ennemis, à la rage d'un tyran, à la proſcription, en-

ſin, à tant de périls divers & inopinés qui aſſiegent la vie humaine. Quel que ſoit celui de ces dangers que vous faſſiez diſparoître, plus il eſt terrible, plus la reconnoiſſance s'accroît. On ſe rappelle les maux dont on a été tiré, & la crainte antérieure rend le bienfait plus doux. Cependant il ne faudroit pas différer de ſauver un homme, afin que la peur accrût l'importance du ſervice.

On peut vivre ſans les biens de la ſeconde claſſe, tels que la liberté, l'honneur, la vertu; mais la mort eſt préférable à une telle vie. Enfin, le ſang, l'affinité, l'uſage, l'habitude nous attachent à nos enfants, nos femmes, nos Pénates, & à d'autres objets dont nous nous ſéparerions plus difficilement que de la vie même.

Au néceſſaire ſuccede l'utile; il ſe ſous-diviſe en un grand nombre d'eſpeces diverſes; il comprend & l'argent non accumulé juſqu'au ſuperflu, mais réglé ſur la meſure de la raiſon; & les honneurs, & ſur-tout les progrès dans la ſcience de la vertu: en effet, la premiere utilité eſt celle qui ſe rapporte à l'homme même.

Viennent enfin les choſes d'agrément, qui ſont innombrables. La regle

à ſuivre par rapport à celles-ci, c'eſt qu'elles plaiſent par l'à-propos; qu'elles ne ſoient pas communes; que peu de perſonnes en aient eu, ou en jouiſſent dans ce ſiecle, ou en poſſedent de ſemblables : le temps ou la circonſtance leur donne un prix qu'elles n'ont pas naturellement. Cherchons les objets les plus agréables à préſenter, des objets de nature à frapper ſouvent la vue du poſſeſſeur, & à nous rappeller autant de fois à ſon ſouvenir. Gardons-nous ſurtout d'envoyer des préſents inutiles, comme des inſtruments de chaſſe à un vieillard, ou à une femme; des livres à un campagnard; des filets à un homme de lettres. Prenez garde encore que vos préſents, quoiqu'aſſortis à l'état des perſonnes, n'aient un air de reproche; comme ſi vous envoyiez des vins à un ivrogne, & des remedes à un valétudinaire. Les préſents ceſſent de l'être, & deviennent des injures, quand ceux qui les reçoivent y reconnoiſſent leurs défauts.

CHAPITRE XII.

SI le choix dépend de nous, préférons les objets les plus durables, afin que notre préſent ſoit le moins poſſible, ſujet à périr comme nous. Il eſt peu d'hommes aſſez reconnoiſſants, pour ſonger à ce qu'ils ont reçu, quand ils ceſſent de le voir; mais le ſouvenir du bienfait revient malgré qu'on en ait, quand le préſent, toujours ſous les yeux, ne permet pas qu'on l'oublie, & retrace ſans ceſſe l'idée du bienfaiteur. Nous devons d'autant plus chercher les objets durables, que ne pouvant pas décemment avertir l'obligé, c'eſt à la choſe même à réveiller ſa mémoire aſſoupie. Je donnerois donc plus volontiers de la vaiſſelle, que de l'argent; plus volontiers des ſtatues, que des étoffes, ou d'autres ſubſtances que l'uſage détruit. La reconnoiſſance ne dure guere plus que la choſe donnée; & le préſent ne reſte pas long-temps dans l'ame, quand on a ceſſé d'en faire uſage. Je voudrois donc, s'il étoit poſſible, que mon préſent ne s'uſât pas, qu'il ſubſiſtât tou-

jours, qu'il fût incorporé avec mon ami, qu'il vécût auſſi long-temps que lui. Il n'eſt perſonne aſſez ſtupide, pour avoir beſoin d'être prévenu qu'on n'envoie pas des Gladiateurs, ou des bêtes féroces, quand les jeux ſont finis; ni des habits d'été pendant l'hiver, ou d'hiver au ſolſtice d'été. En matiere de bienfaits, le bon ſens doit faire obſerver le temps, le lieu, les perſonnes; vu qu'il y a des choſes dont la circonſtance fait le mérite ou le démérite. On eſt mieux reçu en donnant à un homme ce qu'il n'a pas, que ce qu'il poſſede en abondance; ce qu'il cherche en vain depuis long-temps, que ce qu'il peut trouver par-tout. Que vos préſents ſoient moins précieux, que rares, que ſinguliers, & de nature à trouver place même chez un homme opulent. Ainſi les fruits les plus communs qui ſeront dédaignés dans quelques jours, plairont néanmoins, quand ils ſeront prématurés. Notre préſent ſera encore plaiſir, ſi perſonne ne nous a prévenus, ou ſi nous-mêmes n'en avons jamais fait de pareil.

CHAPITRE XIII.

DANS le temps qu'Alexandre de Macédoine, vainqueur de l'Orient, portoit ſes vues ambitieuſes au-deſſus même de la terre, les Corinthiens lui envoyerent des Députés, pour le féliciter & lui offrir le droit de Cité dans leur ville (1). Alexandre s'étant mis à rire de cette eſpece de préſent, un des Députés lui dit : *Hercule & vous, êtes les ſeuls à qui nous ayons donné ce droit.* Il reçut alors avec plaiſir un honneur auſſi rare; il admit les Députés à ſa table, & leur fit le plus grand accueil, ſongeant moins à ceux qui lui faiſoient cette offre, qu'au Héros auquel ils l'avoient faite autrefois. Cet homme eſclave de la gloire, dont il ne connoiſſoit ni la nature, ni les bornes; cet homme qui ſuivoit les traces d'Hercule & de Bacchus, ſans même s'arrêter où elles s'étoient perdues, flatté de l'aſſocié qu'on lui donnoit, crut que l'égaler à Hercule, c'étoit le placer dans le Ciel

(1) Plutarque attribue ce trait aux habitants de Mégare : *in Alexandr.*

que ſon exceſſive vanité ambitionnoit depuis long-temps. Mais en quoi reſſembloit à Hercule ce jeune inſenſé, qui n'avoit au lieu de courage qu'une heureuſe témérité? Hercule ne vainquit jamais pour lui-même; il ne parcourut pas le monde en conquérant, mais en vengeur. Eh! qu'avoit à conquérir l'ennemi des méchants, l'appui des bons, le pacificateur des terres & des mers? Pour Alexandre, il ne fut dès ſon enfance qu'un brigand, un deſtructeur de nations, un fléau pour ſes amis comme pour ſes ennemis, un barbare dont le ſouverain bien étoit de faire trembler les hommes: il ignoroit ſans doute qu'on ne craint pas ſeulement les bêtes féroces, mais même les plus foibles, à cauſe de leur venin.

CHAPITRE XIV.

JE reviens à mon ſujet; un bienfait accordé à tout le monde, n'excite la reconnoiſſance de perſonne. On ne ſe regarde pas comme l'hôte d'un aubergiſte ou d'un cabaretier (1), ni comme le con-

(1) Le mot latin *hoſpes* a pluſieurs acceptions

vive d'un homme qui donne à manger publiquement, quand on peut demander, *qu'a-t-il donc fait pour moi?* ce qu'il a fait pour tels & tels, qu'il connoiſſoit à peine, pour ſes ennemis, pour des hommes déshonorés. M'a-t-il jugé digne de ſa table? non; il n'a fait que ſuivre ſon goût pour le faſte.

La rareté eſt le premier titre à la reconnoiſſance : on ne ſe croit pas redevable d'un ſervice vulgaire. Qu'on ne m'accuſe point de vouloir par ces préceptes reſſerrer & retenir la bienfaiſance : qu'elle s'élance comme elle voudra; mais qu'elle marche ſans s'égarer. On peut même, en faiſant une largeſſe, perſuader à chacun qu'il n'a pas été confondu dans la foule, quoiqu'il ait reçu le bienfait en commun. Que chacun reçoive une marque diſtinctive, par laquelle il ſe flatte d'une faveur ſpéciale; qu'il puiſſe dire : « J'ai reçu la même choſe que les » autres, mais on m'a prévenu : j'ai reçu

différentes dont on trouve des exemples fréquents dans les meilleurs Auteurs : mais s'ils l'emploient ſouvent pour déſigner celui qui loge chez ſoi un étranger, il ſignifie auſſi l'étranger qui eſt reçu chez un autre; *tàm qui recipit, quàm qui recipitur.* Sénèque l'emploie encore dans ce dernier ſens, au chap. 37, du liv. 4 des Bienfaits.

» la même chose, mais au bout de très-
» peu de temps, tandis qu'un autre ne
« l'a obtenue qu'après de longs services:
» d'autres ont reçu la même faveur,
» mais en des termes moins flatteurs;
» mais elle a été accordée avec moins de
» grace. Celui ci n'a reçu qu'après avoir
» sollicité; & moi, après l'avoir été:
» cet autre a reçu; mais il étoit dans le
» cas de rendre: on pouvoit tout espérer
» d'un homme âgé & sans enfants: en
» me donnant la même chose, on m'a
» plus donné, vu que c'étoit sans espoir
» de retour ».

De même qu'une courtisane partage ses faveurs avec tant d'art, parmi une foule d'amants, que chacun emporte quelque marque de distinction particuliere: de même que celui qui veut rendre ses bienfaits aimables, doit trouver le secret, & d'obliger tout le monde, & de mettre chacun dans le cas de se préférer aux autres. A Dieu ne plaise que je donne des entraves aux bienfaits, plus ils seront grands & multipliés, plus ils seront d'honneur: mais il faut les répandre avec discernement: des dons fortuits & inconsidérés ne peuvent faire aucune impression. Ce seroit donc mal entendre mes leçons, que de m'accuser de

circonscrire la bienfaisance, & de lui ouvrir un bien moins vaste champ. Est-il une vertu que je vénere plus ? en est-il une dont je recommande plus fortement la pratique ? dans quelle bouche ces exhortations sont-elles mieux placées que dans celle de nous autres Stoïciens, qui voulons rendre sacrés les liens de la Société.

CHAPITRE XV.

QUEL est donc mon but ? Persuadé que les mouvements de l'ame les plus louables dans leur principe, ne sont pas honnêtes si la modération n'en fait pas des vertus, je ne veux point que la libéralité devienne prodigue. On aime à recevoir un bienfait, on l'accepte avec empressement, quand la raison le fait parvenir au mérite ; quand ce n'est pas le hasard ou une aveugle impétuosité qui le jete à l'aventure ; quand on peut s'en faire honneur, & le fixer dans sa mémoire. Ce n'est pas un bienfait, quand on rougit d'en avouer l'auteur. Un présent est agréable, il se grave au fond de l'ame en caracteres ineffaçables, lorsque

l'idée de la choſe donnée fait moins de plaiſir, que celle de la perſonne qui a donné.

Criſpus Paſſienus (1) diſoit qu'il y avoit des gens dont il aimoit mieux l'eſtime que les bienfaits; d'autres dont il aimoit mieux les bienfaits que l'eſtime. Par exemple, diſoit-il: *j'aime mieux être eſtimé d'Auguſte, & recevoir de Claude.* Pour moi, je penſe qu'un bienfait n'eſt aucunement déſirable, quand l'eſtime du bienfaiteur ne l'eſt point. Quoi! ne falloit-il donc pas recevoir les préſents de Claude? on pouvoit ſans doute les recevoir, mais comme ceux de la Fortune que l'on ſait capable de devenir contraire en un moment. Pourquoi ſéparer deux choſes eſſentiellement liées? Un bien-

(1) Criſpus Paſſienus, homme de bien & Orateur célebre, avoit été deux fois Conſul; il fut le ſecond mari d'Agrippine qui l'empoiſonna pour jouir plus promptement de la fortune immenſe qu'il lui avoit laiſſée par ſon teſtament. *Voyez* PLINE: *Nat. Hiſt. l.* 16, *c.* 44, SUETONE, *in Neron. cap.* 6, & le vieux Scholiaſte de Juvénal, ſur le vers 81, de la Sat. 4. Le mot de ce Criſpus Paſſienus ſur Caligula encore jeune, eſt d'un homme d'eſprit & de jugement (*apud* TACIT. *Annal. lib.* 6, *cap.* 20.). Mais ce qui doit ſur-tout donner une grande idée du mérite de cet Orateur, c'eſt l'éloge flatteur que Séne-

fait ne l'eſt plus, s'il lui manque d'être donné avec diſcernement; ce qui en fait le prix. Une groſſe ſomme d'argent donnée ſans jugement & ſans bienveillance, n'eſt pas plus un bienfait, qu'un tréſor qu'on trouveroit. Il y a mille choſes qu'on doit recevoir, ſans en avoir d'obligation.

---

que fait de lui dans ſes Queſtions naturelles. Il en rapporte même une penſée également fine, ingénieuſe & profonde. » Criſpus Paſſienus, » dit-il, le génie le plus ſubtil que j'aie connu, » ſur-tout pour diſtinguer & guérir les vices, » diſoit que nous mettons quelquefois la porte » entre la flatterie & nous, mais que nous ne » la fermons jamais. Il ajoutoit que nous traitons l'adulation comme une maîtreſſe qui nous » plaît quand elle frappe à la porte, & plus encore quand elle l'enfonce ». *Apud* SENEC. *Nat. Quæſt. lib.* 4, *præf.*

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

CONTINUONS, mon cher Libéralis, à examiner ce qui nous reſte encore de la premiere partie ; c'eſt-à-dire de la maniere de répandre les bienfaits. La regle la plus ſimple à ſuivre, c'eſt de donner comme nous voudrions recevoir ; il faut ſur-tout donner de bon cœur, promptement, ſans héſiter. Un bienfait n'eſt pas agréable, quand le bienfaiteur le garde trop long-temps dans ſes mains, quand il ne le lâche qu'avec peine, & comme s'il ſe l'arrachoit. Si même il ſurvenoit quelque raiſon de différer, n'ayons jamais l'air d'avoir délibéré. Après le refus, rien de plus dur que l'irréſolution ; elle manque à coup-ſûr la reconnoiſſance. En effet, le principal mérite du bienfait conſiſtant dans la bienveillance, témoigner par ſes délais, qu'on oblige à contre cœur, ce n'eſt pas donner, c'eſt mal (1) défendre ce qu'on donne. Il n'y

(1) Le texte porte : *Sed adversùs dantem*

a que trop de gens qui ſont généreux par foibleſſe. Les bienfaits les plus agréables ſont ceux qu'on n'attend pas, qui coulent de ſource, qui préviennent le beſoin, qui ne tardent qu'autant que l'exige la délicateſſe de celui qui les reçoit. Le premier mérite eſt de dévancer le déſir; le ſecond de le ſuivre. Je dis qu'il vaut mieux aller au devant de la demande : en effet l'homme honnête ne demandant jamais ſans rougeur & ſans embarras, lui faire la grace de cette peine, c'eſt doubler le bienfait. On n'obtient pas gratuitement, ce qu'on ne reçoit qu'après l'avoir demandé. Nos ancêtres avoient bien raiſon de dire : *qu'il n'y a rien de plus cher, que ce qui coûte des prieres.* Les hommes ſeroient plus ménagers de leurs vœux, s'il les falloit faire en public : ainſi les Dieux mêmes, les êtres qu'il y a le moins de honte à implorer, nous aimons mieux les prier à voix baſſe ou mentalement.

---

malè retinuit; métaphore ingénieuſe & naturelle, empruntée d'un homme qui tire à lui une corde qu'un autre retient foiblement, & lui cede avec une molle réſiſtance. *Voyez* GRUTER, *lib.* 21, *ſuſp. cap.* 5.

CHAPITRE II.

JE vous prie, eſt une phraſe pénible, déſagréable, qu'on ne prononce que les yeux baiſſés : il faut l'épargner à ſon ami, ou à celui dont on veut par ſes bienfaits ſe concilier l'amitié. On a beau ſe hâter, on donne toujours trop tard, quand on donne après la demande : il faut donc deviner la volonté ; & quand on l'a ſaiſie, la ſoulager du peſant fardeau de demander. Le bienfait agréable & qui aſſure la reconnoiſſance eſt celui qui vient au devant de nous. Si nous n'avons pas le bonheur de prévenir le beſoin, au moins épargnons au demandeur la moitié des paroles, pour n'avoir pas l'air d'être ſollicité : inſtruit de ſon déſir, promettons ſur le champ, & prouvons-lui par notre promptitude, que nous l'aurions obligé, même ſans en être ſommés. De même qu'en maladie, la nourriture priſe à propos eſt ſalutaire, & que de l'eau donnée à temps peut tenir lieu de remede ; de même le bienfait le plus modique & le plus commun, s'il ſe préſente à propos, s'il n'eſt point

différé, acquiert un nouveau mérite, & l'emporte sur les présents les plus précieux, mais donnés lentement & à la suite de longues délibérations. Quand on oblige si promptement, il n'est pas douteux qu'on le fasse de bon cœur : aussi pour lors, on a l'air satisfait, & l'ame se peint sur le visage.

CHAPITRE III.

Il y a des hommes qui gâtent les plus grands bienfaits par leur silence, ou par une lenteur à parler, qui tient de la contrainte & de l'humeur : ils promettent de l'air dont on refuse. Ne vaut-il pas mieux à une action honnête joindre des paroles obligeantes ; &, par des démonstrations de bienveillance, donner un nouveau prix au bienfait ? De cette maniere, l'obligé se reproche d'avoir trop différé sa demande. On peut même encore se plaindre amicalement, & dire : « Ayant » eu besoin de quelque chose, je ne vous » pardonne pas de ne me l'avoir pas fait » connoître plutôt, d'avoir mis tant de » circonspection dans votre demande, » d'avoir employé un médiateur. Je me » félicite de l'épreuve à laquelle vous

» avez mis mes sentiments : désormais » tout ce que vous désirez, vous êtes » en droit de l'exiger : je vous pardonne » pour cette fois votre peu de confiance » Par ces discours, vos sentiments deviendront plus estimables que votre bienfait, quel qu'il puisse être. Le bienfait a tout le mérite qu'il peut avoir, quand l'obligé se dit, en vous quittant : J'ai gagné beaucoup aujourd'hui; j'aime mieux avoir trouvé un bienfaiteur de ce caractere, que d'avoir reçu le double d'un autre. Je ne reconnoîtrai jamais assez une bienveillance si marquée.

CHAPITRE IV.

MAIS la plupart des hommes rendent leurs bienfaits odieux par la dureté des propos dont ils les accompagnent ; leurs sourcils froncés, leurs discours, leur dédain font repentir d'avoir obtenu la chose une fois promise ; il faut encore essuyer des délais : or, rien de plus désagréable que d'être obligé de demander encore ce qu'on a déjà obtenu. Les bienfaits doivent être payés avant l'échéance ; & souvent il est plus difficile de recevoir que

d'obtenir : on eſt forcé de prier l'un, d'avertir l'autre de faire terminer. Par-là le même bienfait s'uſe en paſſant de mains en mains ; & c'eſt autant de pris ſur la reconnoiſſance due à celui qui a promis : tous ceux qu'on ſollicite après lui, en enlevent une portion. Si donc vous ſouhaitez la reconnoiſſance pour votre bienfait, faites qu'il parvienne entier, intact, & comme on dit, ſans déduction ; que perſonne ne l'intercepte, ne le retienne ſur la route. Toute reconnoiſſance hypothéquée ſur un bienfait, eſt autant de diminué pour votre part.

CHAPITRE V.

RIEN de plus déſagréable que d'être long-temps en ſuſpens. Il eſt des gens qui aiment mieux perdre l'eſpérance, que de languir. Cependant la plupart des bienfaiteurs temporiſent par vanité, pour ne pas diminuer le nombre des ſolliciteurs : tels ſont les Miniſtres dépoſitaires de l'autorité royale. Enivrés du long ſpectacle de leur orgueil, ils croiroient avoir moins de puiſſance, s'ils ne la montroient à chacun, ſouvent, & à pluſieurs

repriſes. Ils n'accordent jamais ſur le champ, ni en une ſeule fois. Ils font le mal bruſquement, & le bien lentement. Le Poëte comique a donc raiſon de dire : » Ne voyez-vous pas que vous » ôtez à la reconnoiſſance tout ce que » vous ajoutez au délai (1) ». De là ces mots d'impatience qu'arrache un dépit généreux : *décidez-vous pour ou contre : la choſe ne vaut pas tant de démarches : j'aime mieux être refuſé tout net.* Peut-on être reconnoiſſant, lorſque l'ennui d'attendre, a fait prendre le bienfait en averſion ? Le comble de la cruauté eſt de prolonger le ſupplice : il y a une ſorte de compaſſion à faire mourir promptement, vu que le temps qui précede le ſupplice, en fait la plus grande partie, & que la derniere douleur les termine toutes. La reconnoiſſance eſt d'autant plus grande, que le bienfait s'eſt moins fait attendre : l'attente du bien eſt mêlée d'inquiétude ; & comme un bienfait eſt ordinairement un remede à quelque beſoin, laiſſer ſouffrir un homme qu'on peut ſoulager ſur le champ, ou différer ſa joie, c'eſt tuer ſon propre bienfait. La bienveillance eſt

(1) — Quid! tu non intelligis,
Tantum te gratiæ demere, quantum moræ adjicis!

toujours empreſſée; l'on oblige promptement, lorſqu'on oblige de bon cœur: quand on differe, quand on remet de jour en jour, c'eſt que l'inclination manque. Ainſi l'on perd deux grands mérites, la promptitude & l'air de la bienveillance. Vouloir trop tard, c'eſt ne vouloir point du tout.

CHAPITRE VI.

LA célérité accroît donc le bienfait, & la lenteur le diminue. En général, c'eſt la maniere de dire & de faire les choſes, qui les caractériſe. Tous les javelots ſont armés d'un fer pénétrant; mais ils produiſent un effet bien différent, s'ils ſont lancés par un bras vigoureux, ou s'ils échappent d'une main défaillante: le même glaive perce ou effleure, ſuivant qu'il eſt dirigé par des muſcles plus ou moins tendus. Ainſi les mêmes ſervices different par la maniere dont on les rend. Quelle grace, quel prix ne donne-t-on pas à ſon bienfait, quand on ne ſouffre pas qu'on en remercie; lorſqu'en faiſant du bien, on oublie qu'on le fait? Au contraire, faire

des reproches au moment même où l'on oblige, c'eſt mêler l'outrage au bienfait. N'aigriſſez pas la douceur des vos ſervices; n'y mêlez point d'amertume: ſi vous avez des réprimandes à faire, prenez un autre moment.

CHAPITRE VII.

FABIUS VERRUCOSUS (1) comparoit les bienfaits accordés bruſquement par un bourru, à du pain dur qu'un affamé reçoit par néceſſité, & mange avec déplaiſir. M. Allius, ancien Préteur, homme ſans (2) conduite, pria Tibere

(1) Ce Fabius eſt le même qui fut ſurnommé *Cunctator* ou le Temporiſeur, parce que ſes délais arrêterent les progrès d'Annibal & ſauverent la République; il fut ſurnommé *Verrucoſus*, pour le diſtinguer d'un autre Fabius Maximus, ſurnommé Rullianus.

(2) Le texte dit *à Nepote*: terme dont les Latins ſe ſervent ſouvent, pour déſigner un jeune débauché, un prodigue: on le trouve employé dans ce ſens dans les meilleurs Auteurs du ſiecle d'Auguſte. « Voyez, dit Cicéron, quel trouble Rullus, ce diſſipateur auſſi infâme que » méchant, jete dans les affaires de la République: il diſſipe, il diperſe les poſſeſſions de

de l'aider à payer ſes dettes. L'Empereur lui en demanda le mémoire : ce n'étoit pas faire une largeſſe, mais une aſſemblée de créanciers. Il écrivit au bas du mémoire un ordre d'en payer le montant au débauché Allius. Par cette apoſtille injurieuſe, il le ſoulagea, & du poids de ſes dettes, & de celui de la reconnoiſſance, il le délivra de ſes créanciers ſans ſe l'attacher. Cependant Tibere pouvoit avoir un but ; celui d'empêcher qu'on ne l'importunât de pareilles demandes : peut-être cette conduite étoit-elle propre

« que nous ont laiſſées nos ancêtres, & prodi
» gue le patrimoine du Peuple Romain auſſi lé-
» gérement que celui qu'il tient de ſes peres. »
Videte nunc . . . , ut impurus helluo turbet Rempublicam ; ut à majoribus noſtris poſſeſſiones relictas diſperdat & diſſipet ; ut non minùs in Populi Romani patrimonio Nepos *quàm in ſuo* CICERO, de Lege *Agrar.* contra Rullum, cap. 1. Horace a dit dans le même ſens, *diſcinctus Nepos*, Ep. lib. Epod. 1, verſ. 34. Feſtus dit que les hommes qui menoient une vie déréglée étoient appellés *Nepotes*, parce qu'ils n'avoient pas plus de ſoin de leurs affaires domeſtiques, que les enfants dont le pere & le grand-pere vivoient encore. *Nepotes luxurioſæ vitæ homines appellati : quod non magis his rei ſuæ familiaris cura eſt, quàm ils quibus pater avuſque vivunt.* Voyez FESTUS, *de verb. ſignif. voce* Nepos, *Edit. in uſum Delphini.*

à réprimer, par la honte, l'insatiable avidité des Romains. En matiere de bienfait, il faut suivre une route bien différente.

CHAPITRE VIII.

IL faut revêtir un bienfait de tous les ornements qui peuvent le rendre plus agréable : celui de Tibere n'en fut pas un, ce fut une note d'infamie ; & pour dire en passant ce que je pense sur ce sujet, il me paroît indécent, même à un Prince, de donner pour flétrir ; encore ne put-il pas, comme il s'en étoit flatté, se délivrer par-là des importuns. Peu de temps après, il se trouva des gens qui lui firent la même demande ; il les obligea de motiver leurs dettes en plein Sénat, & ne leur donna d'argent qu'à cette condition.

Ce n'est point là, je le répete, une libéralité ; c'est une censure : ce n'est pas un secours salutaire, mais une aumône de Prince. Je n'appelle pas bienfait, un don que je ne puis me rappeller sans rougir : il m'a fallu, pour obtenir, comparoître devant un Tribunal ; & j'ai plaidé ma cause.

CHAPITRE IX.

AUSSI tous les Moraliſtes enſeignent qu'il y a des bienfaits qu'on doit répandre publiquement, & d'autres en ſecret : publiquement ceux qu'il eſt glorieux d'obtenir, comme les récompenſes militaires, les honneurs, & généralement tout ce qui étant connu procure de l'éclat : ceux au contraire, qui ne contribuent ni à l'avancement, ni à l'illuſtration, mais qui ſoulagent la foibleſſe, l'indigence, l'ignominie, doivent être tenus cachés, & n'être connus que de l'homme qui en profite. Quelquefois même il faut tromper celui qu'on aſſiſte, de maniere qu'il jouiſſe du bienfait, ſans ſavoir d'où il lui vient.

CHAPITRE X.

ARCÉSILAS (1) avoit un ami pauvre, & qui cachoit ſa pauvreté ; il étoit

(1) Arcéſilas étoit diſciple de Crantor : il fut le fondateur de la Secte qu'on nomma la ſeconde

malade, & même alors il ne vouloit point avouer qu'il manquoit des choſes les plus néceſſaires. Jugeant qu'il falloit l'aſſiſter en ſecret, il gliſſa à ſon inſçu ſous ſon oreiller une bourſe d'argent, afin que cet homme, honteux mal-à-propos, trouvât plutôt qu'il ne reçût ce dont il avoit beſoin. Quoi! direz-vous, mon ami ne ſaura pas qui l'a obligé? oui, qu'il l'ignore, ſi cela même fait partie

---

Académie, pour la diſtinguer de celle de Platon. Il enſeigna l'Acatalepſie, ou l'incompréhenſibilité, plus formellement qu'on ne l'avoit jamais fait. Cicéron le regarde en matiere de Philoſophie, comme un perturbateur du repos public. Il étoit ardent, vif & prompt dans la diſpute; ſon éloquence étoit ſi perſuaſive, que perſonne, au rapport de Cicéron, n'eût ſuivi le ſentiment de ce philoſophe, ſi l'abſurdité manifeſte qui s'y trouvoit, n'eût diſparu ſous l'éloquence & l'habileté de ce ſubtil raiſonneur: *quis iſta tam apertè perſpicuèque & perverſa & falſa ſecutus eſſet, niſi tanta in Arceſila, multo etiam major in Carneade, & copia rerum, & dicendi vis fuiſſet.* Cicero, *Acad. quæſtion. lib.* 2, *cap.* 18. Les Poëmes d'Homere faiſoient ſes délices; il en liſoit quelque choſe tous les ſoirs, avant de s'endormir; & il diſoit le matin en ſe levant: *je vais voir ma maîtreſſe*; ce qui ſignifioit qu'il alloit lire ce Poëte. Les principes de ſa philoſophie lui ſuſciterent beaucoup d'ennemis. On lui reprochoit de renverſer par ſes dogmes les préceptes de la Morale: cependant il eſt certain qu'il

du bienfait. D'ailleurs, je lui ferai beaucoup d'autres biens, je lui ferai d'autres présents qui lui feront découvrir l'auteur du premier bienfait. Enfin, quand il ne sauroit pas de qui il a reçu, je saurai toujours que c'est moi qui ai donné. C'est, direz-vous, un petit avantage; d'accord, si vous voulez placer à intérêt: mais si vous ne voulez que donner, vous donnerez de la maniere la plus utile pour celui que vous obligez; vous pro-

---

la pratiquoit. Le témoignage de Cléanthe, quoique d'une Secte fort contraire à la sienne, ne nous permet pas d'en douter, & suffit pour le justifier pleinement à cet égard. Quelques-uns de ces hommes toujours prêts à calomnier ceux qui s'éloignent de la route commune, accusoient Arcésilas de vivre selon ses principes. « Taisez-vous, leur » répondit Cléanthe, ne blâmez point Arcésilas; » il renverse les devoirs par ses paroles, mais il » les établit par ses actions. » Bayle qui rapporte ce mot de Cléanthe, y joint une réflexion dont il est bien difficile de contester la justesse, quand on l'examine sans préjugés. « Le vrai principe de » nos mœurs, dit-il, est si peu dans les juge- » ments spéculatifs que nous formons sur la na- » ture des choses, qu'il n'est rien de plus ordi- » naire que des Chrétiens orthodoxes qui vivent » mal, & que des libertins d'esprit qui vivent » bien. » Arcésilas florissoit vers la 121 Olympiade, & mourut à l'âge de 75 ans, la quatrieme année de l'Olympiade 134.

pre témoignage vous suffira : autrement vous n'êtes pas sensible au plaisir de faire du bien, mais à celui de paroître en avoir fait. Cependant je veux qu'il en soit instruit ! c'est donc un débiteur que vous cherchez ? Je veux qu'il en soit instruit ! mais s'il lui est plus avantageux de ne l'être pas ; si cela est plus honnête, plus agréable, ne changerez-vous pas d'avis ? Je veux qu'il en soit instruit ! vous ne sauveriez donc pas la vie d'un homme dans les ténebres ? Je ne refuse pas qu'on jouisse de la reconnoissance de celui qu'on oblige, quand la circonstance le permet, mais s'il est nécessaire & humiliant pour lui d'être assisté ; si le service est offensant, à moins qu'il ne soit caché, je n'irai point prendre acte de mon bienfait. Et pourquoi me découvrirois-je à lui ? n'est ce pas une des premieres loix & des plus indispensables, de ne pas reprocher, & même de ne pas rappeller ses bienfaits. La convention tacite entre le bienfaiteur & l'obligé, c'est que l'un oublie sur le champ qu'il a donné, & que l'autre n'oublie jamais qu'il a reçu. La mention fréquente des bienfaits est pour l'ame un tourment qui la déchire ; c'est un poids qui l'accable.

CHAPITRE XI.

JE m'écrierois volontiers comme cet homme ſauvé par un ami de Céſar de la proſcription des Triumvirs, qui, excédé de ſon arrogance, lui diſoit: « Rends-» moi à Céſar! Juſqu'à quand me ré-» péteras-tu: je t'ai ſauvé, je t'ai arra-» ché à la mort? Je te dois la vie, ſi je » m'en ſouviens, & la mort, ſi tu m'en » fais ſouvenir? Je ne te dois rien, ſi » tu ne m'as ſauvé que pour me faire » parade de ton bienfait: Ne ceſſeras-» tu pas de me traîner à ton char? Ne » me laiſſeras-tu jamais oublier mon » malheur? Sans toi, je n'aurois été » mené en triomphe qu'une fois ».

Ainſi, ne parlons pas du bien que nous avons fait: rappeller un ſervice, c'eſt le redemander. Ne touchons pas une corde ſi délicate; ne rafraîchiſſons la mémoire d'un premier bienfait, que par un ſecond. Nous ne devons pas même raconter nos bienfaits à d'autres: c'eſt à l'obligé à parler; le bienfaiteur doit ſe taire. Sans quoi, l'on pourroit lui appliquer ce que diſoit un homme à quelqu'un qui ſe vantoit de l'avoir obligé: *Nierez-*

vous, que je vous aie rendu votre bienfait ? Quand donc ? *Souvent, & en tous lieux ; autant de fois & en autant de lieux que vous l'avez publié.* Qu'avez-vous beſoin de parler, de jouer le rôle d'un autre ? Il eſt un homme qui s'en acquittera plus honorablement que vous ; & quand il parlera, vous ſerez loué même pour vous être tû. Vous me prenez pour un ingrat, ſi vous croyez qu'en vous taiſant, votre bienfait ne ſera pas connu ? Au lieu de publier vos ſervices, vous devriez quand on en parle devant vous, répondre : « il » mérite bien davantage ; mais malheu» reuſement juſqu'ici je lui ai voulu plus » de bien que je n'ai pu lui en faire ; » & il ne faut pas tenir ces diſcours avec une modeſtie [illegible], ni de l'air d'un homme qui repouſſe d'une main ce qu'il attire de l'autre.

Le ſervice, une fois rendu, oblige le bienfaiteur aux plus grands égards. Le cultivateur perdra le grain qu'il a répandu ſur ſon champ, s'il borne ſes travaux à la ſemaille ; c'eſt à force de ſoins qu'il parvient à en recueillir la moiſſon. On n'obtient les fruits de la terre, que par une culture ſuivie depuis le premier inſtant juſqu'au dernier. Il en eſt de même des bienfaits. En eſt il de plus grands que

eux des peres à l'égard de leurs enfants ? cependant ils ſont perdus, s'ils ſe bornent à l'enfance ; ou ſi la tendreſſe infatigables des parents ne fournit ſans ceſſe de nouveaux aliments aux premiers bienfaits. Il en eſt de même des autres ſervices ; ils ſont perdus, ſi on ne les ſoutient. C'eſt peu d'avoir ſemé, il faut encore cultiver. Voulez-vous exciter la reconnoiſſance, ne vous contentez pas de faire du bien, aimez ceux que vous aurez obligés, épargnez leurs oreilles : on fatigue en rappellant ſes bienfaits ; on ſe rend odieux en les reprochant. Mais il n'eſt rien que l'on doive plus éviter que l'arrogance. Qu'eſt-il beſoin de montrer cet air ſuperbe, de faire entendre ces propos altiers ? La choſe même vous éleve aſſez. Défaiſons-nous ſur-tout d'une vaine jactance : taiſons-nous ; laiſſons parler les faits. Un don fait avec orgueil non-ſeulement étouffe la reconnoiſſance, mais encore excite la haine.

CHAPITRE XII.

C. CÉSAR (1) donna la vie à Pompeius Pennus ; si c'eſt la donner que de ne la pas ôter. Quand celui-ci vint le remercier de cette grace, il lui préſenta le pied gauche à baiſer. On dit, pour le juſtifier du reproche d'inſolence, qu'il vouloit montrer à Pennus un brodequin doré, ou plutôt d'or, garni de perles. En effet, eſt-il donc humiliant pour un conſulaire de baiſer de l'or & des perles ? d'ailleurs il n'eût pu trouver ſur tout le corps de ce Prince une partie moins impure à baiſer. Ainſi ce tyran, fait pour amener les mœurs d'un État libre à la ſervitude de la Perſe, n'eût pas été content de voir un Sénateur, un vieillard, un Magiſtrat qui avoit paſſé par les plus grandes charges, proſterné devant lui, en préſence des Grands, dans l'attitude d'un vaincu devant ſon vainqueur : il

(1) Il s'agit ici de Caligula. Quant à ce Pompeius Pennus, Lipſe dit qu'il n'eſt connu que par ce trait ; à moins qu'il ne ſoit le même qu'un homme très-riche, qui fut réduit par la ſuite à mourir de faim, & dont Sénèque parle dans le Traité *de la Tranquillité de l'ame*, *ch.* 11.

trouva le ſecret de rabaiſſer la liberté au deſſous même de ſes genoux : n'étoit-ce pas-là vraiment fouler aux pieds la République ? Bien plus, ce qui n'eſt pas indifférent, il préſenta le pied gauche : c'eût été trop peu pour ſon inſolence effrénée de juger en brodequin de la vie d'un conſulaire, s'il n'eût fait entrer les clous de ſa chauſſure dans la bouche d'un Sénateur.

CHAPITRE XIII.

O INSOLENCE du rang ſuprême ! délire ſtupide de la grandeur ! jamais tu ne ſis éprouver la douceur de recevoir des bienfaits : tu les changes en outrages. L'excès ſeul a des charmes pour toi : chez toi, tout perd ſes graces ; tu as beau t'élever, tu t'avilis de plus en plus : tu nous montres que tu n'as pas d'idée de tes biens qui t'enorgueilliſſent : tu gâtes tous tes préſents. Réponds-moi : d'où te vient cette attitude dédaigneuſe, ce viſage figuré, ou plutôt ce maſque qui tient lieu de viſage ? J'aime les bienfaits, quand ils ſe préſentent ſous les traits de la ſenſibilité, ou du moins ſous ceux de la douceur, de la ſérénité Quand le

bienfaiteur ne m'accable pas de sa supériorité, quand il ne s'éleve pas au dessus de moi, mais descend à mon niveau, pour ne me laisser voir que sa bienveillance; quand il dépouille son bienfait d'une ostentation importune; quand il épie le moment favorable; quand il paroît plutôt saisir une occasion, que soulager un besoin. Le seul moyen de persuader aux grands de ne pas rendre leurs bienfaits inutiles par la hauteur, c'est de leur prouver que ces bienfaits n'en paroissent pas plus considérables, pour être répandus avec appareil, & qu'eux-mêmes n'en paroissent pas plus grands. L'orgueil n'a qu'une fausse grandeur, qui fait prendre en aversion les objets les plus aimables.

CHAPITRE XIV.

QUELQUEFOIS la chose demandée seroit préjudiciable à celui qui la demande. Alors la bienfaisance ne consiste plus à donner, mais à refuser. Nous devons donc avoir plus d'égard à l'intérêt, qu'au désir du demandeur. Souvent on désire des choses nuisibles; l'on ne peut

discerner à quel point elles sont pernicieuses, tant que le jugement est troublé par la passion. Mais quand la cupidité s'est ralentie ; lorsque cette fougue impétueuse qui avoit banni la raison, s'est enfin appaisée, l'on déteste les auteurs funestes de ses maux. Comme on refuse de l'eau froide aux malades, des armes aux personnes affligées ou irritées, & aux amants tous les objets dont leurs passions pourroit abuser contre eux-mêmes ; de même nous devons persister à refuser un bienfait dangereux, aux prieres les plus pressantes, les plus humbles, & même les plus touchantes. Il ne faut pas moins considérer la fin que le principe de ses bienfaits ; l'on ne doit accorder que ceux qui font autant de plaisir après les avoir reçus, qu'au moment où on les reçoit. Il y a des gens qui disent, *je sais que ce qu'il demande ne peut lui être utile : mais que faire ? il le desire ; comment résister à ses prieres ? Au reste, c'est son affaire ; qu'il ne s'en prenne qu'à lui-même, & non à moi.* Vous vous trompez : c'est à vous qu'il s'en prendra, & il aura raison, lorsqu'il sera rentré dans son bon sens, lorsque son accès de fievre sera calmé. Comment ne haïroit-il pas celui qui lui a facilité sa perte ? Se rendre aux

prieres d'un furieux, c'eſt une bonté cruelle. S'il eſt beau de ſauver un homme en dépit de lui-même; lui accorder une demande nuiſible, eſt une haine flatteuſe & complaiſante. Il faut que nos bienfaits plaiſent toujours de plus en plus, & qu'ils ne ſe tournent jamais en poiſon. Je ne prêterai pas de l'argent à mon ami, quand je ſaurai qu'il va le porter à une femme adultere; je ne veux pas me rendre complice d'une action ou d'un projet malhonnête: ſi je puis, je le détournerai de ſon crime; ſinon, je n'y donnerai pas les mains. Soit que la colere tranſporte, ſoit que l'ambition l'égare du droit chemin, je ne le laiſſerai pas attenter contre lui-même: je ne veux pas qu'il me reproche un jour que mon amitié l'a fait périr. Il n'y a ſouvent aucune différence entre les préſents des amis & les vœux des ennemis; la complaiſance imprudente des premiers nous précipite dans tous les maux que ceux-ci nous ſouhaitent. Eſt-il rien de plus honteux, & pourtant de plus ordinaire, que de ne mettre aucune différence entre la haine & l'amitié!

CHAPITRE XV.

N'ACCORDONS pas des bienfaits qui puiſſent tourner à notre honte. Puiſque la perfection de l'amitié conſiſte à égaler ſon ami à ſoi, il faut ſonger à la fois aux intérêts de l'un & de l'autre. Je donnerai donc à mon ami indigent, mais ſans me réduire moi-même à l'indigence : je l'empêcherai de périr, mais ſans périr moi-même, à moins que ma mort ne doive être le prix d'un grand homme, ou d'une grande action. Je n'accorderai point un bienfait, que je ne ſolliciterois pas ſans honte. Je n'exagérerai pas un ſervice médiocre, & je ne ſouffrirai pas que la reconnoiſſance excede le bienfait. Si c'eſt diſpenſer du retour que de l'exiger ; faire connoître les bornes de ſon bienfait, n'eſt pas un reproche ; c'eſt un mérite de plus. On doit avoir égard à ſes facultés & à ſon pouvoir, afin de ne pas donner plus ou moins qu'on ne peut. On doit encore conſidérer la perſonne à qui l'on donne : il y a des bienfaits trop minces pour venir d'un homme conſidérable, d'autres

ſont trop grands pour celui qui en eſt l'objet. Il faut donc comparer les perſonnes, peſer entr'elles le bienfait, & décider, la balance en main, ſi le préſent eſt onéreux ou trop petit pour vous ; & ſi celui à qui vous le faite doit le dédaigner ou l'accepter.

CHAPITRE XVI.

ALEXANDRE, cet inſenſé qui donnoit toujours dans l'excès, fit préſent d'une Ville à un ſimple particulier. Celui-ci ſe rendant juſtice, & voulant éviter l'odieux d'un tel bienfait, répondit qu'un tel préſent n'étoit pas proportionné à ſa fortune. *Je n'examine pas*, lui dit Alexandre, *ce qu'il te convient de recevoir, mais ce qu'il me convient de donner.* On trouve ce mot héroïque & ſublime, & c'eſt le mot d'un fou. Il n'y a pas de convenance abſolue : elle eſt toujours relative à la choſe, à la perſonne, aux temps, aux biens, aux motifs, aux autres circonſtances, ſans leſquelles le caractere de l'action eſt indécis. Homme bouffi d'orgueil ! s'il ne lui convenoit pas de recevoir, il ne te convenoit pas non plus de

donner. Ayons donc égard aux perſonnes & aux mérites, & puiſque la vertu conſiſte dans la meſure, l'excès de la bienfaiſance eſt auſſi vicieux que le défaut. A la bonne heure, que la fortune t'ait élevé aſſez haut, pour que tes moindres preſents ſoient des Villes, il y a plus de grandeur à les refuſer, qu'à les prodiguer, & d'ailleurs il eſt des gens trop petits pour poſſéder toute une Cité.

CHAPITRE XVII.

UN Cinique demanda un talent à Antigone, qui trouva que la ſomme étoit trop forte pour un Cinique. Celui-ci s'étant reſtreint à demander un denier : Antigone répondit que c'étoit trop peu pour un Roi. Rien de plus honteux qu'un pareil ſubterfuge : c'étoit un prétexte pour ne rien donner. Ce prince ne vit que le Monarque dans la demande d'un denier, que le Cinique dans celle d'un talent. Comme Roi, il auroit pu donner un talent, & comme à un Cinique, un denier. Quand il y auroit des ſommes trop fortes pour un Cinique, il n'y en a

connoiſſance, de prendre les remercîments pour du retour, & de procurer à celui que nous avons enchaîné par nos bienfaits, la facilité de ſe dégager ? On eſt mécontent d'un uſurier qui exige durement ſes intérêts : on ne l'eſt pas moins, quand il cherche des difficultés pour éloigner ſon rembourſement : il eſt auſſi néceſſaire d'accepter le paiement de ſes bienfaits, que de ne pas l'exiger. L'homme vraiment bienfaiſant eſt celui qui a donné ſans peine, & qui n'a jamais rien exigé ; qui a été charmé qu'on s'acquittât, & qui ayant oublié de bonne foi ce qu'il avoit donné, a reçu le paiement comme un bienfait.

CHAPITRE XVIII.

IL y a des gens qui non-ſeulement donnent, mais encore qui reçoivent, avec hauteur. C'eſt un vice dont il faut ſe garantir. Et effet, il eſt temps de paſſer à la ſeconde partie de ce Traité, & de fixer la conduite qu'on doit tenir en recevant les bienfaits. Toute aſſociation ſuppoſe des engagements réciproques : ſi un pere a des devoirs à remplir, ſon

fils n'en a pas de moins séveres. Le mari & la femme sont l'un & l'autre soumis à des Loix: ce sont des contrats qui obligent de part & d'autre, & qui demandent une regle commune. Voilà le point de la difficulté, suivant la remarque d'Hécaton. La vertu est au sommet d'une montagne escarpée: il n'est pas aisé d'y parvenir, ni même d'en approcher. Or, il ne suffit pas de faire le bien, il faut le faire avec discernement. La raison doit être le flambeau de notre vie: toutes nos actions grandes ou petites doivent être dirigées par les conseils. Après nous avoir enseigné la façon de donner, elles nous apprendra qu'il ne faut pas recevoir indistinctement. De qui donc recevrons-nous des bienfaits? En deux mots, recevez de ceux à qui vous voudriez donner. Peut-être même faut-il plus de choix pour s'endetter, que pour donner. En effet, sans parler des autres inconvénients qui sont en grand nombre, c'est un cruel tourment que d'être obligé contre son gré. Rien de plus doux au contraire que de recevoir un bienfait d'un homme qu'on aimeroit, même après une offense: notre amitié qui, indépendamment du bienfait eût été agréable, devient encore juste

par le motif de la reconnoiſſance. Au lieu que c'eſt le comble du malheur, pour une ame honnête & ſenſible, d'être obligée d'aimer un homme qui ne lui convient pas.

Eſt-il beſoin de répéter encore, que je ne parle point du Sage, qui veut tout ce qu'il doit, qui s'eſt rendu le maître de tous ſes ſentiments, qui s'impoſe la loi qui lui convient, & qui obſerve la loi qu'il s'eſt une fois impoſée; je parle des hommes imparfaits qui voudroient ſuivre la vertu, mais dont les paſſions n'obéiſſent qu'à regret.

Je dois donc choiſir la perſonne de qui je conſens à recevoir; & même je dois me rendre plus difficile ſur les créanciers de bienfaits, que ſur les créanciers d'argent: à ceux-ci, l'on n'eſt tenu de rendre qu'autant qu'on a reçu; après le rembourſement, on eſt quitte envers eux. En matiere de bienfait, on doit payer plus qu'on n'a reçu, & l'on n'eſt pas libéré pourcela: après s'être acquitté une fois, on doit recommencer à s'acquitter une ſeconde. De même donc que je n'admettrois pas dans mon amitié un homme qui en ſeroit indigne, je ne lui laiſſerai pas prendre ſur moi les droits ſacrés d'un bienfaiteur, qui font naître l'amitié la

plus inviolable. Il ne m'eſt pas toujours poſſible de refuſer : quelquefois je ſuis forcé de recevoir un bienfait contre mon gré. Un Tyran cruel & prompt à s'irriter regarderoit mon refus comme une inſulte. Je mets dans la même claſſe les brigands, les pirates, & un Roi qui a les ſentiments d'un pirate & d'un brigand. Mais, que faire avec un homme indigne de m'obliger ? Quand je vous dis de choiſir, j'excepte la violence & la crainte, qui ſont incompatibles avec la liberté du choix. Si vous êtes le maître d'accepter ou de refuſer, vous vous déciderez ; ſinon, vous ne recevrez pas, vous ne ferez que céder. On n'eſt pas obligé, pour avoir reçu ce qu'on n'eſt pas le maître de refuſer. Pour ſavoir ſi je conſens, laiſſez-moi libre de ne pas conſentir Cependant il vous a donné la vie : que m'importe, ce qu'on me donne, ſi le conſentement n'eſt pas réciproque ? Pour m'avoir conſervé, vous n'êtes pas mon conſervateur. Un poiſon peut être quelquefois utile : on ne le met pas pour cela au nombre des remedes Il faut donc diſtinguer entre ſervir & obliger.

CHAPITRE XIX.

UN assassin, voulant tuer un Tyran, lui perça un abcès (1) : le Tyran ne lui sut pas gré d'une opération que ses Médecins n'avoient pas osé tenter. Vous voyez que l'action ne décide rien, puisqu'on n'est pas bienfaiteur, pour avoir été utile en voulant nuire. Le bienfait est du hasard ; & l'injure, de l'homme. Nous avons vu un lion dans l'amphithéatre, reconnoître un des (2) bestiaires qui avoit été autrefois son maître, & le défendre contre les autres bêtes (1).

(1) Cicéron, au liv. 3, de la Nature des Dieux, attribue cette aventure à Jason, tyran de Phere ; mais Plutarque, dans son Traité de l'utilité des ennemis, l'attribue à Prométhée Thessalien. *Voyez* les notes de Juste-Lipse sur cet endroit.

(2) On appelloit ainsi ceux qu'on faisoit combattre contre les bêtes féroces. Dans la lettre 70, Sénèque appelle *Ludus Bestiarius*, les spectacles où l'on faisoit combattre des animaux contre des hommes.

(3) Ce trait d'histoire, suivant Lipse, paroît être le même qui se trouve rapporté au long dans Aulu-Gelle, liv. 5, chap. 14, où il nomme Androclus l'esclave à qui l'on suppose que le lion reconnoissant donna ces marques d'attachement.

Est-

Eſt-ce donc un bienfait, que le ſecours d'une bête féroce? non, puiſqu'il n'y avoit de ſa part ni volonté, ni bienveillance. Mettez le Tyran à la place de la bête féroce : tous deux ont donné la vie : ni l'un, ni l'autre n'a fait de bien. Il n'y a pas de bienfait, quand on eſt forcé de recevoir & de devoir à qui l'on ne veut pas être obligé. Commencez par me rendre libre, nous examinerons enſuite votre bienfait.

CHAPITRE XX.

ON demande ſi Brutus devoit accepter la vie de la main de Céſar qu'il jugeoit digne de la mort (1). Quant aux motifs qu'il eut pour le tuer, nous les examinerons une autrefois. Il me ſemble, en effet que Brutus, qui fut un grand homme ſur d'autres points, s'abuſa étrangement dans celui-ci, & ne conſulta pas aſſez les principes du Stoïciſme : devoit-il craindre la Monarchie, qui eſt la forme du Gouvernement la plus heureuſe

(1) C'eſt le même Brutus qui dans la ſuite ſe mit à la tête des Conjurés qui firent périr ce Dictateur.

ſous un Roi juſte? devoit-il ſe flatter du retour de la liberté, avec tant d'encouragements pour l'ambition, & tant de récompenſes pour l'eſclavage? devoit-il eſpérer le rétabliſſement de l'ancienne République, après la ſubverſion des anciennes mœurs? devoit-il attendre le maintien de l'égalité primitive, & des Loix fondamentales de l'Etat, après avoir vu tant de milliers d'hommes aux priſes, non pour la liberté, mais pour le choix d'un maître? A quel point falloit-il méconnoître, & la marche de la Nature, & l'eſprit de ſa Nation, pour ne pas voir qu'après le meurtre d'un ambitieux, il s'en trouvoit un autre dans les mêmes diſpoſitions, comme s'il s'étoit trouvé un Tarpin, après la mort violente de tant de Rois frappés par le fer ou la foudre? Brutus devoit recevoir ſa grace, ſans néanmoins regarder comme ſon pere, celui qui ne devoit qu'à la violence, le droit de faire du bien. Ce n'eſt pas ſauver un homme, que de ne pas le tuer: on ne lui fait point éprouver un bienfait; on ne fait que l'exempter de la mort (1).

(1) Le texte porte: *Nec beneficium dedit, ſed miſſionem. Miſſio*, terme emprunté des ſpectacles des

CHAPITRE XXI.

LE problême eſt plus embarraſſant, s'il s'agit d'un priſonnier de guerre, auquel un homme infame & proſtitué offre le prix de ſa rançon. Me laiſſerai-je ſauver par un monſtre de débauche ? & quand il l'aura fait, quelle reconnoiſſance pourrai-je lui témoigner ? vivrai-je avec un homme déshonoré ? D'un autre côté refuſerai-je de vivre avec mon bienfaiteur ? Voici ma déciſion. Je ne balan-

Gladiateurs, dans les combats deſquels il falloit ou vaincre ou périr, à moins que le peuple ne demandât la vie ou l'exemption de la mort pour le vaincu : comme ce dernier cas étoit aſſez rare, on appelloit ces combats meurtriers, *pugna ſine miſſione* ; c'eſt-à-dire un combat à mort, où l'on ne pouvoit ni eſpérer, ni faire grace de la vie. Sénéque s'eſt ſervi pluſieurs fois de ce mot, & il en détermine même le ſens d'une maniere préciſe dans ce paſſage de ſon Traité de *la Colere* : Caligula, dit-il, irrité de ce que le tonnerre troubloit ſes pantomimes, & effrayoit ſes compagnons de débauches, oſa défier Jupiter même & ſans lui demander quartier, en lui criant ce vers d'Homere : *Tue-moi, ou je te tue.* Ad pugnam vocavit Jovem, & quidem ſine miſſione. *De Irâ*, lib. 1, cap. 16, pag. 39, édit. *Varior.* Vid. & *Epiſt.* 37.

cerai pas à recevoir d'un pareil homme l'argent de ma rançon; mais je le recevrai, comme un prêt, & non comme un bienfait: je lui rendrai ſon argent; & ſi l'occaſion ſe préſente de le ſauver d'un péril, je l'en tirerai: mais jamais je ne me ſouillerai de ſon amitié: elle ſuppoſe de la conformité. Je ne le regarderai pas comme mon libérateur, mais comme un créancier que je me croirai obligé de rembourſer.

Un homme mérite d'être mon bienfaiteur, mais ſon bienfait lui ſeroit préjudiciable: je ne l'accepterai point, par la même raiſon qu'il eſt diſpoſé à me ſervir à ſes propres dépens: il veut me défendre en juſtice; mais ſa protection lui attireroit la diſgrace du Prince: je ſerois ſon ennemi, ſi je ſouffrois qu'il s'expoſât pour moi; il eſt bien plus ſimple que je demeure expoſé tout ſeul. Rien de plus frivole & de plus déplacé, que le trait qu'Hécaton rapporte d'Arcéſilas, qui refuſa l'argent d'un fils, de peur d'offenſer ſon pere avare. Qu'y a-t-il donc de ſi beau, à ne pas ſe rendre recéleur d'un larcin? à aimer mieux ne pas accepter, que d'être obligé de rendre? La belle modération, de ne pas accepter le bien d'autrui! Si vous vou-

lez un exemple héroïque, prenons celui de Græcinus Julius (1), cet homme d'un mérite rare, que Caligula fit tuer, par la seule raison qu'il avoit plus de probité qu'il n'est avantageux aux Tyrans d'en trouver dans un citoyen. Pendant qu'il recevoit de l'argent de tous ses amis, pour subvenir à la dépense des jeux, il refusa une grosse somme de la part de Fabius Persicus (2); & sur les reproches que lui en faisoient des gens plus touchés des présents, que délicats sur le choix des personnes, il répondit: *puis-je accepter les bienfaits d'un homme avec lequel je* (3) *ne voudrois pas me*

(1) Tacite en parle avec éloge dans la vie d'Agrigola, dont Julius Græsinus étoit le pere. Ce Sénateur illustre, dit-il, mérita, comme Orateur & comme Philosophe, la colere de Caligula qui le fit mourir pour avoir refusé de se rendre l'accusateur de Sillanus. *In vit. Agric. cap.* 4.

(2) Paulus Fabius Persicus, l'un des descendants de Paul Emile qui avoit vaincu Persée, Roi de Macédoine. Cet homme qui déshonoroit un nom illustre par des mœurs infames, fut Consul sous le regne de Tibere, l'an de Rome 786.

(3) Ce mot de Græcinus me rappelle une pensée de Platon, qu'il semble avoir eue en vue dans sa réponse. Que doivent penser les Dieux des dons des impies, dit ce Philosophe, puisqu'un homme de bien rougiroit de recevoir des

trouver à table? Rébilus (1), homme consulaire & aussi décrié, lui ayant envoyé une somme encore plus forte & le pressant de l'accepter : *excuse-moi*, lui dit Græcinus, si je ne me rends pas à vos instances, *j'ai déjà refusé Persicus*. Est-ce là recevoir des présents ? n'est-ce pas plutôt faire l'office de censeur, & choisir les membres du Sénat ?

CHAPITRE XXII.

QUAND nous aurons cru pouvoir accepter, faisons-le avec gaieté ; témoignons-en notre satisfaction ; montrons-la à notre bienfaiteur, afin qu'il recueille sur le champ le fruit de son bienfait. Si la vue d'un ami heureux est un motif légitime de joie, il l'est encore bien plus, quand on s'en voit l'auteur. Mon-

présent d'un malhonnête homme ? *De Legibus*, lib. 4, pag. 716, E, tom. 2, Edit. *Henr. Steph.* Anno 1578.

(1) Rebilus, deux hommes de ce nom furent honorés du Consulat ; l'un, sous Jules César, & l'autre sous Auguste. On ignore en quel temps celui dont il est ici question, souilla cette éminente dignité : il s'appelloit Caninius Rebilus.

trons-nous ſenſibles au bienfait, par l'effuſion de nos ſentiments, non-ſeulement devant lui, mais en toute occaſion. Accepter un bienfait avec plaiſir, c'eſt faire le premier paiement de l'intérêt.

CHAPITRE XXIII.

IL y a des gens qui ne conſentent à recevoir qu'en ſecret; *ils ne veulent ni témoin*, ni confident des obligations qu'ils contractent. Rien de plus condamnable que de pareils ſentiments. Si le bienfaiteur ne doit divulguer ſon bienfait, qu'autant que ſa publicité fera plaiſir à celui qu'il oblige, celui qui reçoit doit au contraire convoquer la foule. On eſt maître de ne pas accepter ce qu'on rougit de devoir. Il en eſt d'autres qui vous remercient à la dérobée, dans un coin, en confidence: ce n'eſt pas là de la pudeur, c'eſt une eſpece de déni de juſtice. Je regarde comme un ingrat tout homme qui ne rend graces qu'en tête à tête. En affaires, il y a des gens qui ne veulent pas donner d'authenticité à leurs en-

gagements, ni appeller (1) de Notaire, ni faire signer de témoins, ni donner leur cachet. Voilà ce que font ceux qui prennent tant de mesures pour cacher les bienfaits qu'ils ont reçus. Ils craignent de les montrer, afin de faire croire qu'ils sont parvenus par leur propre mérite, plutôt que par le secours des autres: on les voit moins assidus près de ceux à qui ils sont redevables de la vie, ou de l'honneur: pour ne pas avoir l'air de clients, ils deviennent ingrats.

CHAPITRE XXIV.

D'AUTRES médisent de ceux qui leur ont fait le plus de bien. Il est plus sûr de les offenser, que de les obliger : ils ont recours à la (2) haine, comme à la preu-

(1) *Voyez* ci-dessus, liv. 3, chap. 15, & ce que j'ai dit dans une note sur la 120 lettre, note premiere, pag. 496 du second volume.

(2) Tacite qui a lu si avant dans le cœur humain, & qui joignoit à un génie profond, une longue expérience des hommes, sans laquelle on ne peut jamais les connoître, ni en parler que d'une maniere abstraite, & par conséquent peu

ve qu'ils ne doivent rien. Cependant notre premiere attention doit être de nous identifier le ſouvenir des bienfaits, de le renouveller même de temps en temps ; parce qu'on ne peut s'acquitter, ſi l'on ne ſe ſouvient ; & que ſe ſouvenir, c'eſt déja s'acquitter. Ne vous montrez pas trop difficile en recevant ; mais d'un autre côté ne ſoyez ni bas, ni rampant. Celui qui reçoit ſans paroître y faire attention dans le moment où le bienfait a toutes les graces de la nouveauté, que ſera-t-il lorſque cette premiere pointe ſera émouſſée ? Un autre accepte à contre cœur, comme s'il vous diſoit : je n'ai pas beſoin de votre préſent ; mais puiſque vous le voulez abſolument, il faut céder. Celui-ci par ſa froideur dédaigneuſe laiſſe douter au bienfaiteur, ſi l'on a ſenti le bien qu'il a voulu faire. Celui-là deſſerre à peine les levres, & par là montre plus ſon ingratitude, que s'il fût reſté muet. On doit proportionner

---

ſûre, obſerve très-judicieuſement que les bienfaits inſpirent de la reconnoiſſance, tant qu'on croit pouvoir s'acquitter ; mais qu'on hait quand on ſe ſent inſolvable. *Beneficia eò uſque læta ſunt dum videntur exſolvi poſſe : ubi multum antevenere, pro gratiâ odium redditur.* Annal. *lib.* 4, *cap.* 18, *in fin.* Voyez SENEQUE, lettre 19.

les actions de graces à la grandeur du ſervice ; on peut ajouter : *vous avez obligé plus de monde que vous ne penſez*. Il n'y a perſonne qui n'aime à voir ſon bienfait étendre au loin ſes rameaux. *Vous ignorez tout ce que vous avez fait pour moi ? mais apprenez que vous avez plus fait que vous ne croyez*. Le caractere de la reconnoiſſance eſt d'aggraver ſur ſoi la charge du bienfait. *Je ne pourrai jamais m'acquitter ; mais au moins je ne ceſſerai de publier que je ſuis dans l'impoſſibilité de m'acquitter envers vous.*

CHAPITRE XXV.

JAMAIS Furnius (1) ne fit mieux ſa cour à Auguſte, & ne le diſpoſa plus favorablement pour lui, que par un mot qu'il lui a dit après avoir obtenu la grace de ſon pere, qui avoit ſuivi le parti d'Antoine : *vous n'avez qu'un tort envers moi, ô Céſar ! c'eſt de m'avoir mis dans le cas de vivre & de mourir ingrat.* Quelle reconnoiſſance, que celle qui

(1) Caius Furnius fut déſigné Conſul l'an de Rome 736 : ſon pere avoit rempli cette dignité en l'année 723.

n'eſt jamais contente d'elle-même, qui ne peut ſe permettre d'égaler un jour le bienfait. C'eſt par des diſcours de cette nature qu'il faut produire ſa ſenſibilité, la faire éclater, la mettre dans tout ſon jour. Au défaut de paroles, lorſque nous ſommes affectés comme il convient, nos ſentiments ſe peindront ſur notre viſage. Celui qui doit de la reconnoiſſance, penſe à s'acquitter au moment même où il a reçu: Chryſippe le compare à un combattant, prêt à diſputer le prix de la courſe, qui attend en deça de la barriere, le moment de s'élancer au ſignal (1) donné. En effet, il lui faut

(1) Ce ſignal ſe donnoit avec une eſpece de ſerviette ou de linge blanc (*mappa ſive pannus cretatus*) dont les Romains ſe ſervoient à table aux-mêmes uſages que nous. Lorſque les Magiſtrats qui préſidoient aux ſpectacles du Cirque, avoient fini leur repas, qu'ils prenoient ordinairement dans une partie quelconque du théatre, ils jetoient leur ſerviette; & à ce ſignal que le peuple aſſemblé attendoit avec une impatience qui alloit quelquefois juſqu'à la fureur, le ſpectacle commençoit: *Moris erat Conſulibus in theatris convivari; ſublatis verò epulis, mantile quæ mappa dicitur, jaciebant, quam excipiens, qui dicebatur* Mapparius, *certamen adornabat.* CEDREN. *p.* 139. Selon Caſſiodore (Variar. l. 3, Epiſt. 51) l'uſage de jeter cette ſerviette pour ſignal dans la repréſentation des Jeux Circenſes, ne re-

bien des efforts & de la célérité, pour atteindre le bienfaiteur qui le devance.

CHAPITRE XXVI.

PASSONS maintenant aux principales causes de l'ingratitude. C'est ou l'estime excessive de soi-même, vice naturel aux hommes, qui fait qu'ils n'admirent qu'eux seuls & ce qui vient d'eux, ou l'avidité, ou l'envie. Commençons par la premiere cause. Il n'y a personne qui ne se juge favorablement; de là vient qu'on croit tout mériter. On reçoit les bienfaits comme une dette; encore ne se croit-on jamais apprécié à sa juste va-

monte pas plus haut que le regne de Néron; il rapporte même le fait qui donna lieu à l'établissement de cette coutume. Il paroît en effet, par un passage de Solin, que dans des temps plus anciens, ce signal se donnoit avec un flambeau allumé: *Nonnulli etiam accensis facibus ad cursus provocantur.* SOLIN, Polyhistor. *cap.* 45, *Edit.* Salmas. A l'égard du mot *mappa* si usité dans le Cirque, Quintillien nous apprend que les Carthaginois se l'approprioient: *& Mappam quoque, usitum. Ciceo nomen, Pæni sibi vindicant.* Institut. Orat. *lib.* 1, *cap.* 5, *n.* 57, *Ed.* Gesner, *Gotting.* 1738.

leur. Il m'a fait, dit-on, tel préſent; mais combien a-t-il fallu l'attendre! qu'il m'en a côté de peines! j'aurois bien plus gagné ſi j'euſſe cultivé tels ou tels, ſi j'euſſe fait valoir mes propres talents! je ne m'y ſerois jamais attendu. Me juger digne de ſi peu de choſe, c'eſt me confondre dans la foule: il eût été plus honnête de m'oublier.

CHAPITRE XXVII.

CN. LENTULUS (1), l'Augure, fut un exemple unique de fortune, avant que les affranchis *le réduiſiſſent à la pauvreté* : il ſe vit quatre cents millions de ſeſterces, (c'eſt le mot propre; car il ne fit que les voir.) Il avoit l'eſprit auſſi ſtérile, que le cœur rétréci; quoiqu'avare à l'excès, il l'étoit encore moins d'argent que de paroles; tant il avoit

(1) Il eſt fait mention de ce Lentulus, au livre 4 des Annales de TACITE, chap. 29 & 44, & dans Suétone, au chap. 49 de la vie de Tibere. Il paroît que ſes richeſſes exciterent l'avidité des Affranchis de l'Empereur Claude, devenus les tyrans de l'Empire ſous ce maître ſtupide.

de peine à s'énoncer. Quoique redevable de toute sa fortune à Auguste, à qui il n'avoit apporté qu'une pauvreté surchagée du poids de sa noblesse : quoique le premier de la ville, tant par ses richesses, que par son crédit, il se plaignoit de temps en temps à Auguste de ce qu'on l'avoit arraché à l'étude, disant qu'on ne l'avoit pas dédommagé de la perte qu'il avoit faite, en renonçant à l'éloquence du Barreau : cependant Auguste, entr'autres services, lui avoit sauvé de se rendre ridicule, & de travailler en pure perte.

L'avidité est incompatible avec la reconnoissance : les plus riches dons ne peuvent remplir des désirs immodérés : nous souhaitons d'autant plus, que nous avons plus reçu. L'avarice est bien plus animée au sein de l'opulence, de même que la flamme a plus de force, quand elle est produite par un grand incendie. D'un autre côté, l'ambition ne permet pas qu'on se contente d'une portion d'honneurs, dont le simple vœu eût été jadis une folie. On ne remercie pas pour le Tribunat, mais on se plaint de n'avoir pas monté jusqu'à la Préture : cette Magistrature même n'a point de charmes, si elle n'est suivie du Consu-

lat. Le Conſulat ne peut nous ſatisfaire, ſi l'on ne l'obtient qu'une fois. L'ambition s'élance toujours en avant ; elle ne goûte jamais ſon bonheur, parce qu'elle regarde toujours où elle veut aller, & jamais d'où elle eſt venue. Mais l'envie eſt encore un vice plus importun : elle ne ceſſe de nous troubler par ſes comparaiſons.

CHAPITRE XXVIII.

IL fait telle choſe pour moi, mais il a fait plus pour celui-ci, & il en a ſervi plus promptement un autre. L'envie ne plaide la cauſe de perſonne; elle n'eſt favorable qu'à elle-même, au préjudice de tous les autres. Ne ſeroit-il pas plus ſimple, plus décent de s'exagérer le bienfait reçu, & de ſonger qu'on n'eſt jamais autant eſtimé par un autre, que par ſoi-même ? J'aurois dû être mieux traité : mais il ne lui étoit pas facile de faire plus pour moi ; il falloit qu'il partageât ſa bienfaiſance entre un grand nombre de perſonnes. Ce n'eſt que la premiere fois ; il faut prendre patience ; appellons de nou-

veaux bienfaits par notre reconnoiſſance. Il a fait peu ; mais il réitérera ſes bienfaits. Il m'a préféré celui-ci ; mais il m'a préféré à beaucoup d'autres. Un tel n'a pas tant de mérite que moi ; il n'a pas été auſſi aſſidu, mais il avoit des moyens de plaire. Toutes mes plaintes ne me feront pas mériter de plus grands bienfaits, & me rendront indigne de ceux que j'ai reçus. Mais des hommes déshonorés ont été mieux récompenſés. Qu'importe ; la fortune a-t-elle du diſcernement ? ne nous plaignons-nous pas tous les jours du bonheur des méchants ? Souvent la grêle paſſe à côté des champs d'un ſcélérat, pour aller détruire les moiſſons de l'homme de bien. En amitié, comme en tout autre choſe, chacun ſubit ſon ſort.

En un mot, il n'eſt point de bienfait ſi complet, que la malignité ne parvienne à déprimer ; il n'en eſt point de ſi foible, qu'un bon eſprit ne puiſſe groſſir. On ne manquera jamais de ſujets de plainte, tant qu'on ne regardera les bienfaits que par le plus mauvais côté.

CHAPITRE XXIX.

VOYEZ avec quelle injuſtice les bienfaits des Dieux ſont appréciés, même par quelques hommes qui font profeſſion de ſageſſe. Ils ſe plaignent de ce que nous n'avons pas la taille des éléphants, la vélocité des cerfs, la légéreté des oiſeaux, la fougue des taureaux; de ce que la peau des bêtes féroces eſt plus ſolide que la nôtre, le poil des daims plus beau, celui des ours plus fourni, celui des caſtors plus doux; de ce que les chiens l'emportent ſur nous par la ſagacité de leur odorat, l'aigle par ſa vue perçante, le corbeau par ſa longue vie; la plupart des animaux par la facilité à nager. Ne voit-on pas qu'il y a des qualités incompatibles dans le même ſujet; telles que la viteſſe & la force: on fait un crime à la Nature de n'avoir pas réuni dans l'homme, des avantages qui ſe détruiroient les uns les autres. On accuſe les Dieux de négliger le genre humain, parce qu'ils ne nous ont pas donné une ſanté inaltérable, un courage invincible, la connoiſſance de l'avenir. Peut s'en faut même

qu'on ne pouſſe l'impudence juſqu'à prendre la Nature en averſion, parce que nous ſommes inférieurs aux Dieux, & que nous ne marchons pas leurs égaux. Eh! ne vaudroit-il pas mieux porter ſa vue ſur les bienfaits innombrables de la Providence; lui rendre graces de nous avoir aſſigné la ſeconde place dans ce merveilleux domicile; de nous avoir établis Rois de la terre. L'on oſe nous comparer à des animaux, dont nous ſommes les maîtres! la Nature ne nous a refuſé que ce qu'elle n'a pu nous donner. Cela poſé, qui que tu ſois, Appréciateur injuſte de la condition humaine, conſidere combien de préſents nous a fait notre pere commun! combien d'animaux plus forts que nous, ſont ſoumis à notre joug! combien d'animaux plus légers nous atteignons dans leur courſe! Ne vois-tu pas que tout ce qui eſt mortel obéit à nos Loix? combien d'avantages n'avons-nous pas reçus! combien d'arts? notre ame enfin, à laquelle tous les lieux ſont acceſſibles, au moment même où elle prend ſon eſſor; cette ame plus rapide que les aſtres, dont elle devance de pluſieurs ſiecles les révolutions futures! conſidere enfin toutes ces moiſſons, tous ces tréſors, tous

ces biens accumulés : parcours le monde, tu n'y trouveras rien que tu aimasses mieux être, à tout prendre ; tu seras obligé de choisir dans chaque espece, les qualités que tu voudrois posséder : alors pénétré des bienfaits de la Nature, tu ne pourras méconnoître sa prédilection pour toi. Oui, nous avons été, & nous sommes les êtres les plus favorisés des Dieux ; ils nous ont accordé le plus grand honneur qu'ils pouvoient, la premiere place après eux. Nous avons beaucoup reçu, nous n'en comportions pas davantage.

CHAPITRE XXX.

J'AI cru, mon cher Libéralis, cette excursion nécessaire, soit parce qu'en traitant des moindres bienfaits, je ne pouvois omettre les plus grands ; soit parce que l'ingratitude envers les Dieux est la source de celle envers les hommes. Comment pourra-t-on reconnoître les services, les juger importants & obligatoires, quand on mépriſe les bienfaits suprêmes ? A qui se croira-t-on redevable de sa conservation, quand on nie d'avoir reçu des Dieux la vie qu'on leur

demande tous les jours ? Ainſi, quiconque enſeigne la reconnoiſſance, plaide la cauſe des Dieux. Les Dieux n'ont beſoin de rien ; ils ſont placés hors de la ſphere des déſirs : cependant nous pouvons leur témoigner notre ſenſibilité pour leurs bienfaits. Et ne prétendez pas excuſer votre ingratitude par votre foibleſſe & votre indigence : ne dites pas, que puis-je faire ? comment & quand m'acquitter envers des êtres ſupérieurs à moi ; envers les maîtres de la Nature ? Vous le pouvez, ſi vous êtes avare, ſans dépenſe ; ſi vous êtes pareſſeux, ſans fatigue : au moment même où l'on vous oblige, vous ſerez quitte, ſi vous voulez ; recevoir un bienfait avec joie, c'eſt s'acquitter.

CHAPITRE XXXI.

JE crois qu'un des paradoxes les moins étonnants & les moins incroyables du Stoïciſme, c'eſt qu'on acquitte les bienfaits, en les recevant avec joie. En effet, comme c'eſt l'intention qui donne un caractere aux actions des hommes, on ſuppoſe avoir fait ce qu'on a eu l'intention de faire : comme la piété, la bonne

foi, la juſtice, en un mot toutes les vertus ſont parfaites en elles-mêmes, indépendamment d'aucune action extérieure : on peut être auſſi reconnoiſſant, par la ſeule intention. On recueille le fruit de ſes peines, quand obtient ce qu'on ſe propoſoit : or, qu'eſt-ce que ſe propoſe un bienfaiteur ? l'utilité de celui qu'il oblige, & ſa propre ſatisfaction. S'il y a réuſſi, je ſuis touché de ſa bienveillance ; ſi je partage ſa joie, il obtient ce qu'il déſiroit : il n'a pas prétendu que je lui donnaſſe quelque choſe en échange ; alors ce ne ſeroit plus un bienfait, mais un trafic intéreſſé. On a fait une heureuſe navigation, quand on eſt arrivé dans le port déſiré ; on a tiré juſte, quand on a frappé le but : le bienfaiteur veut faire plaiſir ; il a donc ce qu'il ſouhaitoit, quand le bienfait eſt reçu avec joie. Mais il eſpéroit quelque profit ? Ce n'étoit donc pas un bienfait ; vu que le propre du bienfait eſt de ne pas ſonger aux intérêts. En recevant le ſervice, ſi j'entre dans les ſentiments de celui qui me l'a rendu, je me ſuis acquitté ; ſans quoi la plus belle des vertus deviendroit la plus incertaine : vous me renvoyez, pour la reconnoiſſance, aux caprices de la fortune ;

si elle m'ôte les moyens de m'acquitter autrement, mon cœur suffira au cœur de mon bienfaiteur. Eh quoi ! en serai-je moins empressé à faire, pour m'acquitter, tout ce qui dépendra de moi ? à épier les moments, les occasions de le servir ; à désirer de combler de bien le sein de mon bienfaiteur ? non, sans doute : le bienfait est mal placé, si je ne puis m'acquitter, qu'en ouvrant les mains.

CHAPITRE XXXII.

CELUI, dira-t-on, qui a été obligé, a beau avoir reçu le bienfait, du meilleur cœur, il n'a rempli que la moitié de sa tâche ; il lui reste encore l'obligation de s'acquitter. Au jeu de la balle, c'est bien quelque chose que de la recevoir adroitement ; mais on ne passe pour bon joueur, que lorsqu'après l'avoir reçue, on sait la renvoyer avec dextérité. La comparaison n'est pas juste. Pourquoi ? C'est qu'ici le mérite consiste dans la souplesse à l'égalité du corps, & non dans la disposition de l'ame : or, toute action dont les yeux sont les seuls juges, doit avoir tout son développement. D'ailleurs je ne refuserai pas le titre de bon joueur, à

celui qui après avoir reçu la balle à propos, n'a pu la renvoyer par quelqu'obſtacle indépendant de lui. Mais, ajoute-t on, quoique, dans ce cas, rien ne manque à l'adreſſe du joueur qui a fait ce qui dépendoit de lui, & qui auroit pu faire ce qu'il n'a pas fait, cependant le jeu reſte imparfait; il n'eſt complet que par l'alternative continuelle des allées & venues de la balle. Sans m'arrêter à répondre à ces difficultés, ſuppoſons la choſe, qu'en réſulte-t-il? qu'il manque quelque choſe au jeu, mais non pas au joueur: de même dans la queſtion préſente, il manque quelque choſe au bienfait auquel on a point répondu; mais il ne manque rien à l'ame du bienfaiteur, qui a trouvé les mêmes diſpoſitions dans celle de l'homme qu'il a obligé: celui-ci a fait ce qu'il vouloit, autant qu'il étoit en lui.

CHAPITRE XXXIII.

J'AI éprouvé un bienfait; je l'ai reçu de la maniere que le bienfaiteur vouloit qu'il le fût: il a ce qu'il déſiroit, & la ſeule choſe qu'il déſirât: je ſuis donc reconnoiſſant. Reſtent encore après cela les

ſervices qu'il peut tirer de moi, les avantages qu'on eſt en droit d'attendre d'un homme reconnoiſſant : mais ce n'eſt pas là le complément de la reconnoiſſance qui ſeroit imparfaite, ce n'en eſt que l'acceſſoire. Phidias fait une ſtatue : il faut diſtinguer le fruit de l'art, & celui de l'artiſte. Le fruit de l'art, eſt d'avoir exécuté ſon idée ; celui de l'artiſte, eſt de l'avoir exécutée à ſon profit. L'ouvrage de Phidias eſt fait, quoiqu'il ne ſoit pas vendu ; il en retire un triple fruit ; le premier eſt la ſatisfaction intérieure qu'il éprouve, quand l'ouvrage eſt achevé ; le ſecond eſt la gloire ; le troiſieme le profit qui conſiſte, ſoit dans la reconnoiſſance, ſoit dans le prix de la vente, ſoit dans quelqu'autre avantage. Il en eſt de même du bienfait : le premier fruit qu'on en retire eſt la ſatisfaction intérieure : on en jouit quand le bienfait a produit l'impreſſion qu'on vouloit ; le ſecond fruit eſt la gloire ; le troiſieme eſt le retour dont le bienfait peut être ſuivi. Lors donc que le bienfait a été accepté avec joie, on en a reçu la reconnoiſſance, mais pas encore le ſalaire ? Je dois encore l'acceſſoire du bienfait : quand au bienfait même, je l'ai acquitté, en le recevant d'une façon convenable.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXIV.

QUOI, dites-vous, on s'acquitte en ne faisant rien? D'abord c'est faire quelque chose, que de rendre bienveillance pour bienveillance, sur le pied de l'égalité, comme entre amis. Ensuite un bienfait ne s'acquitte pas comme une dette; ne vous attendez pas que je vous montre de quittance; c'est une affaire entre les cœurs. Ce que je vous dis ne vous paroîtra pas révoltant, quoiqu'au premier coup d'œil il soit contraire à votre opinion, si vous vous prêtez à mes preuves, & si vous faites réflexion qu'il existe bien plus de choses que de mots: en effet, il y a un grand nombre de choses qui n'ont point de nom propre, mais qu'on désigne par des noms étrangers ou empruntés; c'est ainsi que nous disons *le pied* d'un homme, d'un lit, d'un mur, d'une (1) voile, d'un vers. Nous

(1) Le texte porte: *Pedem veli*, terme Marine très-ancien, puisqu'on le trouve dans Homère, *Odiss.* l. 5, v. 260. Les Grecs appelloient πόδες, & les Latins *Pedes*, les cordages des voiles, c'est-à-dire, les cordages attachés aux coins des voiles, qui servoient à les plier, à les éten-

donnons le nom de *chien* à l'animal destiné à la chasse, à un poisson, à un astre. Manquant de mots pour désigner chaque objet, nous en empruntons au besoin. Le courage est la vertu qui brave les vrais dangers, ou bien c'est une science qui apprend à repousser, à soutenir, à provoquer les périls : cependant nous donnons le titre de courageux à un gladiateur, à un vil esclave que sa témérité pousse au mépris de la mort. La science d'éviter les dépenses superflues, l'art d'user modérément de ses biens, se nomme *parcimonia*, économie : nous donnons pourtant l'épithete de *parcissimus* très-économe, à un homme dont l'ame

---

dre, & sur-tout à les tourner du côté qu'on vouloit, pour leur faire recevoir le vent. *Pedes propriè sunt funes ad angulos velorum, quibus ea vertebantur*, dit Saumaise (*Exercitation. Plin. pag.* 400, *tom.* 1.) Servius (*in Æneid.* lib. 3, vers. 510,) compte parmi les différents emplois relatifs à la manufacture d'un vaisseau, celui de tenir les cordages : *Per sortem dîvisi ad officia remigandi, quis proreta esset, quis* Pedem *teneret?* Et Saumaise nous apprend que Pedem *tenere* désignoit chez les Latins la fonction de ceux qui dans un navire étoient chargés de tourner les voiles d'un côté ou d'un autre, pour les exposer à l'action du vent : *Quibus in navi vertendorum velorum munus incumbebat*, pedem tenere *dicebant*,

est basse & rétrécie, quoiqu'il y ait une différence infinie entre la modération & l'excès. Mais la disette de la langue nous force d'employer le mot *parcus* dans les deux cas; de désigner sous le nom de *courageux*, & l'homme qui méprise avec discernement les périls fortuits, & celui qui s'y jette en aveugle. De même le mot *bienfait* signifie à la fois une action bienfaisante, & le présent donné par cette action, comme de l'argent, une maison, une robe garnie de pourpre; le nom est bien le même, mais les choses sont très-différentes.

---

tur. De là cette expression si familiere aux Poëtes Grecs & Latins, & même aux Prosateurs: ἀμφοτέροισι πόδεσθι; ἐξ ἀμφοῖν ποδοῖν, *pedibus æquis navigare, sinum transmittere*, pour signifier *naviger heureusement, avec des voiles égales, ou également tendues*; ce qui arrivoit toutes les fois qu'un vent favorable enfloit en même temps & également les voiles des deux côtés:

— Læva, sive dextera
Vocaret aura; sive utrumque Jupiter
Simul secundus incidisset *in pedem*.

Catull. *Carm.* 4, *vers.* 19 & *seq.* Vossius dans ses notes sur Catulle, explique très-bien ce passage, & nous apprend à ce sujet des choses aussi curieuses que peu connues. *Voyez* les pages 12 & 13.

CHAPITRE XXXV.

SUIVEZ-MOI donc, & vous ſentirez que je ne dis rien qui doive choquer votre opinion. Le bienfait qui conſiſte dans l'action, nous l'acquittons en le recevant comme il convient; celui qui conſiſte dans un don réel, nous ne l'avons pas acquitté, mais nous en avons l'intention. Nous avons acquitté la bienveillance par la bienveillance; nous devons encore la choſe pour la choſe. Ainſi, quoique nous regardions comme acquitté celui qui a reçu le bienfait avec joie, nous lui recommandons pourtant de rendre quelque choſe de ſemblable à ce qu'il a reçu.

Quelques unes de nos aſſertions s'écartent de l'uſage ordinaire, mais nous y rentrons enſuite par un autre côté. Nous diſons que le Sage ne peut recevoir d'injures, & cependant nous condamnons, comme coupable d'injure, celui qui le frappe avec le poing. Nous diſons que l'inſenſé ne poſſede rien, & cependant nous condamnons comme coupable de larcin celui qui vole un inſenſé. Nous prétendons que tous les inſenſés ont perdu la raiſon, & cependant nous ne

leur donnons pas d'ellébore, nous leur accordons le droit de ſuffrage & celui de rendre la juſtice. De même quand nous déclarons acquitté celui qui a reçu le bienfait avec les diſpoſitions requiſes, nous lui laiſſons néanmoins une dette, qu'il devra liquider, même après s'être acquitté. C'eſt plutôt exhorter à la reconnoiſſance qu'à nier le bienfait.

Ne craignons point, ne ſuccombons point ſous le fardeau de la reconnoiſſance. On m'a fait des préſents, on m'a ſauvé l'honneur, on m'a tiré de l'indigence, on m'a rendu la vie, & la liberté préférable à la vie : comment reconnoîtrai-je tant de bienfaits? Quand viendra le jour où je pourrai faire connoître mes ſentiments à mon bienfaiteur? C'eſt le jour même où il vous montre les ſiens. Recevez le bienfait avec joie, chériſſez-le, ſoyez ſatisfait, non de recevoir, mais de vous acquitter & de reſter redevable; alors vous n'aurez pas à craindre que le ſort vous rende ingrat. Je ne vous propoſe pas d'obſtacles à ſurmonter : ne vous découragez pas; ne vous laiſſez pas effrayer par la perſpective des travaux d'une longue ſervitude : je ne vous donne point de délais; payez ſur le champ. Vous ne ſerez jamais reconnoiſſant, ſi vous ne

l'êtes au moment même. Qu'avez-vous donc à faire? Je ne vous dis pas de prendre les armes; peut-être le faudra-t-il un jour: de parcourir les mers; peut-être ſerez-vous obligé de vous embarquer par un vent orageux. Voulez-vous acquitter votre bienfait? recevez-le avec joie, & déjà vous êtes quitte; non que vous croyiez avoir payé, mais parce que vous ſerez plus tranquille ſur votre dette.

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

L'INGRATITUDE eſt un vice honteux, tout le monde en convient; les ingrats ſe plaignent eux-mêmes des ingrats : néanmoins ce vice odieux à tout le monde eſt preſque univerſel. La conduite des hommes eſt tellement en oppoſition avec leurs principes, qu'on ne hait jamais tant qu'après avoir été obligé, & même pour l'avoir été. Cette inconſéquence eſt, ſans doute, dans quelques-uns l'effet d'une perverſité naturelle; mais le plus communément, c'eſt le temps qui efface la mémoire du bienfait : quand il étoit récent, il ſubſiſtoit dans toute ſa vigueur; mais le temps, à la longue, en fait diſparoître les traces.

Je me rappelle une diſpute que nous eûmes ſur cette eſpece d'ingratitude, à laquelle vous ne vouliez pas qu'on donnât ce nom, mais celui d'oubli, comme ſi la cauſe de l'ingratitude en pouvoit être l'excuſe. Quoi! un homme ne ſera

pas ingrat, pour avoir oublié; tandis qu'il n'y a que les ingrats qui oublient? Il eſt pluſieurs eſpeces d'ingrats, comme de voleurs & d'homicides. La faute eſt toujours la même; elle ne varie que dans les circonſtances. On eſt ingrat, quand on nie les bienfaits reçus; on l'eſt quand on les diſſimule; on l'eſt quand on ne les acquitte pas; on l'eſt complettement quand on les oublie. Les premiers ne payant point, n'en reſtent pas moins débiteurs: leur conſcience, toute corrompue qu'elle eſt, conſerve au moins la trace des ſervices: un motif quelconque peut un jour les porter à la reconnoiſſance: peut-être ſeront-ils réveillés, ou par la honte, ou par un mouvement ſubit de vertu, comme il s'en éleve quelquefois dans les cœurs les plus dépravés, ou bien ils ſeront excités à la gratitude par une occaſion facile de la montrer. Mais il n'y a plus de reſſources quand le bienfait ſe trouve entiérement effacé. Lequel, à votre avis, eſt le plus coupable, de celui qui n'a pas de reconnoiſſance du bienfait, ou de celui qui n'en a pas même le ſouvenir? Les yeux ne ſont que viciés, quand ils craignent de voir la lumiere; ils ſont aveugles, quand ils ne la voient point du tout. C'eſt une impiété

que de ne point aimer ſes parents ; c'eſt un délire que de ne pas vouloir les reconnoître. Qui eſt-ce qui pouſſe l'ingratitude juſqu'à écarter totalement, juſqu'à rejeter & méconnoître ce qui devroit occuper le premier rang dans ſes penſées? Il paroît qu'on s'eſt bien peu occupé de la reſtitution, quand on en eſt venu juſqu'à l'oubli du bienfait.

CHAPITRE II.

ENFIN, pour acquitter un bienfait, il faut de la vertu, des circonſtances, des moyens, de la fortune : mais le ſouvenir eſt une reconnoiſſance qui ne coûte rien. Refuſer un paiement qui n'exige ni peine, ni richeſſes, ni bonheur, c'eſt être inexcuſable. On n'a jamais voulu être reconnoiſſant, quand on a rejeté le bienfait aſſez loin pour le perdre de vue. De même que les uſtenſiles qu'on manie tous les jours, ne ſe gâtent jamais par la rouille ou la pouſſiere ; & que ceux qu'on n'emploie pas, & dont on ne fait jamais la revue, ſe détruiſent à la longue : de même les objets dont la mémoire s'occupe, & qu'elle ſe renouvelle, ne lui échappent

jamais : elle ne perd que ceux auxquels elle ne revient pas ſouvent.

CHAPITRE III.

IL eſt encore d'autres cauſes qui nous dérobent le ſouvenir des bienfaits La premiere & la principale eſt la diſpoſition du cœur, qui, toujours en proie à de nouveaux déſirs, ne regarde plus l'objet qu'il a, mais celui qu'il voudroit avoir. On dédaigne ce qu'on poſſede : conſéquemment les avantages qu'on a reçus, n'étant rien en comparaiſon de ceux que l'on déſire, celui qui nous a procuré les premiers, n'a plus le même mérite à nos yeux. Nous aimions, nous révérions notre bienfaiteur, nous le reconnoiſſions hautement pour l'auteur de notre bien-être, tant que ſes faveurs avoient des charmes pour nous : mais, par la ſuite, de nouveaux objets venant à exciter les déſirs de l'ame, elle s'élance vers eux avec cette ardeur ordinaire à l'homme dont les vœux vont toujours en croiſſant ; bientôt on oublie ce qu'auparavant on regardoit comme un bienfait ; on ne voit plus les avantages par leſquels on l'em-

porte ſur les autres, on n'enviſage que ceux qui les mettent au-deſſus de nous. Or, il eſt impoſſible d'être à la fois envieux & reconnoiſſant : l'envie ſuppoſe du chagrin, du mécontentement; au lieu que la reconnoiſſance eſt un ſentiment de joie. De plus, comme nous n'enviſageons guere que l'inſtant qui s'écoule, il nous arrive rarement de revenir ſur le paſſé : de là l'oubli de nos inſtituteurs & de leurs bienfaits, parce que nous avons entiérement perdu de vue notre enfance : de là l'oubli des ſervices rendus à notre adoleſcence, parce que jamais nous ne reportons les yeux vers cet âge. Tout ce que nous avons été n'eſt point regardé comme paſſé, mais comme perdu : rien de plus infidelle que la mémoire de ceux qui ne s'occupent que de l'avenir.

CHAPITRE IV.

IL faut ici rendre à Epicure la juſtice de convenir qu'il ſe plaint ſans ceſſe de notre ingratitude pour le paſſé; il nous reproche de ne pas aſſez nous rappeller & de mettre au nombre des voluptés les biens dont nous avons joui; tandis qu'il

n'y a pas de volupté plus assurée, que celle qu'on ne peut plus nous ravir. Les biens présents ne sont pas entiérement à nous; le hasard a de la prise sur eux: les biens futurs sont incertains; mais les biens passés sont un trésor qui ne peut nous manquer. Quelle reconnoissance attendre d'un homme qui ne fait que voler du présent au futur? C'est la mémoire qui rend reconnoissant, & tout ce qu'on donne à l'espérance est pris sur la mémoire.

CHAPITRE V.

IL y a, mon cher Libéralis, des connoissances que la simple perception grave dans notre esprit, & d'autres qu'il ne suffit pas d'avoir apprises pour les savoir, & dont l'idée se perd sans une étude suivie, comme la géométrie, l'astronomie & les autres sciences de ce genre que leur subtilité rend fugitives: il y a de même des services que leur importance préserve pour toujours de l'oubli: d'autres moins essentiels, mais plus multipliés, & rendus dans des temps divers, s'échappent de notre souvenir; parce que,

comme je l'ai dit, nous n'y revenons pas de temps en temps, attendu que nous n'aimons pas à faire la revue de nos dettes.

Ecoutez dans quels termes on sollicite les bienfaits: il n'y a personne qui ne vous promette une reconnoissance éternelle; qui ne proteste qu'il vous est dévoué pour la vie; qui ne s'oblige par les expressions les plus humbles. Peu de temps après, on évite d'employer les mêmes expressions, comme avilissantes & peu dignes d'un homme libre; insensiblement on en vient jusqu'à l'oubli, qui, selon moi, est l'ingratitude la plus monstrueuse. En effet, celui qui oublie est tellement ingrat, que le simple souvenir des bienfaits fait passer un homme pour reconnoissant.

CHAPITRE VI.

ON demande si un vice aussi odieux que l'ingratitude devroit demeurer impuni; & si l'on doit admettre dans la société, comme dans les Ecoles, des Loix qui donnent le droit d'attaquer les ingrats, vu qu'elles paroîtroient équitables à tout le

monde. En effet, dit-on, on voit des villes reprocher leurs bienfaits à d'autres villes, & faire payer aux descendants les services rendus aux ancêtres? Cependant nos peres, ces hommes si vertueux, ne redemandoient (1) qu'à leurs ennemis ce qu'ils leur avoient donné. Quant aux bienfaits, ils savoient, & les répandre noblement, & les perdre de même. Quoi qu'il en soit, à l'exception des (2)

(1) Tite-Live rapporte les différentes formules dont les Romains faisoient usage dans ces circonstances, & donne une idée exacte de la solemnité avec laquelle se pratiquoient les cérémonies instituées à cet égard par leurs Ancêtres. *Voyez* TITE-LIVE, *lib.* 1, *cap.* 32.

(2) Les Commentateurs soupçonnent avec raison que le texte est corrompu dans cet endroit, ou que Sénèque a écrit, soit par distraction, soit par défaut de mémoire, le nom d'un peuple pour celui d'un autre. Henri Etienne & Muret prétendent, sur l'autorité d'une ancienne Edition, qu'au lieu de *Macedonum*, il faut lire ici *Medorum*. C'est aussi le sentiment d'Hutchinson, qui assure avoir trouvé cette derniere leçon dans l'édition de Commelin : Henri Etienne a lu de même dans celle de Rome. J'ai sous les yeux la premiere édition de Sénèque, imprimée à Naples en 1475; elle porte *Macedonum*, mais je suis persuadé que c'est une faute, & j'adopte sans balancer la conjecture de Henri Etienne & de Muret, qui se trouve d'ailleurs confirmée par

Macédoniens, il n'y a pas de peuple (1) chez qui l'action contre les ingrats ait eu lieu, & c'eſt une grande préſomption contre elle. Toutes les nations de la terre ſont d'accord ſur les autres délits: l'homicide, l'empoiſonnement, le parricide, le ſacrilege, ſont punis diverſement, mais ſont punis par-tout. L'ingratitude, quoique le vice le plus commun, n'eſt punie nulle part, & décriée

---

l'autorité de pluſieurs anciennes éditions. Il eſt d'autant plus certain que Séneque a voulu parler ici des Perſes (auxquels tout le monde ſait que les anciens donnent ſouvent le nom de *Medes*), que, ſuivant les témoignages formels de Xénophon & d'Ammien Marcellin, les Loix contre les ingrats étoient en effet très-ſéveres en Perſe: *Leges apud eos* (Perſas) *impendiò formidatæ; inter quas diritate exſuperant latæ contrà ingratos:* AMMIEN. MARCELL. *Hiſt. lib. 23, c. 6, p. 296, édit.* Gronov. *Lugd. Batav. 1693.*

Ce paſſage me rappelle un fait que j'ai lu dans l'ouvrage de M. Anquetil. Ce ſavant à qui nous devons la traduction des anciens Livres de Zoroaſtre, nous apprend que ce Légiſlateur des Perſes condamnoit les ingrats à boire une certaine quantité d'urine de vache. *Voyez* le Zend-a-Veſta, & joignez au paſſage d'Ammien Marcellin ce que dit Xénophon, *de Cyri inſtitut. lib. 1, pag. 10, édit.* Hutchinſon; *Oxoniæ, 1727.*

(1) On ne trouve en effet chez aucun peuple des Loix établies contre les ingrats en général;

par-tout; on ne la pardonne point: mais comme il ſeroit difficile de fixer le châtiment d'un crime auſſi incertain, on ne l'a condamné qu'à la haine, & on l'a mis au rang des délits, dont la vengeance eſt réſervée aux Dieux.

CHAPITRE VII.

JE vois plus d'une raiſon pour que ce crime ne reſſortiſſe pas des Tribunaux. D'abord le principal mérite du bienfait ſeroit anéanti, s'il en réſultoit une action, comme en vertu d'une obligation pécuniaire ou d'un contrat. Ce que les bienfaits ont de plus beau, c'eſt qu'on les accorde, dans la diſpoſition même de les perdre; on les abandonne entiérement à la diſcrétion de celui qu'on oblige. Si je le cite en Juſtice, ſi j'implore le Juge contre lui, ce n'eſt plus un

mais les Athéniens en firent une à la ſollicitation des peres contre les enfants ingrats, & les Romains en faveur des maîtres contre les affranchis ingrats; & ces Loix furent des eſpeces de privileges que ces Républicains accorderent aux uns & aux autres. *Voyez* la note de Juſte-Lipſe ſur ce paſſage.

bienfait, c'eſt une créance. D'un autre côté, la reconnoiſſance, qui eſt un ſentiment honnête, ceſſe de l'être quand elle devient forcée. L'homme reconnoiſſant ne ſera pas plus louable que celui qui rend un dépôt, ou qui paie ſes dettes ſans ſe laiſſer aſſigner.

Ainſi, nous gâterions les deux plus belles vertus de l'humanité, la bienfaiſance & la reconnoiſſance. Qu'a de beau la premiere, ſi elle prête, au lieu de donner? Et la ſeconde, ſi elle ne s'acquitte pas volontairement, mais par néceſſité? Il n'y aura plus de gloire à être reconnoiſſant, s'il n'y a pas de ſûreté à être ingrat. Ajoutez que, pour l'exécution de cette unique loi, tous les Tribunaux ne ſuffiroient pas; tout le monde ſe trouveroit demandeur & défendeur: il n'y a perſonne qui n'exagere (1) ſes propres bienfaits, qui n'amplifie les moindres ſervices qu'il a rendus. De plus, les matieres de juriſprudence ſont circonſcrites, & ne laiſſent pas au Juge une liberté indéfinie; auſſi, quand la cauſe eſt bonne (2), on préfere un Juge

(1) *Voyez* le paſſage d'Ariſtote cité par Juſte-Lipſe, dans ſa note ſur cet endroit.

(2) Conférez ici ce que dit Cicéron dans ſon

à un arbitre; parce que le premier eſt aſſujetti par la forme, & renfermé dans des bornes qu'il ne peut franchir: au lieu que la conſcience du ſecond eſt libre & ſans liens; il peut ajouter ou retrancher à ſon gré, & régler la ſentence, non ſur le diſpoſitif de la Loi, ou d'après les regles d'une juſtice rigoureuſe, mais ſur les ſentiments de l'humanité & de la compaſſion. L'action pour l'ingratitude, bien loin d'aſtreindre le juge, lui laiſſeroit le pouvoir le plus illimité. D'abord, la nature même des bienfaits eſt elle-même un problême; enſuite leur importance dépendroit de la façon de voir plus ou moins favorable du Juge. Il n'y a pas de Loi qui ſpécifie ce que c'eſt qu'un ingrat; ſouvent on l'eſt, quoiqu'on ait acquitté le bienfait; ſouvent on eſt reconnoiſſant, même ſans l'avoir acquitté. Enfin, il y a des cas où le Juge le plus ignorant eſt en état de prononcer, comme dans

---

Oraiſon pour le Comédien Roſcius (num. 4.) Il fait très-bien ſentir la différence qu'il y a entre un Juge & un Arbitre, dans la maniere dont ils prononcent ſur la même affaire, dans les motifs qui déterminent leur jugement, & dans les regles plus ou moins ſéveres auxquelles leur fonction les aſtreint l'un & l'autre. *Voyez* encore SÉNEQUE, *de Clément, lib. 2, cap. 7*; & QUINTILIEN, *inſtit. Orat. lib. 5, cap. 13, num. 5, édit.* Geſner.

les queſtions de fait, ou lorſque l'exhibition des pieces termine le différend : mais quand c'eſt la raiſon qui décide entre les parties; quand ce ſont les lumieres naturelles qu'il faut conſulter; quand la conteſtation eſt du reſſort de la ſeule ſageſſe, on ne peut plus s'en rapporter à un de ces juges vulgaires qui ne doivent leur élévation qu'au haſard.

CHAPITRE VIII.

CE n'eſt donc pas l'ingratitude qu'on n'a pas trouvée propre à être traduite devant les Tribunaux : ce ſont les Juges qu'on n'a pas trouvés propres à en connoître. Vous n'en ſerez pas ſurpris, en approfondiſſant les difficultés innombrables qui ſe préſenteroient dans une cauſe de cette nature. Un homme a fait préſent d'une groſſe ſomme ; mais il étoit très-riche, mais il n'étoit point dans le cas de s'appercevoir d'une diminution dans ſa fortune. Un autre a donné tout autant, mais aux dépens de ſon bien être : la ſomme eſt la même, mais le bienfait ne l'eſt pas. Pouſſez encore la choſe plus loin : un homme a

payé pour libérer un débiteur insolvable; mais il n'a fait que tirer l'argent de son coffre: un autre a payé la même somme; mais il l'avoit empruntée ou sollicitée, & par-là s'étoit chargé d'une dette ou d'une reconnoissance considérable. Mettrez-vous donc sur la même ligne celui qui a obligé sans se gêner, & celui qui s'est chargé d'un bienfait pour un autre?

Quelquefois la grandeur du présent dépend de la circonstance, plutôt que de la somme. C'est un bienfait que le don d'une terre propre, par sa fertilité, à faire baisser le prix des vivres; mais c'est un bienfait aussi, qu'un pain donné à un homme qui a faim. C'est un bienfait que la donation d'une région entiere, au travers de laquelle coulent plusieurs fleuves navigables; mais c'est pareillement un bienfait d'indiquer une source à des gens dévorés par la soif, & dont le gosier desséché leur permet à peine de respirer. Comment comparer, comment peser tant de circonstances? Il est difficile de prononcer, quand ce n'est pas la chose, mais ses effets qu'on examine. En supposant même les présents parfaitement égaux, la maniere de le faira dérange encore l'équilibre. Il m'a fait du bien, mais de mauvaise grace; il a montré du

regret de me l'avoir donné ; il m'a regardé avec plus de hauteur que de coutume ; il m'a donné si tard, que je lui aurois su meilleur gré de m'avoir refusé plutôt. Comment un Juge appréciera-t-il toutes ces circonstances, tandis qu'il ne faut qu'un mot, un moment d'hésitation, un coup d'œil, pour anéantir tout le mérite d'un bienfait !

CHAPITRE IX.

AJOUTERAI-JE qu'il y a des bienfaits qui ne doivent ce nom qu'à l'extravagance de nos désirs ; & d'autres qui ne sont pas d'un ordre vulgaire, mais plus grands, avec moins d'éclat. Vous regardez comme un bienfait, de donner à un homme le droit de Cité chez un peuple puissant, de lui procurer le rang de Chevalier Romain, de le défendre lorsqu'il est accusé d'un crime capital ? Mais lui donner des conseils salutaires ; le retenir sur le penchant du crime ; lui arracher le glaive dont il va se frapper ; soulager son deuil par des consolations efficaces, lui ôter l'envie de suivre au tombeau ceux qu'il pleure, & le ramener à la vo-

lonté de vivre : assister un malade ; épier le moment de lui faire prendre une nourriture d'où dépend sa guérison ; à l'aide du vin, ranimer ses veines défaillantes, quel Juge appréciera ces services ? quel Juge établira une juste compensation entre des bienfaits de nature toute différente ? Il vous a donné une maison ; mais moi je vous ai averti que la vôtre alloit vous écraser : il vous a donné un patrimoine, & moi une planche dans votre naufrage : il a combattu & reçu des blessures pour vous, & moi je vous ai sauvé la vie par mon silence. Quand le bienfait est présenté d'une maniere, & acquitté d'une autre, il est bien difficile d'établir l'égalité.

CHAPITRE X.

ENFIN, il n'y a pas de terme fixé pour l'acquit d'un bienfait, comme pour le paiement d'une dette. Celui qui n'a pas rendu le bienfait, peut le rendre. Quel terme fixez-vous à l'ingratitude ? D'ailleurs, souvent les plus grands bienfaits n'ont pas de preuve ; ils se passent entre le bienfaiteur & celui qu'il oblige. En

conclurez-vous qu'il ne faut pas faire du bien ſans témoins? Enſuite quelle peine décernerez-vous contre les ingrats? Sera-t-elle la même, quand les bienfaits ſont ſi divers? ſera-t-elle différente, & plus grande ou plus petite, ſelon la nature du bienfait? Sera-ce une amende pécuniaire? Mais il eſt des bienfaits deſquels dépend la vie, & quelquefois plus que la vie. Quelle peine prononcerez-vous dans ce cas? ſera-t-elle moindre que le bienfait? Quelle injuſtice! Sera-t-elle capitale comme lui? Quelle barbarie d'enſanglanter les bienfaits!

CHAPITRE XI.

MAIS, dites-vous, on a accordé des privileges aux peres. Pourquoi les autres bienfaiteurs ne ſeroient-ils pas auſſi dans le cas d'une faveur extraordinaire? Je réponds qu'on a rendu ſacré l'état des peres, parce qu'il importoit à la République qu'ils élevaſſent leurs enfants: il falloit les encourager à prendre cette peine, à en courir les riſques. On ne pouvoit leur dire, comme aux bienfaiteurs

Choisissez des sujets dignes de vos bienfaits : si vous êtes trompés, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes ; n'assistez que des gens qui le méritent. Les peres ne peuvent choisir leurs enfants ; ils ne peuvent que faire des vœux, ce n'est pas une affaire de discernement. Il falloit donc, par l'appât de l'autorité, les déterminer à courir ce hasard.

Une autre différence, c'est que les peres, non-seulement ont fait éprouver des bienfaits, mais ils en font & ne cesseront d'en faire éprouver à leurs enfants : on n'a pas à craindre qu'ils en imposent. Pour les autres bienfaits, il faut examiner à la fois, & s'ils ont été acquittés, & s'ils ont été répandus ; au lieu que ceux-ci sont clairs & avoués. De plus, la jeunesse a besoin d'être gouvernée ; les peres sont des especes de Magistrats domestiques, à la garde desquels nous l'avons confiée. Enfin les bienfaits de tous les peres sont du même genre, & par cette raison pouvoient être évalués une fois : mais les autres, différents entr'eux, variés par leur importance & par les circonstances, ne pouvoient être soumis à une regle générale. Il y avoit plus d'équité à ne rien décider qu'à les apprécier d'une maniere uniforme.

CHAPITRE

CHAPITRE XII.

IL y a des ſervices qui coûtent beaucoup au bienfaiteur ; d'autres qui, ſans lui rien coûter, ſont de la plus grande importance pour celui qu'il oblige. Quelques ſervices ſont rendus à des amis, & d'autres à des inconnus. Quand le préſent ſeroit le même, le mérite eſt plus grand, ſi l'on oblige un homme qu'on ne connoît que par le bien qu'on lui fait. L'un fournit les beſoins ; l'autre, les agréments de la vie ; celui-là, des conſolations dans l'infortune. Il eſt des gens pour qui rien n'eſt plus doux ni plus important, que de trouver un appui dans leur malheur : d'autres aiment mieux qu'on travaille à leur élévation qu'à leur ſauver la vie ; d'autres enfin ſe croient plus obligés à celui qui leur ſauve la vie, qu'à celui qui leur ſauve l'honneur. Tous ces bienfaits ſeront plus ou moins grands, ſuivant que le Juge penchera plus de l'un ou de l'autre côté. D'ailleurs, c'eſt moi qui choiſis mon créancier : mais ſouvent j'éprouve un bienfait, contre mon gré ; je me trouve lié à mon inſçu. Que faire ?

Appellerez-vous ingrat, un homme qui a été chargé d'un bienfait, ſans ſa participation, & qui l'eût refuſé, s'il eût pu le prévoir? N'appellerez-vous pas ingrat celui qui, l'ayant accepté de façon ou d'autre, n'en a pas été reconnoiſſant.

CHAPITRE XIII.

UN homme m'a rendu un ſervice; mais enſuite il m'a fait une injure: cet unique bienfait m'oblige-t-il de ſupporter toutes ſes injures? ou ſuis-je diſpenſé de la reconnoiſſance, parce que le bienfait a été détruit par l'injure ſubſéquente? De plus, comment décider lequel des deux l'emporte, du ſervice ou de l'offenſe? un jour entier ne ſuffiroit pas pour entrer dans les détails de tant de difficultés. Mais, direz-vous, c'eſt ralentir la bienfaiſance, que de ne pas donner le droit de revendiquer ſes bienfaits, & de ne pas punir l'ingratitude. D'un autre côté, ſongez que l'on ſera moins diſpoſé à recevoir des bienfaits, s'ils expoſent à comparoître pour plaider ſa cauſe, & s'ils jettent l'innocence même dans l'inquiétude. Ajoutez

que par-là même on ſera moins porté à faire du bien ; on n'aime pas à obliger un homme malgré lui : mais ſi l'on n'a pas d'autres motifs, que la bonté de ſon cœur, & les charmes d'une bonne action, on donnera plus volontiers, même en abandonnant le retour à la volonté du débiteur. La gloire d'un bienfait diminue à proportion des précautions que l'on prend pour en être payé.

CHAPITRE XIV.

IL y aura moins de bienfaits ; mais ils ſeront plus ſinceres : & quel mal de bannir la légéreté de la bienfaiſance ? Le but des légiſlateurs, en ne portant aucune loi ſur cette matiere, étoit qu'on donnât avec plus de circonſpection, qu'on choiſît avec plus de prudence des ſujets dignes d'être obligés. Je le répete, ſongez bien à qui vous donnez ; vu qu'il n'y aura plus pour vous d'action, plus rien à répéter. Quel ſecours attendez-vous des Juges ? nulle Loi ne vous rétablira dans votre premier état. Ne comptez que ſur la bonne foi de l'obligé : voilà le ſeul moyen de conſerver aux

bienfaits leur nobleſſe & leur magnifi-cence ; ce ſeroit les ſouiller, que d'en faire une matiere de procès. *Rendez ce que vous devez*, eſt une expreſſion dictée par la Juſtice, & fondée ſur le Droit des gens. Mais cette façon de parler eſt très-honteuſe en matiere de bienfaiſance. *Rendez !* que voulez-vous qu'il rende : la vie qu'il a reçue ? l'honneur, la ſécu-rité, la ſanté ? ces dettes ſont trop gran-des, pour pouvoir être acquittées. Ren-dez au moins l'équivalent. Mais, voilà préciſément ce que je diſois : la bien-faiſance perd toute ſa dignité dès qu'elle devient un objet de commerce. N'exci-tons pas les cœurs des hommes à l'ava-rice, au mécontentement, à la diſcorde ; ils n'y ſont déjà que trop portés : oppo-ſons-nous-y plutôt de tout notre pouvoir ; & retranchons des occaſions qu'on ne cherche que trop.

CHAPITRE XV.

ET plût à Dieu que nous puissions persuader aux hommes, de ne recevoir le paiement même de leurs dettes pécuniaires, que comme une restitution volontaire! Plut à Dieu que nulle stipulation n'obligeât le vendeur à l'acheteur! qu'on ne fût plus obligé de sceller les pactes & les conventions sous l'empreinte des cachets, & qu'on les mît sous la sauvegarde de la bonne foi & de l'équité! mais on a préféré la nécessité à l'honnêteté; l'on a mieux aimé contraindre la probité, que de s'en rapporter à elle. Des deux côtés, on appelle des témoins: il faut des contrats, des Notaires, des signatures multipliées: on ne se contente pas de la parole d'un homme, on veut le lier par sa propre signature: aveu trop humiliant de la mauvaise foi & de la dépravation générale! on s'en fie plus à nos cachets, qu'à nos cœurs. Pourquoi l'intervention de ces magistrats? pourquoi cette empreinte de leurs sceaux? c'est de peur que tel homme ne nie avoir reçu ce qu'en effet il a reçu.

Ce ſont donc des perſonnages incorruptibles, des organes de la vérité ? hélas ! on ne leur prête à eux-mêmes de l'argent, qu'avec les mêmes formalités. Eh ! n'eût-il pas été plus honnête de laiſſer quelques ſcélérats violer leur foi, que de ſoupçonner tous les hommes de perfidie ! La ſeule choſe qui manque à l'avarice, c'eſt de ne plus accorder les bienfaits, ſans garantie. La bienfaiſance eſt l'attribut des ames nobles & généreuſes : répandre des bienfaits, c'eſt imiter les Dieux ; en pourſuivre le paiement, c'eſt reſſembler aux uſuriers. Pourquoi, ſous prétexte de ſûreté, rabaiſſer les bienfaiteurs à la claſſe la plus vile de l'humanité ?

CHAPITRE XVI.

MAIS il y aura plus d'ingrats, s'il n'y a pas d'action contr'eux ? au contraire, il y en aura moins, vu que les bienfaits ſeront diſtribués avec plus de diſcernement. D'ailleurs il y auroit du danger à donner cette notoriété à la multitude des ingrats. La honte diminueroit à meſure que croîtroit le nombre des cou-

pables : un vice général ceſſe d'être un opprobre. Quelle femme rougit aujourd'hui du divorce, depuis que les femmes de la premiere qualité ne comptent plus leurs années par les noms des Conſuls, mais par ceux de leurs maris. Le divorce eſt le but du mariage, & le mariage celui du divorce : on en craignit l'éclat, tant qu'il fut rare ; & comme aujourd'hui les régiſtres ſont remplis de divorces, à force d'en entendre parler, on s'y eſt apprivoiſé.

Quelle femme rougit aujourd'hui de l'adultere, depuis qu'on en eſt venu au point de ne plus ſe marier, que pour rendre l'adultere plus piquant ? La chaſteté n'eſt aujourd'hui le partage que de la laideur. Où trouverez-vous une femme aſſez délaiſſée, ou d'aſſez mauvais goût, pour ſe contenter de deux amants ? Il faut que toutes les heures de la journée ſoient partagées entre un pareil nombre d'adulteres, & que le jour entier ne ſuffiſe pas pour tous : il faut ſe faire porter chez un amant, & paſſer la nuit chez l'autre. C'eſt être d'une ſimplicité digne du vieux temps, que d'ignorer que l'adultere, avec un ſeul amant, n'eſt plus qu'un mariage ordinaire. Comme la multitude de ces crimes ſi communs en

a dissipé la honte, ce seroit de même multiplier & enhardir les ingrats, que de les mettre dans le cas de le compter.

CHAPITRE XVII.

QUOI ! l'ingratitude demeurera donc impunie ? Eh ! l'impiété, l'avarice, l'envie, la colere, la cruauté ne le font-elles pas ? regardez-vous comme impunis, des vices odieux à tout le monde ? connoissez-vous un supplice plus rigoureux, que la haine générale ? Le châtiment de l'ingrat, c'est de n'oser recevoir un bienfait de personne, de n'oser rien donner à d'autres, d'être ou de se croire l'objet de tous les regards ; d'avoir perdu le sentiment si doux de la vertu. Eh quoi ! vous appellez malheureux celui dont les yeux sont viciés, dont les oreilles sont obstruées par quelque maladie ; & vous ne donnerez pas le même nom à celui qui a perdu le sentiment des bienfaits ! Il redoute les Dieux témoins de l'ingratitude ; il est tourmenté, oppressé par la conscience du bienfait qu'il veut étouffer au dedans de lui-même. Enfin, comme je le disois,

c'eſt une aſſez grande peine pour lui de perdre la plus agréable des jouiſſances. L'homme reconnoiſſant au contraire, goûte une volupté conſtante & ſoutenue; il eſt encore plus ſenſible à la diſpoſition du bienfaiteur, qu'à la choſe même qu'il en a reçue. L'ingrat ne jouit qu'une ſeule fois du bienfait, l'homme reconnoiſſant en jouit toujours. Comparons leur extérieur; l'un a le viſage triſte, inquiet, tel que doit l'avoir un fauſſaire, un perfide qui ne rend ni à ſes parents, ni à ſes pédagogues, ni à ſes inſtituteurs, l'honneur qu'il leur doit. La gaieté & l'allégreſſe animent les traits du ſecond: il épie l'occaſion de montrer du retour; & cette diſpoſition même eſt pour lui une ſource de joie; il ne cherche pas à diſſiper, mais à s'acquitter avec uſure, non-ſeulement envers ſes parents & ſes amis, mais envers ſes inférieurs: dans les ſervices même qu'il reçoit de ſes eſclaves, il conſidere moins la perſonne, que la choſe.

CHAPITRE XVIII.

CEPENDANT il y a eu des Philosophes, entr'autres Hécaton, qui ont mis en problême, si un esclave pouvoit être le bienfaiteur de son maître. Ils distinguent entre les bienfaits, les devoirs & les fonctions. Ils appellent bienfaits, les services d'un étranger; & par étranger, ils entendent celui qui pouvoit, sans blâme, se dispenser de les rendre. Les devoirs sont ceux d'un fils envers son pere, d'une femme envers son mari, de toutes les personnes, en un mot, que la Nature (1) a liées à notre sort, &

(1) L'expression employée ici par Sénequ, mérite d'être remarquée. Le texte porte : *quas necessitudo fuscita*. Les Latins, dit Ælius Gallus, appelloient nécessaires *necessarii*, les parents & les alliés auxquels nous sommes nécessairement obligés de rendre des services & des devoirs que les autres n'ont pas le droit d'attendre, ni d'exiger de nous. *Necessarii sunt, ut Gallus Ælius ait, qui aut cognati, aut adfines sunt, in quos necessariâ officia conferuntur, præter cæteros :* apud Pomp. Festum ; *de verb. signific.* voce *necessarii*. Cornelius Fronto ajoute à nos parents & à nos alliés, ceux qui ont pris soin de notre édu-

quelle oblige de veiller à notre sûreté. Les fonctions se disent d'un esclave que sa constitution a mis dans le cas de ne prétendre jamais à la reconnoissance de son supérieur, quelque chose qu'il fasse pour lui..... (1)

De plus, ceux qui prétendent qu'un esclave ne peut jamais être le bienfaiteur de son maître, oublient les droits de l'humanité : c'est la disposition, & non l'état, qui caractérise les bienfaits. La vertu n'est interdite à personne, elle ouvre les bras à tout le monde, elle reçoit tous les hommes, elle les invite tous, libres, affranchis, esclaves, Rois, exilés : elle ne choisit point de préférence les palais & les fortunes immenses ; elle prend l'homme tout nud. Eh ! quelle assurance nous resteroit donc contre les coups du sort ? que pourroit-on se promettre de grand, si la vertu même changeoit au gré de la fortune ? Si un esclave ne peut être le bienfaiteur de son maître, un sujet ne peut l'être non plus de son Roi, ni un soldat de

---

cation, & nos amis. *Necessitudo est vel sanguinis, vel meritorum, cum præceptoribus, cum amicis.*

(1) Il y a ici une lacune dans le texte.

son Général. Qu'importe l'autorité à laquelle on est soumis, si la plus absolue devient un obstacle à la bienfaisance ? Si la nécessité & la crainte du dernier supplice, ôtent à l'esclave le mérite de la bienfaisance : l'obstacle est le même pour le sujet & le soldat ; puisque, sous des noms différents, ils sont soumis au même pouvoir. Cependant on fait éprouver des bienfaits à ses Souverains & à ses Généraux : on peut donc en faire éprouver à ses maîtres.

Un esclave peut être juste, courageux, magnanime ; dès-lors il peut exercer la bienfaisance qui est aussi un effet de la vertu. Il est si vrai qu'un esclave peut faire du bien à son maître, qu'il y a des maîtres qui doivent tout leur bien-être à leurs esclaves. Enfin, on ne doute pas qu'un esclave ne puisse faire du bien à d'autres ; pourquoi n'en feroit-il pas à son maître ?

CHAPITRE XIX.

C'EST, dit-on, qu'un eſclave ne devient pas le créancier de ſon maître, lors même qu'il lui prête de l'argent. D'ailleurs il lui rend tous les jours des ſervices; il l'accompagne dans ſes voyages; il le ſoigne dans ſes maladies; il ſe ſacrifie entiérement pour lui: cependant tous ces ſervices, qui de la part d'un autre ſeroient appellés bienfaits, ne ſont que des fonctions ou des devoirs de la part d'un eſclave. En effet, le nom de bienfait ne ſe donne qu'aux ſervices qu'on a rendus lorſqu'on étoit libre de ne les pas rendre: or, un eſclave n'a pas le pouvoir de refuſer ſes ſervices; il n'oblige donc pas ſon maître, il ne fait que lui obéir; il ne peut ſe faire un mérite d'une action, qu'il ne dépendoit point de lui de ne pas faire.

En ſuppoſant avec vous cette néceſſité, j'ai encore gain de cauſe, & je vous produirai mille circonſtances où l'eſclave eſt libre. En attendant, répondez-moi: ſi je vous montre un eſclave qui combat pour la conſervation de ſon maî-

tre, au mépris de la sienne ; qui, percé de mille coups, répand pour lui tout son sang ; qui prolonge exprès sa mort, pour lui laisser le temps de s'échapper : nierez-vous que ce soit là un bienfait, quoique de la part d'un esclave ? Si je vous en cite un autre que les promesses d'un Tyran, ni ses menaces, ni ses supplices ne peuvent contraindre à découvrir la retraite de son maître ; qui déroute, autant qu'il peut, tous les soupçons ; qui fait à la fidélité, le sacrifice de sa propre vie : refuserez-vous à cette action le titre de bienfait, parce qu'un esclave en est l'auteur ? Au contraire, le bienfait n'est-il pas d'autant plus grand, que les exemples de vertu sont plus rares de la part des esclaves ? Si toute autorité déplaît, si tout joug paroît onéreux, quelle reconnoissance ne doit-on pas à celui en qui l'attachement pour son maître a triomphé de la haine pour la servitude ? Au lieu donc de dire, ce n'est pas un bienfait, parce qu'un esclave en est l'auteur ; disons : c'est un bienfait d'autant plus grand, que la servitude même n'y a pas mis d'obstacle.

CHAPITRE XX.

ON se trompe, si l'on croit que l'esprit de servitude s'empare de l'homme tout entier; la meilleure partie de lui-même en est exempte. Les corps sont soumis aux maîtres; mais l'ame demeure toujours maîtresse d'elle-même; cette ame si libre, si indépendante, que les biens mêmes du corps ne peuvent l'empêcher de prendre son essor, de se livrer aux méditations les plus sublimes, de s'élancer dans l'immensité au milieu des corps célestes. C'est donc le corps seul que la fortune livre aux maîtres; c'est le corps qu'ils achetent & qu'ils vendent: l'ame ne peut être mise en esclavage; tous ses actes sont libres: en effet, nous ne pouvons tout ordonner à nos esclaves; ils ne sont pas obligés de nous obéir en tout. Ils n'exécuteront pas des ordres contraires au bien public, ils ne prêteront point leurs bras à un crime.

CHAPITRE XXI.

IL eſt des actions que les Loix n'ordonnent & ne défendent pas aux eſclaves : elles peuvent ſervir de matiere à leur bienfaiſance. Tant qu'ils ne font qu'exécuter ce qu'on exige d'eux, c'eſt une fonction ou un devoir ; s'ils l'excedent, c'eſt un bienfait, ils prennent alors les ſentiments d'un ami. Il y a des dons qu'un maître ne peut ſe diſpenſer de faire à ſes eſclaves, comme la nourriture & le vêtement ; ce ne ſont pas là des bienfaits. Mais s'il a pour eux des attentions particulieres, s'il leur donne une éducation honnête, s'il les inſtruit dans les Arts qu'on enſeigne aux Citoyens ; voilà des bienfaits. Il en eſt de même des eſclaves : celles de leurs actions qui excedent les bornes de leurs fonctions, qui ſont volontaires & non forcées, ſont des bienfaits, pourvu qu'elles ſoient aſſez importantes pour mériter ce nom, ſi elles venoient d'une autre part.

CHAPITRE XXII.

UN eſclave, ſuivant la définition de Chryſippe, eſt un mercenaire perpétuel. De même donc qu'un mercenaire devient bienfaiteur, quand il fait plus que l'ouvrage pour lequel il s'eſt loué; de même un eſclave qui, par attachement pour ſon maître, paſſe les bornes de la condition, qui forme une entrepriſe généreuſe & capable de faire honneur à un homme plus heureuſement né, qui ſurpaſſe même les eſpérances de ſon maître; un tel eſclave eſt vraiment un bienfaiteur domeſtique. Nous nous emportons contre nos eſclaves, quand ils font moins que ce qu'ils doivent; vous paroît-il juſte de ne pas leur ſavoir gré, quand il font davantage? Dans quel cas les actions des eſclaves ne ſont-elles pas des bienfaits? c'eſt quand on peut dire: eh bien! s'il ne l'eût pas voulu, je l'y aurois bien forcé. Mais quand il a fait ce qu'il étoit libre de ne pas vouloir, il faut le louer de ſa bonne volonté. Ce ſont deux choſes contraires, que les bienfaits & les injures. Un eſ-

clave peut faire du bien à son maître, s'il peut en recevoir une injure : or, il y a un juge commis pour connoître des injures des maîtres envers leurs esclaves, pour réprimer leur cruauté, leur brutalité, leur avarice. Quoi, dira-t-on, un maître recevoir un bienfait de son esclave ? C'est un homme qui en reçoit un d'un autre homme : enfin l'esclave a fait ce qui dépendoit de lui ; il a fait du bien à son maître : il ne tient qu'à vous de ne pas recevoir d'un esclave ; mais où est l'homme assez grand, pour que la fortune ne le mette pas dans le cas d'avoir besoin même des plus petits ? Je vais vous rapporter des traits de bienfaisance de différente espece, & même de nature totalement opposée : ici c'est un esclave qui donne la vie à son maître ; là c'en est un qui lui donne la mort : celui-ci le sauve, lorsqu'il étoit prêt à périr (1), & si c'est trop peu, en périssant lui-même : celui-là aide son maître à mourir ; un autre lui donne (2) le change.

(1) *Voyez* le Chapitre suivant, vers la fin.
(2) *Voyez* ci-dessous, Chap. 24.

*

CHAPITRE XXIII.

CLAUDIUS QUADRIGARIUS (1) rapporte dans le dix-huitieme livre de ſes annales, qu'au ſiege de Grumentum (2), lorſqu'il n'y avoit plus d'eſpérance de la défendre, deux eſclaves paſſerent du côté des ennemis, dont ils furent bien accueillis. La Ville étant priſe, pendant que le Vainqueur parcouroit toutes les rues, ces eſclaves prirent les devants, & par des chemins qu'ils connoiſſoient, ſe rendirent à la maiſon où ils avoient ſervi. Ils en tirerent leur maîtreſſe qu'ils firent marcher devant eux; & répondirent aux queſtions qu'on leur faiſoit: que c'étoit leur maîtreſſe, une femme cruelle, qu'ils menoient au ſupplice.

(1) Cet Hiſtorien dont les ouvrages ſe ſont perdus, eſt encore cité par notre auteur, dans ſon Traité de la *Clémence*, liv. 1, ch. 9. Aulu-Gelle en fait mention, liv. 5, ch. 4, & liv. 13, ch. 28.

(2) Grumentum étoit une ville d'Italie, ſituée dans la Lucanie. On préſume que le ſiege dont il s'agit ici, ſe fit durant la guerre des Alliés. *Voyez Florus, liv.* III, *chap.* 18.

Après l'avoir conduite hors de la Ville, ils la cacherent avec le plus grand soin, jusqu'à ce que la fureur de l'ennemi fût appaisée. Quand le soldat, rassasié de meurtre, eût repris les mœurs romaines, les esclaves reprirent aussi leur premier état, & se remirent dans l'esclavage de leur maîtresse, qui affranchit aussi-tôt l'un & l'autre. Elle ne fut pas humiliée de devoir la vie à des malheureux sur qui elle avoit eu le droit de vie & de mort; elle dut même en être d'autant plus flattée, que sauvée d'une autre maniere, ce n'eût été qu'un acte de bonté ordinaire; au lieu qu'elle acquit par-là de la célébrité, & devint pour deux Villes un beau sujet d'entretien, & un exemple remarquable. Au milieu de la confusion d'une ville prise d'assaut, dans un temps où chacun ne pensoit qu'à sa propre sûreté, elle fut abandonnée de tous, excepté de deux transfuges. Mais, pour montrer les sentiments qui leur avoient inspiré la premiere désertion, ils quitterent le Vainqueur pour leur maîtresse captive, en consentant même à passer pour des parricides. En effet, ce qu'il y a de plus noble dans leur bienfait, c'est que pour sauver la vie à leur maîtresse, ils lais-

ferent croire qu'ils la lui avoient ôtée. Soyez sûr que ce n'eſt pas un ſentiment ſervile, qui fait acheter une bonne action, en ſe faiſant paſſer pour criminel.

C. Vettius, Préteur des Marſes, étoit conduit priſonnier à Rome ; un de ſes eſclaves tira l'épée du ſoldat qui le conduiſoit, & commença par tuer ſon maître : enſuite il dit : *Voilà mon maître affranchi, il eſt temps que je ſonge à moi*, & ſe perça d'un ſeul coup. Citez moi quelqu'un qui ait plus noblement ſauvé ſon maître.

CHAPITRE XXIV.

DOMITIUS étoit aſſiégé par Céſar à (1) Corfinium : il ordonna à ſon Médécin, qui étoit un de ſes eſclaves, de lui donner du poiſon ; voyant qu'il héſitoit, *pourquoi différer*, dit-il, *comme ſi tu étois le maître ? c'eſt les armes à la main*

(1) Corfinium, ancienne ville d'Italie, qui appartenoit à la nation des Péligniens, alliés des Samnites ; elle étoit dans le voiſinage de Sulmone, au pied de l'Appennin, du côté de la mer Adriatique. Lucius Domitius, qui étoit dans le parti de Pompée, défendit cette ville contre Céſar.

que je te demande la mort. L'eſclave promit d'obéir, & lui donna un breuvage innocent, qui l'aſſoupit. Enſuite il alla trouver ſon fils ; *gardez-moi*, lui dit-il, *juſqu'à ce que l'événement vous apprenne ſi j'ai empoiſonné votre pere.* Domitius vécut & reçut la vie de Céſar ; mais c'étoit ſon eſclave qui la lui avoit donnée le premier.

CHAPITRE XXV.

DANS la guerre civile, un eſclave, après avoir caché ſon maître qui étoit du nombre des proſcrits, s'orna de ſes anneaux, ſe revêtit de ſes habits, & ſe préſenta aux émiſſaires, leur diſant qu'il ne demandoit point de grace, qu'ils pouvoient exécuter leurs ordres : enſuite il préſenta la gorge. Quelle vertu, de mourir pour ſon maître, dans un temps où le comble de la fidélité étoit de ne pas le livrer à la mort ; de ſe montrer compatiſſant malgré la cruauté générale ; fidele malgré l'infidélité univerſelle, & quand la trahiſon étoit encouragée par les plus grandes récompenſes, de ne pas deſirer d'autre prix de ſon attachement, que la mort !

CHAPITRE XXVI.

JE n'omettrai pas non plus les exemples de notre ſiecle. Sous l'empire de Tibere, rien de plus fréquent & de plus général, que la fureur des délations, plus funeſte mille fois à la ville pendant la paix, que toutes les guerres civiles enſemble. On épioit les diſcours de l'ivreſſe, on profitoit des aveux naïfs de la gaieté; il n'y avoit plus de ſureté, le moindre prétexte ſuffiſoit à la barbarie; le ſort même des Accuſés n'excitoit plus la curioſité, parce qu'il étoit toujours le même. Paulus, ancien Préteur, aſſiſtoit à un feſtin, ayant à ſon doigt le portrait de Céſar, ſur une pierre gravée. Il y auroit de la petiteſſe à chercher un détour, pour dire qu'il alla à la garde-robe. Maron, fameux délateur de ce temps-là, le ſuivit des yeux: mais l'eſclave de Paulus le tira du piege où l'ivreſſe l'alloit faire tomber, en lui ôtant ſon anneau; & pendant que Maron prenoit les convives à témoin, que le portrait de l'Empereur avoit été porté dans un lieu ob-

ſcene, & dreſſoit déjà ſon procès-verbal, l'eſclave montra l'anneau dans ſa main : ſi quelqu'un peut donner à l'un le nom deſclave, il pourra donner celui de convive à l'autre.

CHAPITRE XXVII.

SOUS l'empire d'Auguſte, les diſcours ne mettoient pas encore la vie en danger ; mais ils ne laiſſoient pas de compromettre. Rufus, de l'ordre des Sénateurs avoit paru ſouhaiter, dans un ſouper, qu'Auguſte ne revînt pas ſain & ſauf d'un voyage dont il faiſoit les préparatifs ; ajoutant que les taureaux & les veaux faiſoient le même vœu. Ce propos fut écouté attentivement par quelques convives. Le lendemain de grand matin, l'eſclave qui avoit été à ſes pieds lui rend compte des diſcours que l'ivreſſe lui avoit fait tenir la veillle : il l'exhorte à prévenir Céſar, en ſe dénonçant lui-même. Rufus, ſur cet avis, ſe préſentant à l'Empereur, comme il deſcendoit de ſon palais, lui dit qu'il avoit perdu la raiſon la veille ; proteſte qu'il deſiroit que le mal qu'il lui avoit ſouhaité,

haité, retombât plutôt sur lui & sur ses enfants; le conjure de lui pardonner, & de lui rendre ses bonnes graces. César l'ayant assuré qu'il y consentoit : mais, répondit Rufus, on ne croira jamais que vous m'ayez pardonné, si vous ne m'accordez quelque bienfait, & il lui demande une somme capable de contenter un Courtisan en faveur. César, en la lui accordant, lui dit : *je prendrai garde, pour mon intérêt, de ne jamais me fâcher contre vous.* Il est beau à Auguste d'avoir pardonné, d'avoir joint la libéralité à la clémence. Tous ceux qui liront ce trait, ne pourront s'empêcher de louer l'Empereur : mais ce ne sera qu'après avoir loué l'esclave. Vous ajouterai-je qu'il fut récompensé par l'affranchissement ? il ne fut pourtant pas gratuit ; César avoit payé sa liberté.

CHAPITRE XXVIII.

PEUT-ON douter, après tant d'exemples, qu'un maître ne reçoive quelquefois des bienfaits de son esclave ? Pourquoi sera-ce la personne qui avilira

l'action, & non l'action qui annoblira la perſonne ? Nous ſommes tous formés des mêmes principes, tous deſcendus d'une origine commune. On n'eſt plus noble qu'un autre, que quand on a plus de vertus & de talents. Tous ces hommes dont les veſtibules ſont ornés de portraits, d'une longue ſuite de noms, de longues généalogies, ont plutôt de l'illuſtration que de la nobleſſe. Nous n'avons qu'un ſeul pere, c'eſt le monde : voilà l'origine commune à laquelle il faut remonter par des degrés plus ou moins brillants. Ne vous en laiſſez pas impoſer par ces gens qui, dans le catalogue de leurs ancêtres, mettent un Dieu, partout où il leur manque un nom illuſtre. Ne mépriſez pas un homme, pour n'avoir autour de lui que des noms vulgaires & peu favoriſés de la fortune. Soit que vous ne voyez devant vous que des affranchis, ou des eſclaves, ou des étrangers, n'en ayez pas moins de fierté ; franchiſſez d'un ſaut hardi cet intervalle humiliant ; vous trouverez au bout la vraie nobleſſe.

Pourquoi l'orgueil nous gonfleroit-il au point de rougir d'avoir un eſclave pour bienfaiteur, & d'oublier le ſervice, pour ne ſonger qu'à l'état de la perſonne ?

Oſes-tu donner à quelqu'un le nom d'eſclave, toi qui es l'eſclave de la débauche, de la gourmandiſe, d'un adultere, ou plutôt de toutes les proſtituées? Tu oſes traiter quelqu'un d'eſclave! Mais où te traînent ces porteurs? où menent-ils de porte en porte ta litiere? où te conduiſent ces eſclaves vêtus de l'uniforme militaire le plus éclatant? à la loge de quelque portier, aux jardins de quelque eſclave ſubalterne? & tu prétends que ton eſclave ne ſauroit être ton bienfaiteur; toi, pour qui les embraſſades de l'eſclave d'autrui ſont des bienfaits? Quelle inconſéquence! tu mépriſes les eſclaves, & tu leur fais la cour: fier & impérieux dans ta maiſon, vil & bas au dehors, tour à tour mépriſant & mépriſé. Il n'eſt pas d'ames plus abjectes, que celles qui s'énorgueilliſſent le plus; il n'eſt point d'hommes plus diſpoſés à opprimer les autres, que ceux qui ont appris à faire des outrages à force d'en recevoir.

CHAPITRE XXIX.

J'AI cru cette excurſion néceſſaire pour rabattre l'orgueil des adorateurs de la Fortune : j'ai commencé par rétablir les eſclaves dans leurs droits, au titre de bienfaiteurs ; je vais auſſi les rendre aux enfants. En effet, on demande ſi les enfants peuvent quelquefois faire éprouver à leurs parents des bienfaits plus grands que ceux qu'ils en ont reçus. On convient que ſouvent des fils ont été plus grands & plus puiſſants que leurs peres : on convient encore que ſouvent ils ont été plus vertueux ; d'où il réſulte qu'ils peuvent ſurpaſſer leurs peres en bienfaits, ayant & une fortune plus ample, & des diſpoſitions plus vertueuſes.

Quelque choſe qu'un fils donne à ſon pere, dit on, c'eſt toujours moins qu'il n'a reçu, vu que la faculté même de donner, il la doit à ſon pere. Ainſi, jamais le pere ne peut être ſurpaſſé en bienfaits, puiſque ſa défaite même ſeroit un bienfait de ſa part. Je réponds d'abord qu'il eſt des choſes plus grandes que celles dont elles tirent leur origine ;

& de ce que l'une n'eût pu s'accroître, si elle n'avoit dû son commencement à l'autre, il ne s'en suit pas que la premiere ne puisse aller plus loin que la seconde. Il n'y a pas de production naturelle qui ne surpasse ses principes d'un grand nombre de degrés. Les éléments sont la cause de toutes les agrégations; & néanmoins ils sont les plus petites parties des corps qui en sont formés. Regardez le Rhin, l'Euphrate, les fleuves les plus célebres; que sont-ils, si vous les prenez à leur source? Cette masse d'eaux, qui les rend redoutables & fameux, c'est dans leur cours qu'ils l'ont acquise. Retranchez les racines, les forêts ne s'éleveront plus, les montagnes ne seront plus couronnées. Regardez ces troncs énormes, dont la cime va se perdre dans les airs, dont les rameaux s'étendent au loin; qu'est, en comparaison d'eux, l'espace qu'occupent les fibres déliées des racines? Nos temples, les murs de nos villes, ne s'élevent que sur l'appui de leurs fondations; & cependant la base de tout l'ouvrage est invisible. Il en est de même de tout le reste: les progrès sont toujours supérieurs aux commencements. Je n'aurois pu rien acquérir, si les bienfaits de mes parents ne

m'en eussent rendu capable ; mais il ne s'en suit pas que ce que j'ai acquis soit moindre que la chose sans laquelle je n'aurois pu acquérir. Si une nourrice n'eût élevé mon enfance, mon bras & ma raison n'eussent pu rien exécuter ; je ne serois point parvenu à la renommée à laquelle m'ont conduit mes actions civiles & militaires. Mettez-vous pour cela les services de ma nourrice au-dessus des plus grands bienfaits ? cependant, il m'eût été tout aussi impossible de m'avancer sans les soins de ma nourrice, que sans les bienfaits de mon pere.

CHAPITRE XXX.

Si c'est à l'auteur de mon existence que je dois tout ce que je puis faire, songez que ce n'est pas à mon pere, ni même à mon aïeul, que j'aurai cette obligation. Il y aura toujours une origine ultérieure d'où la suivante sera dérivée : or, on ne dira pas que je doive plus à des ancêtres inconnus, & dont la mémoire est entiérement effacée, qu'à mon propre pere. Cependant, je leur dois plus, puisque mon pere lui-même tenoit de mes an-

être le pouvoir de me donner le jour. Tout ce que j'ai fait pour mon pere, n'eſt rien au prix de ſon bienfait, parce que je ne ſerois pas, s'il ne m'eût engendré. Cela poſé, je ne pourrai non plus m'acquitter jamais envers le Médecin qui a tiré mon pere des portes de la mort; puiſqu'il ne m'eût pas fait naître, s'il n'eût été guéri. Ne vaudroit-il pas mieux examiner ſi ce que j'ai fait m'appartient en propre, découle de ma propre énergie, eſt un pur acte de ma volonté? Peſez en lui-même le bienfait de ma naiſſance, vous verrez qu'il ſe réduit à bien peu de choſe; que c'eſt un avantage très-douteux, qu'il eſt une ſource de maux comme de biens. La naiſſance eſt, ſans doute, le premier degré qui mene à tout; mais pour être le premier, il n'eſt pas le plus grand. J'ai ſauvé la vie de mon pere, je l'ai élevé au faîte des honneurs, je l'ai placé au premier rang dans ſa patrie; non-ſeulement je l'ai illuſtré par mes actions, mais encore je lui ai fourni des moyens ſûrs & faciles de mériter de la gloire par les ſiennes; j'ai accumulé ſur lui les honneurs, les richeſſes, tous les avantages les plus enviés des mortels; élevé moi-même au-deſſus de tous, je me

ſuis placé au-deſſous de lui. Venez maintenant me dire : vous devez à votre pere d'avoir pu faire tout cela. Je vous répondrai, ſans doute, s'il ſuffit de naître pour faire de pareilles actions : mais ſi vivre n'eſt que la moindre des choſes néceſſaires pour bien vivre ; ſi vous ne m'avez donné qu'un bien que je partage avec les bêtes féroces, avec les animaux les plus chétifs, & même les plus immondes ; ne vous attribuez pas un mérite dont votre bienfait n'eſt pas la cauſe, quoiqu'il en ſoit le moyen. Suppoſons que je vous aie rendu la vie pour celle que vous m'avez donnée ; je l'emporte ſur vous, vu que je vous ai fait éprouver un bienfait dont nous ſentions l'un & l'autre le prix ; vu que je ne vous ai pas donné la vie pour mon plaiſir, ou du moins par mon plaiſir ; vu que conſerver la vie eſt une choſe plus agréable que de la recevoir, parce que c'eſt un moindre mal de mourir avant d'avoir pu craindre la mort.

CHAPITRE XXXI.

QUAND je vous ai donné la vie, vous étiez à portée d'en jouir ſur le champ : quand je l'ai reçue de vous, j'ignorois ſi je vivois. J'ai donné la vie à un homme prêt à mourir ; vous l'avez donnée à un être deſtiné à mourir. Je vous ai donné une vie complete, à laquelle rien ne manquoit ; vous n'avez mis au monde qu'une machine dépourvue de raiſon, à charge aux autres. Voulez-vous ſavoir combien une vie pareille eſt un bienfait modique ? vous n'aviez qu'à m'expoſer, & pour lors c'eût été une injure de m'avoir engendré. C'eſt donc un chétif bienfait, que la cohabitation du mari & de la femme, s'il ne ſe joint des acceſſoires à ce commencement de bienfait ; s'il n'eſt, pour ainſi dire, ratifié par d'autres ſervices. Le bien n'eſt pas de vivre, mais de bien vivre. Je vis bien, dites-vous ; mais je pouvois mal vivre. Ainſi, la ſeule choſe que je tiens de vous, c'eſt de vivre. Si vous vous prévalez de m'avoir donné une vie dénuée de ſecours & de raiſon ;

si vous me la vantez comme un grand bien, songez que cet avantage est celui des mouches & des vers. Enfin, pour ne parler que des arts dont l'étude a dirigé le cours de ma vie, je vous ai restitué plus que je n'avois reçu : vous m'aviez donné un être ignorant & grossier; & moi je vous ai rendu un fils tel que vous seriez charmé de l'avoir engendré.

CHAPITRE XXXII.

MON pere m'a nourri : si j'en fais autant je lui rends plus qu'il ne m'a donné parce que non-seulement il est nourri, mais il l'est par son fils ; il jouit encore plus de ma disposition, que de la chose même : au lieu que les aliments qu'il m'a donnés n'ont pas été plus loin que mon corps. Mais, si un fils a fait d'assez grands progrès pour être connu dans le monde entier, par son éloquence, sa justice, ses exploits militaires ; s'il environne son pere du bruit de sa renommée; si, par son éclat, il dissipe l'obscurité de sa naissance; n'a-t-il pas rendu à ses parents un service inestimable ? Qui connoîtroit aujourd'hui Ariston & Gryl-

lus, ſans leurs fils Xenophon & Platon? Le nom de Socrate ne laiſſera jamais mourir celui de Sophroniſque. Je n'aurois jamais fini l'énumération des peres, qui ne doivent l'immortalité qu'à la vertu de leurs enfants. Lequel, à votre avis, fut le bienfaiteur, ou du pere d'Agrippa qui n'eſt pas même connu depuis ſon fils, ou d'Agrippa décoré d'une couronne navale, exemple unique de cette eſpece de décoration militaire; d'Agrippa qui, par la multitude d'édifices dont il embellit la ville, ſurpaſſa la magnificence des ſiecles précédents, ſans pouvoir être ſurpaſſé dans la ſuite? Lequel fut le bienfaiteur, ou d'Auguſte, ou d'Octave quoiqu'éclipſé par le pere adoptif de ſon fils. Quelle jouiſſance pour lui, s'il eût vu ce fils, après les horreurs des guerres civiles, jeter les fondements d'une paix ſolide: ſans doute il n'eût pas reconnu ſon propre ouvrage; en ſe repliant ſur lui-même, il n'auroit pu concevoir qu'un pareil héros fut né dans ſa maiſon.

Je ne paſſerai pas en revue mille autres peres, que l'oubli eût déjà dévorés, ſi la gloire de leur fils ne les eût tirés des ténebres, & ne les retenoit encore au grand jour. D'ailleurs, il n'eſt pas quel-

tion d'examiner si quelques fils ont plus rendu à leurs peres qu'ils n'en avoient reçu, mais si la chose est possible. Quand même les exemples que j'ai cités ne seroient pas satisfaisants, ou n'auroient pas une prépondérance assez marquée sur le bienfait de la vie ; la nature peut enfanter ce que les siecles n'ont pas encore produit. Si des bienfaits isolés ne peuvent l'emporter sur ceux des peres ; à force de les accumuler, ils feront enfin pencher la balance.

CHAPITRE XXXIII.

SCIPION sauva son pere dans une bataille : à peine revêtu de la robe prétexte, il poussa son cheval au milieu des ennemis. C'étoit peu d'avoir bravé, pour arriver jusqu'à son pere, tant d'obstacles réunis, tant de périls qui serrent de plus près les Généraux ; c'étoit peu pour ce jeune héros, à peine enrôlé, de se faire jour à travers les corps de vétérants, jusqu'à la premiere ligne, de faire des efforts au-dessus de son âge, ajoutez la maniere dont il défend son pere accusé, dont il l'arrache à la brigue des enne-

mis les plus puiſſants, dont il fait accumuler ſur lui un ſecond, un troiſieme Conſulat, & d'autres dignités déſirables, même pour des Conſulaires : il ſoulage ſa pauvreté par les tréſors dont la victoire l'a rendu maître ; il l'enrichit des dépouilles de l'ennemi, préſents les plus flatteurs pour un guerrier. Si ce n'eſt pas encore aſſez, ajoutez cette ſuite de gouvernements & de diſtinctions extraordinaires qu'il lui fit obtenir ; ajoutez que, par la ruine des villes les plus puiſſantes, devenu le protecteur & le vrai fondateur de l'Empire Romain, qui pouvoit déſormais s'étendre ſans rival, de l'Orient à l'Occident, il accrut encore beaucoup l'illuſtration de ſon pere. Que l'on parle maintenant des bienfaits de ce pere. Peut-on douter que le bienfait ſi vulgaire de la naiſſance n'ait été ſurpaſſé par la valeur & la piété filiale de Scipion ? l'une a fait la ſûreté de Rome, & l'autre lui a fait un honneur immortel.

CHAPITRE XXXIV.

SI tant de bienfaits ne ſont pas encore ſuffiſants, ſuppoſez qu'un fils arrache ſon pere à la torture, & la ſubiſſe en ſa place. Vous pouvez agrandir autant que vous voudrez les bienfaits du fils; au lieu que celui du pere eſt ſimple, facile, accompagné de plaiſir pour le bienfaiteur; c'eſt un bienfait dont il a fait part, ſans le ſavoir, à mille autres; un bienfait dans lequel ſa femme eſt de moitié, auquel il a été déterminé par les Loix de ſon pays, par les récompenſes attachées à la paternité; par le déſir de perpétuer ſon nom & ſa famille; par mille conſidérations étrangeres à la perſonne même qui en étoit l'objet. Mais ſi un fils parvenu au faîte de la ſageſſe, en fait part à ſon pere; douterons-nous encore qu'il ait plus donné que reçu? lui qui, en échange de la vie, a donné le bonheur. Mais, dit-on, tout ce que vous faites, tout ce que vous pouvez faire pour votre pere, c'eſt à lui que vous le devez. C'eſt auſſi à mon inſtituteur que je dois les progrès que j'ai faits dans les ſciences; néan-

moins dans ce genre on peut surpasser ses maîtres, & sur-tout ceux de qui l'on a appris à lire : quoiqu'on ne puisse pas faire de progrès sans eux, il ne s'en suit pas qu'on reste toujours au-dessous d'eux, quelques progrès qu'on ait faits. Il y a de la différence entre le commencement & la perfection ; & quoique l'une ne puisse exister sans l'autre, il ne faut pas pour cela les confondre.

CHAPITRE XXXV.

MAIS il est temps d'employer des argumens frappés à notre propre coin. Un bienfaiteur peut être surpassé, quand il existe des bienfaits plus grands que le sien. Un pere donne la vie, mais il y a des choses plus importantes que la vie : un pere peut donc être supassé, puisqu'il existe des bienfaits plus grands que le sien. De plus, celui qui a donné la vie, quand il a été lui-même une ou deux fois délivré du péril de la mort, a reçu un bienfait plus grand, que celui qu'il a procuré. Or, un pere à donné la vie : si donc il est délivré plusieurs fois par son fils du danger de la mort, il reçoit plus qu'il

n'a donné. Un bienfait eſt d'autant plus grand, que celui qui le reçoit en a plus de beſoin. Or on a plus beſoin de la vie lorſqu'on vit déjà, que quand on n'eſt pas encore né, puiſqu'alors on ne peut éprouver aucune eſpece de beſoins. Un pere qui reçoit la vie de ſon fils lui doit donc plus, que le fils ne doit à ſon pere, pour l'avoir mis au monde. Sur quel fondement dites-vous que les bienfaits du fils ne peuvent ſurpaſſer ceux du pere? c'eſt parce que, ſans la vie qu'il a reçue de ſon pere, le fils n'auroit pu devenir ſon bienfaiteur. Mais le pere ſe trouve alors dans le cas de tous ceux qui ont donné la vie à quelqu'un; on n'auroit pu leur témoigner ſa reconnoiſſance, ſi l'on n'eût point reçu la vie. On ne peut donc par ſa reconnoiſſance ſurpaſſer le bienfait d'un Médecin qui nous a rendu la vie; ni celui d'un matelot qui nous a ſauvé du naufrage. Cependant il eſt poſſible de ſurpaſſer les bienfaits de l'un & de l'autre, & généralement de tous ceux qui nous ont ſauvé la vie de quelque maniere que ce ſoit. La même choſe eſt donc poſſible par rapport aux peres; ſi l'on m'a fait éprouver un bienfait qui ait beſoin d'être ſoutenu de beaucoup d'autres, & que le mien n'exige au-

cun acceſſoire, j'ai plus donné que reçu. Or la vie que le pere donne à ſon fils n'eſt conſervée qu'à l'aide d'une foule d'acceſſoires ; au lieu que celle que le fils donne à ſon pere, n'a beſoin pour ſe maintenir d'aucun ſecours étranger. Ainſi le pere qui reçoit de ſon fils la vie qu'il lui avoit donnée, eſt ſurpaſſé en bienfaiſance.

CHAPITRE XXXVI.

CETTE doctrine n'eſt point faite pour anéantir le reſpect filial ; au lieu de pervertir les enfants, elle ne peut que les rendre plus vertueux. La vertu eſt naturellement ambitieuſe : elle brûle de ſurpaſſer tout ce qui la dévance. La piété filiale n'en aura donc que plus d'ardeur, ſi, au déſir de rendre la pareille, ſe joint l'eſpoir de l'emporter. Les peres eux-mêmes s'applaudiront d'une défaite, où il y aura tout à gagner pour eux. Heureuſe lutte ! Quel bonheur pour un pere qui ſe reconnoît lui-même vaincu par les bienfaits de ſes enfants !

La doctrine contraire fournit un excuſe à l'ingratitude des enfants, & ralentit leur reconnoiſſance. Nous devons

plutôt les aiguillonner & leur dire ! « courage, vertueux jeunes gens ; un » louable défi eſt ouvert entre vos pa- » rents & vous : ſachons s'ils ont plus » reçu que donné. Ils ne ſont pas vain- » queurs, pour vous avoir prévenus. » Animez-vous ſeulement des ſenti- » ments qui conviennent ; ne vous dé- » couragez pas ; la victoire eſt à vous, » ſi vous la déſirez. Dans ce noble com- » bat, vous trouverez des Généraux qui » vous exhorteront, & qui, déjà vain- » queurs de leurs peres, vous condui- » ront ſur leurs traces à la victoire ».

CHAPITRE XXXVII.

ENÉE a ſurpaſſé ſon pere ; il n'avoit été pour lui dans ſon enfance qu'un fardeau léger & facile à mettre en ſureté ; au lieu qu'Anchiſe étoit appéſanti par l'âge, il falloit le porter à travers les cohortes ennemies, les ruines d'une ville qui s'écrouloit autour de lui : ce vieillard religieux, tenant dans ſes bras les vaſes ſacrés & ſes Dieux Pénates, ſurchargeoit ſon fils d'un double poids : néanmoins il porta, que dis-je, & que ne

peut la piété ; il le transporta au milieu des flammes, & il établit son culte parmi celui des fondateurs de Rome.

De jeunes Siciliens ont surpassé leurs peres, lorsqu'au milieu de la plus terrible éruption de l'Etna, au milieu des torrents de feu qui couloient dans les villes, dans les campagnes, dans la plus grande partie de l'Isle, il les emporterent (1) sur leurs épaules. On prétend que les flammes s'écarterent, que les feux en se retirant à droite & à gauche, ouvrirent un libre passage à ces Héros bien dignes de terminer heureusement une si noble entreprise.

---

(1) Ce fait est rapporté dans le Poëme que Cornélius Severus nous a laissé, sur le mont Etna : *voyez vers 620 & suiv.* Claudien en parle aussi dans une de ses Idilles, & donne à la piété filiale de ses deux freres tous les éloges qu'elle mérite. Il nous apprend même qu'on leur avoit érigé des statues. *Voyez* l'Idille 7, *pag.* 857 *& seq.* Edit. Var. *Amstel.* 1665. Solin ajoute, que la postérité, pour honorer leur mémoire, & la rendre respectable aux siecles à venir, a nommé le lieu où leurs cendres reposent, *le champ des bons Enfants.* Horum memoriam ità posteritas munerata est, ut sepulchri locus nominaretur, *Campus piorum.* SOLIN, *Polyst. c.* 5, *p.* 14 & 15, *tom.* 1, *Edit.* Salmas. *Traject. ad Rhen.* 1689.

Antigone (1) remporta une victoire; après avoir défait les ennemis dans un grand combat, il céda le prix de la guerre à son pere, & lui abandonna le trône de Chypre. C'est être vraiment Roi, que de ne vouloir pas régner, quand on le peut.

T. Manlius (2) vainquit son pere, tout imperieux qu'il étoit. Relégué par ce pere à cause de la stupidité qu'il montra dans ses premieres années, il alla trouver le tribun du peuple qui avoit ajourné Manlius, lui demanda une entrevue & l'obtint. Le tribun ne doutoit pas que le fils ne se rendît le délateur d'un pere odieux; il croyoit l'avoir

(1) Juste-Lipse croit qu'il y a ici une faute de Copiste, ou une inadvertance de Sénèque : il conjecture avec raison qu'il faut lire; *vicit Antigoni filius.* Ce qu'il y a de certain, c'est que la vérité historique rend cette correction absolument nécessaire; il suffit, pour s'en convaincre, de consulter Plutarque, vie de Démétrius surnommé Poliorcetes (*pag. 896 tom. 1, Edit. Paris. anno 1624*), & la note de Juste-Lipse sur ce passage.

(2) *Voyez* Cicéron, au troisieme livre des Offices, chap. 31; & sur tout Tite-Live, l. 7, chap. 4 & 5, où ce fait est raconté au long & avec toutes les circonstances qui peuvent en augmenter l'intérêt.

obligé, parce que ſon exil étoit un des principaux chefs d'accuſation intentés contre Manlius. Le jeune homme le trouvant ſeul, tire une épée qu'il cachoit ſous ſa robe; & lui dit, *ſi tu ne jures de te déſiſter, je te perce de ce glaive. Mon pere ſera délivré de ſon accuſateur, choiſis de quelle maniere.* Le tribun jura, & tint parole; il rendit compte à l'aſſemblée du motif de ſon déſiſtement. Jamais aucun autre ne commit impunément le même attentat contre un tribun.

CHAPITRE XXXVIII.

RIEN de plus commun que les exemples de fils qui ont ſauvé leurs peres du danger, qui les ont élevés de l'état le plus bas, au faîte des honneurs, qui les ont tirés de la foule, pour les illuſtrer à jamais. L'éloquence, avec toute la richeſſe de ſes expreſſions, ne pourra jamais peindre l'avantage ineſtimable & digne de n'être jamais effacé du ſouvenir des hommes, de pouvoir ſe dire: j'ai » toujours obéi à mes parents; je leur ai » cédé en tout; je me ſuis ſoumis à tous

» leurs ordres, ſoit juſtes, ſoit injuſtes &
» révoltants; je ne me ſuis montré re-
» belle qu'en un ſeul point; je n'ai pas
» voulu ſouffrir qu'ils me ſurpaſſaſſent
» par leurs bienfaits». Ah! combattez ſans ceſſe, & quoique vaincus, revenez à la charge; heureux les vainqueurs: heureux encore les vaincus! Quoi de plus beau qu'un jeune homme qui peut ſe dire à lui-même (car il lui eſt défendu de le dire aux autres) j'ai ſurpaſſé mon pere en bienfaiſance! Quoi de plus fortuné qu'un vieillard qui publie à tout le monde, que les bienfaits de ſon fils ont triomphé des ſiens! Quoi de plus fortuné qu'une pareille défaite!

LIVRE IV.

CHAPITRE PREMIER.

DE tous les objets que nous avons traités jusqu'ici, Ebutius Libéralis, il n'y en a pas de plus important, que celui qui va maintenant nous occuper; il s'agit de savoir si la bienfaisance & la gratitude sont des choses désirables par elles-mêmes. Il se trouve des gens qui ne font cas de l'honnêteté que par l'intérêt, pour qui la vertu n'a plus de charmes, quand elle est gratuite. Cependant elle perd toute sa grandeur, dès qu'elle devient vénale. Quoi de plus honteux que de calculer, jusqu'à quelle somme on sera vertueux! La vertu n'invite pas l'homme par l'appât du gain; elle ne le détourne point par la crainte de la perte; elle ne séduit personne par l'espoir & les promesses : au contraire elle exige & des sacrifices & des tributs (1) volontaires.

(1) Sénèque se sert ici d'une expression empruntée de l'ancien Droit Civil des Romains, & dont on trouve l'explication dans la note de

C'eſt en foulant aux pieds ſon propre intérêt, qu'il faut marcher vers elle, par-tout où elle nous appelle, par-tout où elle nous envoie, ſans égard pour ſa fortune, ſans ménagement même pour ſa propre vie, ſans jamais refuſer d'obéir. Que gagnerai-je à être reconnoiſſant? vous gagnerez de l'être. La vertu ne s'engage à rien qui lui ſoit étranger; s'il ſurvient quelque avantage, regardez-le comme un acceſſoire. La récompenſe des actions honnêtes ſe trouve dans ces actions mêmes. Si la vertu eſt déſirable par elle-même, & ſi la bienfaiſance eſt une vertu, la nature étant la même, le ſort ne peut différer. Or nous avons prouvé ſouvent & ſuffiſamment, que la vertu eſt déſirable par elle-même.

CHAPITRE II.

ICI nous avons à combattre les Epicuriens, ces amis du plaiſir & du repos; ces Philoſophes de table, chez qui la vertu n'eſt que la ſervante des voluptés; elle leur eſt ſoumiſe, elle en eſt l'eſclave,

Juſte Lipſe ſur ce paſſage. *Voyez* auſſi les *adverſaria* de Turneb. *lib.* 1, *cap.* 29.

elle

elle les voit au-deſſus d'elle. Mais, dites-vous, la volupté ne peut exiſter ſans la vertu. Pourquoi donc occupe-t-elle le premier rang? Croyez-vous que ce ne ſoit ici qu'une diſpute de préſéance? Il s'agit de la choſe même, de la nature de la vertu : elle n'eſt plus vertu, ſi elle n'a que la ſeconde place : le premier rôle lui appartient, c'eſt à elle à conduire, à commander, à s'aſſeoir ſur le trône ; & vous voulez qu'elle aille prendre des ordres.

Que vous importe, dit-on? Nous prétendons, comme vous, qu'il n'y a pas de bonheur, ſans la vertu. La volupté même, que je recherche, à laquelle je me ſuis dévoué, je la condamne & la réprouve, ſi elle n'eſt accompagnée de la vertu. La ſeule diſpute entre nous, eſt de ſavoir ſi la vertu n'eſt que la ſource du bonheur, ou ſi elle eſt le bonheur même. En ſuppoſant que ce ſoit là notre ſeule conteſtation, n'eſt-ce, à votre avis, qu'une affaire d'étiquette? Ce qui me choque n'eſt pas de voir la volupté au premier rang, mais de la voir en la compagnie de la vertu. La vertu mépriſe la volupté; elle en eſt l'ennemie ; elle s'enfuit loin d'elle ; elle préfere les travaux & la douleur, ou du moins des avantages qui marquent une

rigueur mâle, à tout le bonheur efféminé d'Epicure.

CHAPITRE III.

CES préliminaires étoient néceſſaires, mon cher Libéralis, parce que la bienfaiſance, dont nous traitons, eſt une vertu, & qu'il eſt honteux de faire du bien, pour d'autre motif que d'en faire. En effet, ſi l'on ne donnoit que dans l'eſpoir de la reſtitution, l'on choiſiroit les plus riches, par préférence aux plus dignes: au contraire, on préfere tous les jours le pauvre au riche inſolent; la bienfaiſance n'a point égard à la fortune. D'ailleurs ſi l'intérêt étoit l'unique motif de la bienfaiſance, les hommes les moins bienfaiſants ſeroient ceux qui ont le plus de moyens de l'être, les riches, les grands, les Rois; tous ceux en un mot qui n'ont pas beſoin du ſecours d'autrui. Les Dieux ſur-tout ne nous combleroient pas de cette multitude de bienfaits qu'ils ne ceſſent jour & nuit de répandre ſur nous. Leur nature leur ſuffit: elle leur procure & la plénitude des biens, & la ſureté la plus inviolable. Ils

n'accorderoient donc pas de bienfaits, ſi le ſeul motif d'en répandre, étoit la conſidération de ſes propres intérêts. Ce n'eſt plus de la bienfaiſance, mais de l'uſure, que de ſonger à placer ſes bienfaits non pas le plus honnêtement, mais avec le plus d'avantage & de ſureté poſſible. C'eſt parce que les Dieux ſont très-éloignés de cette diſpoſition, que nous les regardons comme bienfaiſants : ſi l'intérêt étoit l'unique motif de la bienfaiſance, n'ayant rien à eſpérer de nous, ils n'auroient aucune raiſon de nous faire du bien.

CHAPITRE IV.

VOILA auſſi pourquoi, ſuivant nos adverſaires, Dieu n'accorde pas de bienfaits. Plongé dans une entiere ſécurité, indifférent au ſort des hommes, & à la marche du monde, il s'occupe de toute autre choſe, ou (ce qui conſtitue le ſuprême bonheur, ſuivant Epicure), il demeure dans une inaction totale, également inſenſible & aux hommages & aux outrages.

Ceux qui raiſonnent ainſi, n'entendent donc pas les voix ſuppliantes des

mortel, ni cette multitude de vœux publics & particuliers, adreſſés aux Dieux, de toutes parts, les mains étendues vers le ciel. Comment les hommes ſe ſeroient-ils accordés dans ce délire univerſel, d'invoquer des Divinités ſourdes, des Dieux impuiſſants, s'ils n'avoient éprouvé de leur part des bienfaits, tantôt offerts ſpontanément, tantôt accordés à nos prieres, toujours grands, toujours à propos, toujours diſſipant par leur intervention l'effet de quelque menace terrible? Où eſt l'être ſi malheureux, ſi abandonné, ſi maltraité par le deſtin, & tellement né pour l'infortune, qui ne ſe ſeroit jamais reſſenti de cette munificence des Dieux? Conſidérez ces hommes chagrins qui ne ceſſent de gémir de leur ſort; vous verrez qu'ils ne ſont pas eux-mêmes totalement exclus des bienfaits du ciel; qu'il n'y a pas de maiſon dans laquelle ne coule au moins quelque filet de cette ſource féconde. Eſt-ce donc peu, que tous les biens également partagés entre tous les hommes, à leur naiſſance? Sans parler de ceux qui ſont répartis plus inégalement pendant la vie, la nature nous donne-t-elle peu, en ſe donnant elle-même à nous?

CHAPITRE V.

DIEU, dites-vous, n'accorde pas de bienfaits? Et d'où vous viennent donc ces biens que vous poſſédez, que vous donnez, que vous refuſez, que vous gardez, que vous raviſſez? D'où viennent ces ſenſations innombrables qui flattent vos yeux, vos oreilles, votre ame? tous ces objets qui ſervent même à votre luxe? En effet, la Nature a non-ſeulement pourvu à nos beſoins; ſa tendreſſe a ſongé même à nos plaiſirs. Regardez tous ces arbres dont les fruits ſont ſi variés; tous ces légumes ſalutaires, tous ces aliments divers répartis ſur l'année entiere avec tant de profuſion, que la terre fournit même à l'homme, ſans travail, des aliments fortuits; ces animaux de toute eſpece, dont les uns habitent l'élément ſec & ſolide, dont les autres naiſſent au ſein des eaux, les autre volent dans les plaines de l'air: il n'eſt pas une partie de la nature qui ne nous paie quelque tribut. Et ces fleuves dont les contours agréables environnent nos plaines; dont le cours immenſe &

navigable ouvre une route au commerce; dont quelques-uns dans des temps périodiques s'accroiſſent miraculeuſement, & arroſent pendant l'été des terreins arides, ſous un ciel brûlant; & les eaux minérales, & ces ſources d'eaux chaudes qui jailliſſent ſur les rivages mêmes de la mer (1).

CHAPITRE VI.

SI l'on vous avoit donné quelques arpents, vous croiriez avoir reçu un bienfait: & vous refuſez ce nom, au don de la terre entiere. Si l'on vous avoit fait préſent d'une ſomme d'argent, ſi l'on avoit rempli votre coffre qui vous paroît bien grand, vous vous croiriez obligé: la nature a enfoui tant de métaux; elle a fait jaillir tant de fleuves qui dépoſent leur or ſur le ſable qu'ils roulent; elle a produit en tous lieux des mines profondes

(1) — Te, Lari maxime; teque,
Fluctibus & fremitu aſſurgens, Benace, marino?
VIRG. *Georg. lib. 2, verſ. 159, 160.*

Cette citation n'a aucun rapport avec ce qui précede; & je ſoupçonne avec Juſte-Lipſe qu'il y a une lacune dans le texte.

d'argent, de cuivre, de fer; elle vous avertit même par des ſignes diſpoſés à la ſurface de la terre, des tréſors enfermés dans ſon ſein : & vous ne vous croyez pas redevable envers la nature. Si l'on vous donnoit une maiſon décorée d'un peu de marbre, d'un lambris, où l'on vît briller l'or & les couleurs, vous ne regarderiez pas ce préſent comme médiocre : la nature vous a conſtruit un domicile immenſe, où vous n'avez à craindre, ni incendie ni écroulement; où vous ne voyez pas des couches légeres, plus minces que la lame de fer qui les diviſe, mais des maſſes entieres de la pierre la plus précieuſe, mais des carrieres inépuiſables de cette matiere variée, dont vous admirez de chétifs morceaux; mais un lambris, dont la décoration ſe renouvelle le jour & la nuit : & vous ne croyez pas avoir reçu un préſent? Malgré le cas que vous faites de ce que vous poſſédez, telle eſt votre ingratitude, que vous ne vous croyez redevable à perſonne. D'où vous vient cet air que vous reſpirez? cette lumiere qui vous aide à régler & à ordonner tous les actes de votre vie? ce ſang dont le cours entretient en vous la chaleur vitale? ces ſaveurs exquiſes qui provoquent votre palais au-

delà même de la satiété ? ces stimolants qui réveillent la volupté déjà fatiguée ? ce repos enfin dans lequel vos jours se flétrissent ? Si vous êtes reconnoissant, ne direz-vous pas, c'est un Dieu qui nous accorde ce loisir (1). Oui, c'est un Dieu auquel nous sommes redevables, non pas de quelques génisses, mais de toutes les bêtes de somme répandues sur le globe entier ; c'est un Dieu qui fournit la pâture aux troupeaux errants de toutes parts ; c'est un Dieu qui substitue les pâturages de l'été aux provisions de l'hiver : il ne nous a pas seulement enseigné à chanter sur un chalumeau des airs rustiques & grossiers, dont la mélodie n'est pourtant pas dépourvue de charmes ; mais il a inventé cette foule d'arts, cette diversité de voix, ces sons modifiés, soit par notre souffle, soit par un air étranger. En effet, ces inventions ne nous appartiennent pas plus, que notre croiss-

(1) — Deus nobis hæc otia fecit.
VIRG. *Eclog.* 1, *vers.* 6 & *seq.*

Sénèque ajoute les quatre vers suivants ; mais comme ils se trouvent déjà cités dans plusieurs endroits de ses Lettres, j'ai cru devoir les omettre ici pour ne pas fatiguer le Lecteur par des répétitions inutiles qui nuisent à la forme, sans rien ajouter au fond.

ſance & les différentes révolutions de nos corps dans des temps marqués ; telles que la chûte des dents de l'enfance, le léger duvet qui croît aux approches de l'adoleſcence, aux premiers pas de l'homme vers un âge plus robuſte, enfin cette derniere dent qui annonce la fin de la jeuneſſe. Nous apportons en naiſſant les germes de tous les arts, comme de tous les âges : Dieu eſt le maître habile qui tire les génies de leur obſcurité.

CHAPITRE VII.

C'EST à la Nature, dites-vous, que je ſuis redevable de tous ces biens. Ne voyez-vous pas qu'en parlant ainſi, vous ne faites que changer le nom de Dieu? La Nature eſt-elle donc autre choſe que Dieu lui-même, que l'intelligence divine, répandue dans l'univers entier & ſes diverſes parties? Vous pouvez-même, ſi vous le voulez, donner d'autres noms à ce puiſſant auteur de l'univers : vous pouvez l'appeller le grand Jupiter, le Tonant, le Stateur, non parce qu'il arrêta, ſuivant les Hiſtoriens, à la priere de Romulus, l'armée fugitive des Romains,

mais parce que ſa bienfaiſance maintient l'ordre dans la nature : vous pouvez encore lui donner avec raiſon le nom de fatalité ; la fatalité n'eſt que l'enchaînement compliqué des cauſes, & Dieu eſt la premiere des cauſes, celle d'où dépendent toutes les autres : vous pouvez en un mot lui donner tous les noms que vous voudrez, pourvu qu'ils déſignent quelques-unes des propriétés, quelques-uns des effets des corps céleſtes. Tous les bienfaits qu'il nous prodigue, forment autant de titres qu'on peut lui donner.

CHAPITRE VIII.

Nos Philoſophes l'adorent ſous les noms de *Bacchus*, d'*Hercule*, de *Mercure* : de Bacchus, parce qu'il eſt le pere de tous les hommes, l'inventeur de ces germes féconds qui reproduiſent le genre humain à l'aide de la volupté ; d'*Hercule*, parce que ſa force eſt invincible, & qu'à la fin du monde, fatigué de ſes travaux, il rentra au ſein des flammes ; de *Mercure*, parce qu'en lui réſident la raiſon, le nombre, l'ordre & la ſcience. Par-tout où ſe porteront vos pas, vous le rencontrerez ;

nul endroit d'où il ſoit abſent; il remplit lui-même tout ſon ouvrage.

Vous ne gagnez donc rien, mortel ingrat? à vous dire redevable envers la nature, & non pas envers Dieu. La Nature n'exiſte pas ſans Dieu, ni Dieu ſans la Nature : l'un & l'autre ne ſont qu'un; leurs fonctions ſont les mêmes. Si vous aviez emprunté de l'argent à Séneque, vous vous diriez le débiteur d'Annæus ou de Lucilius; ce ſeroit changer de nom & non de créancier, ſoit que vous preniez ou le nom, ou le prénom, ou le ſurnom, c'eſt toujours le même homme. Ainſi les mots de *nature*, de *deſtin*, de *fortune*, ne ſont que des noms divers du même Dieu, différentes faces de la même puiſſance. La juſtice, la probité, la prudence, la force, la frugalité, ne ſont de même que des attributs différents de la même ame; en louant une de ces vertus, c'eſt l'ame que vous louez.

CHAPITRE IX.

MAIS, pour ne pas nous égarer dans une disputе étrangere à notre sujet, je reviens à dire que Dieu nous comble des plus grands bienfaits, sans aucun espoir de retour; puisqu'il n'a pas besoin de nos services, & que nous ne pouvons lui en rendre. La bienfaisance est donc désirable par elle-même. Le bienfait ne vaut que par l'avantage qu'il procure à celui qu'on oblige : voilà le but unique que nous devons nous proposer, sans égards pour nos propres intérêts.

On nous objecte que nous disons qu'il faut choisir avec soin les objets de la bienfaisance ; que le cultivateur lui-même ne confie pas ses semences à un terrein sablonneux. Il résulteroit de ce principe que nous sommes guidés par notre intérêt dans le placement des bienfaits, comme l'agriculteur dans le labour & des semailles : en effet, on ne dira pas que semer soit une chose désirable en elle même. Voilà donc, nous dit-on, la raison pour laquelle vous choisissez les personnes ; il n'en seroit pas besoin, si

la bienfaiſance étoit déſirable par elle-même ; le lieu, le temps, & la maniere ſeroient des choſes indifférentes ; quelles qu'elles fuſſent, ce ſeroit toujours un bienfait. ***. Nous ne pratiquons l'honnêteté que pour elle-même ; cependant quoique nous n'ayons pas d'autres motifs, nous n'en ſommes pas moins circonſpects ſur la nature de l'action, ſur le temps & la maniere, parce que ce ſont préciſément ces circonſtances qui conſtituent le bienfait. Ainſi quand je choiſis le ſujet à qui je donne, c'eſt pour qu'il y ait un bienfait : s'il eſt accordé à un homme infame, il n'y a plus d'honnêteté ; & par conſéquent la bienfaiſance diſparoît.

CHAPITRE X.

LA reſtitution d'un dépôt eſt une choſe déſirable en elle même ; cependant je ne le rendrai pas toujours, ni en tous lieux, ni en tout temps ; quelquefois il n'y aura pas de différence entre nier un dépôt & le rendre publiquement : j'aurai donc égard à l'intérêt de celui dont je me trouve le dépoſitaire ; je lui refuſerai

ſon dépôt qui pourroit lui être préjudiciable. J'en uſerai de même pour les bienfaits : j'obſerverai les temps, les perſonnes, la maniere, les motifs. Il ne faut jamais agir ſans diſcernement ; il n'y a pas de bienfait, ſi le diſcernement ne l'accompage, vu que la raiſon eſt la compagne inſéparable de toutes les vertus. Combien d'hommes n'avons nous pas entendus ſe reprocher leurs donations inconſidérées, & ſe dire, j'aimerois mieux avoir perdu mon bienfait, que de l'avoir prodigué à un tel homme. Donner inconſidérément, c'eſt perdre de la maniere la plus honteuſe : il eſt plus triſte d'avoir mal placé ſon bienfait, que de n'en avoir pas été payé de retour ; le défaut de reconnoiſſance eſt le vice d'un autre, mais le défaut de diſcernement eſt un vice en nous-mêmes. Dans le choix des perſonnes, je ne me déciderai pas, comme vous croyez, pour celle qui me rendra la pareille ; je préférerai l'homme qui ſera reconnoiſſant, & non celui qui s'acquittera. Or, ſouvent on eſt reconnoiſſant ſans s'en acquitter ; de même qu'on eſt ingrat même après s'être acquitté. Mon calcul porte principalement ſur les diſpoſitions du cœur. Auſſi je négligerai un homme riche, mais indigne,

pour donner à un indigent vertueux ; il ſera reconnoiſſant au ſein même de l'indigence ; privé de tout, ſon cœur lui reſtera. Le but de mon bienfait n'eſt pas le profit, la volupté, la gloire ; content de faire plaiſir à la perſonne que j'oblige, je donnerai, pour remplir mon devoir : or, les devoirs exigent du diſcernement. En quoi conſiſtera-t-il ? le voici.

CHAPITRE XI.

JE choiſirai un homme irréprochable, ſincere, ſenſible, reconnoiſſant, bienveillant, qui reſpecte le bien d'autrui, ſans être trop attaché au ſien propre. Mon choix une fois fixé, quoique la fortune ne l'ait pas mis dans le cas de me payer de retour, je n'en aurai pas moins trouvé la perſonne que je ſouhaite. Si ma bienfaiſance n'eſt dirigée que par la vue de mon intérêt perſonnel, & par un calcul honteux ; ſi je ne rends des ſervices, que dans l'eſpérance d'en reçevoir, je n'obligerai ni l'homme qui va partir pour un pays lointain, ni celui qui s'expatrie pour toujours, ni celui dont la ſanté eſt entiérement dé-

ſeſpérée ; enfin, je n'obligerai point à l'article de la mort, parce qu'il ne me reſte plus le temps de recevoir le prix de mon bienfait. Néanmoins, pour vous montrer à quel point la bienfaiſance eſt déſintéreſſée, nous ſecourons des étrangers jetés ſur nos côtes par la tempête, & qui vont les quitter pour jamais ; nous fourniſſons à un inconnu un navire équipé pour ſe rembarquer après le naufrage ; il part, connoiſſant à peine l'auteur de ſa conſervation, & deſtiné à ne jamais nous recevoir, il transfere ſa dette aux Dieux mêmes, il les conjure de s'acquitter pour lui ; pour nous la ſimple conſcience d'un bienfait ſtérile ſuffit à notre bonheur.

A la fin même de notre vie, lorſque nous réglons nos diſpoſitions teſtamentaires, faiſons nous autre choſe que répandre des bienfaits inutiles pour nous ? Cependant, combien de temps employé, combien de diſcuſſions ſecretes pour régler les ſommes & les légataires ? Que nous importent les ſujets de notre bienfaiſance, puiſque nous ne pouvons rien en attendre ? Néanmoins, jamais nos dons ne ſont plus réfléchis, ni nos jugements plus approfondis, que lorſque, dépouillés de tout intérêt perſonnel, l'honnêteté ſe montre ſeule à nos yeux.

Jamais au contraire nous ne pouvons juger de nos devoirs, tant qu'ils ſont dépravés par l'eſpérance, là crainte, & la volupté ce vice des lâches. Mais, lorſque la mort fait taire toutes les paſſions, lorſqu'elle envoie un juge incorruptible, pour régler les partages, nous choiſiſſons les plus dignes, pour leur tranſmettre nos biens : jamais nous ne réglons mieux nos affaires, que lorſqu'elles ne nous regardent plus.

CHAPITRE XII.

EN effet, quelle joie pure de pouvoir ſe dire : je rendrai celui-ci plus riche : j'augmentera la conſidération de celui-là, en augmentant ſon aiſance. Si l'on ne fait du bien que dans l'eſpoir du retour, il faut mourir ſans teſtament. Mais on nous objecte que nous diſons que le bienfait eſt une dette inſolvable : or, une dette n'eſt plus déſirable par elle même. Quand nous employons le mot de *dette*, ce n'eſt que métaphoriquement : ainſi nous diſons que la Loi eſt la regle du juſte & de l'injuſte : or, une regle n'eſt plus deſirable par elle-

même nous n'usons de ces termes que pour rendre l'idée plus claire. Quand je me sers du mot de *dette*, ce n'est qu'une approximation. Quelle est la différence ? c'est le mot *insolvable* que j'ajoute, tandis qu'il n'y a point de dette qui ne puisse ou ne doive être payée.

Les services doivent tellement être désintéressés, que souvent même, comme je l'ai dit, on est obligé d'en rendre, à son propre dommage, à ses propres périls. Ainsi, je défends un homme attaqué par des voleurs, tandis que je pourrois passer mon chemin en sureté. Je protege un accusé prêt à succomber sous le crédit de ses adversaires, je tourne contre moi-même la cabale puissante qui le persécute, l'habit (1) sale & mal propre ;

(1) C'étoit l'habit que les accusés portoient lorsqu'ils étoient comme nous disons encore aujourd'hui, *in reatu*. Ils ne le quittoient qu'après la décision du procès, & quand ils étoient pleinement absous & déchargés de l'accusation par un jugement en forme. Ainsi faire changer d'habit à un accusé, ou l'avoir fait déclarer innocent, c'étoit la même chose. Brisson dit que les accusés étoient appellés *sordidati*, à cause de la malpropreté de leurs habits : *sordida vestis, sordium plena, qualis olim erat reorum habitus, qui inde* sordidati *dicebantur, ut ex veterum Auctorum libris notum est.* Brisson, *de verborum, quæ ad jus pertinent, significatione : voce,* Sordes reorum.

dont je le débarraſſe, les mêmes accuſateurs me forceront peut-être de le prendre, tandis que je pouvois, ou paſſer dans le parti oppoſé, ou contempler tranquillement des débats qui me ſont étrangers. Je me rends la caution d'un débiteur condamné à payer; je dégage les biens (1) de mon ami, en m'en-

(1) Le texte porte : *& ſuſpenſum amici bonis libellum dejicio, creditoribus ejus me obligaturus;* ce qui ſignifie littéralement, & par l'engagement que je prends envers ſes créanciers, je fais tomber, j'arrache, je déchire les affiches publiques qu'on avoit déjà miſes pour la vente des biens de mon ami.

L'Edit ou la Déclaration par laquelle on annonçoit la vente des biens de ceux qui s'étoient rendus cautions (*venalia bona eſſe prædiata*), & le jour fixe où elle devoit ſe faire, étoit attaché à une colonne, à un pilaſtre dans les places publiques & dans les carrefours, ou aux coins des rues, ainſi que cela ſe pratique encore aujourd'hui parmi nous. Au deſſous de cet Edit, on ſuſpendoit, par le moyen d'une corde, une autre affiche qui contenoit un détail exact de l'état actuel de ſes biens, de leur nature, de leur valeur, & du lieu où ils étoient ſitués. Suétone dit que Claude, avant que d'être Empereur, ayant été obligé de dépenſer pour les frais de ſa réception au Sacerdoce, huit millions de ſeſterces, ſe vit dans une telle diſette d'argent, que ne pouvant acquitter ſes obligations envers le tréſor public, on fit afficher la vente de tous ſes biens au deſſous de l'Edit des Gardes du tréſor, conformément à

gageant envers ses créanciers : pour sauver un homme dont les biens sont en vente, je cours risque de voir vendre les

---

là Loi qui ordonnoit de vendre les biens de ceux qui s'étoient rendus cautions, lorsqu'ils ne payoient pas. *Postremò etiam sestertium octogies pro introitu novi Sacerdotii coactus impendere, ad eas rei familiaris angustias decidit, ut eum obligatam ærario fidem liberare non posset, in vacuum lege prædiatoriâ venalis penderit sub Edictio Præfectorum :* in Claudio, cap. 9.

Au reste, le passage de Sénèque & celui de Cicéron, dans son Oraison pour Quintius (ch. 6), prouvent que *dejicere libellos*, étoit l'expression usitée dans le cas dont il s'agit ; & cette raison seule sembloit devoir lui assurer un article à part dans les dictionnaires latins ; cependant on ne la trouve dans aucun, excepté dans le trésor de Robert Etienne, de l'édition de Gesner, encore ces deux savants Lexicographes ne déterminent pas d'une maniere précise le sens propre & direct du verbe *dejicere*, appliqué à *libellos* ; ils se contentent de l'expliquer par une périphrase : *dejicere libellos is solebat*, disent-ils, *qui creditoribus se obligare paratus erat, vel solvere parabat, vel denique eum, cujus bona proscribebantur, defendere volebat*. (voce *Libellus*). Hottoman, dans sa note sur le passage de Cicéron, indiqué ci-dessus, remarque bien à la vérité qu'il y a une énergie singuliere dans le mot *dejicit* ; *est in verbo* dejicit *vis singularis*, mais il ne dit point en quoi consiste cette énergie. J'ai tâché de suppléer à cette omission dans la traduction littérale que j'ai faite, au commencement de cette note, du passage de Sénèque. Les différentes expressions

mieus (1). Un homme, qui par raison de santé, ou par amour pour la retraite, veut acheter une maison à Tusculе, ou

---

dont je me suis servi, pour rendre le verbe *dejicere*, peuvent, ce me semble, en donner une idée assez exacte, & en faire sentir les différentes modifications.

(1) Sénеque dit: *ut possim servare proscriptum, ipse proscriptionis periculum adeo*; ce qui ne signifie point: *pour sauver un proscrit, je m'expose moi-même à la proscription.* Le vrai sens de ce passage est déterminé par celui du verbe *proscribere*, terme dont tous les Auteurs latins, & particuliérement les Orateurs & les jurisconsultes se servent fréquemment. A Rome, on annonçoit par des affiches publiques attachées aux coins des rues & des carrefours, la vente des biens d'un citoyen, & le jour fixe où cette vente devoit se faire: *proscribi enim bona dicuntur*, dit Hottoman, *cùm fixis publicè libellis, venditio eorum bonorum in diem certam edicitur ac significatur.* Il rapporte ensuite un passage curieux d'Ulpien, qui en expliquant le mot *proscribere*, nous apprend que ces sortes d'affiches de vente étoient écrites en grosses lettres, afin qu'on pût aisément les lire; & on en mettoit en différents endroits, même dans des lieux égarés; mais en quelqu'endroit qu'on les attachat, on avoit soin qu'elles fussent toujours en évidence. *Proscribere, palàm sic accipimus, claris litteris ut de plano legi possint ante tabernam scilicet, vel ante cum locum in quo negociatio exercetur, aut in loco remoto, sed in evidenti.* ULPIAN. *lib.* 2, *D. de instit.* Voyez la note d'Hottoman, sur l'Oraison de Ciceron pour Quintius, *ch.* 6, de l'édition de Grævius.

à Tibur, ne diſpute guere ſur le prix de l'achat, ou ſur les frais de l'entretien : il en eſt de même des bienfaits. Si vous me demandez ce que me rapportera tel bienfait, je vous répondrai, une bonne conſcience. Ce que rapporte un bienfait ! & dites-moi vous-même ce que vous rapportent la juſtice, le déſintéreſſement, la grandeur d'ame, la chaſteté, la tempérance : ſi ces vertus rapportent autre choſe qu'elles-mêmes, ce n'eſt pas elles que vous aimez.

CHAPITRE XIII.

QUEL intérêt a l'univers à faire autour de nous ſa révolution ? le ſoleil à racourcir ou prolonger les jours ? Cependant ce ſont des bienfaits, puiſque nous en tirons avantage. De même que la fonction de l'univers eſt de mouvoir circulairement les corps céleſtes, & celui du ſoleil, de changer tous les jours le lieu de ſon lever & de ſon coucher, & de nous rendre ces ſervices ſans aucun eſpoir de retour ; ainſi la fonction de l'homme de bien eſt entr'autres de répandre gratuitement ſes bienfaits. Pourquoi donc

fait-il du bien ? c'eſt pour en faire, c'eſt pour ne pas en perdre l'occaſion. Votre plaiſir, ô Epicuriens ! eſt de maintenir votre corps dans un honteux repos ; de lui procurer une ſécurité ſemblable à l'aſſoupiſſement ; de vous tenir cachés ſous une ombre épaiſſe ; de reveiller la torpeur de vos ames engourdies par de molles penſées auxquelles vous donnez le nom de tranquillité ; & dans la retraite de vos jardins, d'engraiſſer à force d'aliments & de boiſſons, vos corps blême & langiſſants. Notre plaiſir, à nous, eſt de rendre des ſervices pénibles, pourvu qu'ils ſoulagent les peines des autres ; des ſervices dangereux, pourvu qu'ils délivrent les autres du danger ; onéreux à notre fortune, pourvu qu'ils mettent les autres à l'aiſe ; qu'importe que mes bienfaits me reviennent ? ne faudra-t-il pas en répandre de nouveaux après la reſtitution ? La fin des bienfaits eſt l'avantage de celui qu'on oblige, & non le nôtre ; ſans quoi, c'eſt nous-mêmes que nous obligerions. Combien d'actions vraiment utiles aux autres n'excitent point de reconnoiſſance, parce qu'elles ont l'intérêt pour motif ? Le Commerçant fait du bien aux Villes, le Médecin aux malades, le Marchand

d'eſclaves aux eſclaves qu'il vend ; néanmoins comme ils ne ſont utiles qu'en vue de leur propre intérêt, perſonne ne ſe croit obligé envers eux.

CHAPITRE XIV.

IL n'y a point de bienfaiſance, où ſe trouve l'eſpoir du profit. Je donnerai tant, je recevrai tant : voilà ce qu'on appelle un marché. Je n'appellerai point chaſte, la femme qui ne refuſe un amant que pour l'enflammer davantage, ni celle qui ne craint que (1) la Loi, ou ſon mari. Ovide à raiſon de dire *que la femme qui n'a refuſé que parce que la choſe n'eſt point permiſe, a réellement accordé* (2).

En effet, on a raiſon de mettre au nombre des coupables, celle qui ne doit ſa chaſteté qu'à la crainte, & non à elle-même. De même, celui qui fait du bien par intérêt, ne le fait pas véritablement. Sommes-nous donc bienfaiſants

(1) C'eſt la Loi d'Auguſte, contre les adulteres : *Legem Juliam de adulteriis coercendis.*

(2) Quæ, quia non licuit non dedit, illa dedit.

envers

envers les animaux que nous nourriſſons pour notre uſage ou pour nous ſervir d'aliments? Sommes-nous bienfaiſants envers les arbres que nous cultivons, que nous garantiſſons des inconvénients de la ſéchereſſe, ou de la dureté du ſol? Ce n'eſt point par un principe de vertu ou d'équité qu'on ſe porte à la culture des champs, ni à aucune des actions dont le fruit eſt différent d'elles-mêmes. La bienfaiſance n'eſt pas non plus excitée par l'avarice, ni par un intérêt ſordide, mais par l'humanité, la libéralité, par le déſir de donner encore, même après avoir déjà donné, & d'ajouter de nouveaux bienfaits aux anciens: elle ne calcule que la ſomme des avantages qu'elle procure. Si elle s'occupe de ſon propre intérêt, elle ne devient plus qu'une paſſion aviliſſante; elle n'a plus d'éloges à eſpérer, plus de gloire à prétendre: le grand mérite en effet de s'aimer, de ſe ménager, d'acquérir pour ſoi-même! La véritable bienfaiſance interdit toutes ces conſidérations; elle entraîne ſouvent l'homme à ſa propre ruine, elle le rend aveugle ſur ſon intérêt. L'acte même de la bienfaiſance ſuffit à ſon bonheur.

CHAPITRE XV.

DOUTEZ-VOUS qu'une injure ne ſoit le contraire d'un bienfait. De même donc que faire une injure eſt une choſe qu'on doit fuir pour elle-même, de même la bienfaiſance eſt déſirable pour elle-même. D'un côté, la turpide de l'action l'emporte ſur toutes les récompenſes qui invitent à la commettre; de l'autre, on eſt attiré par la beauté de la vertu ſi touchante par elle-même. Je puis dire avec certitude qu'il n'y a perſonne qui ne ſoit attaché à ſes propres bienfaits, qui ne revoie avec plus de plaiſir celui qu'il a comblé de biens, pour qui le bien qu'il a fait ne ſoit un motif d'en faire encore; ce qui n'arriveroit pas, ſi la bienfaiſance n'avoit des charmes par elle-même. Combien de fois n'entendez-vous pas dire: « Je ne puis prendre ſur moi d'abandonner un homme à qui j'ai donné » la vie, que j'ai tiré d'un grand péril? » Il me prie de plaider ſa cauſe contre » des accuſateurs puiſſants: je voudrois » bien m'en diſpenſer; mais comment » faire? Je l'ai déjà ſecouru une ou deux

» fois. » Ne voyez-vous pas que la bienfaiſance nous fait une eſpece de violence, qui nous arrache de nouveaux bienfaits, d'abord parce qu'il le faut, enſuite parce que nous en avons fait éprouver ? Un homme à qui d'abord nous n'aurions aucun motif de faire du bien, nous lui en faiſons uniquement, parce que nous lui en avons déjà fait; c'eſt ſi peu l'intérêt qui nous porte à la bienfaiſance, que nous nous obſtinons ſouvent à entaſſer des bienfaits inutiles en faveur des premiers : lors même qu'ils ont été mal placés, nous les regardons avec l'indulgence d'un pere pour des enfants contrefaits.

CHAPITRE XVI.

LES mêmes Epicuriens avouent que ce n'eſt pas non plus en vue de l'honnête, mais de l'utile, qu'ils montrent de la reconnoiſſance. Nous aurons moins de peine à les réfuter ſur ce point; parce que les mêmes arguments par leſquels nous avons prouvé que la bienfaiſance eſt déſirable par elle-même, nous ſerviront auſſi pour la reconnoiſſance. Nous avons établi comme la baſe de toutes nos au-

tres preuves, que ce qui eſt honnête ne mérite nos hommages que pour lui-même. Oſera-t-on mettre en problême ſi la gratitude eſt honnête? Qui eſt-ce qui ne déteſte pas un ingrat qui ſe fait tort à lui-même? Quand on vous parle d'un homme ingrat envers un ami qui l'a comblé de biens, comment en êtes-vous affecté? Le regardez-vous comme un infâme, ou bien comme un inſenſé qui a négligé une choſe utile & profitable pour lui? Sans doute vous le regardez comme un méchant, à qui il faudroit, non pas un curateur, mais des châtiments. Or, vous ne penſeriez pas ainſi, ſi la reconnoiſſance n'étoit une vertu déſirable par elle-même.

Il peut y avoir d'autres vertus qui annoncent moins leur dignité, qui aient beſoin d'interprête pour ſe faire connoître: mais la reconnoiſſance n'a qu'à ſe montrer; elle eſt trop belle, ſon éclat eſt trop vif pour qu'on s'y méprenne. Quoi de plus louable, quoi de plus univerſellement admiré que la ſenſibilité pour les bienfaits qu'on a reçus?

CHAPITRE XVII.

ET, dites-moi, quel motif pourroit y porter ? Eſt-ce le profit ? On eſt ingrat quand on ne le mépriſe pas. Sera-ce la vanité ? Quelle gloire y a-t-il à payer ce qu'on doit ? Eſt-ce la crainte ? L'ingrat n'a rien à craindre : c'eſt le ſeul délit contre lequel nous n'ayons pas de loix, perſuadés que la nature y avoit aſſez pourvu. Comme il n'y a pas de loi qui preſcrive aux enfants d'aimer leurs peres, ni aux peres d'avoir ſoin de leurs enfants, parce qu'il eſt inutile de pouſſer l'homme quand il va de lui-même ; de même qu'il n'eſt pas beſoin de nous exhorter à l'amour de nous-mêmes, parce que nous apportons ce ſentiment en naiſſant. Il ne faut pas non plus nous exhorter à rechercher la vertu pour elle-même : elle a naturellement des charmes pour nous ; elle eſt ſi belle, que les méchants eux-mêmes ne peuvent s'empêcher d'approuver les actions vertueuſes. Quel eſt l'homme qui ne veuille paroître bienfaiſant ? qui, au milieu même des crimes & des injuſtices, n'aſpire à la répuſa-

tion d'homme de bien ? qui ne couvre de quelque apparence d'honnêteté ſes actions les plus criminelles ? qui ne veuille paſſer pour le bienfaiteur de celui même qu'il a offenſé ? On reçoit les remerciements de ceux même à qui l'on a fait tort ; & ne pouvant être vertueux & libéral, on veut au moins le paroître. On ne ſe conduiroit pas de cette maniere, ſi l'amour de la vertu pure ne nous forçoit à rechercher une réputation qui dément notre conduite, & à cacher une méchanceté dont on rougit, quoiqu'on en déſire les fruits. Perſonne ne s'eſt aſſez écarté de la loi naturelle, aſſez dépouillé du caractere d'homme, pour être mêchant pour le plaiſir de l'être. Demandez à ces gens qui vivent de rapine, s'ils n'aimeroient pas mieux obtenir par des voies honnêtes, les objets qu'ils ſe procurent à force de brigandages. Le voleur de grand chemin, qui gagne ſa vie en aſſaſſinant les paſſants, aimeroit bien mieux trouver la même ſomme que de la ravir.

En un mot, vous ne trouverez perſonne qui n'aimât mieux jouir des fruits de la méchanceté, ſans la méchanceté même. Une des plus grandes obligations que nous ayons à la nature, c'eſt

que la lumiere de la vertu pénetre dans toutes les ames : ceux mêmes qui ne la suivent pas sont forcés de la voir.

CHAPITRE XVIII.

UNE preuve que la reconnoissance est désirable par elle-même, c'est que l'ingratitude fait horreur par elle-même. Point de vice plus propre à troubler l'union du genre humain. Quel autre lien avons-nous en effet, que le commerce des services mutuels ? Les bienfaits sont notre seule arme défensive, notre unique rempart contre les incursions subites. Supposez l'homme isolé, qu'est-il ? La proie de tous les animaux, la victime la plus foible & la plus facile à immoler. Les autres animaux ont assez de forces pour se conserver ; en quelque lieu qu'ils naissent, errants, isolés, ils sont toujours armés. L'homme sans défense présente le flanc de toutes parts. Ni des serres tranchantes, ni des dents terribles, ne le rendent redoutable aux autres animaux : foible & nu, l'association fait toute sa force. La nature lui a donné deux ressources, qui, de l'ani-

mal le plus exposé à toutes les attaques, en ont fait le plus robuste, la raison & la société. Ainsi un être qui, pris séparément, eût succombé sous tous les adversaires, est devenu le souverain de la terre : la société lui a donné l'empire sur tous les animaux ; né pour la terre, la société lui a soumis un élément interdit à sa nature, & l'a rendu maître des mers. C'est la société qui repousse les attaques de la maladie, qui procure des soutiens à la vieillesse, & des consolations contre la douleur : c'est la société qui nous inspire du courage contre les assauts de la fortune. Détruisez-la, vous rompez l'unité du genre humain, l'unique soutien de la vie. Or, c'est la détruire que de détourner l'homme de l'ingratitude, non à cause d'elle-même, mais à cause des maux qu'elle entraîne. Combien de gens qui peuvent être ingrats impunément ! Enfin, j'appelle ingrat quiconque n'est reconnoissant que par crainte.

CHAPITRE XIX.

L'HOMME ſage ne peut craindre les Dieux. Il y a de la folie à craindre ce qui fait du bien, & l'on ne peut aimer ce qu'on craint. Vous, Epicure, vous faites un Dieu ſans armes; vous lui avez ôté ſes foudres, ſa puiſſance; & pour l'empêcher d'être craint, vous l'avez relégué hors du mouvement des ſpheres: là, couvert d'un rempart immenſe & impénétrable, ſeparé du contact & de la vue des mortels, il n'eſt plus redoutable pour vous; il n'a nul moyen de vous faire ni bien ni mal. Délaiſſé dans l'eſpace intermédiaire entre notre ciel & le ciel voiſin, ſans la compagnie d'aucun animal, d'aucun homme, d'aucun objet, il ſe dérobe aux ruines des mondes qui s'écroulent au-deſſus & à côté de lui; il eſt ſourd à nos vœux, il ne s'intéreſſe point à nous. Cependant vous nous dites que vous l'honorez comme un pere: c'eſt ſans doute avec reconnoiſſance; ou ſi vous ne voulez pas vous donner pour reconnoiſſant, puiſque vous prétendez n'avoir reçu

aucun bienfait de lui, étant le résultat fortuit de vos atômes, de ces particules imperceptibles de matiere, pourquoi l'honorez-vous ? C'est, dites-vous, à cause de sa majesté suprême, de sa nature unique. En vous accordant cette prétention, au moins vous honorez Dieu sans espoir, sans idée d'aucune récompense. Il y a donc quelque chose de désirable en soi-même, dont la beauté seule détermine votre hommage, c'est l'honnête. Or, quoi de plus honnête que la reconnoissance ? Cette vertu s'étend aussi loin que la vie.

CHAPITRE XX.

MAIS, dit-on, cette vertu est accompagnée de quelque utilité. Sans doute ; eh ! quelle vertu ne l'est pas ? Cependant on dit qu'une chose est désirable par elle-même, lorsque, sans égard pour ses avantages extérieurs, elle plaît indépendamment d'eux. La reconnoissance est utile : mais quand même elle me seroit nuisible, je serai reconnoissant. Quels sont les effets de la reconnoissance ? L'acquisition d'autres amis, &

de nouveaux bienfaits. Mais si l'on encourre des inimitiés puissantes ; si au lieu d'obtenir de nouveaux avantages, on s'expose à perdre ceux qu'on avoit obtenus & mis en réserve, courra-t-on volontiers de pareils risques ? C'est être ingrat que d'envisager un second bienfait dans l'acquit du premier, & d'espérer encore en restituant. J'appelle ingrat celui qui assiste son bienfaiteur malade, parce qu'il va faire son testament : c'est être ingrat de s'occuper alors d'héritages & de legs. Il a beau remplir les fonctions d'un ami vertueux & reconnoissant, si l'espérance luit à son cœur, si l'amour du gain le fait agir, s'il jette l'hameçon, il ressemble à ces oiseaux carnaciers qui guettent les troupeaux en proie à la contagion & prêts à périr. Il épie de même la mort de son bienfaiteur. C'est un vautour qui vole autour d'un cadavre.

CHAPITRE XXI.

UNE ame reconnoiſſante n'eſt touchée que de la beauté de la vertu qui l'anime; aucun mélange d'intérêt ne la ſouille: en voulez-vous une preuve? On diſtingue deux eſpeces de reconnoiſſances. On donne le nom de reconnoiſſant à celui qui rend quelque choſe en échange de ce qu'il a reçu. L'oſtentation peut avoir lieu dans ce cas: elle a quelque choſe à montrer, dont elle peut faire parade. On donne encore le nom de reconnoiſſant à celui qui a reçu le bienfait avec des diſpoſitions convenables, & qui s'avoue redevable: mais cette diſpoſition eſt intérieure; & quel profit peut réſulter d'un ſentiment caché au fond du cœur. Cependant un tel homme eſt reconnoiſſant, quand même il ne pourroit rien faire de plus. Il aime, il ſe reconnoît débiteur, il voudroit faire éclater ſa reconnoiſſance; ce que vous déſirez de plus ne lui manque pas. On n'en eſt pas moins artiſte, pour être privé des inſtruments propres à exercer ſon art; ni moins habile enchanteur, pour ne

pouvoir faire entendre sa voix au milieu des frémissements d'une multitude. Je veux payer mon bienfaiteur de retour. Il me reste encore quelque chose à faire, non pour être reconnoissant, mais pour m'acquitter. En effet, souvent on est ingrat, après avoir témoigné sa gratitude, & reconnoissant, quoiqu'on ne l'ait pas montrée. Il en est de cette vertu comme de toutes les autres ; c'est par le cœur seul qu'elle s'apprécie. A-t-il fait son devoir ? Tout ce qui lui manque doit être imputé à la fortune. On peut être éloquent sans parler ; robuste quoique les bras croisés, ou même enchaînés ; bon pilote quoiqu'en terre ferme ; les obstacles empêchent de faire usage de la science, mais ils ne lui ôtent rien : de même on est reconnoissant, seulement en voulant l'être, & sans avoir d'autre témoin de cette disposition que soi.

Je vais plus loin. On est quelquefois reconnoissant, en paroissant ingrat ; les interprétations dépravées de l'opinion changent la vertu en vice. Quel autre but peut-on alors se proposer, que le témoignage d'une bonne conscience, ce consolateur caché qui crie plus haut que la multitude & la renommée, qui

place tous les biens en elle-même, qui, à la vue d'une foule oppoſée de ſentiments, ne compte pas les ſuffrages, mais l'emporte, quoique ſeule, ſur tous les avis. Lorſqu'elle voit le châtiment de la perfidie décerné contre la probité, elle ne deſcend pas du faîte de ſa grandeur, mais elle ſe tient ferme à la vue de ſon ſupplice.

CHAPITRE XXII.

« J'AI, dit-elle, ce que je voulois, ce » que j'ai déſiré. Non : je ne me repens » pas, je ne me repentirai jamais. La » fortune, par toutes ſes injuſtices, ne » m'arrachera point d'indignes regrets; » jamais je ne dirai : Qu'ai-je voulu ? » que me ſert maintenant ma bonne » volonté ? » Elle ſert ſur le chevalet même : elle me ſert au milieu des flammes ; elles peuvent parcourir tous les membres les uns après les autres, environner peu à peu le corps vivant : ſi la bonne conſcience y habite, les chairs auront beau ſe liquéfier, les feux ne déplairont pas, quand ils éclaireront la probité.

Rappellons encore ici un argument que nous avons employé. Pourquoi voulons-nous montrer de la reconnoiſſance, même à l'article de la mort? Pourquoi peſons-nous ſi ſcrupuleuſement les ſervices de chacun? Pourquoi reportons-nous notre mémoire ſur toute notre vie paſſée, dans la crainte d'oublier un ſeul bienfait? Il n'y a plus alors d'intérêt qui puiſſe être l'objet de nos eſpérances: cependant; à la porte même de la vie, nous ne voulons en ſortir qu'avec la reconnoiſſance. C'eſt que les actes de reconnoiſſance portent avec eux leur récompenſe; c'eſt que la vertu ſeule eſt aſſez puiſſante pour attirer les ames, ſa beauté les éblouit, ſa lumiere éclatante les étonne & les ravit.

Mais la reconnoiſſance procure une foule d'avantages. L'homme vertueux jouit de la ſûreté, de l'amour & de l'eſtime de ſes ſemblables; la vie s'écoule paiſiblement, quand l'innocence & la gratitude l'accompagnent. En effet, la nature eût été ſouverainement injuſte, ſi elle eût condamné une ſi belle vertu à n'être que malheureuſe, incertaine & ſtérile. Cependant, quoique la route qui y conduit ſoit ſouvent facile & ſûre, voyez ſi vous êtes dif-

posé à la rechercher à travers les rochers & les bêtes féroces, dans des chemins impraticables, infestés par des serpents.

CHAPITRE XXIII.

DE ce qu'une chose est accompagnée d'avantages extérieurs, il ne faut pas en conclure qu'elle ne soit point désirable par elle-même : les plus belles choses ne sont presque jamais dépourvues d'accessoires ; mais ceux-ci marchent en arriere, tandis que les premiers peuvent passer devant. Il n'est pas douteux que le soleil & la lune, par leurs révolutions périodiques, n'influent sur la demeure du genre humain ; que l'un par sa chaleur n'alimente & ne soutienne les corps, n'ouvre le sein de la terre, ne dissipe l'humidité surabondante, ne brise les tristes liens de l'hiver ; que l'autre, par sa tiédeur efficace & pénétrante, ne contribue à la maturité des fruits ; que la fécondité des hommes ne suive ses variations ; que le soleil par son immense révolution ne serve de mesure à l'année, & la lune au mois, en décri-

vant un cercle moins étendu. Mais, indépendamment de ces avantages, le ſoleil ne ſeroit-il donc pas un aſſez beau ſpectacle pour nos yeux? ne mériteroit-il pas nos hommages, quand il ne feroit que paſſer devant nous? La lune ne ſeroit-elle pas digne de notre admiration, quand elle ne ſeroit qu'un aſtre oiſif roulant autour de nous? L'univers même, lorſque pendant la nuit il répand tous ſes feux, lorſqu'on voit briller cette multitude d'étoiles de tous côtés, ne fixe-t-il pas tous les regards? Néanmoins, en l'admirant, qui ſonge à ſon utilité? Voyez comment au milieu du ſilence des cieux tous ces aſtres roulent au-deſſus de votre tête, comment leur mouvement rapide ſe déguiſe ſous l'apparence de l'inaction & de l'immobilité! Combien d'effets produits par cette nuit qui ne vous ſert qu'à compter & diſtinguer les jours! Quelle foule d'événements s'y développent en ſilence! Quelle immenſe ſuite de deſtinées fait éclorre un terme marqué! Tous ces corps de feu qui ne paroiſſent à vos yeux qu'une belle décoration, ſont tous en action. Car, ne croyez pas qu'il n'y en ai que ſept en mouvement, & que les autres ſoient attachés à la voûte

céleſte ; nous n'appercevons les révolutions que d'un petit nombre d'entr'eux, mais il y a d'autres divinités innombrables qui vont & viennent ſans ceſſe à des diſtances infinies de notre vue : & même parmi celles qui nous permettent de les voir, la plupart ont une marche inconnue, & nous cachent leurs révolutions. Eh bien ! la ſimple vue de cette maſſe éclatante n'auroit-elle pas des charmes pour vous, quand même elle ne ſerviroit pas à vous gouverner, à vous conſerver, à vous engendrer, à répandre ſur vous ſes influences bienfaiſantes ?

CHAPITRE XXIV.

QUOIQUE tous ces grands corps ſoient pour nous de la premiere utilité, & d'une néceſſité abſolue pour la vie, cependant leur majeſté s'empare de notre ame toute entiere. Il en eſt de même de toutes les vertus, & en particulier de la reconnoiſſance : elle procure beaucoup d'avantages, mais ce n'eſt pas dans cette vue qu'elle veut être aimée ; elle renferme quelque choſe de plus grand,

dont ceux qui l'enviſagent du côté de l'utilité, ne peuvent avoir aucune idée. Vous êtes reconnoiſſant, parce que vous y trouvez votre intérêt; vous ne le ſerez donc qu'autant que vous y trouverez du profit? La vertu ne veut pas d'amants intéreſſés; c'eſt avec une robe ouverte & ſans plis qu'il faut venir dans ſes bras. L'ingrat ſe dit à lui-même « Je » voudrois être reconnoiſſant; mais je » crains la dépenſe, je crains le péril, je » redoute la diſgrace. Je me déciderai ſui- » vant mon intérêt. » La reconnoiſſance & l'ingratitude ne peuvent être fondées ſur le même principe; leurs intentions doivent différer comme leurs actions. On eſt ingrat, contre ſon devoir, pour ſon intérêt: on eſt reconnoiſſant contre ſon intérêts, pour ſon devoir.

CHAPITRE XXV.

NOUS avons pour but de vivre conformément à la nature, de ſuivre l'exemple des Dieux. Or les Dieux, dans toutes leurs actions, n'ont d'autre but que leur action même: à moins que vous n'alliez imaginer que la fumée des ſacrifices &

la vapeur de l'encens, les récompensent de leurs bienfaits. Voyez tout ce qu'ils font pour nous chaque jour, les dons qu'ils nous distribuent ; les fruits sans nombre dont ils couvrent la terre ; les vents favorables & dirigés en tout sens, dont les mers sont agitées ; ces pluies soudaines qui, amolissant le terrein, renouvellent les veines épuisées, des fontaines par des conduits secrets, leur fournissent de nouveaux alimens. Tous ces bienfaits les Dieux nous les accordent sans intérêt, sans qu'il en résulte aucun avantage pour eux. Notre raison, si elle ne s'écarte pas de son modele, en usera de même ; elle ne fera point des actions honnêtes par intérêt. Rougissons donc de vendre nos bienfaits, tandis que les Dieux nous les accordent gratuitement.

CHAPITRE XXVI.

SI vous imitez les Dieux, nous dit-on, accordez donc comme eux des bienfaits aux ingrats : le soleil se leve pour les scélérats, & les mers sont ouvertes aux pirates. L'on demande ici si l'homme

de bien fera du bien à un ingrat reconnu pour tel. Permettez-moi d'abord d'expliquer les termes, afin de ne pas nous laiſſer prendre dans une queſtion captieuſe. Le Stoïciſme diſtingue deux eſpeces d'ingrats. L'un eſt ingrat, parce qu'il eſt inſenſé; car l'inſenſé eſt méchant: le méchant a tous les vices; par conſéquent il eſt ingrat Ainſi, nous diſons que tous les méchants ſont intempérants, avares, luxurieux, envieux: non qu'ils aient tous ces vices dans un degré éminent & notoire, mais parce qu'ils peuvent les avoir, & qu'ils les ont effectivement, quoique non développés. Les ingrats de l'autre eſpece, ſont ceux auxquels le vulgaire donne ce nom, & qui ont un penchant naturel à ce vice. L'homme de bien fera du bien à l'ingrat qui n'a ce vice que comme il a tous les autres: il n'en feroit à perſonne, s'il donnoit l'excluſion à cette claſſe d'hommes. Quant à l'ingrat qui eſt dans l'habitude de frauder ſes bienfaiteurs, qui montre un penchant décidé pour ce vice, il ne lui fera pas plus de bien, qu'il ne prêtera de l'argent à un banqueroutier, qu'il ne confiera un dépôt à celui qui en a déjà nié pluſieurs. Un homme eſt timide, dès qu'il eſt inſenſé: ce défaut

eſt le partage de la méchanceté, puiſqu'elle eſt environnée de tous les vices indiſtinctement; mais on donne proprement le nom de timide à celui que le moindre bruit fait trembler. L'inſenſé a tous les vices; mais il n'a pas un penchant auſſi décidé pour tous : l'un eſt plus enclin à l'avarice, l'autre à la débauche, l'autre à la témérité.

CHAPITRE XXVII.

C'EST donc mal à propos qu'on dit aux Stoïciens; Quoi! ſelon vous, Achilles fut donc un lâche? Ariſtides, qui reçut ſon ſurnom de la Juſtice même, fut donc un homme injuſte? Et Fabius qui, par ſes (1) prudents délais rétablit la République, étoit un téméraire? Direz-vous que Décius craignit la mort? que Mucius fut un traître, & Camille un déſerteur?

Nous ne prétendons pas que tous les vices ſont auſſi marqués dans tous les inſenſés, que dans quelques-uns d'entre

(1) *Voyez* ci-deſſus liv. 2, chap. 7, note premiere.

eux : mais nous disons que le méchant, que l'insensé n'est exempt d'aucun vice. Nous ne croyons pas même l'audacieux délivré de la crainte, ni le prodigue de l'avarice. De même que tous les hommes jouissent de cinq sens, quoique pourtant ils n'aient pas tous des yeux de lynx : de même l'insensé n'a pas tous les vices dans un degré aussi marqué que quelques-uns le sont dans certains individus. Tous les vices se trouvent réunis dans tous les vicieux, mais ils ne sont pas sensibles dans chacun d'eux. La nature porte celui-ci à l'avarice ; cet autre est livré aux femmes ou au vin ; ou s'il n'y est pas adonné, il est constitué de maniere à bientôt s'y livrer.

Ainsi, pour revenir à mon sujet, tous les méchants sont ingrats vu qu'ils ont les germes de tous les vices ; néanmoins on ne donne le nom d'ingrat qu'à celui qui est sujet à l'ingratitude. Voilà l'homme dont je ne serai pas le bienfaiteur. De même qu'un pere pourvoiroit mal sa fille en lui donnant pour époux un homme brutal & souvent répudié ; de même qu'un pere de famille se déshonoreroit en confiant le soin de son patrimoine à un homme condamné plusieurs fois pour mauvaise gestion ; de même enfin qu'un

teſtateur ſeroit un inſenſé, s'il donnoit à ſon fils un tuteur accoutumé à dépouiller ſes pupilles: de même c'eſt placer fort mal ſes bienfaits, que de choiſir des ingrats, dans le ſein deſquels ils ſeroient infailliblement perdus.

CHAPITRE XXVIII.

LES Dieux eux-mêmes, dit-on, comblent de biens les ingrats. Mais ces biens avoient été deſtinés aux hommes vertueux; ſi les méchants en profitent, c'eſt qu'ils ne pouvoient faire bande à part: or, il vaut mieux faire du bien aux méchants en faveur des bons, que d'en priver les bons à cauſe des méchants. Ainſi, le jour, le ſoleil, les révolutions de l'hiver & de l'été, le printemps & l'automne, qui ne ſont que des nuances de ces deux ſaiſons; les pluies, les fontaines, les ſouffles dériodiques des vents, tous les biens, en un mot, que vous citez, ont été deſtinés au genre humain en corps: il étoit impoſſible de faire choix des individus. Un Roi accorde les honneurs à ceux qui les méritent, & fait des largeſſes même à ceux qui ne les méritent pas. Les diſtributions

tributions publiques de bled ſe font pour les voleurs, comme pour les parjures & les adulteres ; en un mot, pour tous les citoyens, ſans égard à leurs mœurs. Enfin tout le monde, bons ou méchants, participe aux bienfaits accordés à titre de citoyen, & non à titre d'homme de bien. De même il y a des dons que Dieu a verſés ſur tout le genre humain, & dont perſonne n'eſt exclus. Il étoit impoſſible que le vent, par exemple, fût favorable aux gens de bien & contraire aux méchants ; il étoit de l'intérêt général que le commerce de la mer fût ouvert, afin que la ſociété du genre humain pût ſe communiquer : on ne pouvoit preſcrire aux pluies de ne pas tomber ſur les terres des méchants.

Il eſt des avantages néceſſairement communs. Les villes ſont fondées pour les méchants comme pour les bons : les monuments du Génie, rendus publics par l'écriture, peuvent tomber dans des mains indignes : la Médecine indique des remedes aux ſcélérats mêmes ; on ne ſupprime point les recettes ſalutaires pour empêcher les méchants d'en profiter. Exigez la cenſure, & le choix des perſonnes pour les dons qui ſe font ſéparément & à titre de mérite, & non pas

pour ceux qui ſont indiſtinctément livrés à la multitude : en effet il y a bien de la différence entre choiſir & ne point exclure. La juſtice ſe rend pour les voleurs : les homicides eux-mêmes jouiſſent de la paix ; on peut répéter ſon bien, même après avoir ravi celui des autres. Les meurtriers & les aſſaſſins ſont défendus contre l'ennemi par les remparts de la ville ; & les Loix protégent ceux mêmes qui les ont violées. Il y a des biens que perſonne n'obtiendroit, ſi tout le monde ne les partageoit. Ne m'objectez donc pas des bienfaits auxquels la Nature a invité tous les hommes : ceux qui dépendront de mon choix, je ne les donnerai pas à celui dont je connoîtrai l'ingratitude.

CHAPITRE XXIX.

QUOI ! dit-on, vous ne donnerez donc pas de conſeils à un ingrat ? vous ne lui laiſſerez pas puiſer de l'eau chez vous ? vous ne lui montrerez pas la route, quand il s'eſt égaré ? ou bien lui rendrez-vous ces ſervices, ſans être diſpoſé d'ailleurs à lui rien donner ?

Distinguons, ou du moins tâchons de distinguer. Un bienfait est une action utile, mais toute action utile n'est pas un bienfait ; il en est de si petites qu'elles ne pourroient en imiter le nom. Il faut deux qualités réunies pour caractériser un bienfait : d'abord l'importance même de la chose ; elle peut par sa petitesse se trouver peu digne d'être ainsi nommée : a-t-on jamais qualifié de bienfait le don d'un quarteron de pain, une aumône de la plus vile monnoie, la permission d'allumer une chandelle ? Cependant ces services sont quelquefois plus utiles que les plus grands ; mais la modicité de ces services en ôte le prix, lors même que la circonstance les a rendus nécessaires.

La seconde qualité est de vouloir obliger celui à qui l'on rend service, de l'en juger digne, de lui donner de bon cœur, & de jouir même du présent qu'on lui fait. Rien de tout cela ne se trouve dans la circonstance dont il s'agit. Nous ne rendons pas ces services avec choix, nous souffrons qu'on en use comme de choses peu importantes ; ce n'est pas à l'homme, c'est à l'humanité que nous donnons.

CHAPITRE XXX.

J'AVOUE même que j'obligerai quelquefois des gens qui ne le mériteront pas, en considération d'autres personnes : c'est ainsi que, dans la carriere des dignités, la noblesse vaut quelquefois à des gens diffamés la préférence sur des hommes de mérite, mais nouveaux. Ce n'est pas sans raison qu'on a consacré la mémoire des grandes vertus. Il y a plus de plaisir à être homme de bien, quand le souvenir des services ne meurt pas avec celui qui les a rendus. Qui a fait Consul le fils de Ciceron, sinon la memoire de son pere ? & depuis, quelle autre considération a conduit Cinna du camp des ennemis au Consulat ? A quoi Sextus, & les autres fils de Pompée ont-ils été redevables de la même illustration, sinon à la grandeur d'un seul Héros, assez considérable pour porter sur ses ruines tous ses descendants à cette élévation ? Quel titre a valu le sacerdoce dans plus d'un College à un (2) Fabius Persicus, dont les

(1) *Voyez* ci-dessus, liv. 2, pag. 21, note 2. Juvénal ne donne pas une meilleure idée des mœurs de ce personnage. » De quel droit, dit-

hommes même les plus impurs évitoient les baiſers, ſinon l'honneur de deſcendre des Verrucoſus, des Perſicus, & des trois cents Héros, qui, pour le ſalut de la République, expoſerent leur famille ſeule à la fureur des ennemis? Nous devons à la vertu notre hommage, non-ſeulement lorſqu'elle eſt ſous nos yeux, mais lors même qu'elle en a diſparu. Comme les bienfaits ne ſont pas bornés à un ſiecle, mais lui ſurvivent, notre reconnoiſſance ne doit pas ſe reſtreindre à une ſeule génération. Un tel a donné le jour à de grands hommes; dès-lors, quel qu'il ſoit, il eſt digne de nos bienfaits, puiſqu'il nous a donné des gens qui en ſont dignes: cet autre deſcend d'ayeux illuſtres; quel qu'il ſoit, qu'il ſe cache à l'ombre de ſes ancêtres. De même que les lieux les plus ſales ſont éclairés par les rayons du ſoleil, il faut que des deſcen-

» il, un Fabius ſe glorifieroit il du ſurnom d'*allobroge*, & du haſard qui le fit naître à l'ombre de l'Autel d'Hercule, s'il eſt ambitieux, ſuperbe, & plus mou qu'une brebis de Padoue; ſi ſes membres épilés déshonorent ſes ayeux; ſi, convaincu d'avoir acheté du poiſon, les manes de ces grands perſonnages frémiſſent de voir ſa ſtatue parmi leurs ſtatues vénérables. » *Sat.* 8, *v.* 13 *&ſ.* traduct. de M. Duſaulx.

dants inutiles brillent auſſi de l'éclat de leurs ancêtres.

CHAPITRE XXXI.

JUSTIFIONS ici les Dieux, mon cher Libéralis. Tous les jours nous entendons dire : A quoi penſoit la Providence de placer ſur le trône un Aridée ? croyez-vous que ce fût pour lui qu'elle l'y plaça ? non, ce fut pour ſon pere & ſon frere. Pourquoi donna-t-elle l'Empire du monde à C. Céſar, ce monſtre avide de ſang qu'il faiſoit couler ſous ſes yeux, comme s'il eût voulu s'en abreuver ? Croyez-vous que ce fut à lui qu'elle l'ait donné ? non, elle le donna à ſon pere Germanicus ; elle le donna à ſon (1) ayeul & à ſon biſayeul, & avant eux, à d'autres hommes non moins illuſtres, quoique dans un état privé. Lorſque vous nommiez Conſul Mamercus Scaurus, ignoriez-vous qu'il ſe livroit (2) à la dé-

(1) C'eſt Claudius Druſus, frere de Tibere, & pere de Germanicus, que Tacite appelle quelque part, *breves & infauſtos Populi Romani amores*. Annal. *lib.* 2, *cap.* 41, *in fine.*

(2) L'extrême licence de la langue latine peut faire excuſer l'indécence des images que le texte

bauche la plus dégoûtante ? en faiſoit-il myſtere lui-même ? ſe ſoucioit-il de paſſer pour un infâme ? Je vous rapporterai un mot de lui, qui fut beaucoup répété, & qui fut cité même en ſa préſence. Un jour qu'il trouva Pollion couché, il eut l'effronterie de lui faire, en termes obſcurs, les propoſitions (3) les plus déshonnêtes ; & voyant que Pollion s'en fâchoit, il lui dit (4) *que le mal que je vous ai dit retombe ſur ma tête.* Il racontoit lui-mê-

---

préſente en cet endroit; mais elles ſeroient révoltantes & de mauvais goût dans une langue auſſi chaſte que la nôtre. Voici le paſſage latin ; il ſuffira pour juſtifier l'infidélité de ma traduction : *Ancillarum ſuarum menſtruum ore illum hiante exceptare.* Au reſte, Séneque parle dans la lettre 87 d'un certain Natalis dont le genre de débauche étoit exactement le même que celui de Scaurus. *Voyez* tom. 2, pag. 158 : note 1. Tacite loue quelque part l'éloquence de Mamercus Scaurus, & dit qu'il prévint ſa condamnation avec une fermeté digne des anciens Émiles ; mais il lui reproche comme Séneque, une vie & des mœurs infâmes. *Mamercus dein Scaurus ſurſùm poſtulatur, inſignis nobilitate & orandis cauſis, vitâ probroſus.... ut dignum veteribus Æmiliis, damnationem anteit.* Annal. lib. 6, cap. 29.

(3) Le texte porte : *obſcœno verbo uſus, dixerat ſe facturum id quod pati malebat.*

(4) Au texte : *quidquid* inquit, *mali dixi, mihi & capiti meo ;* ce qu'on pourroit traduire

me ce mot. Eſt-ce donc à un homme auſſi impudemment débauché, que vous avez déféré les faiſceaux & les haches ? non, mais ſongeant à cet ancien Scaurus, Prince du Sénat, vous auriez été fâché qu'un de ſes deſcendants demeurât dans l'oubli.

CHAPITRE XXXII.

DE même que les Dieux ont de la prédilection pour quelques hommes, en faveur de leurs peres & de leurs ayeux; il eſt vraiſemblable qu'ils en traitent auſſi d'autres avec plus d'indulgence, en conſidération des vertus futures de leurs neveux, de leurs arriere-neveux, & de

---

de cette autre maniere: *que le mal que je vous veux, m'arrive!* Lorſque par colere ou par imprudence, on avoit offenſé quelqu'un par des paroles injurieuſes, on fait contre lui des imprécations dont on vouloit enſuite lui demander pardon, on avoit coutume d'employer cette formule d'excuſe: *mos quondam obtinebat*, dit Gruter, *ut ſi cui imprudenti maledictum excidiſſet, quod alterius animum offendiſſet; aut ſi quid cui imprecatus eſſet, cujus ſibi gratiam veniamque dari poſtulaſſet, in caput ſuum recidere precaretur ea quæ alii evenire optaverat.*

toute leur postérité. Ils connoissent en effet toute la série de leur ouvrage ; rien n'échappe à leurs yeux de tout ce qui doit leur passer par les mains ; au lieu que pour nous, tous les événements sortent de l'obscurité ; ceux que nous regardons comme soudains, les Dieux les ont prévus, ils y sont familiarisés. Que tel homme, disent-ils, soit Roi, parce que ses ancêtres ne l'ont pas été ; parce que la justice & le désintéressement leur ont tenu lieu d'Empire ; parce qu'ils se sont sacrifié à la République, au lieu de la sacrifier à eux-mêmes. Que tel autre regne, parce qu'un de ses ayeux fut homme de bien, qui exhalta son ame au-dessus de sa fortune, qui fut plus touché de l'intérêt public que du sien, qui aima mieux, dans une guerre civile, être vaincu que vainqueur. Depuis tant de temps il n'a pas été possible de le récompenser : ainsi qu'en sa considération celui-ci commande à tel peuple ; non qu'il soit plus instruit & plus capable, mais parce qu'un autre l'a mérité pour lui. Celui-ci est contrefait, défiguré, propre à jeter du ridicule sur les ornements mêmes de la Royauté. Les hommes vont nous accuser, nous traiter d'aveugles & d'inconsidérés qui ne savent où ils placent un

pouvoir dû aux plus grands hommes; mais c'eſt à un autre que ce bienfait eſt accordé, à un autre que nous payons une ancienne dette. D'où connoîtroient-ils ce Héros qui fuyoit la gloire attachée à le ſuivre, qui marchoit aux dangers, de l'air dont les autres en reviennent; qui ne ſéparoit jamais ſon intérêt de l'intérêt public? Où eſt-il? demandez-vous: qui eſt-il? d'où vient-il? Vous ne le connoiſſez pas. Mais nous tenons un regiſtre fidele des recettes & des dépenſes; nous ſavons ce qui eſt dû à chacun; nous payons les uns au bout d'un long terme, & les autres d'avance; nous nous réglons ſur les circonſtances, ſur les facultés de notre République.

CHAPITRE XXXIII.

JE ferai donc quelquefois du bien à un ingrat; mais ce ne ſera pas pour lui-même. Que ferez-vous, nous dira-t-on, lorſque vous ne ſaurez pas s'il eſt ingrat ou non? Attendrez-vous que vous le ſachiez? mais alors ne perdrez-vous pas l'occaſion de placer votre bienfait? En effet, il faut attendre long-temps,

& comme dit Platon, il eſt difficile de deviner l'ame humaine; d'un autre côté il y a de l'imprudence à ne pas prendre du temps. Je réponds que nous n'attendrons jamais une certitude complete; la découverte de la vérité eſt trop pénible; mais nous nous déciderons pour le parti le plus probable. C'eſt la marche de tous les devoirs: c'eſt d'après ce calcul, qu'on ſeme, qu'on s'embarque, qu'on prend le parti des armes, qu'on ſe marie, qu'on éleve des enfants, tandis que dans tous ces cas l'événement eſt incertain. On prend le parti qui donne le plus d'eſpérances. Qui eſt-ce qui peut promettre au laboureur une bonne récolte, un heureux voyage au navigateur, la victoire au guerrier, au mari une femme fidelle, au pere des enfants vertueux? On ſe laiſſe alors guider par la raiſon plutôt que par l'évidence. Ne vous déterminez qu'à coup ſûr; ne faites des démarches que d'après la certitude, & vous n'agirez plus; votre vie demeurera ſuſpendue. De quelque côté que m'incline la vraiſemblance, je ne balancerai pas à obliger celui dont la reconnoiſſance eſt probable.

CHAPITRE XXXIV.

MAIS, dit-on, il eſt mille circonſtances où le méchant s'inſinue ſous le maſque de la vertu, où l'homme de bien déplaît, parce qu'on le croit méchant: rien de plus trompeur que les apparences d'après leſquelles on calcule. Qui en doute? mais je n'ai pas d'autres regles pour me déterminer. Voilà les ſeules traces qui puiſſent me conduire à la vérité; je n'en connois pas de plus sûres. J'y apporterai toute l'attention poſſible; je ne me rendrai point trop promptement. Dans le combat il peut arriver que ma main abuſée frappe mon concitoyen, au lieu de l'ennemi, & que j'épargne l'ennemi, au lieu de mon ami: mais ces cas ſont rares, & je n'en ſuis pas reſponſable, puiſque mon but eſt de frapper les ennemis & de défendre les citoyens. Si je ſais qu'un homme eſt ingrat, je ne ſerai pas ſon bienfaiteur: mais il s'inſinue, il m'en impoſe; il n'y a plus de ma faute, c'eſt à un homme reconnoiſſant que j'ai cru donner.

Si vous promettez, dit-on, à quelqu'un un bienfait, & que vous découvriez en-

ſuite qu'il eſt ingrat, tiendrez-vous, ou non, votre parole? Si vous la tenez, vous péchez ſciemment; car vous donnez à qui vous ne devez pas: ſi vous manquez à votre promeſſe, vous êtes encore coupable; puiſque vous ne donnez pas à qui vous avez promis. Je vois ici chanceler votre conſtance; je vous vois embarraſſé de cette prétention ſublime, que le ſage ne ſe repent jamais de ce qu'il a fait, qu'il ne rectifie point ſes actions, qu'il ne change pas ſes projets.

Je réponds que le ſage ne change pas de projets, tant que les circonſtances reſtent telles qu'elles étoient au moment de la déciſion: ainſi il ne ſe repent pas, parce qu'il ne pouvoit alors rien faire de mieux que ce qu'il a fait, ni rien décider de plus ſage que ce qu'il a décidé; mais il ſous-entend toujours la reſtriction, s'il ne ſurvient aucun obſtacle qui en empêche. Voilà dans quel ſens nous diſons que tout lui réuſſit, que rien ne lui arrive d'inopiné: il préſume qu'il peut ſurvenir des obſtacles qui empêchent la réuſſite de ſes projets. Il n'y a qu'un inſenſé qui ſe tienne aſſuré de la fortune; le ſage en voit les deux faces; il connoît le pouvoir de l'erreur, l'incertitude des choſes humaines, les obſtacles qui

contrarient les projets les plus louables ? il ne marche qu'en ſuſpens dans la route gliſſante du ſort : ſa réſolution eſt sûre, mais il ſait que l'événement ne l'eſt pas. Or cette reſtriction, ſans laquelle il ne projette, il n'entreprend rien, ſert encore ici à le garantir.

CHAPITRE XXXV.

J'AI promis de faire du bien, s'il ne ſurvenoit rien qui n'empêchât de remplir ma promeſſe : mais ſi la Patrie exige pour elle-même ce que j'ai promis ? ſi une loi défend la choſe à laquelle je me ſuis engagé de bon cœur ? Je vous ai promis ma fille ; mais depuis on a découvert que vous étiez étranger : je ne puis m'allier avec un étranger ; la loi devient mon excuſe. Je n'aurai manqué à ma parole, & vous ne pourrez m'accuſer d'inconſtance que, lorſque les circonſtances reſtant les mêmes, je refuſerai d'accomplir ma promeſſe : le moindre changement me laiſſe la liberté de délibérer de nouveau, il me dégage de ma parole. J'ai promis de vous défendre en Juſtice ; mais je découvre depuis que le but de

cette cauſe eſt de trouver des préſomptions contre mon pere. Je vous ai promis de vous accompagner en voyage ; mais on m'annonce que les chemins ſont infeſtés de voleurs. Je vous ai promis de vous aſſiſter en perſonne ; mais mon fils eſt malade, ma femme eſt en couche ; je ne puis être lié par ma parole, qu'autant que les circonſtances ſeront reſtées les mêmes. Quel plus grand changement peut ſurvenir, que de découvrir que vous êtes un méchant, un ingrat ? Je vous refuſerai comme indigne, ce que je vous accordois comme le méritant ; j'aurai de plus ſujet de vous en vouloir pour m'avoir induit en erreur.

CHAPITRE XXXVI.

CEPENDANT j'aurai égard à la grandeur de la ſomme à donner ; je conſulterai la valeur de la choſe promiſe. Si c'eſt une bagatelle, je la donnerai ; non que vous le méritiez, mais parce que j'ai promis ; non pour vous faire un préſent, mais pour acquitter ma parole, & me faire en même temps des reproches : cette perte modique ſera le châtiment de ma

facilité à promettre. Je me dirai, tu t'en ſouviendras, tu apprendras une autre fois à parler avec plus de réſerve : c'eſt une eſpece d'amende à laquelle je me condamnerai. Mais ſi la ſomme étoit trop forte, je dirai comme Mecène: *Je ne veux pas qu'un reproche me coûte cent ſeſterces.* Je comparerai alors; c'eſt, dirai-je, quelque choſe de tenir ſa parole : mais c'eſt auſſi beaucoup de ne pas obliger un ingrat. Néanmoins conſidérons la grandeur du ſervice. S'il eſt léger, fermons les yeux : s'il eſt de nature à me ruiner à me déshonorer, j'aime mieux avoir à m'excuſer une bonne fois d'avoir manqué à ma parole, que me repentir toute ma vie d'avoir donné. Le tout dépend, comme je l'ai dit, de la grandeur de la promeſſe. Non ſeulement je n'accomplirai pas ce que j'aurai promis légérement, mais je redemanderai même ce que j'aurai donné mal à-propos. Il y a de la folie à ſe croire lié par un mal entendu.

CHAPITRE XXXVII.

PHILIPPE, Roi de Macédoine, avoit un ſoldat courageux, dont il avoit éprouvé les ſervices dans pluſieurs expéditions; de temps en temps ce Prince lui donnoit quelque portion dans le butin pour le récompenſer de ſa valeur, encourageant ainſi cette ame vénale par de fréquentes gratifications. Ce ſoldat fut un jour jeté par la tempête ſur les terres d'un Macédonien; à cette nouvelle celui-ci accourut, le fit revenir à lui-même, le tranſporta dans ſa maiſon de campagne, lui céda ſon lit, le rappella, pour ainſi dire, des portes du tombeau, le ſoigna pendant trente jours à ſes propres dépens; & après l'avoir rétabli, le renvoya muni de proviſions pour ſon voyage. Le ſoldat l'aſſura plus d'une fois qu'il n'auroit pas à ſe plaindre de ſa reconnoiſſance, pourvu ſeulement qu'il pût rejoindre ſon Général. Il fit à Philippe le récit de ſon naufrage, mais il n'eut garde de parler des ſecours qu'il avoit reçus; & la premiere choſe qu'il lui demanda, ce fut le bien de celui-même qui l'avoit ſi généreu-

sement assisté. Il arrive souvent aux Rois sur-tout en temps de guerre, de donner, les yeux fermés. Un seul homme juste n'est pas assez fort contre tant de passions armées. Il est difficile d'être à la fois homme de bien & bon Général. Comment rassasier tant de milliers d'hommes insatiables? que leur donnera-t-on, si l'on respecte la propriété des citoyens? Voilà sans doute ce que se dit Philippe en mettant le soldat en possession du bien qu'il demandoit. Le bienfaiteur, chassé de son héritage, ne souffrit pas en silence cette injustice, & ne fut pas assez stupide pour se croire trop heureux de n'avoir pas été lui-même compris dans la donation. Il écrivit à Philippe une lettre courte & pleine de liberté, dont la lecture mit ce Prince dans une telle colere, qu'il ordonna sur-le-champ à Pausanias de rétablir le premier possesseur dans ses biens; & de plus de faire imprimer sur le front de ce soldats pervers, de cet hôte ingrat, avide jusque dans le nauffrage, des marques qui annonçassent son infamie. Il méritoit, sans doute, qu'elles fussent gravées, plutôt qu'imprimées, ce monstre qui avoit dépouillé son bienfaiteur, & l'avoit relegué tout nud, & semblable à un malheureux qui a fait naufrage, sur

ce même rivage d'où ſa compaſſion l'avoit tiré. Mais il n'eſt pas de notre ſujet d'examiner le châtiment qu'il méritoit; il eſt au moins certain qu'il falloit lui ôter ce qu'il avoit envahi par le plus grand des crimes. Quelle compaſſion pouvoit attendre un homme, dont la perfidie tendoit à priver les malheureux de toute compaſſion!

CHAPITRE XXXVIII.

QUOI! Philippe eût été obligé de donner, parce qu'il avoit promis, quand même le devoir le lui eût défendu; quand même c'eût été une injuſtice; quand même il ſe fût rendu criminel; quand même cette ſeule action auroit dû interdire pour jamais le rivage aux malheureux que la tempête y auroit jetés? Il n'y a pas de légéreté à revenir d'une erreur qu'on connoît & qu'on déteſte. Il faut avouer ingénuement, qu'on n'a pas bien vu, qu'on s'eſt trompé: perſiſter en pareil cas; dire, ce que j'ai décidé, quel qu'il ſoit, doit être fixe & irrévocable, ne peut être l'effet que d'un ſot orgueil. Il n'y a pas de honte de changer avec les circonſtan-

ces; & si Philippe eût laissé le soldat en possession du rivage dont il s'étoit emparé par son naufrage, n'étoit-ce pas interdire le feu & l'eau à tous les malheureux? Il vaut mieux, dit-il, que relégué à l'extrémité de mon Royaume, tu portes sur ton front criminel ces caracteres que j'aurois voulu pouvoir graver même dans tes yeux. Malheureux! vas montrer combien l'hospitalité doit être sacrée; fais lire sur ton visage un décret propre à prouver qu'il n'y a plus de danger à secourir les infortunés. Cette constitution sera ainsi plus authentique, que si je l'eusse fait graver sur l'airain.

CHAPITRE XXXIX.

POURQUOI donc, nous dira-t-on, votre Chef Zénon, ayant promis de prêter cinq cents deniers à quelqu'un, & informé depuis que la personne n'étoit pas sûre, s'obstina-t-il, malgré les conseils de ses amis, à lui prêter cette somme, parce qu'il s'y étoit engagé?

Je réponds d'abord qu'un prêt n'est pas la même chose qu'un bienfait. On peut exiger son argent, lors même qu'on l'a

prêté à la légere : on peut assigner son débiteur, & s'il est insolvable, on en tire au moins quelque chose : au lieu que le bienfait périt en entier & tout d'un coup. D'ailleurs l'un suppose un malhonnête homme, l'autre tout au plus un mauvais économe.

En second lieu, Zénon lui-même ne se seroit pas obstiné à prêter, si la somme eût été plus considérable. Qu'est-ce que cinq cents deniers ? ce sont, comme on dit, les frais d'une maladie : la somme ne valoit pas la peine de rétracter sa parole. J'irai souper, parce que je l'ai promis, quand même il feroit froid ; mais je n'irai pas, s'il tombe de la neige. Je me leverai pour assister à des fiançailles, même avant d'avoir fait ma digestion, parce que j'ai donné ma parole ; mais je ne me piquerai pas de la tenir, si j'ai la fievre. Je vous cautionnerai, parce que je m'y suis engagé ; mais je ne le ferai pas, si la somme est indéfinie ; s'il faut m'obliger envers le fisc.

Je le répéte, il y a toujours cette restriction tacite, si je le puis, si je le dois, si les circonstances demeurent les mêmes. Les choses sont-elles au même état où elles étoient quand je me suis engagé ? alors il y auroit de la légéreté à vous man-

quer. Eſt il ſurvenu quelque incident nouveau? ne ſoyez pas ſurpris de voir mes diſpoſitions changées, quand leur objet n'eſt pas le même. Remettez les choſes au même état, & vous me trouverez le même. Lorſque nous nous engageons à répondre pour quelqu'un en Juſtice, il n'y a pas d'action contre tous ceux qui manquent à ſe préſenter: la force m'a jeure devient alors une excuſe.

CHAPITRE XL.

ON peut faire la même réponſe à la queſtion, ſi l'on eſt toujours obligé d'être reconnoiſſant envers ſon bienfaiteur, de lui rendre des bienfaits pour les ſiens. Je dois avoir de la reconnoiſſance pour les bienfaits; mais je ne puis pas toujour les rendre; quelquefois ma mauvaiſe fortune, quelquefois l'opulence de mon bienfaiteur s'y oppoſent. Que puis-je rendre à un Roi, à un homme très-riche? ſur-tout y ayant des gens qui ſe trouvent offenſés quand on leur rend leurs bienfaits, & qui ne ceſſent de les accumuler: puis-je faire autre choſe envers de pareils bienfaiteurs, que de ſon

mer des désirs? Je ne dois pas rejeter un second bienfait, parce que je n'ai pas encore acquitté le premier. Je recevrai d'aussi bon cœur qu'on me donnera, & je fournirai au moins à celui qui me veut du bien, un objet propre à exercer sa bienfaisance. On ne refuse de nouveaux bienfaits, que quand on est offensé des premiers. Je ne rends pas la pareille? qu'importe? est-ce ma faute, si l'occasion ou le pouvoir me manque? mais il m'a obligé; c'est qu'il en a eu l'occasion & le moyen. Est-il homme de bien, ou méchant? s'il est homme de bien, ma cause est favorable; s'il est méchant, je ne la plaide point. Je ne crois pas même qu'on doive rendre à son bienfaiteur la pareille malgré lui, ni insister lorsqu'il refuse. Ce n'est pas rendre la pareille, que de lui rendre, malgré lui, ce que vous avez reçu de plein gré. Il y a des gens qui, lorsqu'on leur a envoyé un présent, se hatent d'en renvoyer un autre à contre-temps, & se croient acquittés. C'est une espece de refus que de s'acquitter ainsi sur le champ; c'est effacer un présent par un autre.

Quelquefois même je ne rendrai pas le bienfait, quoique je sois en état de le faire. Dans quel cas? c'est lorsque la res-

titution me feroit plus de tort que de bien à mon ami ; lorſque le recouvrement de ſon bienfait ne lui cauſeroit aucun avantage, & qu'il réſulteroit pour moi une perte ſenſible de lui rendre la pareille. L'empreſſement à rendre n'eſt pas le propre d'un homme reconnoiſſant, mais d'un débiteur. Pour le dire en deux mots, quand on eſt trop preſſé de payer, c'eſt qu'on doit à contre-cœur ; & quand on doit à contre-cœur, on eſt ingrat.

LIVRE V.

CHAPITRE PREMIER.

JE croyois avoir rempli mon objet dans les Livres précédents. Preſcrire la maniere de répandre & de recevoir les bienfaits, c'eſt à quoi ſe borne cette branche de nos devoirs : aller au delà, ce n'eſt plus s'aſſujettir à ſon ſujet, c'eſt s'y abandonner. Or, il faut ſuivre la route qu'il indique, & non les points de vue qu'il montre, il ſe préſenteroit de nouvelles faces attrayantes pour l'eſprit, qui, ſans être préciſément inutiles, ne ſeroient pas abſolument néceſſaires. Mais, vous le voulez, pourſuivons ; & après avoir épuiſé le fonds même du ſujet, paſſons à des queſtions qui, à parler vrai, y ſont plutôt liées qu'unies, & dont l'examen, ſans être une peine perdue, n'eſt pas un travail indiſpenſable.

C'eſt votre bonté naturelle, c'eſt votre penchant à la bienfaiſance, Libéralis, qui vous fait trouver qu'on n'a jamais aſſez célébré cette vertu. Je n'ai vu perſonne qui attachât tant de valeur que

vous aux ſervices les plus légers. Votre ſenſibilité va même au point, que vous croyez être vous-même l'objet de tous les bienfaits qu'on répand ſur quelqu'un: & pour empêcher qu'on ne ſe repente du bien que l'on a fait, vous êtes prêt à payer pour les ingrats. Vous êtes ſi éloigné de toute oſtentation, ſi diſpoſé à ſoulager les autres du fardeau de la reconnoiſſance, que tous les ſervices que vous rendez ne ſont pas à vos yeux des dons, mais l'acquit d'une dette. Auſſi des bienfaits, ainſi verſés, vous reviennent avec uſure; car la reconnoiſſance s'attache à ceux qui ne l'exigent pas. De même que la gloire s'obſtine à ſuivre ceux qui la fuient; de même les fruits de la bienfaiſance ſont plus abondants pour celui qui donne la permiſſion d'être ingrat. Il ne tient pas à vous qu'on ne revienne à la charge, après avoir déjà reçu; vous ne refuſez point de nouveaux bienfaits: vous les multipliez, vous les accumulez, lorſque les premiers ont été oubliés ou diſſimulés. Le but de l'homme vertueux & magnanime eſt de tolérer les ingrats, juſqu'à ce qu'il en ait fait des hommes reconnoiſſants. En ſuivant cette conduite, vous ne ſerez jamais trompé. Le vice ſuccombe à la fin ſous la vertu, pourvu

qu'on ne se laisse pas trop tôt emporter à la haine.

CHAPITRE II.

VOUS êtes sur-tout frappé d'une maxime qui vous paroît sublime, c'est qu'*il est honteux d'être surpassé en bienfaisance.* Mais cette maxime est elle bien vraie? La question mérite d'être examinée; le sens n'en est pas tel que vous le concevez. Dans les combats de vertu il n'y a jamais de honte à être surpassé, pourvu qu'on ne jette pas les armes, & que, même vaincu, on prétende encore à la victoire. Tous les hommes n'apportent pas à l'exécution d'un projet louable les mêmes forces, les mêmes facultés, le même bonheur: & c'est le bonheur qui regle au moins le succès des desseins les plus honnêtes. L'intention de parvenir à un but estimable n'en est pas moins méritoire, quoiqu'un autre plus agile s'y rende le premier: ce n'est pas comme dans les combats du cirque, où la palme est la marque de la supériorité; quoique là même, le sort préfere souvent le plus foible. Lorsqu'il s'agit de devoirs respectifs que

chacun se propose d'accomplir parfaitement; quoique l'un ait eu plus de forces, qu'il ait trouvé des objets plus propres à remplir ses vues; que la fortune ait secondé tous ses efforts; & que l'autre, avec une intention aussi pure, ait rendu moins qu'il n'a reçu, ou même n'ait rien rendu du tout, pourvu qu'il veuille s'acquitter, que toutes les facultés de son ame soient dirigées vers ce but, il n'est pas plus vaincu qu'un combattant qui meurt les armes à la main, parce qu'il a été plus facile à l'ennemi de le tuer que de le faire reculer. L'homme de bien ne peut être vaincu dans le sens que vous l'entendez. Jamais il ne succombera, jamais il ne quittera la patrie; jusqu'au dernier jour de sa vie il se tiendra prêt à combattre; il ne mourra que dans son poste, publiant qu'il a reçu de grands bienfaits, & qu'il a eu la volonté de les rendre.

CHAPITRE III.

A la courſe, celui qui atteint la borne le premier ſurpaſſe ſes concurrents en vîteſſe, mais non pas en volonté. Le lutteur trois fois terraſſé, perd la palme, mais il ne la donne pas. Les Lacédémoniens ont défendu l'uſage du pancrace & du ceſte, où la ſeule marque d'infériorité eſt l'aveu de ſa défaite. Ils ont regardé comme honteux que leurs citoyens fuſſent vaincus, & ils leur interdirent des combats où la victoire n'eſt décidée ni par un Juge, ni par l'événement même, mais par une renonciation formelle, une conceſſion humiliante. Ce déshonneur, dont ils ont voulu garantir leurs concitoyens, l'homme de bien en eſt préſervé par la pureté de ſes intentions. Jamais il n'eſt vaincu, parce que ſon ame reſte invincible dans la défaite même. Auſſi l'on ne dit pas que les trois cents Fabius aient été vaincus, mais qu'ils ont été tués. Regulus a été fait priſonnier, & non vaincu par les Carthaginois. Il en eſt de même de tous ceux dont l'ame ne s'eſt point affaiſſée ſous le poids de la mauvaiſe fortune.

Disons la même chose des bienfaits, on n'est pas vaincu pour en avoir reçu de plus grands, en plus grand nombre, plus souvent. Peut-être les bienfaits de l'un l'emporteront sur ceux de l'autre, si l'on veut calculer; mais en comparant le bienfaiteur & celui qu'il oblige, en ne considérant que les dispositions du cœur, la palme n'appartient ni à l'un ni à l'autre. Ainsi, quelquefois entre deux gladiateurs, dont l'un est couvert de plaies, & l'autre blessé légérement, la victoire demeure indécise, quoique le premier paroisse avoir eu le dessous.

CHAPITRE IV.

ON ne peut donc être surpassé en bienfaits, tant qu'on se reconnoît débiteur, tant qu'on désire de s'acquitter, tant qu'on paie en sentiments ce qu'on ne peut rendre en especes: si l'obligé persiste dans cette disposition; s'il se maintient dans cette bienveillance; s'il témoigne sa reconnoissance par des démonstrations extérieures, qu'importe de quel côté se trouve le plus grand nombre de présents? Vous avez le moyen de

me donner beaucoup, & moi celui de le recevoir. Vous avez pour vous la fortune, j'ai pour moi ma bonne volonté. Vous n'avez d'autre avantage ſur moi que celui d'un homme armé de pied en cap ſur celui qui eſt découvert, ou armé légérement.

On n'eſt donc jamais vaincu en matiere de bienfaits, parce qu'on eſt toujours auſſi reconnoiſſant qu'on le veut. S'il étoit honteux d'être vaincu en bienfaits; il ne faudroit pas en recevoir des hommes puiſſants, auxquels on ne peut rendre la pareille ; par exemple, des princes & des Rois, que la fortune a mis dans le cas de donner beaucoup, & de ne recevoir que des préſents modiques, & qui ne peuvent être comparés aux leurs. Je parle des princes & des Rois, auxquels pourtant on peut faire quelque bien, & dont la puiſſance ſuprême dépend de l'accord & de la ſoumiſſion de leurs ſujets. Mais il y a des hommes placés hors de la ſphere des paſſions, que les déſirs humains n'atteignent jamais, & pour leſquels la fortune ne peut rien faire. Par exemple, il eſt néceſſaire que je ſois vaincu en bienfaiſance par un Socrate, par un Diogene qui marche nud au milieu des richeſſes de la Macédoine,

qui foule aux pieds la magnificence des Rois. Combien dut-il alors paroître supérieur au monarque même à qui la terre étoit soumise, & à ses propres yeux, & à ceux des hommes à qui le nuage de l'opinion ne cachoit pas la vérité ! Sans doute il étoit plus puissant & plus riche qu'Alexandre maître du monde entier. Diogene en refusant de recevoir, étoit plus grand qu'Alexandre avec le pouvoir de donner.

CHAPITRE V.

IL n'y a pas de honte à être surpassé par de tels personnages. Je n'en ai pas moins de force pour être aux prises avec un adversaire invulnérable ; le feu n'en est pas moins brûlant pour rencontrer une matiere incombustible ; ni le fer moins tranchant pour avoir à couper une pierre solide qui résiste à ses coups, & qui soutient le choc des corps les plus durs. J'en dis autant de l'homme reconnoissant. Sa défaite n'est pas honteuse, quand il a été obligé par des personnes auxquelles il ne peut rien rendre, soit par la grandeur de leur fortune, soit par la supé-

riorité de leur vertu. Nous ſommes preſque toujours vaincus en bienfaits par nos parents. Nous ne les avons que dans un temps où ils nous paroiſſent incommodes, où nous ne ſentons pas leurs bienfaits: lorſque l'âge nous procure un peu d'expérience; lorſque nous commençons à reconnoître que leurs avis, leur ſévérité, leur attention à veiller ſur notre jeuneſſe imprudente, tous ces ſoins, en un mot, qui nous les rendoient incommodes, ſont autant de titres pour être aimés; c'eſt alors que la mort nous les enleve. Peu de peres arrivent juſqu'à l'âge où l'on jouit vraiment de ſes enfants; les autres n'en ſentent que le fardeau. Cependant il n'eſt pas honteux d'être vaincu en bienfaits par ſon pere: & pourquoi le ſeroit-il, puiſqu'il n'eſt honteux de l'être par perſonne? Nous ſommes égaux dans un point, & inférieurs dans un autre. Egaux par les ſentiments du cœur, la ſeule choſe qu'exige le bienfaiteur, la ſeule choſe à laquelle on s'engage: inférieurs par la fortune, qui peut nous interdire le retour, ſans que nous ayons à rougir de notre défaite. Qu'importe d'atteindre, pourvu qu'on pourſuive ſa route? Souvent il eſt néceſſaire de demander de nouveaux

bienfaits, avant d'avoir acquitté les premiers. Il ne faut pas s'interdire une demande, ni la regarder comme honteuse, parce qu'on prévoit qu'on se rendra insolvable : il ne tiendra pas à nous d'avoir toute la reconnoissance possible ; les obstacles viendront du dehors. Nous ne serons pas vaincus en bonne volonté ; & il n'y a pas de honte à l'être par ce qui ne dépend pas de nous.

CHAPITRE VI.

ALEXANDRE, Roi de Macédoine, se vantoit de n'avoir jamais été surpassé en bienfaits : ce monarque insolent ne comptoit sans doute pour rien les Macédoniens, les Grecs, les Cariens, les Perses, & tant d'autres Nations réunies sous ses drapeaux ; il ne croyoit pas leur être redevable d'un Empire qui s'étendoit depuis un coin de la Thrace jusqu'aux rivages des mers inconnues. C'étoit Socrate, qui pouvoit se glorifier de cet avantage : c'étoit Diogene, qui triompha d'Alexandre lui même. Oui, sans doute, il en triompha le jour où ce Conquérant, gonflé d'un orgueil plus

qu'humain, vit un homme à qui il ne pouvoit rien donner ni ôter.

Le Roi Archélaüs pria Socrate de venir à sa cour ; Socrate répondit qu'il ne vouloit pas aller chez un homme dont il recevroit des bienfaits, sans pouvoir les lui rendre. Cependant, en premier lieu, Socrate étoit le maître de n'en pas recevoir ; en second lieu, il eût été le premier bienfaiteur : il venoit à sa priere ; c'étoit un bienfait qu'Archélaüs ne pouvoit rendre. Enfin, ce Prince lui eût donné de l'or & de l'argent, mais il auroit reçu en échange le mépris de l'or & de l'argent. Quoi ! Socrate n'auroit pu s'acquitter envers Archélaüs ? Quel bienfait eût donc été comparable au spectacle d'un homme qui savoit vivre & mourir, qui connoissoit les limites de ces deux sciences ? Quel bienfait, s'il eût initié ce Prince aux mysteres de la Nature, ce Prince aveugle même en plein jour, & si peu versé dans la physique, que pendant une éclipse il fit fermer son palais & raser son fils, comme on le pratiquoit dans les temps de deuil & de calamité ? Quel bienfait, s'il l'eût tiré tremblant du lieu où il s'étoit caché, & lui eût relevé le courage, en lui disant : « Ce n'est » point ici une extinction du soleil, ce

» n'eſt que la rencontre de deux aſtres, » qui a lieu quand la lune, qui décrit une » route moins élevée que le ſoleil, paſſe » au-deſſous de cet aſtre, vient à couvrir » ſon diſque & le dérobe à nos yeux. » Tantôt elle n'en cache qu'une légere » portion, quand elle ne fait que l'effleu- » rer à ſon paſſage, tantôt elle en couvre » une partie plus conſidérable, quand » l'interpoſition eſt plus forte : tantôt » elle en interdit totalement la vue, » quand le diſque lunaire paſſe directe- » ment entre la terre & le ſoleil. Dans » un moment ces deux aſtres vont, par » leur vîteſſe, être emportés en ſens con- » traire. Dans un moment la terre va » recouvrer la lumiere, & cet ordre ſub- » ſiſtera pendant tous les ſiecles, à l'ex- » ception de quelques jours fixes & pré- » vus, où l'interpoſition de la lune em- » pêchera les rayons ſolaires de parve- » nir juſqu'à nous. Encore un moment, » & l'émerſion va ſe faire, l'aſtre du » jour va quitter ſon nuage, &, délivré » de tout obſtacle, il lancera librement » ſes rayons. »

Quoi, Socrate ne ſe ſeroit pas acquitté envers Archélaüs, s'il lui eût appris à régner? C'eût été un bienfait modique de mettre Archélaüs à portée de deve-

nir le bienfaiteur de Socrate? Que signifioit donc la réponse du philosophe? il aimoit la raillerie, & parloit presque toujours d'un style figuré. Accoutumé à jeter du ridicule sur tous les hommes, & sur les Grands en particulier, il aima mieux refuser en plaisantant, que d'une maniere arrogante: il dit donc qu'il ne vouloit pas recevoir de bienfaits d'un homme à qui il ne pouvoit en faire éprouver. Peut-être craignit-il d'être forcé de recevoir contre son gré: peut-être craignit-il d'accepter des présents peu dignes de Socrate. On dira qu'il étoit le maître de refuser; mais alors il eût irrité contre lui un monarque arrogant, qui vouloit qu'on attachât le plus grand prix à tous ses bienfaits. Pour un Roi il n'y a guere de différence entre refuser de lui donner, ou de recevoir de lui: ces deux refus sont égaux à ses yeux. Il est même plus piquant pour un homme orgueilleux d'essuyer des mépris, que de n'être pas redouté. Voulez-vous savoir ce que Socrate refusa réellement? Il refusa d'aller chercher une servitude volontaire, lui dont la liberté parut insupportable même à une République.

CHAPITRE VII.

NOUS nous sommes, je pense, suffisamment étendus sur la question, *s'il est honteux d'être vaincu en bienfaits :* elle suppose que tous les hommes ne sont pas dans l'usage de se faire du bien à eux-mêmes; sans quoi la conséquence naturelle eût été, qu'il n'y a pas de honte à être vaincu par soi-même. Cependant quelques Stoïciens ont mis en problême, si l'on pouvoit être le bienfaiteur de soi-même, & si l'on se doit de la reconnoissance ? La cause de leur incertitude étoit ces manieres ordinaires de s'exprimer: *Je me sais bon gré ; je ne puis m'en prendre qu'à moi-même ; je m'en veux ; je m'en punirai ; je me hais ;* & d'autres expressions semblables, par lesquelles on parle de soi comme s'il s'agissoit d'un autre. Si je puis, ajoute-t-on, me faire du mal, pourquoi ne pourrai-je pas aussi me faire du bien? d'ailleurs, des services, qu'on appelleroit des bienfaits, si je les rendois à d'autres, pourquoi ne porteroient-ils pas le même nom, quand je me les rends à moi-même ? & ce qui ex-

citeroit ma reconnoiſſance, ſi je le recevois d'une autre part, pourquoi ne l'excitera-t-il pas, ſi je me le procure à moi-même? pourquoi ſerai-je ingrat envers moi? cela ſeroit-il donc moins honteux que d'être avare, dur, cruel ou négligent envers ſoi? il y a tout autant d'infamie à ſe proſtituer ſoi-même, qu'à proſtituer les autres. On blâme, avec raiſon, le flatteur, l'écho des diſcours d'autrui, le panégyriſte toujours prêt à louer de mauvaiſe foi: mais on ne blâme pas moins le complaiſant, l'admirateur de lui-même, qui eſt, pour ainſi dire, ſon propre flatteur. Les vices ſont non-ſeulement odieux, lorſqu'ils éclatent au-dehors, mais lorſqu'ils ſe retournent contre eux-mêmes. Quel homme plus admirable, que celui qui ſait ſe commander, qui eſt maître de lui? Il eſt plus facile de gouverner des Nations barbares, indociles au joug, que de contenir ſon ame, & de la dompter. Platon remercie Socrate des leçons qu'il en a reçues, pourquoi Socrate ne ſe remercieroit-il pas de celles qu'il s'eſt données? M. Caton a dit: *empruntez de vous-même ce qui vous manque.* Si je puis me prêter, ne puis-je donc pas me donner? Il eſt une infinité de circonſtances où l'uſage

nous suppose doubles. Nous disons, laissez-moi me parler, me faire des reproches. Cela posé, l'on peut se savoir gré, comme s'en vouloir à soi-même, se louer, comme se réprimander; se causer du profit, comme du dommage. Le tort & le bienfait sont les contraires: si l'on dit d'un homme qu'il s'est fait tort, on peut dire également qu'il s'est fait du bien.

CHAPITRE VIII.

ON ne s'oblige pas soi-même: cependant l'ordre naturel demande d'abord une obligation, la reconnoissance vient ensuite. Il ne peut pas plus y avoir de débiteur sans créancier, que de mari sans femme, ou de pere sans fils. Il ne peut y avoir quelqu'un qui reçoive, s'il n'y a quelqu'un qui donne: ce n'est ni donner ni recevoir que de faire passer une chose de la main droite dans la main gauche. On ne dit pas qu'un homme se porte, quoiqu'il remue son corps & le transfere d'un lieu à un autre, il a beau plaider sa cause, il ne croit pas être son Avocat; il n'est pas tenté de s'ériger une statue, comme à son défenseur; lorsqu'il a réta-

bli ſa ſanté par ſes propres ſoins, il n'exige aucun ſalaire de lui-même. Ainſi, dans tous les cas, lorſqu'on s'eſt fait quelque bien, on ne ſe doit pas de reconnoiſſance, parce qu'on n'a perſonne envers qui l'exercer. Quand je ſuppoſerois même qu'on pût ſe faire éprouver un bienfait, on en ſeroit payé dès qu'on le fait; l'acquit ſe fait (1), comme on dit, dans l'intérieur, & cet engagement fictif eſt auſſitôt détruit que formé. En effet, alors il n'y a pas deux perſonnes: c'eſt la même qui donne & qui reçoit. Le mot *devoir* n'a lieu qu'entre deux individus: comment peut-il trouver place vis-à-vis d'un ſeul, qui ſe délie en ſe liant? Dans un globe ou ballon, il n'y a ni haut ni bas, ni commencement ni fin, parce que le mouvement a beau chan-

(1) Au texte: *domi (quod aiunt) verſura fit.* Lorſqu'on empruntoit d'un homme pour en payer un autre, ce qui n'étoit alors que changer de créancier, cela s'appelloit *verſuram facere*, ou *verſurâ ſolvere.* Térence fait dire à Géta, dans le Phormion: *Mon pauvre Géta, tu eſt toujours dans le même bourbier, tu fais un trou pour en boucher un autre.*

— In eodem luto hæſitas: verſurâ ſolvis.
ACT. 5, Scen. 1, *verſ.* 15.

Voyez la note de Donat ſur ce paſſage.

ger l'ordre, mettre devant ce qui étoit derriere, deſſus ce qui étoit deſſous, quelle qu'en ſoit la direction, il ramene toujours les choſes au même point: il en eſt de même de l'homme; ſous quelque face que vous le conſidériez, c'eſt toujours le même individu. S'il ſe frappe, il n'a perſonne contre qui rendre plainte: s'il ſe met en priſon ou dans les fers, il ne s'intentera pas un procès criminel. Quand il ſe fait du bien, il s'acquitte en même temps. On dit que la Nature ne fait point de pertes, parce que tout ce qui s'en ſépare (1) eſt obligé d'y rentrer: nul être ne peut périr, parce que rien n'échappe de l'univers, toutes les émanations refluent dans la maſſe. Quel rapport, dites-vous, entre cet exemple & la queſtion dont il s'agit? Le voici. Je vous ſuppoſe ingrat, le bienfait n'eſt pas perdu pour cela: celui qui l'a fait éprouver en jouit. Je ſuppoſe que vous refuſiez de vous acquitter, le paiement eſt reçu avant que d'être fait. Vous ne pouvez rien perdre, parce que ce qui vous eſt ôté d'un côté, vous revient de l'autre: vous êtes un cercle pour vous-même: vous donnez en recevant, vous recevez en donnant.

(1) *Voyez* la Lettre 36, tome 1.

CHAPITRE IX.

IL faut, dit-on se faire du bien ; par conséquent on doit se témoigner de la reconnoissance. D'abord le principe est faux. On ne se fait pas du bien, on suit le penchant de la nature, qui inspire à l'homme l'amour de lui-même, c'est-à-dire, le désir d'éviter ce qui est nuisible, de se procurer ce qui est utile. On n'est pas généreux pour se faire des présents, ni clément pour se pardonner, ni compâtissant pour être touché de ses propres maux : ce qui seroit générosité, clémence, compassion, si les autres en étoient les objets, n'est plus qu'un sentiment naturel, quand c'est à nous qu'il se rapporte. Un bienfait est un acte volontaire : travailler à sa propre utilité, est un mouvement nécessaire. On est d'autant plus bienfaisant, qu'on a plus répandu de bienfaits. A-t-on jamais loué quelqu'un pour s'être défendu, pour s'être tiré des mains des voleurs ? On ne s'accorde pas plus un bienfait, que l'hospitalité. Il n'est pas plus possible de se faire un don qu'un prêt. Si l'on se fait éprouver des bienfaits, on

ne ceſſe de le faire, ils ſont ſans interruption, on ne peut en compter le nombre. Quand donc s'acquitteroit-on, puiſque c'eſt un bienfait de plus que de s'acquitter ? Comment diſtinguer le bienfait conféré du bienfait rendu, puiſque l'un & l'autre ſe paſſent dans le même homme ? Je me ſuis tiré d'un péril : voilà un bienfait. Je m'en tire une ſeconde fois : eſt-ce un bienfait accordé ou rendu ? De plus, quand j'accorderois la premiere propoſition, qu'on peut être le bienfaiteur de ſoi-même, je ne conviendrois pas de la conſéquence ; nous ne ſommes pas liés par nos propres bienfaits : pourquoi ? C'eſt que nous les acquittons ſur-le-champ. Il faut d'abord recevoir un bienfait, enſuite le reconnoître, enfin le rendre. La reconnoiſſance ne peut avoir lieu, vu que la reſtitution ſe fait ſur-le-champ. On ne donne qu'à un autre ; on ne doit qu'à un autre ; on ne rend qu'à un autre. Comment rapporter à la même perſonne ce qui tant de fois en exige pluſieurs ?

CHAPITRE X.

UN bienfait consiste à procurer une chose utile. Or, le mot procurer est relatif à d'autres. Ne traiteriez-vous pas d'insensé celui qui diroit qu'il s'est vendu quelque chose à lui-même? C'est que la vente est une aliénation, une translation de ce qui nous appartient, & des droits que nous y avons. Or, par la donation, comme par la vente, on se prive d'une chose, on transmet à un autre la possession qu'on avoit. Cela posé, l'on ne peut s'accorder un bienfait, parce qu'on ne peut se faire aucune donation. De plus, ce seroit réunir deux choses incompatibles, ce seroit donner & recevoir la même chose. Enfin, il y a bien de la différence entre donner & recevoir, puisqu'ils expriment deux actes opposés. Ces deux mots ne différeroient plus, si l'on pouvoit s'accorder un bienfait.

Je disois tout-à-l'heure qu'il y a des mots relatifs, tellement formés, qu'ils n'ont plus de sens, s'ils ne sortent de nous-mêmes. Par exemple, je suis frere, mais d'un autre; on n'est pas son propre

frere. Je ſuis ſemblable, mais à quelqu'un, on n'eſt pas ſemblable à ſoi-même. Tout comparatif eſt inintelligible ſans un terme de comparaiſon, comme tout conjonctif ſans un terme de conjonction. Si donc la donation ſuppoſe une perſonne diſtincte du donateur, le bienfait ſuppoſe auſſi une perſonne diſtincte du bienfaiteur. C'eſt ce qui réſulte de l'étymologie du mot *bienfait*, qui veut dire faire du bien. Or, on ne peut pas plus ſe faire du bien à ſoi-même, que ſe favoriſer, que prendre ſon propre parti. Je pourrois étendre cette aſſertion, & la fortifier d'un grand nombre d'exemples; le bienfait étant une de ces choſes qui demandent deux perſonnes. Il y a des actions honnêtes, belles, dictées par la plus haute vertu, qui n'ont lieu qu'avec un ſecond. On célebre, on eſtime, comme un des plus grands biens de la nature, la fidélité à tenir ſa parole. Dira-t-on qu'un homme s'eſt tenu parole à lui-même ?

CHAPITRE XI.

JE paſſe à la ſeconde partie. L'acquit d'un bienfait, comme le paiement d'une dette, eſt une dépenſe. Or, pour s'acquitter envers ſoi même, il ne faut pas plus de dépenſe réelle, qu'il n'y a de gain poſitif quand on s'oblige ſoi-même. Le bienfait & le retour doivent aller & venir: cette réciprocité ne peut avoir lieu à l'égard d'une ſeule perſonne. Celui qui s'acquitte d'un bienfait, oblige à ſon tour la perſonne de qui il a reçu: mais celui qui s'acquitte envers lui-même, qui oblige-t-il? Lui-même. Et qui ne voit pas que l'objet de la bienfaiſance n'eſt pas le même que celui de la reconnoiſſance? Se témoigner de la reconnoiſſance, c'eſt faire une choſe utile pour ſoi: l'homme le plus ingrat n'eſt-il pas dans la diſpoſition d'en faire autant? ou plutôt quel ingrat ne devient pas tel, pour en faire autant? Si l'on doit ſe ſavoir gré de certaines choſes, nous dit-on, on peut ſe témoigner de la reconnoiſſance. Or, nous diſons, je me ſais bon gré de n'avoir pas voulu épouſer telle

femme, de ne m'être point lié avec tel homme. En parlant ainsi, nous faisons notre éloge, & pour approuver notre action, nous employons improprement les expressions de la reconnoissance. Il est de l'essence d'un bienfait de pouvoir n'être pas acquitté. Or, il est impossible que celui qui s'oblige lui-même ne recouvre pas le bienfait qu'il a fait; ce n'est donc pas un bienfait. D'ailleurs, on ne rend pas un bienfait dans le temps même où on le reçoit; le principal mérite de la bienfaisance, est d'oublier son propre intérêt pour celui des autres, de se dépouiller pour donner à d'autres. La bienfaisance envers soi-même n'a pas la même noblesse. Le commerce des bienfaits est le lien de la société; il rend l'un plus cher, l'autre plus attaché. Les bienfaits envers soi ne lient personne, n'attachent à personne: ils ne font pas naître cet espoir actif qui se dit: cet homme est bon à cultiver; il a fait du bien à tels & tels, il pourra m'en faire aussi. La bienfaisance suppose l'intérêt de celui qu'on oblige, & non le sien propre. Les bienfaits qu'on s'accorde, on se les accorde pour soi-même, & dès-lors ce ne sont pas des bienfaits.

CHAPITRE

CHAPITRE XII.

VOUS commencez à trouver que je ne tiens pas ce que j'avois annoncé au commencement de ce livre; que non-seulement je m'écarte de mon sujet, mais encore que je prends de bonne foi une peine perdue. Attendez; vos reproches seront mieux fondés, quand je vous aurai conduit à des défilés, d'où vous aurez bien de la peine à sortir, sans y rien gagner, que de vous tirer d'un labyrinthe où vous étiez le maître de ne pas vous engager. Quel avantage résulte-t-il en effet de construire péniblement des sophismes pour le seul plaisir de les résoudre? Néanmoins, comme on s'amuse quelquefois à former un tissu de nœuds pour embarrasser ceux qui ne sont pas au fait; tandis que celui qui l'a formé le délie sans aucune peine, parce qu'il connoît la direction & la chaîne des fils; occupation qui, quoiqu'inutile, n'est pas sans agrément, parce qu'elle exerce l'industrie, & demande de l'adresse: il en est de même de ces arguments qui ne paroissent que subtils & captieux; ils servent à tirer l'esprit de

l'engourdiſſement ou du ſommeil. Il ne lui faut pas toujours de vaſtes plaines à parcourir ; il eſt bon quelquefois qu'il trouve des ſentiers difficiles & raboteux, contre leſquels il ne graviſſe qu'en tremblant.

On dit qu'il n'y a point d'ingrats : voici comme on le prouve. *Le bienfait eſt une action utile ;* or, ſuivant les Stoïciens, on ne peut être utile au méchant : il n'y a donc pas de bienfaits pour le méchant, il ne ſauroit donc être ingrat : *autre preuve.* Le bienfait eſt une choſe honnête & louable : une choſe honnête & louable ne peut avoir lieu pour le méchant ; le bienfait n'a donc pas lieu pour lui : s'il ne peut en recevoir, il n'eſt pas tenu à la reconnoiſſance ; il ne ſera donc jamais ingrat. *Troiſieme argument.* L'homme de bien agit toujours honnêtement : s'il agit toujours honnêtement, il ne peut donc être ingrat. L'homme de bien reconnoît ſes bienfaits, le méchant n'en reçoit point : ainſi l'ingratitude n'eſt faite ni pour l'homme de bien ni pour le méchant : elle n'eſt donc qu'un mot vuide de ſens, & c'eſt le ſeul vuide qu'il y ait dans la Nature.

Je conviens que nous ne connoiſſons qu'une eſpece de bien, c'eſt l'honnête ; que le méchant ne peut en obtenir la

poſſeſſion, parce qu'il ceſſeroit d'être méchant dès que la vertu ſeroit entrée dans ſon ame. Ainſi tant qu'il reſte méchant, on ne peut proprement lui conférer des bienfaits, parce que les biens & les maux ſe détruiſent réciproquement, & ſont incompatibles dans un même ſujet. On ne peut donc être utile au méchant, parce que les biens qui lui parviennent, il les corrompt par l'abus qu'il en fait. Un eſtomac bilieux & vicié, dénature tous les aliments & les change en poiſons: il en eſt de même d'une ame aveuglée par le vice, dans laquelle les plus grands avantages deviennent incommodes, pernicieux, & ſont autant de ſources de malheurs au ſein de la fortune & de l'opulence. Il ſe forme pour eux des orages, d'autant plus dangereux, que la mer où ils navigent eſt plus étendue. Les méchants ne peuvent donc rien obtenir qui leur ſoit utile, ou plutôt qui ne leur ſoit funeſte. Tous les avantages extérieurs, ils les convertiſſent en leur propre nature; & des biens qui ſeroient utiles, s'ils tomboient en des mains plus vertueuſes, ſont mortels pour eux. Conſéquemment le méchant ne peut pas non plus conférer de bienfaits, parce qu'on

ne peut donner ce qu'on n'a pas. Or, il n'a pas même la volonté de faire du bien.

CHAPITRE XIII.

NÉANMOINS le méchant peut recevoir des dons qui ressemblent à des bienfaits, & dont l'oubli le met au nombre des ingrats. Il y a des biens relatifs à l'ame, au corps, à la fortune. Les biens de l'ame sont interdits au méchant & à l'insensé : mais le méchant est admis à ceux qu'il est capable de recevoir, & qu'il doit reconnoître ; s'il ne les reconnoît pas, il est ingrat.

Cette doctrine n'est point particuliere à notre Secte. Les Péripatéticiens eux-mêmes, qui reculent plus loin que nous les limites de la félicité humaine, prétendent que les méchants peuvent recevoir de légers bienfaits, & qu'ils sont ingrats s'ils ne les acquittent pas. Ainsi, quoique nous ne regardions pas comme des bienfaits les choses qui ne contribuent point à la vertu ; nous ne leur refusons pourtant pas le nom d'avantages ; nous n'en proscrivons point la recherche.

Ce ſont les avantages de cette nature, comme l'argent, les vêtements, les honneurs & la vie, que le méchant peut donner à l'homme de bien & recevoir de lui, & qu'il doit reconnoître, s'il ne veut paſſer pour ingrat.

Mais, dira-t-on, quelle ingratitude y a-t-il à ne pas rendre ce que vous dites vous-même n'être pas un bienfait? Il y a des objets qui, ſans être les mêmes, ſont néanmoins, à cauſe de leur reſſemblance, compris ſous la même dénomination: ainſi, nous donnons le nom de boîte à un vaſe d'or & d'argent; nous appellons non lettré, non pas celui qui eſt totalement ignorant, mais celui qui n'a pas fait dans les Lettres de certains progrès; quand on a rencontré un homme mal vêtu & couvert de haillons, on dit qu'on a vu un homme tout nud: de même, quoique les bienfaits dont nous parlons n'en ſoient pas réellement, ils en ont l'apparence. Mais, dit on, s'il n'y a qu'une apparence de bienfait, il n'y a donc non plus qu'une apparence d'ingratitude, & non pas une ingratitude réelle. Vous vous trompez, parce que celui qui donne, & celui qui reçoit, s'accordent à employer le nom de bienfait. L'on eſt donc auſſi ingrat, quand on n'acquitte

pas ces bienfaits apparents, qu'on eſt empoiſonneur, quand on prépare un ſoporatif en croyant préparer du poiſon.

CHAPITRE XIV.

CLÉANTHE eſt plus hardi. Quoique ce ne ſoit pas un bienfait qu'on ait reçu, dit-il, on n'en eſt pas moins ingrat, parce qu'on ne ſe ſeroit pas acquitté, ſi l'on eût reçu un bienfait. Ainſi, un voleur l'eſt avant même de commettre un vol, vu qu'il eſt tout armé pour le meurtre, & dans l'intention de dépouiller & d'aſſaſſiner les paſſants. L'action ne fait qu'exercer & manifeſter la méchanceté; elle ne la fait pas naître. Ce qu'a reçu l'ingrat n'étoit pas un bienfait, mais en portoit le nom. Les ſacrileges ſont punis, quoique nul d'entreux ne puiſſe porter ſes bras juſque ſur les Dieux. Mais, comment peut-on être ingrat envers les méchants, puiſqu'ils ne peuvent conférer de bienfaits? C'eſt qu'on a reçu d'eux des choſes que les ignorants traitent de biens, & dont, au jugement des méchants mêmes, il faut témoigner ſa reconnoiſſance. Quels que ſoient les

avantages qu'on a obtenus, on les a reçus comme des biens, il faut les rendre comme tels. On eſt également débiteur, ſoit qu'on doive des pieces d'or, ou des morceaux de cuir frappés au coin public, comme la monnoie courante à Lacédémone. La reconnoiſſance doit être du même genre de l'obligation.

CHAPITRE XV.

QU'EST-CE que les bienfaits ? ce nom vénérable & ſacré doit-il être proſtitué à des objets bas & ſordides ? Peu vous importe : la recherche de la vérité ne vous regarde pas. Réglez-vous ſur ſon apparence, &, ſous le nom de vertu, adorez le fantôme que vous prenez pour elle. Si d'un côté, nous dit-on, il n'y a pas d'ingrats dans vos principes ; de l'autre, au contraire, tout le monde eſt ingrat : en effet, ſelon votre doctrine, tous les inſenſés ſont méchants : or, celui qui a un ſeul vice les a tous ; les inſenſés ſont donc tous ingrats ? Eh ! ne le ſont-ils pas en effet ? n'entendez-vous pas de toute part un cri général s'élever contre le genre humain ? n'entendez-vous pas

tous les moraliſtes ſe plaindre que les bienfaits ſont étouffés, qu'à peine ſe trouve-t-il un homme qui ne paie les plus grands ſervices de la plus noire ingratitude ? Ne regardez pas ces plaintes comme particulieres à notre ſecte, qui met dans la claſſe des méchants & des pervers tout ce qui s'écarte de la regle exacte de l'honnêteté. Ce n'eſt plus des portiques de la philoſophie, c'eſt du milieu même de la foule, qu'une voix ſe fait entendre, qui condamne les nations & les peuples en corps : elle nous dit avec le Poëte, « que l'hôte n'eſt point en ſû-
» reté contre celui à qui il donne l'hoſ-
» pitalité ; que le beau-pere craint ſon
» gendre ; que l'affection eſt rare entre
» des freres ; que le mari menace la vie
» de ſa femme, & la femme celle de ſon
» mari (1). »

C'eſt bien pis aujourd'hui, les bienfaits ont été convertis en crime ; l'on ne reſpecte plus le ſang de ceux pour qui l'on devroit répandre le ſien. C'eſt par le glaive & le poiſon qu'on obtient les bien-

(1) — Non hoſpes ab hoſpite tutus,
Non ſocer à genero, fratrum quoque gratia rara eſt ;
Imminet exitio vir conjugis, illa mariti.
OVID. *Metamorph. lib.* 1, *verſ.* 144 *& ſeq.*

faits: c'eſt contre la Patrie même qu'on attente, & le comble de la puiſſance eſt de la faire expirer ſous ſes propres faiſceaux. On croit aujourd'hui ramper, ſi l'on ne foule aux pieds la République: on tourne contre ſon ſein les armées qu'elle fournit elle-même; haranguer ſes ſoldats, c'eſt leur dire: combattez contre vos femmes, contre vos enfants; attaquez, le fer à la main, vos autels, vos foyers, vos pénates. Jadis, au moment même de triompher, vous ne pouviez, ſans l'ordre du Sénat, entrer dans la ville; quoiqu'à la tête d'une armée victorieuſe, c'étoit hors des murs que les généraux obtenoient audience. Aujourd'hui, après le meurtre de vos concitoyens, ſouillés du ſang de vos proches, entrez les drapeaux déployés dans la ville. Que la liberté ſe taiſe au milieu de l'appareil militaire; que ce peuple vainqueur & pacificateur des Nations, après avoir repouſſé les guerres étrangeres, & diſſipé toutes les terreurs, aſſiégé dans ſes propres murs, tremble à la vue de ſes propres aigles.

CHAPITRE XVI.

CORIOLAN fut ingrat ; ſa piété vint trop tard, à la ſuite du repentir. Il mit bas les armes ; mais le parricide étoit à moitié commis.

Catilina fut ingrat : c'étoit peu pour lui de conquérir ſa patrie, s'il ne la détruiſoit, s'il ne déchaînoit contr'elle les cohortes des Allobroges, s'il ne procuroit aux nations tranſalpines une occaſion d'aſſouvir leur haine invétérée ; ſi, par le ſang des généraux Romains, il n'offroit aux tombeaux des Gaulois (1) un ſacrifice trop long-temps attendu.

(1) Au texte, *Gallicis Buſtis* : c'étoit un endroit au milieu de Rome, proche Equimélie, où les Gaulois, après la priſe de cette ville fameuſe, brûlerent les corps de ceux d'entr'eux qui étoient morts de la peſte. Quand les Romains rentrerent triomphants dans leur patrie, après en avoir chaſſé les Gaulois, on appella le lieu où ceux-ci enterroient leurs morts, lorſqu'ils étoient maîtres de Rome, *Buſta Gallica* ; à peu près comme nous dirions aujourd'hui le *Cimetiere des Gaulois*. Is locus, *dit Varron*, *ad Buſta Gallica*, quòd Româ recuperatâ, Gallorum oſſa, qui poſſiderant urbem, ibi coacervata ac con-

C. Marius fut ingrat. Parvenu du rang de ſimple ſoldat à celui de Conſul, s'il n'eût égalé le nombre des funérailles Romaines à celui des Cimbres; s'il n'eût, je ne dis pas donné le ſignal, mais ſervi lui-même (1) de ſignal aux maſſacres des citoyens, il ne ſe fût pas crû aſſez ſûr du changement & du retour de ſon ancienne fortune.

L. Sylla fut ingrat. Les remedes qu'il

ſepta. *De Ling. Lat. lib.* 4, *cap.* 32. inter auctores lat. ling.

Buſtum ſignifie proprement, ſelon Feſtus, le lieu ou l'on brûloit les corps morts, & où on les enterroit. *Buſtum propriè dicitur locus, in quo mortuus eſt combuſtus & ſepultus, diciturque* Buſtum, *quaſi* benè uſtum: *de verbor. ſignif.* voce *Buſtum*. J'ajouterai à ce paſſage de Feſtus une remarque curieuſe & importante de Servius, dans laquelle ce Grammairien fixe avec beaucoup d'exactitude & de préciſion le vrai ſens de certains mots que les meilleurs Auteurs Latins employoient quelquefois comme ſynonymes, & dont les nuances ſont cependant très-ſenſibles & très-marquées: *terræ congeſtio ſuper oſſa*, tumulus *dicitur. Sanè apparatus mortuorum* funus *dici ſolet; exſtructio lignorum*, rogus; *ſubjectio ignis*, pyra; *crematio cadaveris*, buſtum; *locus* uſtrina; *operis exſtructio*, ſepulchrum; *nomen inſcriptum*, monumentum. *In Æneid. libro* 3, *verſ.* 22.

(1) Marius rentra dans Rome avec une troupe de Satellites, choiſis parmi les eſclaves qui étoient

appliqua furent plus cruels encore que le mal n'étoit dangereux. Après avoir marché dans le ſang depuis la citadelle de Préneſte juſqu'à la porte Colline, il donna dans la ville le ſpectacle d'autres combats, d'autres meurtres; il réunit dans la même enceinte, & fit égorger à la fois deux légions: après la victoire, quelle cruauté! malgré ſa parole, quelle perfidie! Il inventa les proſcriptions. Grands Dieux! tuer un Citoyen Romain valut l'impunité, des richeſſes, & preſqu'une couronne civique.

Pompée fut ingrat. Pour trois conſulats, trois triomphes, tant de dignités qu'il avoit preſque toutes envahies avant l'âge, la reconnoiſſance qu'il témoigne à la République, c'eſt d'en partager la poſſeſſion avec d'autres ambitieux: pour

---

venus ſe rendre à lui; il les appelloit *Bardiéens* Ces Satellites étoient les Miniſtres de ſes fureurs, & ils lui obéiſſent aveuglément. Un Sénateur s'étant approché de lui pour le ſaluer; comme Marius ne daigna ni lui parler, ni faire ſemblant de le voir, ils le tuerent à ſes pieds. Depuis ce meurtre, ils maſſacrerent de même tous ceux qui, en abordant Marius, n'en recevoient ni une parole, ni un ſalut; & c'étoit là le ſignal, quand il marchoit dans les rues. *Voyez* PLUTARQUE, *Vie de Marius*, tom. 1, pag. 431, A, *edit. Pariſ.* 1624.

rendre ſon pouvoir moins odieux, il conféra à pluſieurs un droit qui n'appartenoit à perſonne. A force d'ambitionner des titres extraordinaires, de rendre les gouvernements électifs afin de choiſir à ſon gré, de diviſer la république entre les Triumvirs, en ſe réſervant toujours deux parts, il réduiſit le peuple Romain à ne pouvoir plus ſe conſerver qu'à l'aide de la ſervitude.

L'ennemi, le vainqueur de Pompée fut ingrat lui-même. Il tranſporta, de la Gaule & de la Germanie juſqu'à Rome, les horreurs de la guerre : ce flatteur de la multitude, cet homme populaire, campa dans le cirque (1) de Flaminius, plus près de la ville qu'autrefois Porſenna. Sans doute il n'abuſa pas des droits de la victoire ; il en modéra la cruauté : il ſe vantoit avec vérité de n'avoir fait périr perſonne que les armes à la main. Mais quoi ! ſi les autres ont fait des guerres plus ſanglantes, raſſaſiés pourtant à la fin, ils ont mis bas les armes pour toujours. Céſar renferma le glaive, mais ne le quitta jamais.

Antoine fut ingrat envers ſon Dicta-

(1) *Voyez*, ſur ce paſſage, la note de Juſte-Lipſe.

teur, dont il approuva (1) le meurtre, dont il récompensa les assassins par des gouvernements & des distinctions. La patrie déchirée par tant de proscriptions, d'incursions, de guerres cruelles, pour comble de malheurs, ne reçut pas même de lui des (2) despotes Romains: après avoir rétabli les Achéens, les Rhodiens, la plupart des villes de la Grece dans leur ancienne liberté, dans l'exemption totale d'impôts, elle paya elle-même tribut à des Eunuques.

---

(1) Sur le reproche que Séneque fait ici à Antoine, consultez la note de Juste-Lipse.

(2) Horace servira ici d'interprete à Séneque. « Un Romain, s'écrie-t-il avec indignation, » un Romain, le croirez-vous, races futures, » porte les armes sous les ordres d'une femme » qui le maîtrise: il est assez lâche pour obéir » à des Eunuques usés & flétris de débauche; » & le soleil a vu les aigles de l'Empire voltiger » autour de l'infâme pavillon d'une Egyptienne. »

Romanus (eheu! posteri, negabitis)
Emancipatus feminæ
Fert vallum & arma miles, & spadonibus
Servire rugosis potest!
Interque signa (turpe!) militaria
Sol aspicit Conopeum.

Epod. lib. epod. 9, vers. 11 & seq.

CHAPITRE XVII.

LE jour entier ne suffiroit pas pour faire l'énumération des ingrats qui ont immolé leur patrie. Il seroit aussi long de parcourir tous les traits d'ingratitude de la République envers les hommes les plus vertueux & les plus attachés à ses intérêts, d'exposer tous ses torts envers ses citoyens, aussi graves que ceux des citoyens envers elle. Elle a banni Camille, elle a relégué (1) Scipion. Après la mort de Catilina, Cicéron fut exilé, sa maison fut détruite, ses biens furent mis au pillage: qu'eût fait de plus Catilina vainqueur? Rutilius (2) reçut, dans un coin de l'Asie, le prix de son désintéressement. Le peuple Romain refusa la préture à Caton, & ne lui accorda jamais le consulat.

L'ingratitude est le crime des sociétés comme des individus. Que chacun rentre en soi-même: personne qui n'ait à

(1) *Voyez* la Lettre 86, tom. 2, pag. 140; & ce que j'ai dit dans la note sur ce passage.

(1) *Voyez* la Lettre 24, note premiere, t. 1, pag. 110.

ſe plaindre d'un ingrat. Si tout le monde ſe plaint, on eſt en droit de ſe plaindre de tout le monde. Ainſi, tous les hommes ſont ingrats. Mais ne ſont-ils qu'ingrats ? Ils ſont tous avides, envieux, lâches, & ſur-tout ceux qui paroiſſent les plus hardis. Ajoutez qu'ils ſont tous ambitieux, tous impies. Cependant ne les haïſſez pas pour cela : pardonnez-leur ; ils ſont tous inſenſés. Je ne vous rappellerai point à des accuſations équivoques ; je ne vous dirai pas : Voyez combien la jeuneſſe eſt ingrate. Où eſt le fils aſſez vertueux pour ne pas ſouhaiter la mort de ſon pere ; aſſez modéré pour l'attendre, aſſez attaché pour ne pas s'en occuper ? Où eſt le mari qui craigne la mort d'une épouſe vertueuſe, & pour qui elle ne ſoit pas une affaire de calcul ? Où eſt le plaideur aſſez reconnoiſſant, pour conſerver le ſouvenir de ſon défenſeur juſqu'à la rentrée ſuivante ? Voici une ingratitude avouée de tout le monde. Où eſt l'homme qui meurt ſans ſe plaindre, qui oſe dire à ſon dernier jour : J'ai vécu, j'ai fourni la carriere que le deſtin m'avoit tracée (1).

(1) Vixi, & quem dederat curſum fortuna, peregi. VIRG. *Æneid. lib. 4, verſ. 653.*

Qui de nous ſort de la vie ſans murmurer, ſans gémir? Or, il y a de l'ingratitude à n'être pas content du paſſé. En comptant les jours de votre vie, vous en trouverez toujours trop peu. Songez que le bien ſuprême ne conſiſte pas dans le temps: tel qu'il eſt, il faut en profiter. Que vous importe que le jour de votre mort ſoit reculé. Ce délai rendra votre vie plus longue, ſans la rendre plus fortunée. Ne vaut-il pas mieux, ſenſible aux plaiſirs dont on a joui, au lieu de ſupputer les années des autres, recevoir avec reconnoiſſance, & mettre à profit les ſiennes? Dieu m'a jugé digne de parvenir à tel âge: il me ſuffit. Il pouvoit m'en accorder plus; ce n'en eſt pas moins un bienfait. Soyons reconnoiſſants envers les Dieux, reconnoiſſants envers les hommes, reconnoiſſants envers ceux qui nous ont obligés, reconnoiſſants même envers ceux qui ont obligé les nôtres.

CHAPITRE XVIII.

MAIS c'eſt multiplier les obligations à l'infini, que d'étendre la reconnoiſſance juſqu'aux ſervices rendus à nos proches. Mettez-y des bornes. Celui, dites-vous, qui rend ſervice au fils, le rend auſſi au pere. Je vous demande d'abord d'où vient ce ſervice, & de quelle nature? Je vous demande enſuite ſi le même ſervice qui retombe ſur le pere, retombe auſſi ſur le frere, ſur l'oncle, ſur l'aïeul, ſur la femme, ſur le beau-pere? Dites-moi où je dois m'arrêter, juſqu'à quel point il faut ſuivre la ligne? Quoi! ſi je cultivois votre champ, ce ſeroit un bienfait; ſi j'éteignois les flammes qui conſument votre maiſon, ou ſi je l'étayois pour l'empêcher de tomber, vous m'en auriez obligation; ſi je ſauvois votre eſclave, vous vous croiriez redevable; & ſi je ſauve votre fils, vous n'auriez reçu de moi aucun bienfait?

CHAPITRE XIX.

CES comparaiſons ne ſont pas juſtes, dites-vous. Celui qui cultive mon champ ne rend pas ſervice à mon champ, mais à ma perſonue: celui qui étaie ma maiſon pour en prévenir la chûte, m'oblige, puiſque ma maiſon n'a point de ſentiment. Il faut donc dans ces deux cas que je ſois débiteur, puiſque ce n'eſt que moi que l'on ſert. D'ailleurs, celui qui cultive mon champ, n'a pas envie de faire plaiſir à mon champ, mais à moi. J'en dis autant de mon eſclave; il m'appartient; c'eſt pour moi qu'on le ſauve; c'eſt donc moi qui ſuis redevable pour lui. Mais mon fils eſt ſuſceptible d'être obligé; c'eſt donc lui qui reçoit le bienfait. J'en ſuis réjoui, j'en ſuis touché, mais je ne ſuis pas obligé. Répondez-moi, je vous prie, vous qui ne vous croyez pas redevable: la ſanté du fils, ſon bonheur, ſon patrimoine, intéreſſent-ils ſon pere? Sera-t-il plus heureux, s'il conſerve ſon fils; plus malheureux, s'il le perd? Eh bien! un homme que je rends plus fortuné, à qui j'épargne le plus grand des malheurs,

ne reçoit-il pas un bienfait de moi ? Non, dites-vous, parce que les avantages procurés à d'autres ; bien qu'ils s'étendent jusqu'à nous, ne doivent être mis que sur le compte des personnes auxquelles ils ont été directement procurés. Ainsi l'argent prêté n'est redemandé qu'à l'emprunteur, de quelque maniere qu'il me soit parvenu. Il n'y a pas de bienfait dont le fruit ne s'étende de proche en proche, quelquefois même très-loin. Il ne s'agit pas des différentes mains par lesquelles passe le bienfait, mais du premier placement. Vous ne pouvez former de demande que contre celui que vous avez directement obligé. Mais ne dites-vous pas : Vous m'avez rendu mon fils ; s'il fût mort, je ne lui aurois pas survécu ? Et vous ne serez pas redevable d'une vie que vous préférez même à la vôtre. Cependant, lorsque j'ai sauvé votre fils, vous vous êtes mis à genoux, vous avez offert aux Dieux des sacrifices, comme pour votre propre conservation ; vous disiez : nulle différence entre me sauver ou sauver les miens ; vous avez sauvé deux personnes, & moi plus que mon fils. Pourquoi ce langage, si vous ne receviez pas un bienfait ? C'est que si mon fils emprunte de l'argent, je paierai

ſon créancier, quoique je ne ſois pas moi même débiteur. C'eſt que ſi mon fils eſt ſurpris en adultere, j'en rougirai, ſans être moi-même adultere. Je me dis obligé pour mon fils, non que je le ſois effectivement, mais parce que je veux m'offrir à vous comme débiteur volontaire. Sa conſervation me cauſe beaucoup de plaiſir & d'utilité; elle m'épargne l'horrible douleur de ſa perte. Nous n'examinons pas ſi vous avez été utile, mais ſi vous êtes mon bienfaiteur. En effet, on tire de l'utilité des animaux, des pierres & des plantes, mais on n'en reçoit pas de bienfaits, qui n'eſt jamais déterminé que par la volonté. Or, ce n'eſt pas au pere, mais au fils que vous voulez donner. Quelquefois même vous ne connoiſſez pas le pere. Ainſi, à cette interrogation : Quoi! je n'ai pas rendu ſervice au pere en ſauvant ſon fils ? oppoſez cette autre : Quoi! j'ai rendu ſervice au pere que je ne connoiſſois pas, à qui je ne penſois pas ? Ajoutez que ſouvent on ſauve le fils en haïſſant le pere. Et vous ſeriez le bienfaiteur d'un homme dont vous étiez le plus mortel ennemi, même en l'obligeant ?

Mais quittons le dialogue pour décider en Juriſconſulte ; c'eſt l'intention

du bienfaiteur qu'il faut considérer. Il a obligé celui qu'il a voulu servir. De même donc que les services rendus au fils obligent le pere, quand c'est lui que le bienfaiteur a eu en vue: de même, ceux dont le fils est l'unique objet, ne lient pas le pere, quoiqu'il en profite. Néanmoins, s'il en trouve l'occasion, il se montrera de son côté reconnoissant, non comme étant dans la nécessité de s'acquitter, mais comme ayant un motif pour sentir le bienfait. On ne peut exiger du pere aucune reconnoissance: & s'il rend quelque service en considération de celui-là, c'est justice de sa part & non pas gratitude. Sans cela il n'y auroit plus de terme. Si j'oblige le pere, j'oblige aussi la mere, l'aïeul, l'oncle, les enfants, les alliés, les amis, les esclaves, la patrie sur ce pied. Où le bienfait pourroit-il s'arrêter? On tomberoit dans le cas de cet argument insoluble nommé *sorite* (1), auquel on ne peut fixer de terme, parce que, marchant pas à pas, il ne cesse de gagner du terrein.

Passons à une autre question. Deux freres sont en discorde; si je sauve l'un,

(1) *Voyez*, sur ce sophisme, la Lettre 85, note 1, pag. 122, tom. 2.

ſerai-je le bienfaiteur de l'autre, qui ſera fâché qu'on n'ait pas laiſſé périr un frere qui lui étoit odieux ? On ne peut douter que ce ne ſoit un bienfait de ſervir un homme malgré lui ; de même que ce n'en eſt point un de l'obliger malgré ſoi.

CHAPITRE XX.

QUOI ! dira-t-on, vous appellez bienfait, une action qui offenſe, qui tourmente celui que l'on veut obliger ? Mais il eſt des bienfaits dont les apparences ſont dures ; tel eſt celui d'amputer, de brûler & de ſcier pour guérir. Il ne faut pas conſidérer ſi le bienfait eſt douteux, mais s'il doit faire plaiſir dans la ſuite. Une piece de monnoie n'en eſt pas plus mauvaiſe, pour être rejetée par un ſauvage qui ne connoît pas la marque publique. Un bienfait, quoique déſagréable, eſt cenſé reçu, pourvu qu'il ſoit utile, pourvu qu'il ait été donné dans l'intention d'être utile. Quand l'action eſt honnête, peu importe la façon dont elle eſt reçue.

Prenez maintenant l'inverſe de cette propoſition. Un homme hait ſon frere,

quoiqu'il lui ſoit avantageux d'en avoir un. Je tue ce frere : ce n'eſt pas un bienfait, quoiqu'il le regarde comme tel, & qu'il s'en réjouiſſe. La maniere la plus adroite de nuire, eſt de ſe faire remercier, même du mal qu'on a fait.

J'entends : il y a bienfait, quand l'action eſt utile. Il n'y en a point quand l'action eſt nuiſible. Mais voici une action qui n'eſt ni utile ni nuiſible, & qui pourtant eſt un bienfait. J'ai trouvé dans un déſert le cadavre de votre pere, & je l'ai enſéveli. Je ne lui ai point été utile (peu lui importoit la maniere dont il devoit pourrir ;) ni à vous, puiſqu'il n'en eſt réſulté aucun avantage pour lui. Voulez-vous ſavoir ce que j'y ai gagné ? Je me ſuis acquitté par votre moyen d'un devoir ſolemnel & néceſſaire. Vous avez fait pour mon pere, ce que j'aurois voulu, ce que j'aurois même dû faire pour lui. Cependant, pour que vous ſoyez mon bienfaiteur, il ne faut pas que ce ſoit la compaſſion & l'humanité, qui vous aient déterminé à enterrer un cadavre quelconque : il faut que vous ayez reconnu le corps, que vous ayez eu l'intention d'obliger le fils. Si vous n'avez fait que jeter (1)

(1) Les paſſants ou les voyageurs étoient obli-

de

de la terre sur un mort inconnu, vous ne devez point prétendre à la reconnoissance : vous n'avez obligé que le genre humain en général.

Mais pourquoi, dira-t-on, tant de questions sur la personne de l'obligé, comme si l'on devoit un jour redemander le service qu'on a rendu ? Il y a des moralistes qui ne veulent pas que jamais on exige la restitution d'un bienfait. Voici leurs raisons : l'ingrat ne vous paiera

---

gés, quelque pressés qu'ils fussent, de jeter trois fois de la terre sur les corps morts qu'ils trouvoient sans sépulture : c'étoit un acte de Religion établi long-temps auparavant chez les Grecs ; & les Athéniens en avoient même fait une Loi, comme on le voit par ce passage d'Elien : *Lex etiam apud Atticos fuit, quicumque in insepultum cadaver hominis incidat, saltem ei terram injiciat* : Var. Hist. *lib.* 5, *cap.* 14. On étoit obligé de jeter de la terre sur ce cadavre jusqu'à ce que le corps en fût couvert. Les Romains prirent cette coutume superstitieuse des Grecs. « Nous amassons de la terre sur les cadavres qui nous sont les plus inconnus, *dit* » *Quintilien*, & nous ne sommes jamais si pressés, que nous n'ayons bien le temps d'en jeter quelques poignées sur quelque corps que » ce soit qui ait besoin de sépulture ». *Ignotis cadaveribus humum congerimus, & insepultum quodlibet corpus nulla festinatio tam rapida transcurrit, ut non quantulocumque veneretur aggestu* : Declamat 5, *p.* 61, 62, *tom.* 2, *Fd.* Var. C'est

pas de retour, quand même vous l'exigeriez ; au lieu que l'homme reconnoissant vous rendra de lui-même la pareille. D'ailleurs, si vous avez obligé un homme de bien, attendez ; ne lui faites pas l'injure d'exiger, comme s'il n'étoit pas disposé à s'acquitter de lui-même : mais si vous avez obligé un méchant, il faut en subir le châtiment. Ne gâtez donc pas votre bienfait, ne l'aviliſſez pas, n'en faites pas une dette. Quand la loi n'ordonne pas de redemander, elle le défend. Oui, tant que je n'y serai pas forcé, tant que la fortune me le per-

---

dans les mêmes principes, qu'Horace fait parler Archytas, dans cette belle Ode où il introduit ce Philoſophe s'entretenant avec un Matelot ; & le priant de jeter ſur ſes os & ſur ſa tête qui n'eſt point inhumée, une petite poignée de ſable. « Quelque preſſé que vous ſoyez de » partir, ajoute-t-il, cela ne vous retardera pas » long-temps ; après que vous aurez jeté trois » fois un peu de terre ſur mon corps, rien ne » vous empêchera de mettre à la voile » :

At tu, Nauta, vagæ ne parce, malignus, arenæ
Oſſibus & capiti inhumato
Particulam dare : . . . . . .
. . . . . .
Quamquam feſtinas, non eſt mora longa : licebit
Injecto ter pulvere curras.

HORAT. *Od. 28, lib. 1, verſ. 23, 24, & 35, 36.*

mettra, j'aurai plutôt le courage de demander un bienfait, que d'exiger du retour pour le mien. Mais s'il s'agit du ſalut de mes enfants, ſi ma femme eſt expoſée à quelque danger, ſi la conſervation & la liberté de ma patrie me forcent d'aller où je ne voudrois pas, je vaincrai ma répugnance, & je prouverai que j'ai tout fait, pour me paſſer des ſecours d'un ingrat. Enfin, la néceſſité de recouvrer mon bienfait, ſurmontera la honte de l'exiger. En un mot, quand je fais du bien à un homme vertueux, je le fais à condition de ne jamais en exiger le retour, à moins que je n'y ſois forcé.

CHAPITRE XXI.

MAIS la loi, direz-vous, ne permettant pas d'exiger la reſtitution des bienfaits, la défend réellement. Je réponds qu'il eſt mille choſes qui, ſans être preſcrites par la loi, ni autoriſées par aucune action, ſont pourtant exigibles par l'uſage plus puiſſant que toutes les loix. Il n'y a pas de loi qui défende de révéler les ſecrets de ſes amis, qui preſcrive la bonne foi même envers ſes ennemis, qui nous oblige à tenir ce que nous avons promis; cependant je ſerai en droit de me plaindre d'un homme qui n'aura pas reſpecté mon ſecret, ou qui ne m'aura pas tenu ſa parole. Mais, dira-t-on, c'eſt faire une dette d'un bienfait. Nullement, je ne l'exige pas, je le redemande; & même je ne le redemande pas, je ne fais qu'avertir. La néceſſité même la plus preſſante ne me forcera pas de m'adreſſer à celui avec lequel j'aurois long-temps à lutter. S'il eſt aſſez ingrat pour qu'un avis ne lui ſuffiſe pas, je paſſerai outre, il ne mérite pas que je le force à être reconnoiſſant.

De même qu'un créancier n'assigne pas ceux de ses débiteurs qu'il sait avoir fait banqueroute, & qui à leur honte n'ont plus rien à perdre : de même, je laisserai là les ingrats déclarés & désespérés ; je ne redemanderai l'acquit de mes bienfaits, qu'à celui qui voudra le donner, & non à l'homme de qui il faudra l'arracher.

CHAPITRE XXII.

IL y a des hommes qui ne savent ni refuser de s'acquitter, ni s'aquitter d'eux-mêmes : ils n'ont ni assez de vertu pour être reconnoissants, ni assez de méchanceté pour être ingrats ; ce sont des hommes mous & engourdis, qu'on accuseroit plutôt d'inertie que de perversité. Je ne sommerai pas des gens de cette espece, je ne ferai que les avertir, les rappeller à leur devoir qu'ils ont oublié. Ils me répondront aussi-tôt ; « Pardonnez, je ne savois pas que vous » fussiez dans le besoin, je vous aurois » prévenu : ne m'accusez pas d'ingrati- » tude ; je me souviens de vos services. » Pourrai-je donc balancer à rendre de

pareils hommes meilleurs & pour eux & pour les autres ? J'empêcherai qui je pourrai de commettre des fautes, & surtout un ami ; je préviendrai tous ses torts, & sur tout contre moi. C'est un second bienfait de ma part de lui sauver l'ingratitude. Je ne lui reprocherai pas durement les services que je lui aurai rendus ; mais je lui en renouvellerai le souvenir avec toute la douceur possible, afin de lui inspirer le desir d'être reconnoissant. Alors je le prierai de m'obliger ; il sentira bien que c'est une restitution que je lui demande. Quelquefois même j'userai d'expression plus forte, si je le crois susceptible de se corriger ; mais s'il est désespéré, je ne le persécuterai pas : car alors il joindroit l'inimitié à l'ingratitude. En épargnant aux ingrats l'aiguillon des avis, on rallentit en eux le desir de s'acquitter. Mais il est des malades qu'on peut guérir & ramener à la vertu, en les piquant. Les laisserons-nous périr, faute de les avertir ? tandis que souvent les avis d'un pere corrigent un fils ; ceux d'une femme ramenent un mari égaré, ceux d'un ami raniment l'affection languissante de son ami.

*

CHAPITRE XXIII.

QUELQUES gens pour être réveillés, n'ont pas besoin d'un coup ; mais d'une simple commotion ; de même la reconoissance, dans quelques ames, n'est pas anéantie, mais assoupie ; réveillons la. Ne convertissez pas votre bienfait en injure ; c'est ce que vous feriez, en évitant de le redemander, à dessein de rendre un homme ingrat. « Ne puis-je, dira-t-il, » ignorer vos desirs, être surchargé d'affaires, détourné par d'autres objets, » qui m'empêchent de saisir le moment » de la reconnoissance ? Montrez-moi » ce que je puis & ce que vous voulez. » Pourquoi désespérer, avant d'avoir » essayé ? Pourquoi se hâter de perdre & » un bienfait & un ami ? Savez-vous si » c'est refus ou ignorance de ma part, » mauvaise volonté ou impuissance ? » Mettez-moi à l'épreuve ? » Je l'avertirai donc, mais sans aigreur, sans le choquer, en secret : je ferai en sorte qu'il croie se rappeller le bienfait, & non qu'on le lui rappelle.

CHAPITRE XXIV.

UN vétéran accusé d'avoir exercé des violences à l'égard de ses voisins, plaidoit sa cause devant Jules César, & le procès s'instruisoit avec chaleur. Vous souvenez vous, mon général, dit-il, d'une entorse que vous vous donnâtes au talon, en Espagne, près de Sucron? César dit qu'il s'en souvenoit. Vous rappellez-vous encore, ajouta-t-il, que voulant vous reposer, par un soleil très-ardent, à l'ombre d'un arbre peu touffu, le seul qui eût pu croître parmi les rochers pointus dont le sol étoit hérissé, un de vos soldats étendit sous vous son manteau? Si, je me le rappelle? répondit César: j'étois même dévoré de soif; & comme la douleur de mon pied ne me permettoit pas de gagner la fontaine voisine, je voulois m'y traîner, si un de mes soldats, un brave homme, ne m'eût apporté de l'eau dans son casque. Pourriez-vous donc, mon général, reconnoître l'homme & le casque? César dit que pour le casque, la chose étoit impossible, mais qu'il reconnoîtroit bien

l'homme : piqué, ſans doute, d'être ainſi troublé au fort de l'information par une vieille hiſtoire, il ajouta : mais, à coup ſûr, tu n'eſt pas cet homme-là ? Vous ne devez pas en effet, Céſar, me reconnoître, dit le ſoldat : car alors j'étois ſain & j'avois tous mes membres ; mais depuis j'ai perdu un œil à la bataille de Munda, & l'on m'a trépané. Vous ne reconnoîtriez pas non plus le caſque, un Eſpagnol l'a tranché d'un coup d'épée. Céſar défendit qu'on l'inquiétât déſormais, & lui adjugea les terres qui faiſoient la matiere du procès.

CHAPITRE XXV.

CE Soldat n'avoit-il pas raiſon de rappeller ſes ſervices à un Général dont la mémoire étoit ſurchargée d'une foule d'autres objets ; que la grandeur de la fortune, & le nombre des armées qu'il avoit à conduire, empêchoient de faire du bien à chacun de ſes ſoldats ? Ce n'eſt pas là redemander ſes bienfaits ; c'eſt reprendre un ſervice placé en lieu ſûr, & prêt à rentrer au beſoin. Mais encore faut-il au moins allonger le bras pour le recevoir : je redemanderai donc un bienfait, ſoit par néceſſité ſoit pour l'intérêt de celui même à qui je le redemanderai.

Au commencement du regne de Tibere, quelqu'un lui diſoit ; *Vous ſouvenez-vous, Céſar ?*..... il alloit lui raconter quelques anecdotes de leur ancienne liaiſon ; Tibere l'interrompit, en diſant : *Je ne me ſouviens plus de ce que j'ai été.* A quoi bon rappeller ſes ſervices à un monſtre pareil ? Il étoit plutôt à ſouhaiter qu'il les eût oubliés. Il écartoit le ſouvenir de tous ſes anciens

amis, de tous les gens de ſon âge : il vouloit que tous les yeux, toutes les penſées, tous les diſcours, ne ſe rapportaſſent qu'à ſa fortune préſente. Un ancien ami n'étoit pour lui qu'un témoin incommode.

Il faut encore plus conſulter le moment pour redemander un bienfait, que pour le demander : les mots doivent être ſi meſurés, qu'il ne laiſſent pas de ſubterfuge à l'ingrat même. Si nous vivions au millieu des ſages, il faudroit attendre & ſe taire : & même vis-à-vis des ſages, ferions-nous mieux d'expoſer l'état de nos affaires. Ne prions-nous pas les Dieux, à la ſcience deſquels rien ne peut échapper ? Nos vœux les fléchiſſent moins qu'ils ne les avertiſſent. Le Prêtre d'Homere, pour ſe rendre ſon Dieu favorable, lui expoſe ſes fonctions, le ſoin qu'il a de ſes autels ; & il obtient ſa demande

Aimer les avis & en profiter, eſt une vertu du ſecond ordre ; il ne lui faut qu'un léger mouvement des rênes pour la remettre dans le bon chemin. Sans doute une ame qui sût ſe gouverner elle-même, ſeroit plus à déſirer, mais auſſi elle eſt bien plus rare. Ceux qui rentrent dans la voie, quand on la leur

montre, font une seconde classe : il ne faut pas les priver de guide. Lors même que les yeux sont fermés, le sens de la vue subsiste, mais il ne s'exerce pas. C'est la lumiere envoyée du ciel qui rappelle l'organe à ses fonctions. Les outils sont inutiles, si l'artisan ne les met point en action. De même l'ame a quelquefois les intentions les plus droites, mais elle reste engourdie, soit dans la molleſſe & l'oiſiveté, soit dans l'ignorance de ses devoirs. Nous devons donc en tirer parti, & au lieu de l'abandonner par humeur à ses vices, imiter les maîtres éclairés, qui pardonnent le défaut de mémoire de leurs éleves. Si un mot ou deux suffisent pour rappeller à la mémoire quelquefois tout un discours ; il ne faut souvent qu'un simple avertiſſement pour réveiller dans une ame toutes les idées de la reconnoiſſance.

LIVRE VI.

CHAPITRE PREMIER.

IL y a des queſtions, mon cher Libéralis, uniquement propres a exercer l'eſprit, & totalement indifférentes pour la conduite de la vie : il y en a d'autres dont l'examen eſt agréable, & dont ſa ſolution eſt utile. Je vous en offrirai de toutes les eſpeces : c'eſt à vous à régler ſi je dois les traiter à fond, ou ne faire que les paſſer en revue. Celles même que vous rejetterez, ne ſeront pas ſans utilité : combien de choſes inutiles à apprendre & pourtant bonnes à connoître ! Je vais donc obſerver votre viſage, & prendre conſeil de vos yeux, pour m'étendre ſur quelques objets, pour écarter les autres & en négliger l'examen (1).

(1) Au texte : *& capite agam.* Cette leçon dont Muret avoit déjà ſenti la fauſſeté, & qu'il rejette avec raiſon, a été conſervée par Juſte-Lipſe qui la trouve même excellente (*perplacet*), & qui blâme Muret de ne l'avoir pas ſuivie. Mais ſa note ſur ce paſſage ne rend pas ſa conjecture plus vraiſemblable ; & je ſuis ſurpris que ce grand Critique, qui en général entend bien Séneque,

CHAPITRE II.

ON demande si l'on peut reprendre un bienfait accordé. Quelques Philosophes le nient, parce que le bienfait n'est pas une chose, mais une action. Il y a de la différence entre le don & la donation, entre le navigateur & la navigation : & quoique le malade ne soit jamais sans maladie, on ne confond pourtant pas la maladie avec le malade : de même le bienfait differe de la chose même qui nous est parvenue en vertu du bienfait. Le premier est incorporel & indestructible : mais la matiere même du bienfait peut changer de lieu & passer de main en main : il n'y a donc qu'elle qui soit susceptible d'être reprise La nature elle-même ne peut révoquer ses bienfaits : elle les interrompt, mais ne les anéantit point. On meurt, mais on a

ait pu lui prêter ici une pensée aussi froide, aussi peu naturelle, &, si je l'ose dire, d'aussi mauvais goût.

Je lis conformément à l'editio. Princeps, *Et ea perire agam*, ce qui fait un fort bon sens, & s'accorde d'ailleurs très bien avec ce qui précéde.

vécu. On perd les yeux, mais on a vu clair. Les avantages dont l'homme a joui, on peut empêcher qu'ils n'existent, mais l'on ne peut empêcher qu'ils n'aient existé. Or, le passé est une portion essentielle du bienfait, c'est même la plus sûre. Quelquefois on nous prive d'une plus longue jouissance du bienfait, mais on n'efface jamais le bienfait même. Quelqu'effort que fasse la nature, elle ne sauroit revenir sur ses pas. On peut m'enlever la maison, l'argent, l'esclave, tous les objets qui donnoient au bienfait sa dénomination; mais il demeure stable & immobile. Nulle puissance ne peut faire que l'un n'ait pas donné & que l'autre n'ait pas reçu.

CHAPITRE III.

LE Poëte Rabirius fait dire un mot sublime à Antoine. Il voyoit sa fortune passée en d'autres mains, il ne lui restoit plus de pouvoir que celui de mourir; encore falloit-il qu'il se hatât d'en user. *Je n'ai donc*, s'écria-t-il, *que ce que j'ai donné!* Qu'il pouvoit être riche, s'il eût voulu! Voilà des trésors vraiment

ſûrs ; des tréſors que toute l'inconſtance de la fortune ne peut déplacer ; des tréſors qui expoſent d'autant moins à l'envie, qu'ils ſont plus accumulés. Pourquoi les ménager, comme s'ils vous appartenoient ? Vous n'en êtes que l'adminiſtrateur. Tous ces biens qui vous rendent ſi fier, qui vous font méconnoître la condition humaine, & perdre de vue votre propre foibleſſe : ces biens que les armes à la main vous gardez ſous des portes de fer : ces biens acquis par le ſang d'autrui & défendus par le vôtre : ces biens, pour leſquels vous équippez des flottes qui vont enſanglanter les mers ; pour leſquels vous ébranlez les villes, ſans ſonger aux traits que la fortune dirige contre les aſſiégeants même; pour leſquels, au mépris des liens de l'affinité, de l'amitié, de la confraternité, deux rivaux en ſe heurtant ont écraſé le monde ; tous ces biens, je le répete, ne ſont pas à vous : ce ſont des dépôts qui vont paſſer en d'autres mains, dont va s'emparer l'ennemi, ou un héritier qui a les ſentiments d'un ennemi. Voulez-vous en être le propriétaire ? donnez-les ; c'eſt l'emploi le plus avantageux, la poſſeſſion la plus ſolide, le placement le plus ſûr, en même temps qu'il eſt le

plus honnête. Tous ces objets que vous admirez, dans lesquels vous faites consister la richesse & la puissance, tant que vous les possédez, ils ont des noms abjects ; ce ne sont que des maisons, des esclaves, des écus : quand vous les avez donnés, ce sont des bienfaits.

CHAPITRE IV.

MAIS il y a des cas, dites-vous, où l'on n'est pas redevable du bienfait à celui de qui on l'a reçu : d'où vous concluez qu'il a été repris. Je réponds qu'il est sans doute des cas où la reconnoissance doit s'éteindre, non que le bienfait ait été ravi, mais parce qu'il a été vicié. Un homme m'a défendu en justice, mais il a violé ma femme, il ne m'a pas repris son bienfait ; mais l'outrage balance le service, je suis quitte de ma dette. Et si la lésion est plus forte que le bienfait, non-seulement la reconnoissance est anéantie, mais on est libre de se venger & de se plaindre, toutes les fois que l'injure comparée au service, se trouve prépondérante. Alors le bienfait n'est pas anéanti, mais surpassé par l'injure. Eh quoi ! direz-vous : n'y a-

t-il pas des peres ſi cruels, ſi dénaturés, que leurs fils ſoient en droit de les haïr & de les renier ? Oui, ſans doute : mais enlevent-ils pour cela les bienfaits qu'ils ont fait éprouver ? nullement : ſeulement le mérite de leurs ſervices paſſés eſt détruit par leur dureté ſubſéquente. Ce n'eſt pas le bienfait qui périt, mais la reconnoiſſance ; je ne ceſſe point d'avoir, mais d'être obligé. Un homme m'a prêté de l'argent, mais il a mis le feu à ma maiſon ; ma dette eſt compenſée par le dommage ; & quoique je ne lui aie pas rendu ſon argent, je ne ſuis plus débiteur. Il en eſt de même dans la queſtion préſente. Un homme m'a traité avec bienveillance & généroſité ; enſuite avec orgueil, d'une maniere outrageante, avec cruauté : par là il me dégage, il me rend libre, il anéantit lui-même ſon propre bienfait. On n'a pas d'action contre ſon fermier, malgré le bail fait avec lui, quand on a foulé aux pieds les moiſſons, quand on a coupé ſes arbres ; non qu'on ait reçu le prix du bail, mais parce qu'on l'a mis hors d'état de payer. Ainſi, le créancier eſt ſouvent déclaré redevable envers ſon débiteur, quand il lui a pris, ſous un autre titre, plus qu'il ne peut redemander en vertu du prêt.

Ce n'eſt pas ſeulement entre le créancier & le débiteur qu'il y a un juge établi pour dire : vous avez prêté de l'argent à cet homme ; mais vous lui avez enlevé ſes troupeaux, vous avez tué ſon eſclave, vous poſſédez ſon champ ſans l'avoir acheté : l'appréciation faite, vous vous en retournerez comme débiteur, après être venu comme créancier. La même compenſation a lieu entre les bienfaits & les injures. Souvent le bienfait ſubſiſte, ſans qu'il oblige ; c'eſt quand il a été ſuivi du repentir, quand le bienfaiteur s'eſt trouvé malheureux d'avoir donné ; lorſqu'en donnant il a ſoupiré, froncé le ſourcil, cru faire une perte, & non pas un préſent ; lorſqu'il n'a ceſſé de nous inſulter, de ſe glorifier, de ſe vanter par-tout, de rendre ſon bienfait amer. Le bienfait ſubſiſte donc, quoiqu'il ne ſoit pas dû ; de même que l'argent prêté dont nous parlions tout à l'heure, eſt dû, ſans pouvoir être exigé.

CHAPITRE V.

VOUS m'avez rendu un ſervice ; enſuite vous m'avez fait une injure : je vous dois de la reconnoiſſance pour le bienfait, & du reſſentiment pour l'injure. Point du tout : je ne dois ni reconnoître l'un, ni me venger de l'autre ; le bienfait & l'injure ſe détruiſent. Quand nous diſons : J'ai acquitté un bienfait, ce n'eſt pas dire que nous ayons rendu préciſément la même choſe que nous avons reçue, mais un équivalent. Car rendre, c'eſt donner une choſe pour une autre. Dans les paiements pécuniaires, on ne rend pas la même ſomme, mais une ſomme pareille ; on ne s'acquitte pas moins avec ſon créancier, quoiqu'on lui donne de l'or au lieu d'argent : on le paie même ſans eſpeces, par délégations ou par billets.

Il me ſemble vous entendre dire : que de peines perdues ! que m'importe de ſavoir ſi ce qui n'eſt pas dû, ſubſiſte ? Ce ſont là des ſubtilités des gens de loi qui ſoutiennent que l'héritage n'eſt pas dans le cas (1)

(1) *Voyez* ſur ce mot, tom. 2 : Lettre 79, note 1, pag. 57.

de l'uſucapion, bien que les choſes héréditaires y ſoient : comme ſi l'héritage n'étoit pas la collection des choſes héréditaires. Eh ! décidez plutôt, ce qui importe plus à la queſtion, ſi lorſqu'un homme m'a rendu un ſervice, & enſuite m'a fait une injure, je dois acquitter le ſervice, & néanmoins me venger de lui : ſi ce ſont, pour ainſi dire, deux aſſignations différentes, auxquelles il faille répondre ſéparément : où ſi je dois compenſer l'un par l'autre, & me tenir tranquille, vu que le bienfait eſt détruit par l'injure, & l'injure par le bienfait. Voici la pratique du barreau : quand à celle de votre ſecte, vous devez la connoître. On ſépare les actions, on les intente, & l'on y répond à part ; jamais les formules ne ſont confondues : & ſi quelqu'un dépoſe chez moi de l'argent, & me fait enſuite un vol ; j'aurai contre lui l'action de vol, il aura l'action de dépôt contre moi.

CHAPITRE VI.

LES exemples que vous propoſez, mon cher Libéralis ; ſont aſſujettis à des loix fixes, qu'il eſt néceſſaire d'obſerver : deux loix ne peuvent ſe confondre : elle ont chacune leur marche particuliere. Le dépôt forme une action qui lui eſt propre : le vol a pareillement la ſienne ; mais le bienfait n'eſt ſoumis à aucune loi. J'en ſuis unique arbitre : je puis comparer l'avantage & le dommage, & prononcer ſi l'on me doit plus ou ſi je dois davantage. Dans les exemples que vous citez ; nous ne ſommes pas les maîtres, nous devons nous laiſſer guider par la loi : en matiere de bienfaiſance, je ſuis abolument indépendant ; auſſi je juge l'enſemble, je ne diviſe point, je ne ſépare point, je traduis au même tribunal l'injure & le bienfait. Autrement c'eſt vouloir que j'aime & que je haïſſe en même temps ! que je faſſe à la fois des plaintes & des remerciements, ce qui répugne à la nature. Il vaut mieux, en comparant l'injure & le bienfait, voir ſi ce n'eſt pas le bien-

faiteur qui reſte redevable. Si quelqu'un ſur des tablettes déjà pleines, mettoit une nouvelle couche & d'autres vers, il n'ôteroit pas les premiers caracteres, il ne feroit que les couvrir. Une injure ſubſéquente fait de même diſparoitre le bienfait qui précede.

CHAPITRE VII.

JE vois que votre viſage, ſur lequel je me regle, annonce de l'ennui; vos ſourcils commencent à ſe froncer, vous vous laſſez d'une diſcuſſion trop longue. Je crois vous entendre dire. Où voulez-vous me mener? (1) Allons au fait.

Peut-on être plus docile? Puiſque vous en avez aſſez de cette queſtion, je paſſe à une autre, & j'examine ſi l'on doit quelque choſe à qui nous a fait du bien contre ſon gré. Je pouvois énoncer plus clairement la queſtion, mais j'ai mieux aimé généraliſer, pour embraſſer les deux autres cas, ſi nous ſommes

(1) Quò tantùm mihi dexter abis! huc dirige greſſum!
Litus ama. . . . . .
VIRG. *Æneid lib. 5, verſ. 16.*

redevables à celui qui nous oblige ſans le vouloir, & à celui qui nous oblige ſans le ſavoir. Quant à celui qui nous fait du bien par contrainte, il eſt trop évident qu'il ne nous oblige pas, pour perdre ſon temps à le prouver. Cette queſtion, ainſi que les autres du même genre, ſont faciles à réſoudre, ſi l'on fait réflexion que tout bienfait ſuppoſe d'abord un deſſein de la part du bienfaiteur, & enſuite le deſſein de nous obliger. L'on ne rend point graces aux fleuves, quoiqu'ils portent de grands navires, quoique leur cours abondant & continuel facilite l'exportation des denrées, quoique leurs eaux agréables & poiſſonneuſes arroſent & fertiliſent les campagnes. On ne ſe croit pas redevable envers le Nil; comme on ne s'aviſe pas de lui en vouloir, quand ſa crue eſt trop conſidérable; & ſa retraite trop tardive. On ne donne le titre de bienfaiteur, ni au vent, quoique doux & favorable, ni aux aliments, quoiqu'utiles & ſalubres. Pour rendre ſervice, il ne faut pas ſeulement être utile, mais il faut vouloir l'être. Ainſi, l'on ne doit pas de reconnoiſſance aux bêtes; néanmoins combien d'hommes ſauvés par la viteſſe de leurs chevaux; ni aux arbres;

cependant

cependant combien de fois l'ombre de leurs rameaux ne nous a-t-elle pas rafraîchis dans les grandes chaleurs ! Or n'est-ce pas la même chose d'être utile sans le savoir, ou sans avoir la faculté de le savoir? N'est-ce pas me prescrire la reconnoissance envers un vaisseau, un char, une lance, que de me la prescrire envers des gens qui ne m'ont servi que par hasard, sans avoir eu plus d'intention que ces objets insensibles ?

CHAPITRE VIII.

ON peut recevoir un bienfait à son insçu : mais on n'en reçoit pas à l'insçu du bienfaiteur. Combien de choses fort utiles, qui guérissent sans être des remedes! On a vu des malades rétablis par le froid qui les avoit saisis en tombant dans un fleuve ; d'autres dont la fievre quarte a été dissipée par la flagellation ; souvent une peur soudaine, en occupant l'ame toute entiere, l'empêche de s'appercevoir des moments les plus dangereux. Cependant rien de tout cela n'est salutaire, quoique la cause de notre salut.

Ainsi, l'on peut nous être utile sans

le vouloir, & même ne voulant pas. Un homme eſt-il mon bienfaiteur, parce que la fortune a tourné à mon avantage ſes deſſeins pernicieux? Me croyez-vous redevable envers celui dont la main, en me viſant, a frappé mon ennemi, & qui m'eût bleſſé, s'il eût été plus adroit. Souvent un faux témoin, en ſe parjurant ouvertement, empêche qu'on n'ajoute foi aux témoins véridiques, & a fait plaindre un coupable comme victime de la calomnie. Souvent on a été ſauvé par la puiſſance même qui opprimoit; les Juges n'ont pas voulu immoler à la faveur celui qu'ils auroient ſacrifié à la juſtice. Traiterez-vous donc de bienfaiteur le faux témoin & l'oppreſſeur, quoiqu'ils aient été très-utiles à l'accuſé? Non, ſans doute, parce que vous ne conſidérez pas la direction du trait, mais l'intention du tireur: & que le bienfait ne differe pas de l'injure par l'événement, mais par la volonté. Ma partie adverſe, en ſe contrediſant, en offenſant les Juges par ſon orgueil, en ſe bornant légérement à un ſeul témoin, rend ma cauſe meilleure. Il avoit envie de me nuire; peut-m'importe qu'il ſe trompe à mon profit.

CHAPITRE IX.

POUR être reconnoiſſant, je dois avoir la même intention, que mon bienfaiteur en m'obligeant. Quoi de plus injuſte, que de haïr un homme qui nous a marché ſur le pied dans la foule, qui nous éclabouſſe dans la rue, qui nous pouſſe hors de notre chemin? cependant, ce ſont des injures réelles : comment prévient-il nos plaintes? en diſant que ce n'étoit pas ſon intention. La même raiſon empêche qu'il n'y ait un bienfait dans le premier cas, & une injure dans le ſecond : c'eſt l'intention qui fait les amis & les ennemis. Combien d'hommes que la maladie dérobe à la milice? quelques-uns ont été retenus aſſez long-temps par l'aſſignation d'un ennemi, pour ne pas ſe trouver à la chûte de leur maiſon; le naufrage en a empêché d'autres de tomber dans les mains des Pirates : cependant nous ne ſommes point redevables dans tous ces cas, parce que le haſard n'a pas la conſcience des ſervices qu'il nous rend, & que l'ennemi, dont le procès nous a ſauvé la vie,

n'avoit d'autre deſſein que de nous tourmenter. Point de bienfait, s'il ne part de la bienveillance, s'il n'eſt avoué par le bienfaiteur. On m'a ſervi, ſans le ſavoir : eh bien ! je ne dois rien. On m'a ſervi, en voulant me nuire : j'en ferai tout autant.

CHAPITRE X.

RÉSUMONS. Dans le premier cas, on m'a obligé ſans rien faire pour moi, & vous exigez que je m'acquitte en faiſant quelque choſe. Dans le ſecond cas, on m'a obligé ſans le vouloir ; & vous exigez que je m'acquitte volontairement. Je ne parle pas du troiſieme, où l'on oblige en voulant nuire. Pour que je ſois redevable, il ne ſuffit pas que vous ayez voulu : pour que je ne le ſois pas, il ſuffit que vous n'ayez pas voulu. La volonté ſeule ne conſtitue pas le bienfait ; il n'y a pas de bienfait, ſi le haſard ne ſeconde l'intention même la plus droite ; il n'y en a pas non plus, ſi l'intention ne précede le haſard. Il ne ſuffit pas de m'être utile pour m'obliger, il faut en avoir eu le deſſein.

CHAPITRE XI.

VOICI un exemple cité par Cléanthes. » J'envoie, dit-il, deux eſclaves pour » chercher Platon à l'Académie & l'amener chez moi. L'un cherche dans tout » le portique, parcourt tous les lieux où » il eſpéroit le trouver, & revient à la » maiſon ſans ſuccès, mais non pas ſans » fatigue. L'autre eſt un libertin, un » vagabond, qui, en s'amuſant chez le » charlatan voiſin, ou en jouant avec les » eſclaves publics, voit paſſer Platon » qu'il ne cherchoit pas. Nous louerons, » ajoute-t-il, l'eſclave qui a fait de ſon » mieux ſa commiſſion; & nous châtierons celui dont la pareſſe lui a ſi » bien réuſſi. »

La volonté eſt la ſeule regle des devoirs : & voyez dans quels cas elle me lie. C'eſt peu de vouloir, ſi l'on ne m'eſt utile; c'eſt peu de m'être utile, ſi l'on ne la voulu. Suppoſez qu'on ait voulu me faire un préſent, & qu'on ne l'ait pas fait. Je jouis de l'intention, je ne jouis pas du bienfait qui, outre l'intention, demande encore l'exécution.

De même que je ne ſuis pas débiteur d'un homme qui a voulu me prêter de l'argent, & ne l'a pas fait : de même je ſerai l'ami, & non pas l'obligé de celui qui m'a voulu faire du bien ſans en avoir eu le pouvoir. Je voudrois le ſervir, parce qu'il a voulu m'être utile : & ſi m'a fortune plus favorable que la ſienne, me permet de l'obliger, ce ſera de ma part un bienfait, & non pas un retour : il ſera vis-à-vis de moi dans le cas de la reconnoiſſance, & je commencerai à dater de ce bienfait.

CHAPITRE XII.

J'ENTENDS déjà la queſtion que vous voulez me faire : vous n'avez pas beſoin de l'énoncer ; votre viſage parle aſſez. Doit-on, dites-vous, de la reconnoiſſance à celui qui nous oblige pour ſon propre intérêt ? Souvent je vous entends vous plaindre de quelques perſonnes qui mettent ſur le compte des autres, le bien qu'elles ſe ſont à elles-mêmes. Je vais vous répondre, mon cher Libéralis : mais auparavant il faut diviſer la queſtion, & ſéparer le juſte de l'injuſte.

Il y a bien de la différence entre nous obliger pour ſon propre intérêt & non pour le nôtre, ou pour le ſien & le nôtre à la fois. L'homme qui ne conſidere que lui-même, qui ne nous fait du bien, que parce qu'il ne peut autrement s'en procurer, ne differe point à mes yeux de celui qui fournit à ſes troupeaux des pâturages pendant l'hiver & l'été; de celui qui nourrit bien des priſonniers de guerre pour les vendre plus cher; de celui qui engraiſſe & ſoigne ſes bœufs; du maître d'eſcrime qui exerce ſa troupe & l'arme de ſon mieux. Il faut, comme dit Cléanthes, bien diſtinguer entre un bienfait & un commerce.

CHAPITRE XIII.

NÉANMOINS je ne suis pas assez injuste, pour ne rien devoir à celui qui, en faisant mon bien, a fait le sien. Je n'exige pas qu'il s'occupe de moi, sans aucun retour sur lui-même. Au contraire, je souhaite que le bienfait qu'il me procure, lui soit encore plus avantageux qu'à moi; pourvu qu'il m'ait eu en vue comme lui-même, qu'il ait partagé entre nous deux. Quand il auroit la plus grosse part, s'il m'associe au bienfait, s'il songe que nous sommes deux; il y auroit de l'injustice, & même de l'ingratitude à n'être pas content de voir que ce qui m'est utile, le lui soit en même temps. C'est le comble de la méchanceté de ne donner le nom de bienfaits, qu'à ceux qui peuvent incommoder le bienfaiteur. Quand à l'homme qui ne rend service que pour son propre intérêt, je lui dirai: Après vous être servi de moi, pour quoi vous vanter de m'avoir été plus utile, que je ne l'ai été pour vous-même?

Je suppose, dites-vous que je ne puisse obtenir une charge, qu'à condi-

tion de racheter dix citoyens ſur un grand nombre de priſonniers : ne me ſerez-vous pas redevable, ſi je vous délivre de l'eſclavage & des chaînes ? cependant, dans cette action j'aurai mon intérêt en vue. Je réponds que vous aurez en vue en partie votre intérêt propre, & en partie le mien. C'eſt pour vous que vous rachetez, & c'eſt pour moi que vous me rachetez. Il vous ſuffiſoit pour votre intérêt de racheter dix citoyens quelconques ; je ne vous ſuis donc pas redevable du rachat, mais du choix ; puiſque vous pouviez parvenir à votre but par le rachat d'un autre, comme par le mien. Vous partagez avec moi l'utilité de votre action, vous m'admettez à un bienfait avantageux pour deux perſonnes ; vous me préférez aux autres : voilà ce que vous faites pour mon intérêt. Mais ſi vous ne pouvez parvenir à la préture, que par le rachat de dix citoyens, & ſi nous ne ſommes que dix priſonniers ; nul d'entre nous ne vous ſeroit redevable, parce qu'il n'y auroit rien de déſintéreſſé dans votre action. Je ne ſuis point excluſif : je ne prétends jouir tout ſeul ; jouiſſez donc avec moi.

CHAPITRE XIV.

MAIS si j'avois tiré les noms au sort, le vôtre étant sorti, ne me seriez-vous pas redevable? Je le serois, mais fort peu. Je m'explique : c'est pour mon intérêt que vous m'associez au sort du rachat; je dois à la fortune, d'être sorti, & à vous d'avoir pu sortir. Vous m'avez mis sur la route de votre bienfait; mais j'en dois la plus grande partie à la fortune, & cette partie je pouvois vous la devoir comme à elle.

Je ne parle pas de ceux dont le bienfait est purement mercénaire; qui ne considerent pas la personne, mais le profit qui leur en doit revenir; & qui dans le bien qu'ils font, n'envisagent qu'eux-mêmes. On me vend du bled; je ne puis vivre sans en acheter : mais je ne dois pas la vie à celui qui m'en a vendu. Je ne considere point combien il étoit nécessaire, & que je ne pouvois vivre sans lui, mais je vois que c'est un bienfait vénal, que je ne pouvois obtenir qu'en payant. Le marchand en apportant son bled, n'a nullement songé au secours

qu'il me procureroit, mais au profit qui lui en reviendroit. En un mot, je ne dois pas ce que j'ai payé.

CHAPITRE XV.

SUR ce pied-là, me dira-t-on, vous ne devez rien à votre Médecin que ſes modiques honoraires : vous êtes quitte envers votre inſtituteur, parce que vous l'avez payé. Néanmoins l'un & l'autre obtiennent notre affection & notre eſtime. On répond à cette objection, qu'il y a des choſes qui valent plus qu'on ne les paie. Vous achetez du médecin la vie & la ſanté, qui ſont des biens ineſtimables ; de l'inſtituteur vous achetez des connoiſſances propres à vous orner l'eſprit. Ce n'eſt donc pas la valeur de la choſe, mais le prix de leur peine que vous leur donnez : vous les dédommagez de s'être dévoués à votre ſervice, de s'être détournés pour vous de leurs affaires. Vous ne paiez pas le ſervice, mais la fatigue.

Il y a une autre réponſe plus ſolide, que j'expoſerai après vous avoir appris

à réfuter celle-ci On dit qu'il eſt des choſes qui valent plus qu'on ne les a payées, & pour leſquelles on doit quelque choſe de plus que ce qu'on a donné pour les acheter. D'abord qu'importe leur valeur réelle, quand le prix eſt convenu entre le vendeur & l'acheteur? enſuite je n'ai pas acheté la choſe ſon prix, mais le vôtre. Elle vaut plus qu'elle n'a été vendue, dites-vous. Mais elle ne pouvoit être vendue plus cher. Le prix des choſes dépend de la circonſtance. Vous avez beau la vanter; elle a été vendue tout ce qu'elle pouvoit l'être. D'ailleurs, on n'eſt pas redevable au vendeur du bon marché. Enfin, elle vaudroit mille fois plus, l'eſtimation ne ſe regle pas ſur l'avantage & l'utilité réelle, mais ſur l'uſage & ſur le prix courant. Pourriez-vous juſtement apprécier les ſervices du pilote qui traverſe les mers, qui après avoir perdu de vue le continent, vous trace une route aſſurée au milieu des flots, qui prévoit les tempêtes, qui, au milieu de la ſécurité générale, ordonne tout-à-coup de plier les voiles, de baiſſer les agrêts, de ſe tenir prêt contre les coups d'un orage ſubit? cependant, le prix du

paſſage nous acquitte d'un ſi grand bienfait. Quoi de plus néceſſaire qu'un hoſpice dans un déſert, un abri durant la pluie ; un bain ou du feu pendant le froid ? cependant je ſais combien me coûteront ces avantages dans un hôtellerie. Quel ſervice plus important, que de prévenir la chûte de ma maiſon, de ſuſpendre le faîte avec un art incroyable ; lorſque les parties inférieures menacent ruine ? cependant le prix de l'étaîment eſt fixe & modique. Les murs nous garantiſſent contre les attaques des ennemis & les incurſions des brigands : on n'ignore pourtant pas ce que gagne par jour le manœuvre qui éleve ces tours & ces ramparts, deſtinés à la ſûreté publique.

CHAPITRE XVI.

JE ne finirois pas, si je voulois rapporter tous les exemples de services importants qui coûtent peu. Pourquoi donc suis-je plus redevables au médecin & à l'instituteur? pourquoi leurs honoraires ne m'acquittent-ils point envers eux? C'est que de médecin & d'instituteur ils deviennent des amis, & nous obligent moins par leur art qu'ils nous vendent, que par leur attachement & leur bonne volonté. Si donc le médecin ne fait que me tâter les pouls, me mettre sur la liste de ses visites, me prescrire un régime, sans aucune marque d'affection particuliere: je ne lui dois rien de plus, parce qu'il ne m'est pas venu voir comme ami, mais comme malade. Je ne dois non plus aucune estime à mon instituteur, s'il n'a fait que me compter au nombre de ses disciples, s'il ne m'a pas cru digne de ses soins particuliers, s'il n'a jamais fixé sur moi son attention, si j'ai plutôt ramassé que reçu de lui la science qu'il laissoit tomber, pour tout le monde. Pourquoi donc

ſommes-nous redevables à l'un & à l'autre ? Ce n'eſt point par la raiſon que ce qu'ils nous ont vendu, valoit plus que nous ne l'avons payé; mais parce qu'ils nous ont obligés perſonnellement. L'un a fait plus qu'on n'avoit droit d'exiger d'un médecin; il a craint pour moi plus que pour ſa réputation; il ne s'eſt pas contenté d'indiquer les remedes, il les a lui-même appliqués: il a montré l'inquiétude d'un bon parent; il eſt venu dans tous les moments critiques; nulle fonction ne lui a paru onéreuſe ou dégoûtante; mes gémiſſements ont troublé ſa ſécurité; malgré la foule de ceux qui l'appelloient, j'ai été le principal objet de ſes ſoins, il n'a donné aux autres que le temps que lui laiſſoit mon état: alors ce n'eſt pas au médecin, c'eſt à l'ami que je ſuis redevable. L'autre a ſupporté la fatigue & l'ennui de l'enſeignement; outre les leçons publiques, il ne m'a pas épargné les inſtructions particulieres; ſes bons avis ont développé mes diſpoſitions; ſes louanges m'ont inſpiré du courage; ſes avertiſſements ont diſſipé ma pareſſe; il a tiré comme par la main mon eſprit lent & tardif; il ne m'a pas verſé la ſcience goutte à goutte, dans la vue de

ſe rendre plus long-temps néceſſaire; il auroit voulu pouvoir me l'infuſer toute à la fois. Je ſerois un ingrat, ſi je ne le mettois au nombre de mes amis les plus chers.

CHAPITRE XVII.

LE moindre débitant reçoit au-delà du prix convenu, quand on eſt content de ſon zele: on donne quelque choſe de plus au pilote, au plus vil artiſan, au journalier. Et quand il s'agit des connoiſſances, qui ſont le ſoutien ou l'ornement de la vie, peut-on croire ſans ingratitude ne rien devoir au-delà du ſalaire convenu? Ajoutez que la communication de ces arts ſert à lier les ames. Alors on paye à l'inſtituteur, comme au médecin, le prix de la peine, mais on lui doit toujours celui du cœur.

CHAPITRE XVIII.

PLATON passa une riviere en bateau, sans que le batelier lui demandât rien pour le passage; il crut que c'étoit pour lui faire honneur, & dit que ce service méritoit la reconnoissance de Platon. Quelque-temps après il vit une & deux personnes transportées de même gratuitement : il dit alors que Platon étoit dégagé de sa reconnoissance. Pour que je vous sois obligé, il ne suffit pas que vous me rendiez service; il faut que vous me le rendiez comme à moi. A qui vous adresseriez-vous pour un bienfait accordé à tout un peuple? Quoi! vous n'en aurez pas de reconnoissance? Point de reconnoissance individuelle : je paierai en commun, pour ce que j'ai reçu en commun.

CHAPITRE XIX.

QUOI ! vous prétendez, me dira-t-on, que ce n'eſt pas un bienfait, de me faire paſſer gratuitement le Pô. Non : c'eſt me faire du bien, ce n'eſt pas m'accorder un bienfait. Le batelier avoit ſon intérêt en vue ; ou du moins il n'avoit pas le mien. Il ne ſe regarde pas même comme mon bienfaiteur. Il n'enviſage que la république, ou ſon voiſinage, ou ſa vanité ; il attend de ce ſervice un tout autre avantage que la reconnoiſſance des particuliers. Mais ſi le Prince accordoit le droit de cité à tous les Gaulois, l'exemption d'impôts aux Eſpagnols, les individus ne lui devroient-ils donc rien à ce titre ? Pourquoi non ? ils ne lui ſeront pas redevables, comme pour un bienfait perſonnel, mais ils devront leur part de la reconnoiſſance publique. Cependant, direz-vous, il n'a pas ſongé à moi ; ce n'eſt pas promptement à moi qu'il a voulu donner le droit de cité, en l'accordant à la nation ; ce n'eſt pas moi qu'il a eu en vue : quelle reconnoiſſance lui dois-je donc pour une

ction à laquelle il n'a pas été déterminé par mon intérêt? Je réponds d'abord, qu'en ſe propoſant de faire du bien aux Gaulois en général, il s'eſt propoſé de m'en faire : car j'étois Gaulois, & compris ſous cette dénomination, quoique ſans me déſigner en particulier. En ſecond lieu, je ne ſuis pas redevable d'un bienfait perſonnel, mais commun : je ſuis dans le cas de tous mes concitoyens ; je ne paierai pas pour mon compte, je contribuerai pour celui de la patrie.

CHAPITRE XX.

SI quelqu'un prête de l'argent à ma patrie, je ne le regarderai pas comme mon créancier ; ſoit candidat, ſoit accuſé, je ne déclarerai point cette dette : cependant je paierai ma part pour la liquider. Par la même raiſon, je ne me crois pas redevable du préſent fait à ma nation ; quoique compris dans le bienfait, je n'en ai pas été l'objet ; le Prince m'a obligé, mais ſans ſavoir ſi c'étoit moi qu'il obligeoit. Néanmoins je me croirai comptable, parce que, malgré la lon-

gueur du circuit, le bienfait eſt parvenu juſqu'à moi. Pour qu'une action m'oblige, il faut que j'en ſois l'objet. D'après ce principe, nous dit-on, vous ne devez donc rien au ſoleil ni à la lune; car vous n'êtes pas l'objet de leurs mouvements. Non; mais le but de leurs mouvements, étant la conſervation du tout, ils ſe meuvent auſſi pour moi qui fait partie du tout. Ajoutez qu'il y a une grande différence entre ces aſtres & nous. L'homme qui ne m'eſt utile que pour l'être à lui-même, ne me rend pas un ſervice, puiſqu'il ne fait de moi que l'inſtrument de ſon intérêt; au lieu que le ſoleil & la lune ont beau nous faire du bien pour eux-mêmes, leur but n'eſt pas de s'en faire par notre moyen. En quoi pourrions-nous en effet contribuer à leur bonheur?

CHAPITRE XXI

JE croirois, dites-vous, que le ſoleil & la lune veulent nous être utiles, s'ils pouvoient ne le vouloir pas; or il leur eſt impoſſible de ne pas ſe mouvoir: au reſte il n'ont qu'à s'arrêter, & ſuſpendre leurs révolutions. Combien de réponſes à votre objection! On ne veut pas moins, pour être dans l'impoſſibilité de ne vouloir pas: au contraire, la plus grande preuve d'une volonté inébranlable, eſt de ne pouvoir pas même changer de volonté. Il eſt par exemple, impoſſible à l'homme de bien de ne pas agir comme il fait: ainſi l'homme de bien ne répand pas non plus de bienfaits, parce qu'il fait ce qu'il doit, & qu'il lui eſt impoſſible de ne pas faire ce qu'il doit. D'ailleurs il y a bien de la différence entre dire, il lui eſt impoſſible de ne pas agir ainſi, parce qu'il y eſt forcé, & dire il lui eſt impoſſible de ne pas vouloir. Car s'il eſt forcé d'agir, ce n'eſt pas à lui que je dois le bienfait, mais à la cauſe qui le néceſſite. S'il n'eſt néceſſité que parce qu'il n'a rien de mieux à vouloir, il ſe néceſſite lui-

même. Ainſi, ce que je ne lui devrois pas comme effet néceſſaire; je le lui dois comme cauſe néceſſitante. Que les aſtres, dites-vous, ceſſent donc de vouloir. Quel eſt l'homme aſſez inſenſé pour refuſer le nom de volonté à celle qui n'a pas à craindre de finir ou de changer jamais; qui eſt conſtante au point d'être éternelle? Si nous accordons la volonté à un être qui peut ſur le champ ne vouloir pas, la refuſerons-nous à celui qui par ſa nature ne peut point ne pas vouloir?

CHAPITRE XXII.

EH bien! dites-vous, qu'ils s'arrêtent donc, s'ils le peuvent. C'eſt comme ſi vous diſiez: que tous ces grands corps, ſéparés par des intervalles immenſes, diſtribués çà & là pour la garde de l'univers, abandonnent tout à coup leurs poſtes; qu'un déſordre ſoudain s'empare de la nature; que les aſtres s'entrechoquent; que les éléments ſe combattent; que le palais des Dieux s'écroule; que ces maſſes de feu, dont la viteſſe eſt ſi grande; & les viciſſitudes ſi régulieres de-

puis tant de siecles, s'arrêtent au milieu de leur route ; que ces planetes qui vont & viennent au-dessus de nos têtes, & dont les contre-poids alternatifs entretiennent l'équilibre dans l'univers, deviennent la proie d'une déflagration subite ; que la variété des êtres disparoisse ; qu'il n'y ait plus qu'un amas uniforme de ruines ; que le feu dévore la nature ; qu'une nuit stérile lui succede ; & qu'un abîme sans fond engloutisse tant de milliers de Dieux. Pour vous convaincre, ce n'est pas trop de la chûte du grand tout. Mais ils vous éclairent malgré vous, ces flambeaux divins ; c'est pour vous qu'ils font leurs révolutions, quoiqu'une cause plus puissante & plus ancienne préside à leurs mouvements.

CHAPITRE XXIII.

AJOUTEZ que les Dieux ne ſont forcés par rien d'extérieur à eux : c'eſt leur éternelle volonté qui leur ſert de Loi : ils ont établi des regles qu'ils ne peuvent changer. Ne croyons donc pas qu'ils agiſſent contre leur gré : s'ils ſont dans l'impuiſſance de ceſſer, c'eſt qu'ils ont voulu toujours continuer. Jamais les Dieux ne reviennent ſur leurs premiers deſſeins. Sans doute il ne leur eſt pas permis de s'arrêter, ou de marcher en ſens contraire ; mais la ſeule raiſon, c'eſt que leur propre néceſſité les maintient toujours dans la même réſolution : ils n'y perſiſtent point par foibleſſe ; ils ne veulent pas s'écarter de la meilleure route, & leur marche eſt fixée par un décret irrévocable. Lors du premier établiſſement des choſes, quand les Dieux remirent l'ordre dans la nature, ils s'occuperent auſſi de nous, & l'homme ne fut point un objet indigne de leurs ſoins. Ne croyons donc pas qu'ils ne parcourent les eſpaces que pour eux-mêmes, ou pour étaler leur ouvrage ; nous faiſons nous-mêmes partie de cet ouvrage.

Nous

Nous devons donc de la reconnoiſſance au ſoleil, à la lune, à tous les corps céleſtes: quoique nous ne ſoyons pas les objets les plus importants de leurs révolutions, ils ne nous en ſont pas moins utiles, pour nous aider à tendre vers un but plus élevé. Ajoutez qu'ils nous aident volontairement. Nous leur devons donc de la reconnoiſſance, puiſque nous n'avons pas éprouvé leurs bienfaits à leur inſçu; mais ils ſavoient que nous devions recevoir ceux dont nous jouiſſons. Quoique leur projet fût plus vaſte, & le fruit de leurs travaux plus ſublime que la conſervation des mortels; néanmoins dès le commencement du monde, leur prévoyance s'eſt étendue juſqu'à nos beſoins, & l'ordre de l'univers prouve aſſez que le bonheur de l'homme n'a pas été le dernier ſoin des Dieux.

Nous devons de la reconnoiſſance à nos parents; cependant pluſieurs d'entr'eux ont joui ſans avoir l'intention de produire. On ne peut accuſer les Dieux d'avoir ignoré ce qu'ils faiſoient, puiſqu'ils nous ont pourvus en même temps d'aliments & de ſecours; ni d'avoir produit, ſans y penſer, des êtres, pour leſquels ils en ont fait naître tant d'autres. La Nature nous a médités avant de nous

produire; & nous ne ſommes pas un ouvrage aſſez chétif, pour être tombés tout formés de ſes mains. Voyez quelle eſt la puiſſance qu'elle nous a accordée : l'empire de l'homme ne ſe borne pas à l'homme ſeul : voyez juſqu'où nos corps peuvent ſe porter : les limites des continents ne ſauroient nous arrêter, toutes les parties de la nature nous ſont ouvertes : voyez l'eſſor de nos ames ; elles ſeules peuvent connoître ou rechercher les Dieux, &, par un ſublime enthouſiaſme, s'élancer au milieu des intelligences divines. Concluez donc que l'homme n'eſt pas un ouvrage fait au haſard & ſans réflexion. Parmi ſes productions les plus nobles, la Nature n'en a pas dont elle ſe glorifie davantage, ou du moins à qui elle montre plus ſa gloire. Quelle démence de conteſter aux Dieux leurs bienfaits ! Comment être reconnoiſſant envers les hommes, avec qui il en coûte pour s'acquitter, quand on ne ſe croit pas redevable envers des êtres qui nous comblent de biens, qui nous en combleront toujours, & qui jamais n'exigeront de retour ? Quelle perverſité de ne pas vous croire obligés, par la raiſon même que vous l'êtes nonobſtant votre ingratitude ; de regarder la ſuite

& l'enchaînement de tant de bienfaits, comme la preuve d'une bienfaisance néceſſaire? Accumulez ces expreſſions téméraires; je ne veux pas de ſes préſents, qu'il les garde; qui eſt-ce qui les lui demande? & d'autres impiétés de cette nature: vous n'en reſſentirez pas moins la bienfaiſance d'un Dieu, dont la libéralité vous prévient lors même que vous la méconnoiſſez, & dont le plus grand des bienfaits eſt de vous en accorder malgré vos plaintes.

CHAPITRE XXIV.

NE voyez-vous pas les peres contraindre leurs enfants, dans l'âge tendre, à endurer pour leur bien quelques déſagréments; ils les laiſſent pleurer, ſe débattre, & n'en ſoignent pas moins leurs foibles corps. De peur qu'une liberté précoce ne leur rende les membres contrefaits, ils les aſſujettiſſent, par des langes à une attitude droite & gênante. Bientôt ils leur enſeignent les Arts & les Sciences, & ils emploient la crainte pour ſurmonter leur averſion. Enfin, ils accoutument la jeuneſſe inconſidérée à la frugalité, à la pudeur, aux bonnes

mœurs, & font uſage de la contrainte, quand elle eſt indocile. La jeuneſſe, déjà maîtreſſe d'elle-même, n'en eſt pas moins ſoumiſe à la violence & à l'eſclavage, quand la crainte ou la déraiſon lui fait rejeter des remedes néceſſaires. Ainſi les plus grands bienfaits ſont ceux que nous recevons de nos parents à notre inſçu ou contre notre gré.

CHAPITRE XXV.

A ces ingrats qui méconnoiſſent leurs obligations, moins par indifférence pour les bienfaits, que par averſion pour la reconnoiſſance, reſſemblent aſſez, quoique dans un genre oppoſé, ceux qui, péchant par excès de gratitude, ſouhaitent à leurs bienfaiteurs quelqu'infortune, quelqu'adverſité, afin d'avoir l'occaſion de faire éclater leur reconnoiſſance. On demande ſi cette diſpoſition eſt louable & digne d'une ame bienveillante. Je comparerois volontiers de tels hommes à ces amants furieux qui ſouhaitent à leur maîtreſſe l'exil, pour l'accompagner dans ſa retraite; la pauvreté, pour pouvoir mieux ſatisfaire à ſes beſoins; la maladie, pour être à ſes côtés;

enfin l'amour leur inſpire les mêmes vœux, que la haine pourroit former. Auſſi un amour frénétique a les mêmes ſuites que la haine.

J'en dis autant de ces hommes qui ſouhaitent à leurs amis des malheurs, pour les en délivrer : ils ne vont à la bienfaiſance que par la voie des injures ; tandis qu'il vaudroit mieux s'abſtenir de faire du bien, que de rendre ſervice par un crime. Que penſeriez-vous d'un pilote qui demanderoit aux Dieux des tempêtes & des orages, afin que le péril lui fournît l'occaſion de montrer ſon habileté ? Que diriez-vous d'un général qui offriroit des ſacrifices, pour voir une multitude innombrable d'ennemis environner ſon camp, combler tout-à-coup des foſſés, arracher ſes retranchements à la vue de ſon armée tremblante, & planter ſes drapeaux aux portes même du camp, afin de remédier avec plus de gloire à la déroute de ſon parti ? Tous ces hommes font prendre à leurs bienfaits une route déteſtable, ils invoquent la Divinité contre ceux qu'ils ſont prêts à ſecourir ; ils voudroient les voir renverſés, pour avoir le plaiſir de les relever. C'eſt une reconnoiſſance monſ-

trueuſe & barbare, que de former des vœux contre un homme à qui l'on ne peut manquer ſans crime.

CHAPITRE XXVI.

UN pareil vœu, dites-vous, ne fait aucun tort à mon bienfaiteur, vu que je ſouhaite le remede en même temps que le péril. Ce n'eſt pas là n'être point coupable; c'eſt l'être moins que ſi vous ſouhaitiez le péril ſans le remede. Il y a de la méchanceté à me jeter dans l'eau pour m'en tirer, à me terraſſer pour me relever, à me mettre en priſon pour m'en faire ſortir: cela ne s'appelle pas un bienfait, mais la ceſſation d'une injure. Quel mérite de m'arracher une épine que vous m'avez vous-même enfoncée! j'aime mieux que vous ne me bleſſiez pas, que de me guérir. Je vous ſaurai gré de me guérir quand je ſerai bleſſé; mais non de me bleſſer, pour me guérir. La cicatrice ne plaît qu'en comparaiſon de la bleſſure; je ſuis bien aiſe qu'elle ſoit refermée, mais j'aimerois mieux n'avoir pas été bleſſé. Vous

vœu ſeroit inhumain à l'égard d'un homme de qui vous n'auriez reçu aucun bienfait; il ſeroit monſtrueux à l'égard de celui qui vous a fait du bien.

CHAPITRE XXVII.

MAIS, direz-vous, je ſouhaite pouvoir en même temps lui porter du ſecours. Si je vous arrêtois donc au milieu de votre vœu, vous ſeriez un ingrat. Je n'ai pas encore entendu ce que vous voulez faire pour lui : je ſais uniquement que vous voulez qu'il ſouffre. Vous lui ſouhaitez des inquiétudes, des alarmes, des maux encore plus grands; vous ſouhaitez qu'il ait beſoin de ſecours, voilà ce qui eſt contre lui; qu'il ait beſoin du vôtre, voilà qui eſt pour vous. Vous ne voulez pas le ſecourir, mais vous acquitter envers lui. Quand on eſt ſi preſſé, il faut que la reconnoiſſance paroiſſe bien onéreuſe. Ainſi, la ſeule face honnête que préſente votre vœu, eſt elle-même une marque d'ingratitude; c'eſt la crainte de devoir. Vous ne ſouhaitez pas pour vous l'occaſion de témoigner votre reconnoiſſance; mais

vous souhaitez à votre ami la nécessité de l'implorer : vous voulez prendre de la supériorité sur lui ; &, par un crime affreux, vous faites tomber votre bienfaiteur à vos genoux. Combien est-il plus honnête de rester volontairement débiteur, que de payer par des voies odieuses ! Vous seriez moins coupable, en niant votre dette ; il en seroit quitte pour la perte du service qu'il a rendu : mais vous voulez l'assujettir à vous par la perte de sa fortune ; vous voulez, par le renversement total de son état, le rabaisser au-dessous de son bienfait ; & je vous croirois reconnoissant ! Osez former ce vœu en présence de votre bienfaiteur ! Vous donnez le nom de vœu à un souhait que peut former la haine, comme la reconnoissance ; & qu'on croiroit celui d'un ennemi, si l'on n'entendoit pas les derniers mots. Les ennemis publics souhaitent eux-mêmes de prendre des villes pour les conserver, de vaincre des nations pour leur pardonner : ces vœux n'en sont pas moins barbares, parce que la clémence ne vient qu'à la suite de la cruauté. Enfin, que penser d'un vœu dont personne ne désireroit moins l'accomplissement, que celui même pour qui vous

le formez ? Vous êtes à la fois coupable envers le bienfaiteur, à qui, pour lui faire du bien, vous voulez que les Dieux faſſent du mal : vous êtes injuſte envers les Dieux mêmes ; vous les chargez du rôle odieux, pour vous réſerver le rôle le plus honorable : les Dieux feront le tort, & vous le réparerez. Si vous ſuſcitiez contre lui un accuſateur, pour l'écarter enſuite ; ſi vous lui intentiez un procès pour l'en délivrer, votre crime ne ſeroit pas douteux. Quelle différence entre ces voies frauduleuſes & le vœu que vous formez, ſinon que vous armez contre lui des adverſaires plus puiſſants ? & ne demandez pas quel tort vous lui faites : votre vœu eſt inutile ou criminel ; ou plutôt il eſt criminel, quand même il ſeroit inutile. S'il ne s'accomplit pas, c'eſt un bienfait des Dieux ; votre ſouhait n'en eſt pas moins une injure : l'intention ſuffit. On vous doit autant d'indignation que ſi vous aviez réuſſi.

CHAPITRE XXVIII.

SI mon vœu, direz-vous, eût été exaucé, il l'eût été auſſi dans la partie qui regarde votre ſûreté. En premier lieu, le péril que vous me ſouhaitez eſt certain, & le ſecours incertain. En ſecond lieu, ſi l'on ſuppoſe l'un & l'autre également aſſurés, c'eſt toujours le mal qui précede le bien : enfin, vous ſavez la condition de votre vœu. Une tempête me ſurprend, mais il eſt incertain ſi j'obtiendrai des ſecours & ſi je joindrai le port. N'eſt-ce donc pas un grand tourment, que d'avoir eu beſoin de ces ſecours, même ſi je les obtiens ? d'avoir tremblé, même ſi je viens à me ſauver ? d'avoir plaidé, même ſi je ſuis abſous ? Il n'eſt point de crainte dont la ceſſation ſoit auſſi agréable, qu'une ſécurité ſolide & inébranlable. Souhaitez de pouvoir vous acquitter envers moi quand j'en aurai beſoin ; mais ne ſouhaitez pas que j'en aie beſoin. Le mal que vous me ſouhaitez, vous me le feriez éprouver ſi vous en aviez le pouvoir.

CHAPITRE XXIX.

COMBIEN votre vœu ſeroit-il plus honnête, ſi vous diſiez : Puiſſe mon ami toujours être en état de répandre des bienfaits, ſans jamais en avoir beſoin lui-même ! puiſſe la fortune, dont ſa généroſité fait un ſi bon uſage, fournir toujours à ſes nouveaux bienfaits, & l'empêcher de jamais s'en repentir ! que ſon naturel humain, compâtiſſant, clément, ſoit encore échauffé de plus en plus par la multitude de ceux qui lui en témoigneront de la reconnoiſſance ; qu'il ait le bonheur d'en jouir, ſans avoir beſoin de la mettre à l'épreuve ; qu'il accorde à tout le monde ſa pitié, mais qu'il ne ſoit pas dans le cas d'implorer celle de perſonne ; que la faveur ſoutenue du ſort ne lui faſſe éprouver que la reconnoiſſance intérieure des autres !

Par ces vœux équitables la reconnoiſſance s'acquitte ſur le champ ; elle n'a pas beſoin d'en attendre l'occaſion. Qu'eſt-ce qui empêche qu'on ne témoigne ſa gratitude à un bienfaiteur fortuné ?

combien de moyens de s'acquitter envers lui, même au sein de l'opulence? Des conseils sinceres, un commerce assidu, une conversation douce, agréable, sans flatterie; de l'attention s'il délibere; de la discrétion s'il confie un secret; de la franchise dans les procédés. Il n'y a personne que la fortune éleve assez pour n'avoir pas d'autant plus besoin d'amis, qu'il a moins besoin de tout le reste.

CHAPITRE XXX.

L'OCCASION que vous souhaitez est affreuse & digne de toute votre exécration. Quoi! vous ne pouvez être reconnoissant, si les Dieux ne sont irrités? & vous ne vous croyez pas criminel? Votre bienfaiteur se trouveroit mieux de votre ingratitude. La prison, les chaînes, les accusations, l'esclavage, la guerre, l'indigence, voilà les occasions après lesquelles vous soupirez! voilà comme on se tire d'un contrat de bienfaisance passé avec vous. Eh! que ne souhaitez-vous plutôt la puissance & le bonheur de l'homme à qui vous devez tout? qui

vous empêche, comme je le disois, de vous montrer reconnoissant, même envers un bienfaiteur fortuné? Mille moyens divers se présenteront à vous. Ne savez-vous pas qu'on paie même les créanciers les plus riches? Je ne veux pas vous retenir malgré vous dans les fers de la reconnoissance. Quand l'opulence du bienfaiteur vous fermeroit toutes les autres voies, je vais vous indiquer un bien dont les plus grandes fortunes sont dépourvues, un bien qui manque même à ceux qui les possedent tous. C'est un ami qui sache dire la vérité, qui arrache au concert trop harmonieux de la flatterie, un grand enivré par la foule des imposteurs, amené jusqu'à l'ignorance du vrai, par l'habitude d'entendre des choses douces au lieu des choses honnêtes. Ne voyez-vous point quel abyme s'ouvre sous ses pas: la franchise est écartée loin de lui; l'amitié s'est réduite à une complaisance servile; personne ne le conseille; personne ne le détourne de ses propres idées; c'est un combat d'adulation; & la seule fonction de ses amis, leur unique ambition, est de le tromper plus agréablement que les autres. Aussi les grands ont toujours ignoré leurs propres

forces : ſe croyant auſſi puiſſants qu'on le leur perſuadoit, ils ſe ſont attiré des guerres inutiles, capables de ruiner leurs états ; ils ont troublé une paix utile & néceſſaire. Emportés par un courroux, que perſonne n'arrêtoit, ils ont fait couler des fleuves de ſang, & ont fini par répandre le leur. En voulant ſe venger de quelque inſulte chimérique ; en regardant la clémence comme une honte égale à la défaite ; en croyant éternelle une puiſſance qui n'eſt jamais plus chancelante que lorſqu'elle eſt à ſon comble, ils ont fait écrouler ſur eux & leur famille les plus vaſtes empires : ils n'ont pas compris que ſur ce théâtre, décoré d'un éclat vain & paſſager, ils devoient s'attendre à toutes les infortunes, du moment où la vérité a ceſſé de pouvoir arriver juſqu'à eux.

CHAPITRE XXXI.

LORSQUE Xerxès déclara la guerre à la Grece, ſon ame gonflée d'orgueil, & incapable d'apprécier la foibleſſe de ſes reſſources, fut encore excitée par la multitude des flatteurs. L'un diſoit que l'ennemi ne tiendroit pas contre le bruit de cette guerre, & tourneroit le dos à la premiere nouvelle de ſon arrivée: l'autre prétendoit que non-ſeulement la Grece ſeroit vaincue, mais encore écraſée par cette maſſe de combattants; que ſa ſeule crainte devoit être de ne trouver que des villes déſertes, de vaſtes ſolitudes, où la fuite de l'ennemi ne leur permît pas même d'eſſayer leurs forces: un troiſieme lui aſſuroit que la nature ſuffiroit à peine pour cette armée innombrable; que la mer n'étoit pas aſſez grande pour ſes vaiſſeaux, ni les camps pour ſes ſoldats, ni les plaines pour le développement de ſa cavalerie, ni l'air pour tant de fleches lancées à la fois. Au milieu de ces flatteries qui augmentoient encore la folle vanité de Xerxès, le ſeul Démarate, Lacédémo-

nien, osa dire que cette multitude confuse, cette masse pesante dont le Prince étoit si fier, n'étoit à craindre que pour son chef; que ce n'étoient pas là des forces réelles, mais de la pesanteur; qu'une trop grande armée étoit indisciplinable, & qu'une armée sans discipline ne pouvoit long-temps subsister. « A la premiere montagne, ajouta-t-il, les Lacédémoniens vous fourniront l'occasion d'éprouver leur courage: toutes ces nations seront arrêtées par trois cents hommes; ils resteront immobiles dans leur poste; ils s'obstineront à défendre les défilés confiés à leur valeur; leur corps sera un mur impénétrable; l'Asie entiere ne pourra les déplacer. Cet appareil menaçant, cette invasion terrible de presque tout le genre humain, quelques soldats en soutiendront le choc. Quand la nature, par le bouleversement de ses loix, vous aura transporté dans la Grece, vous calculerez vos pertes futures, sur le prix que vous aura coûté le passage des Thermopyles; vous sentirez qu'on peut vous mettre en fuite, quand vous aurez vu qu'on peut vous arrêter. Les ennemis vous laisseront d'abord passer, comme un torrent, dont la premiere irruption cause de l'effroi; bien-

tôt ils se rassembleront de toutes parts, & vous accableront de vos propres forces. On a raison de dire que cette multitude est trop considérable pour le pays que vous voulez conquérir; c'est un désavantage de plus. Vous serez vaincu par la Grece, parce qu'elle ne pourra vous contenir; vous ne pourrez y faire usage de toutes vos forces: d'ailleurs, vous serez privé de la ressource la plus nécessaire; vous ne pourrez ni remédier aux premiers revers de la fortune, ni soutenir vos lignes ébranlées, ni rallier vos soldats mis en désordre; vous serez vaincu long-temps avant de vous en douter. Au reste, ne croyez pas vos troupes invincibles, parce que leur Général en ignore lui-même le nombre. Rien de si grand qui ne puisse périr: & quand il n'y auroit pas d'autre cause de destruction, la grandeur même en est une suffisante. »

La prédiction de Démarate fut accomplie. Ce prince, qui bravoit & les Dieux & les hommes, qui surmontoit les obstacles, fut arrêté par trois cents Spartiates: ses débris répandus dans la Grece entiere lui apprirent la différence entre une foule & une armée. Plus confus que touché de sa perte, il remercia Démarate d'avoir seul osé lui dire la vérité, & lui

permit de demander ce qu'il voudroit. Il demanda la permiſſion d'entrer à Sardes, Capitale de l'Aſie, monté ſur un char, ayant la thiare (1) droite ſur la tête; c'étoit la prérogative des Rois. Il méritoit cette récompenſe s'il ne l'eût demandée. Que je plains une Nation où le ſeul homme qui diſe la vérité aux Rois, ne ſait pas ſe la dire à lui-même.

(1) Séneque dit : *rectam capite tiaram gerens*; parce qu'il n'étoit pas permis aux Généraux de porter cette thiare droite; il falloit qu'ils la miſſent un peu de côté ſur leur tête. *Tiara*, dit un Hiſtorien cité par Suidas, *ornatus capitis, quam ſoli Reges rectam ferebant apud Perſas; Duces autem inclinatam :* ex Philarch. Hiſtor. *apud Suidam. Voyez* la note de Juſte-Lipſe ſur ce paſſage.

CHAPITRE XXXII.

AUGUSTE exila sa fille (1) dont les désordres passoient toute expression; il dévoila toutes les débauches du palais impérial; il publia la liste ou plutôt la foule de ses amants; il indiqua tous les lieux de la ville consacrés à ses plaisirs nocturnes; il cita la place publique & la Tribune aux harangues, choisie par le pere pour publier une Loi contre l'adultere, & par la fille pour en commettre; la statue de Marsyas (2) devenue un lieu de prostitution, où livrée à des amants inconnus, & d'adultere devenue courti-

(1) Ce Prince relégua sa fille Julie, d'abord dans l'isle Pandateria; ensuite il lui donna pour prison la ville de Rhege, où elle finit ses jours.

(2) La Statue de Marsyas étoit dans le *Forum*, ou dans la place publique, & près d'elle étoit le Tribunal. Les Vainqueurs & les Avocats qui avoient gagné leur cause, étoient dans l'usage de la couronner. Julie, fille d'Auguste, ornoit cette même Statue de couronnes, pour faire trophée de ses débauches, dont elle vouloit laisser des marques. *Voyez* PLINE, *Hist. Nat. l.* 21 *cap.* 3.

fane, elle se faisoit payer pour chaque espece de faveur. La colere fit publier ces infamies que ce Prince auroit dû cacher & punir, parce qu'il y a des crimes dont la honte retombe sur celui même qui les punit. Au bout de quelque temps, quand la honte eut pris la place de la colere, il gémit de n'avoir pas enseveli dans le silence des débauches qu'il avoit ignorées, jusqu'au moment où il ne pouvoit en parler sans rougir; souvent il s'écria : *Rien de tout cela ne me seroit arrivé, si Agrippa ou Mécene eussent encore vécu;* tant la perte de deux hommes fut irréparable pour un prince qui en avoit tant de milliers à ses ordres. Des légions ont-elles été détruites? on en leve d'autres sur-le-champ : une flotte a-t-elle été engloutie? peu de jours suffisent pour en construire une nouvelle. La flamme a-t-elle consumé les ouvrages publics? des édifices plus magnifiques seront élevés en peu de temps. Mais pendant toute la vie d'Auguste, la place de Mécene & d'Agrippa demeura vuide. Etoit-il donc impossible de retrouver deux hommes pareils? ou doit-on s'en prendre à Auguste qui aima mieux se plaindre que chercher? Il ne faut pourtant pas croire que Mécene & Agrippa fussent dans

l'habitude de lui dire la vérité : d'ailleurs, en vivant plus long-temps à sa Cour, ils seroient devenus dissimulés comme les autres. C'est le caractere des Rois de regretter les morts pour outrager les vivants ; & de louer la hardiesse à dire la vérité, dans les hommes de qui ils ne craignent plus de l'entendre.

CHAPITRE XXXIII.

MAIS, pour revenir à mon sujet, vous voyez combien il est facile de s'acquitter envers les hommes les plus opulents, & même avec ceux qui sont parvenus au faîte de la grandeur humaine. Ne leur dites pas ce qu'ils veulent entendre, mais ce qu'ils voudront par la suite avoir toujours entendu. Que la vérité, que les bons conseils se fassent jour à travers les flatteries dont leurs oreilles sont étourdies. Vous demandez quel service vous pouvez rendre à un homme fortuné ? Empêchez-le de se fier à sa fortune ; apprenez-lui qu'il faut un grand nombre de bras fideles pour la retenir. N'est ce donc rien faire pour lui, que de lui ôter la folle idée d'éternité qu'il attache à sa puissance ? de lui ap-

prendre que les biens de la fortune ſont toujours en mouvement ; qu'ils s'en vont plus vîte qu'ils ne viennent ; qu'on ne deſcend point du même pas que l'on monte, & que ſouvent il n'y a nul intervalle entre la bonne & la mauvaiſe fortune ? Vous ne connoiſſez pas le prix de l'amitié, ſi vous ne ſentez pas le préſent que vous faites en donnant un ami ; les amis ſont ſi rares, je ne dis pas dans les maiſons, mais dans les ſiecles mêmes, ſi difficiles à trouver dans les lieux même où l'on croit qu'ils ſont en foule. Quoi ! ces livres trop volumineux pour la mémoire & la main même (1) des nomencla-

(1) Les Sénateurs, & en général les hommes puiſſants par leur crédit, leur autorité, leur naiſſance ou leurs richeſſes, avoient à leur ſervice des nomenclateurs dont la fonction conſiſtoit à leur ſouffler, pour ainſi dire, les noms de ceux de leurs clients, ou de leurs amis, qu'ils rencontroient dans les rues : comme le nombre en étoit ſouvent conſidérable, & que la mémoire de ces nomenclateurs n'auroit pu ſuffire à tout ce qu'on en exigeoit, ils portoient toujours avec eux un livre ſur lequel étoient inſcrits par ordre & ſelon leur rang & qualité, les noms de ces amis & de ces clients. Les uns & les autres y étoient diſtribués en trois claſſes, & leurs Patrons les traitoient avec plus ou moins d'égard & de diſtinction, ſelon que leur naiſſance, ou les places qu'ils occupoient, les rendoient plus

leurs, allez-vous croire qu'ils ſont remplis des noms de vos amis? Je n'appelle point amis cette foule qui ſe préſente à la porte des Grands, & qu'on diſtribue en une premiere & en une ſeconde claſſe. C'eſt une ancienne coutume des Rois & de ceux qui les imitent, d'enrégiſtrer tout un peuple d'amis. Leur fol orgueil attache une idée de faveur au droit d'entrer chez eux, & même de toucher le ſeuil de leur porte. C'eſt un honneur d'être aſſis le plus près de cette porte, de mettre le pied avant les autres dans l'intérieur d'un palais, ou d'autres portes ſont enſuite fermées pour ceux mêmes à qui les premieres ont été ouvertes.

---

ou moins importants. Il y avoit, comme Séneque le dit quelques lignes plus bas, & dans le chapitre ſuivant, des amis du premier & du ſecond ordre: *qui in primas & ſecundas admiſſiones digeruntur.*

CHAPITRE XXXIV.

CE furent parmi nous C. Gracchus, & peu après Livius Druſus, qui introduiſirent ces diſtinctions humiliantes, cet uſage de donner des entrées ſecretes aux uns, moins particulieres aux autres, & publiques au grand nombre. Ils eurent des amis du premier & du ſecond ordre, mais jamais de vrais amis. Appellez-vous ami un homme dont la viſite vient à tour de rôle, qui ſe gliſſe plutôt qu'il n'entre par une porte ouverte à moitié? Quelle franchiſe attendre de celui qui ne profere que, ſuivant le rang, un *bonjour* vulgaire & bannal, fait pour tous les inconnus indiſtinctement. Ainſi, à la vue de ces hommes puiſſants, dont le lever met la ville entiere en mouvement; à la vue de cette foule empreſſée qui aſſiege les rues, de ce flux & reflux d'adulateurs qui ſe heurtent ſur la route, ſachez que vous voyez un lieu rempli d'hommes & vuide d'amis.

C'eſt dans le cœur, & non dans le veſtibule, qu'on doit chercher les amis: c'eſt là qu'il faut leur donner entrée,

c'eſt

c'eſt là qu'il faut les tenir & les garder. En enſeignant des vérités, vous êtes reconnoiſſant. C'eſt avoir mauvaiſe opinion de vous-mêmes, que de ne vous croire utile que dans l'affliction, & inutile dans la proſpérité. De même que vous vous conduiſez avec ſageſſe dans toutes les circonſtances; avec prudence, quand elles ſont douteuſes; avec courage, quand elles ſont contraires; avec modération, quand elles ſont favorables: de même vous pouvez dans tous les cas vous montrer ami utile. N'abandonnez pas votre ami dans l'adverſité; mais ne la lui ſouhaitez pas. Dans cette viciſſitude des choſes humaines, il ſurviendra, indépendamment de vos vœux, des incidents qui donneront de l'exercice à votre fidélité. Un homme qui ſouhaiteroit à quelqu'un des richeſſes, pour en avoir ſa part, ne penſe qu'à lui-même, quoiqu'il paroiſſe occupé d'un autre. Celui qui ſouhaite à ſon ami quelque malheur, pour l'en délivrer par les ſecours qu'il voudroit lui donner, eſt un ingrat qui ſe préfère à lui, qui croit que ce n'eſt pas trop de l'infortune de ſon bienfaiteur, pour exercer ſa gratitude. La reconnoiſſance eſt pour lui un fardeau dont il veut ſe décharger. Il y a bien de la

différence entre payer de retour pour rendre le bienfait, ou pour en être débarrassé. Celui qui veut rendre, consulte dans sa reconnoissance, l'intérêt du bienfaiteur, & lui souhaite toutes sortes de prospérités. Celui qui ne veut que se dégager, désirera d'y parvenir de quelque maniere que ce soit, ce qui suppose une disposition très-blamable.

CHAPITRE XXXV.

JE le répete, cette ardeur empressée est une marque d'ingratitude : je ne puis mieux le montrer que par la preuve déja exposée. Vous ne voulez pas vous acquitter du bienfait reçu, mais vous y soustraire : c'est comme si vous disiez : quand pourrai je être libre ? employons tous les moyens pour rompre nos chaînes. Si vous souhaitiez de vous acquitter avec le propre bien de votre bienfaiteur, vous paroîtriez bien éloigné d'être reconnoissant ; les vœux que vous formez sont encore plus malhonnêtes ; il est pour vous un objet détestable ; vous faites contre sa personne, sacrée pour vous, les imprécations les plus horribles. Personne, je pense, ne douteroit de votre cruauté, si vous lui

souhaitiez ouvertement la pauvreté, la captivité, la faim & la mort : qu'importe que votre vœu soit conçu en d'autres termes? osez, en votre bon sens, vous souhaiter à vous-même quelqu'un de ces maux. Eh bien! félicitez votre reconnoissance d'un vœu que ne formeroit pas un ingrat, qui n'en seroit venu que jusqu'à nier le bienfait, & non pas jusqu'à haïr son bienfaiteur.

CHAPITRE XXXVI.

DONNEROIT-ON le nom de *Pieux* à Enée, s'il eût souhaité la ruine de sa Patrie, pour arracher son pere à la captivité? aux deux jeunes (1) Siciliens, si pour donner un bon exemple aux enfants, ils avoient désiré que l'Etna, plus embrasé que jamais par une irruption extraordinaire, leur fournît l'occasion de montrer leur tendresse filiale, en tirant leur pere du milieu des flammes? Rome ne devroit rien à Scipion, s'il eût prolongé la guerre Punique, afin d'avoir la

(1) *Voyez* ci-dessus livre 3, chap. 37, note 1, pag. 163 de ce vol.

gloire de la finir: ni aux Decius, pour avoir sauvé la Patrie par leur mort, s'ils avoient souhaité un malheur extrême qui donnât lieu à leur dévouement glorieux. Un Médecin seroit un homme détestable, s'il se procuroit de l'occupation à lui-même. On en a vu, qui, après avoir à dessein rendu des maladies plus graves, afin d'avoir plus de mérite à les guérir, n'ont pu ensuite en venir à bout, ou n'en ont triomphé qu'à force de tourmenter leurs malheureux malades.

CHAPITRE XXXVII.

CALLISTRATE alloit en exil, accompagné d'un grand nombre de citoyens que la brigue & l'abus de la liberté bannissoient comme lui (1): un d'entre eux parut former le souhait, que les Athéniens se trouvassent réduits à la nécessité de rappeller les exilés. Callistrate, s'il en faut

(1) Callistrate étoit un Orateur distingué d'Athenes, dont les succès exciterent Démosthenes à l'étude de l'éloquence: cet Orateur en parle dans sa harangue contre Polyclès. *Voyez* la note de Juste-Lipse.

croire Hécaton, répondit qu'un pareil retour seroit abominable à ses yeux. Le Romain Rutilius s'exprima plus énergiquement encore : Quelqu'un, pour le consoler, lui disoit que la guerre civile ne tarderoit pas à éclore, & que bientôt les exilés auroient la liberté de revenir. *Quel mal t'ai-je fait* répondit ce grand homme, *pour me souhaiter un retour plus affreux que ma fuite ? J'aime mieux que ma Patrie soit honteuse de mon exil, qu'affligée de mon retour.* Est-ce donc un exil, que celui dont tout le monde a plus de honte que l'exilé même ?

Si ces grands hommes ont rempli le devoir de bons citoyens, en refusant de revoir leurs Pénates, au prix de la ruine générale, attendu qu'il vaut mieux que deux individus souffrent une injustice, que le corps des citoyens une calamité publique ; est-ce montrer les sentiments de la reconoissance, que de souhaiter à son bienfaiteur des adversités, afin de les écarter de lui ? Le dessein peut être honnête, mais le souhait est criminel. Eteindre l'incendie après l'avoir allumé, n'est point une action glorieuse ; elle n'est pas même excusable.

CHAPITRE XXXVIII.

DANS quelques Etats, un vœu impie a tenu lieu (1) de crime. A Athenes, l'Orateur Démades (2) fit condamner un homme qui vendoit les uſtenſilles néceſſaires aux funérailles : il fit voir que cet homme avoit ſouhaité de faire un gain conſidé-

(1) Séneque auroit pu trouver dans l'Hiſtoire de ſon pays, des preuves de ce qu'il avance ici. On lit dans Suétone, qu'à Rome une Claudia fut accuſée extraordinairement du crime de Leze-Majeſté, pour avoir ſouhaité tout haut, un jour que la foule empêchoit ſon char d'avancer, que ſon frere Claudius Pulcher pût revenir au monde, & perdre encore une flotte, afin de diminuer le nombre des Romains: *& quæ novo more judicium Majeſtatis apud Populum mulier ſubiit, quod in concerta multitudine ægrè procedente carpento, palàm optaverit ut frater ſuus Pulcher reviviſceret, atque iterùm claſſem amitteret, quo minor turba Romæ foret :* in Tiber. cap. 2.

(2) Démades célebre Orateur Grec, étoit d'Athenes ; il abandonna la profeſſion de Marinier, pour ſe livrer à l'étude de l'Eloquence, dans laquelle il fit de grands progrès. Il mérita l'amitié de Philippe, Roi de Macédoine, & d'Antipater qui le fit mourir dans la ſuite, le ſoupçonnant de trahiſon. D'autres attribuent la mort de Démades à Caſſender, fils de ce Prince.

rable, ce qui ne pouvoit lui arriver que par la mort d'un grand nombre de citoyens. On demande si cette condamnation fut juste. Peut-être souhaita-t-il, non de vendre beaucoup, mais de vendre bien cher, & d'acheter à bon marché pour revendre à profit. Comme le commerce dépend à la fois de l'achat & de la vente, pourquoi n'avoir appliqué qu'à l'une de ces parties, un vœu qui pouvoit se rapporter également à l'autre? d'ailleurs, il auroit fallu condamner tous les gens du même métier; vû qu'ils sont tous dans la même disposition, c'est-à-dire, qu'ils forment intérieurement le même vœu. Que dis-je? il faudroit condamner la plus grande partie des hommes: combien d'entr'eux dont le gain n'est fondé que sur le dommage des autres? Quand un guerrier souhaite la gloire, c'est la guerre qu'il desire; la cherté des vivres est l'espoir du laboureur; la multitude des procès est le salaire de l'éloquence; une année féconde en maladies fait le profit du Médecin; & l'artisan du luxe est enrichi par les vices de la jeunesse: qu'il n'y ait point de tempêtes, point d'incendies qui ruinent les maisons, les arts languiront dans la misere. Le vœu condamné dans

un seul homme, est le vœu de tout le monde. Croyez-vous qu'un Arontius, un Atérius, & les autres qui exercent, comme eux, l'art de capter les testaments, ne forment pas les mêmes vœux que les désignateurs & les libitinaires (1)? encore ceux-ci ne connoissent pas ceux dont ils souhaitent la mort, au lieu que ceux-là désirent celle de leurs plus inti-

(1) Les *Désignateurs* étoient chez les Romains les Ordonnateurs des convois funebres, ceux qui en régloient la marche; en un mot les maîtres des cérémonies. (*Voyez* PLAUTE dans le prologue du *Pœnulus*.) Donat qu'ils présidoient aux jeux qu'on faisoit aux funérailles des personnes considérables: *Designatores quæ ludis funebribus præsunt*; & c'est à quoi il semble restreindre leurs fonctions: mais ce passage paroît corrompu à plusieurs savants Critiques. (*Voyez* DONAT, sur les Adelphes, *act.* 1, *scen.* 2, *vers.* 7.) Horace parle aussi de ces crieurs d'enterrement, & les représente accompagnés de la noire troupe de leurs Officiers:

—Dum ficus prima calorque
Designatorem decorat Lictoribus atrice.
HORAT. *lib.* 1, *Epist.* 7, *vers.* 5 *&c.*

Les *Libitinaires* étoient les entrepreneurs des funérailles, ceux qui vendoient les choses nécessaires pour les enterrements: c'étoit précisément les Jurés Crieurs de ces temps-là: ils tiroient leur nom de Venus *Libitina*, dans le Temple de laquelle on conservoit les régistres des morts.

mes amis, dont ils eſperent le plus, en vertu de cette amitié même. Perſonne ne vit au préjudice des premiers : ceux qui différent de mourir ruinent les derniers, qui ſouhaitent non-ſeulement de recevoir le ſalaire d'une honteuſe ſervitude, mais encore d'être délivrés d'un impôt onéreux ; il n'eſt donc pas douteux qu'ils ne forment, à plus forte raiſon, le vœu qu'on n'a puni qu'à un ſeul homme. Quand la mort de quelqu'un eſt lucrative, ſa vie paroît nuiſible. Cependant leurs ſouhaits demeurent auſſi impunis que notoires. Enfin, qu'on s'interroge ſoi-même, qu'on rentre au fond de ſon cœur, qu'on approfondiſſe ſes vœux ſecrets ; combien de vœux qu'on n'oſe pas s'avouer ! combien peu, qu'on puiſſe former devant témoins !

CHAPITRE XXXIX.

NÉANMOINS tout ce qui eſt repréhenſible n'eſt pas pour cela condamnable en Juſtice, témoin le vœu dont il eſt queſtion entre nous, d'un ami qui péche par excès de bienveillance, & qui par-là tombe dans le vice même qu'il veut éviter. Trop d'empreſſement à témoigner ſa reconnoiſſance eſt une ingratitude réelle. C'eſt dire : puiſſe mon bienfaiteur tomber à ſon tour en mon pouvoir, & avoir beſoin de ma reconnoiſſance ! puiſſe ſa vie, ſon honneur, ſa ſureté ne dépendre que de moi ! qu'il ſoit ſi malheureux, que ma reſtitution lui tienne lieu de bienfait ! qu'il ſoit environné de pieges domeſtiques, dont je ſois le ſeul qui puiſſe le tirer ! qu'il ſoit menacé par un ennemi puiſſant & redoutable ; pourſuivi par une foule armée ; preſſé par un créancier ou par un accuſateur ! Tels ſont les vœux que vous faites entendre au moins aux Dieux.

CHAPITRE XL.

ADMIREZ votre équité : vous ne formeriez aucun de ces vœux, ſi vous n'aviez pas reçu de bienfait. Sans parler de vos autres torts, comme de rendre le mal pour le bien, vous êtes au moins coupable de ne pas attendre le moment convenable, tandis qu'il y a autant de mal à le devancer qu'à ne pas le ſaiſir. Il n'eſt pas toujours temps de rendre, comme de recouvrer ſon bienfait. Si vous vous acquittez envers moi, ſans beſoin de ma part, vous ſeriez un ingrat; combien ne l'êtes-vous pas davantage, en me forçant d'avoir beſoin? Attendez: pourquoi ne ne voulez-vous pas que mon bienfait vous reſte? pourquoi gémir de vos obligations? pourquoi vous hâter de me rembourſer, comme ſi j'étois un uſurier impitoyable? pouquoi me chercher des traverſes, & ſuſciter les Dieux contre moi? Si c'eſt ainſi que vous acquittez le bienfait, comment en uſeriez-vous envers ceux qui vous ſont obligés?

CHAPITRE XLI.

APPRENONS ſur-tout, mon cher Libéralis, à devoir tranquillement les bienfaits ; à ſaiſir l'occaſion de les rendre, ſans la faire naître, à regarder comme une ingratitude cette impatience de s'acquitter au premier moment. On ne reſtitue pas volontairement, quand on doit contre ſon gré : le bienfait dont on veut ſe débarraſſer eſt regardé comme un fardeau & non comme un préſent. Il y a bien plus de vertu & de juſtice à tenir les ſervices de ſes amis tout prêts, à les leur offrir, ſans les leur jetter à la tête, à ne pas ſe juger débiteur. Le bienfait eſt une chaîne qui lie à la fois le bienfaiteur & l'obligé. Dites donc : il ne tiendra pas à moi que votre bienfait ne vous revienne ; je ſouhaite que vous le receviez avec joie. S'il faut que l'un de nous deux ſoit dans le beſoin ; ſi le ſort a réſolu que vous ſoyez obligé de reprendre votre bienfait, ou moi d'en recevoir un nouveau, j'aime mieux que celui qui a coutume d'être bienfaiteur continue de l'être. Je ſuis prêt ; je vous prouverai mes ſenti-

ments, quand le temps ſera venu : juſques-là je me contente d'avoir les Dieux pour témoins.

CHAPITRE XLII.

J'AI ſouvent remarqué en vous, mon cher Libéralis, la diſpoſition que je blâme. Vous êtes impatient de vous acquitter : vous craignez de le faire trop tard. L'inquiétude ne s'accorde pas avec la reconnoiſſance ; elle doit avoir de la confiance en elle-même, ſe repoſer ſur la ſincérité de ſon attachement, & bannir au loin toute anxiété. C'eſt un outrage que de dire à un homme, reprenez votre bienfait. Le premier droit du bienfaiteur eſt de choiſir le temps de la reſtitution. Mais, direz-vous, je crains qu'on interprête mal mes délais. Si vous êtes vertueux ; c'eſt pour vous, & non pour les autres, que vous êtes reconnoiſſant : vous avez deux Juges, l'un que vous ne pouvez tromper, c'eſt vous-même ; l'autre à qui l'on en impoſe aiſément, c'eſt le peuple. Mais s'il ne ſe préſente pas d'occaſion, je reſterai donc toujours débiteur ? Oui, ſans doute, mais

débiteur déclaré, débiteur volontaire ; vous completterez avec joie le bienfait en dépôt dans votre ame. Quand on eſt fâché de n'avoir pas rendu, c'eſt qu'on eſt fâché d'avoir reçu. Quoi, vous rougiſſez de devoir à un homme de qui vous n'avez pas rougi de recevoir !

CHAPITRE XLIII.

EN vain regarderoit-on comme une preuve de grandeur d'ame, d'offrir, de donner, d'enrichir un grand nombre de perſonnes & de familles. Tout cela prouve la grandeur de la fortune, mais non de l'ame : c'eſt qu'on ignore qu'il eſt plus difficile quelquefois de recevoir, que de donner. En effet, ſans rien ôter au mérite de l'un ou de l'autre, qui eſt égal quand la vertu en eſt le principe, il ne faut pas moins de généroſité pour devoir un bienfait, que pour le faire éprouver. Le premier même eſt d'autant plus difficile, qu'il faut plus d'attention pour garder ce qu'on a reçu, que pour le donner. Il ne faut donc pas ſe faire un mérite de s'acquitter promptement, ni ſe preſſer hors de ſaiſon. C'eſt une faute égale, de

manquer le moment de la reconnoiſſance, & de le bruſquer. Il a placé ſur moi : je ne crains ni pour lui, ni pour moi. Toutes les ſuretés ont été priſes : il ne peut perdre ſon bienfait qu'avec moi, & pas même avec moi. Je lui ai témoigné ma reconnoiſſance ; c'eſt déjà du retour. S'occuper trop d'acquitter un bienfait ; c'eſt ſuppoſer le bienfaiteur occupé du recouvrement. Il faut être prêt à tout ; & s'il veut que ſon bienfait lui revienne, il faut le lui rapporter avec joie : mais s'il aime mieux que nous le gardions, pourquoi lui faire déterrer ſon tréſor ? pourquoi lui refuſer d'en être le gardien ? il mérite le droit de choiſir. Quand à l'opinion & à la renommée, croyons qu'elle eſt faite pour nous ſuivre & non pour nous guider.

LIVRE VII.

CHAPITRE PREMIER.

PRENEZ courage, mon cher Libéralis ; je ne vous arrêterai pas plus longtemps, nous touchons terre (1). Ce Livre terminera mon ouvrage : la matiere eſt épuiſée ; je ne ſonge plus à ce que je dois dire, mais à ce que je puis n'avoir pas dit. Ne rejettez pas ce qui reſte, quand même vous le trouveriez de trop. Pour faire valoir ce Traité, j'aurois dû en accroître l'intérêt par degrés, & réſerver pour la fin des objets capables de réveiller la ſaciété. Mais j'ai accumulé tout l'important dans les premiers Livres, & je ne fais que recueillir ce qui peut m'être échappé. Et, ſi vous me le demandez, je ne crois pas qu'après avoir expoſé les regles de conduite, mon ſujet exige de moi tous ces détails, plus propres à exercer l'eſprit qu'à guérir l'ame.

Démétrius, ce Philoſophe digne d'ê-

(1) In manibus terræ : non hîc te catminé longo,
Atque per ambages & longa exhoſa tenecho.

tre comparé aux plus grands hommes, avoit raiſon de dire, qu'on gagne plus à ne poſſéder qu'un petit nombre de préceptes à ſa portée & à ſon uſage, qu'une multitude qu'on ne retrouve pas au beſoin. Il ajoute : De même qu'un grand lutteur n'eſt pas celui qui connoît toutes les attitudes, toutes les manieres de s'entrelacer, inutiles pour la plupart dans le combat ; mais celui qui, après s'être bien exercé à un ou deux mouvements, épie l'occaſion de les mettre en uſage : peu importe en effet qu'il ſache beaucoup, pourvu qu'il en ſache aſſez pour vaincre : de même dans l'étude de la philoſophie il y a mille objets d'agrément pour un petit nombre de déciſifs. Vous pouvez ignorer la cauſe qui fait que l'Océant s'éleve au deſſus de ſes bords & rentre dans ſon lit ; pourquoi chaque ſeptieme année imprime ſur l'homme un nouveau caractere ; pourquoi la largeur d'un portique vu de loin ne garde pas la même proportion, mais ſe retrécit à l'extrémité & finit par ſe joindre ; pourquoi les jumeaux ſont ſéparés dans la conception & réunis dans l'enfantement ; ſi le même jet de la ſemence en ſe diviſant produit deux êtres divers, ou s'il y a réellement

deux conceptions ; porquoi nés en même temps, leurs deſtins ſont divers; pourquoi l'intervalle inſenſible de leur naiſſance met une différence énorme entre les événements de leur vie. Il n'y a pas grand mal à omettre des recherches dont la découverte eſt impoſſible & inutile. Ces vérités ſont cachées au fond du puits : & ne taxons point la Nature d'avarice; elle n'a rendu difficiles que les découvertes dont le ſeul mérite conſiſte dans la découverte même; tout ce qui peut nous rendre heureux & meilleurs, elle l'a mis à découvert, à notre portée. Quand l'homme brave les coups du ſort ; quand il s'éleve au-deſſus de la crainte, & n'embraſſe pas l'infini dans ſon eſpoir avide, mais cherche les vraies richeſſes en lui-même ; quand il a banni la terreur des Dieux & des hommes, perſuadé qu'il a peu à craindre de ceux-ci, & rien des autres ; quand inſenſible à cette foule de plaiſirs, qui ſont plutôt le tourment que l'agrément de la vie ; il en eſt venu juſqu'à comprendre que la mort ne produit aucun maux, & en termine un grand nombre ; quand il s'eſt conſacré à la vertu, & qu'il trouve applanis tous les chemins par où elle l'appelle ; quand il ſe regarde

comme un animal ſociable né pour le bien général, & le monde comme la patrie commune du genre humain; quand il découvre aux Dieux ſa conſcience, vit toujours comme en public, & ſe reſpecte plus que les autres: enfin, quand dérobé aux tempêtes, il s'eſt fixé dans un calme inaltérable; c'eſt alors qu'il a épuiſé la ſcience vraiment utile & néceſſaire; le reſte n'eſt que l'amuſement du loiſir. Ce n'eſt que du moment où l'ame eſt à l'abri, qu'on peut ſe livrer à des ſpéculations plus propres à orner l'eſprit qu'à le fortifier.

CHAPITRE II.

C'EST donc aux préceptes fondamentaux, auxquels Démétrius veut que les amis de la ſageſſe s'attachent fortement: il leur conſeille de ne jamais s'en deſſaiſir, mais de ſe les identifier, de ſe les incorporer, pour ainſi dire; afin que ces leçons devenues familieres à force de les méditer, ſe repréſentent d'elles-mêmes en tous lieux, en tous temps, au moindre ſignal, nous reproduiſent ſur le champ la diſtinction importante du hon-

teux & de l'honnête, nous rappellent qu'il n'y a pas d'autre mal que le vice, ni d'autre bien que la vertu. Voilà le plan d'après lequel il faut vivre; voilà la regle à laquelle il faut rapporter ſes actions & celles des autres : quel que ſoit l'éclat dont un homme eſt environné, il eſt malheureux, quand livrée à la gourmandiſe & à la débauche, ſon ame ſe flétrit dans une lâche oiſiveté. Diſons-nous à nous-mêmes que la volupté eſt fragile, d'une courte durée, dégoûtante à la longue; que plus on s'en abreuve avidement, plus promptement elle ſe change en poiſon, & finit toujours par le repentir ou la honte; qu'elle n'a rien de grand, rien qui convienne à la nature de l'homme qui eſt le premier être après les Dieux : c'eſt une jouiſſance ſordide, due au vil miniſtere des membres, & dont la fin eſt encore abjecte. La volupté digne d'un homme & d'un grand homme ne conſiſte pas à remplir & à engraiſſer ſon corps, à irriter des paſſions dont l'abſence fait notre unique ſureté; mais à ſe mettre à l'abri de toute inquiétude, tant celle qui n'ait de l'ambition des hommes aux priſes les uns avec les autres, que celle qui, plus inſupportable encore, vient du fond même de l'a-

me, qui s'en rapporte à l'opinion ſur l'article des Dieux, qui les juge d'après les vices de l'humanité. Cette volupté, toujours égale, toujours libres de crainte, jamais ennuyée d'elle-même, eſt le partage de l'homme heureux dont je trace le portrait; du ſage qui, bien inſtruit de ſes devoirs envers les Dieux & les hommes, jouit du préſent, ſans dépendre de l'avenir. Il n'eſt point de fixité pour qui ſe porte vers cet avenir incertain. Ainſi délivrés des ſoucis rongeurs qui déchirent l'ame; il n'y a pour lui ni eſpérances ni déſirs; il ne s'en remet pas à l'inconſtance du ſort; il vit content de lui-même: & ne croyez pas que ce ſoit ſe contenter de peu: la nature entiere eſt à lui, non pas comme la terre appartenoit à Alexendre qui ſur les bords mêmes de la mer rouge, avoit encore plus de pays à conquérir qu'il n'en avoit traverſés; que dis-je? il n'étoit pas maître des régions mêmes dont la victoire lui avoit donné la poſſeſſion, puiſque ſon Lieutenant Onéſicrite parcouroit tout l'Océan, cherchant de nouvelles guerres ſur des mers inconnues. N'étoit-ce pas aſſez découvrir ſon indigence, que de porter ſes armes au-delà des limites fixées par la Nature? que de ſe perdre par

une aveugle avidité, dans des eſpaces profonds, immenſes, inconnus? Qu'importe le nombre des Royaumes qu'il conquit, qu'il donna, dont il tira des tributs? tout ce qu'il déſiroit lui manquoit.

CHAPITRE III.

CE vice n'eſt point propre à Alexandre, qu'une heureuſe témérité conduiſit ſur les traces d'Hercule & de Bacchus: c'eſt le vice de tous ceux dont la fortune, en les abreuvant, ne fait qu'irriter la ſoif. Paſſez en revue Cyrus, Cambyſe, toute la ſuite des Monarques Perſants, & citez-m'en un ſeul qui ait été ſatisfait des bornes de ſon Empire, & que la mort n'ait pas ſurpris occupé à les étendre. N'en ſoyons pas étonnés; toutes les jouiſſances de la cupidité ſont englouties & abſorbées en un moment: qu'importe la quantité qu'on verſe dans un vaſe ſans fond? Le ſage ſeul eſt maître du monde, & n'a pas de peine à garder ſes conquêtes: il n'a point de Lieutenants à envoyer au-delà des mers, point de camps à établir ſur les rives ennemies, point de garni-

ſons à diſtribuer dans les places fortes : il ne lui faut ni légions ni corps de cavalerie. De même que les Dieux immortels gouvernent ſans armes leur empire, & en conſervent la poſſeſſion, tranquilles au haut des cieux : de même le ſage remplit ſans trouble ſes devoirs, quelqu'étendus qu'ils ſoient, & voit à ſes pieds le genre humain, dont il eſt l'individu le plus puiſſant & le plus vertueux. Dufſiez-vous en rire : quand l'ame, pour laquelle il n'y a pas de diſtance ni de ſolitude inacceſſible, parcourt au dedans d'elle-même l'orient & l'occident, contemple cette multitude d'animaux, cette abondance de bien que la Nature nous prodigue ; il n'eſt rien de plus ſublime que de pouvoir ſe dire, comme un Dieu ; tout cela m'appartient ; que peut-on alors déſirer ? qu'y a-t-il au delà du tout ?

CHAPITRE IV.

VOILA où je vous attendois, direz-vous : je vous tiens ; je veux voir comment vous vous tirerez du mauvais pas où vous vous êtes engagé. Dites-moi quels préſent on peut faire au ſage, puiſqu'il eſt maître de tout : car enfin ce qu'on lui donne lui appartient ; on ne peut donc être ſon bienfaiteur, puiſqu'on ne lui donne que du ſien : cependant vous prétendez qu'on peut faire des dons au ſage. La même queſtion a lieu au ſujet des amis : vous aſſurez que tout eſt commun entr'eux ; on ne peut donc rien donner à ſon ami ; ce ſeroit lui donner ce qui appartient à tous deux. Rien n'empêche que la même choſe n'appartienne à la fois au ſage & à celui qui la poſſede, à qui elle a été donnée & adjugée par la Loi : en vertu du Droit Civil tout appartient au Souverain ; néanmoins ſes biens, dont la poſſeſſion univerſelle eſt l'apanage de la ſouveraineté, ſont répartis entre un certain nombre d'individus : chaque choſe a ſon poſſeſſeur particulier. Ainſi on peut donner au Souverain une maiſon,

maiſon, un eſclave, de l'argent; & ce n'eſt pas du ſien qu'on eſt cenſé lui donner. Le Souverain n'a que la puiſſance ſur tout; les individus ont la propriété. Ce que nous appellons les limites des Athéniens ou des Campaniens, ce ſont des poſſeſſions particulieres, ſous-diviſées entre un grand nombre de citoyens; le pays entier appartient à telle ou telle République, mais chaque portion a ſon maître particulier: ainſi je puis donner mes terres à la République, quoiqu'elles ſoient cenſées lui appartenir, parce qu'elles lui appartiennent autrement qu'à moi. Doutez-vous que l'eſclave avec ſon pécule n'appartienne à ſon maître? cependant l'eſclave peut faire un préſent à ſon maître: de ce que l'eſclave ceſſeroit de poſſéder, ſi ſon maître vouloit, il ne s'enſuit pas qu'il ne poſſede point; ce don volontaire n'en eſt pas moins un préſent, quoiqu'on eût pu le lui prendre de force, s'il eût refuſé de le donner. De même, quoique le Sage poſſede tout, (car c'eſt un paradoxe convenu entre nous) on ne laiſſe pas de pouvoir exercer envers lui ſa libéralité. Tous les biens que poſſede le fils, appartiennent au pere. Qui ne ſait toutefois que le fils peut faire des préſents à ſon pere? Les Dieux ſont mal

tres de tout, cependant nous leur donnons des offrandes & des pieces de monnoie. Quoique ce que je poſſede ſoit à vous, il ne ceſſe pas d'être mien; il peut être en même temps & à vous & à moi. Le maître des femmes proſtituées, dites-vous, eſt un corrupteur: or tout appartient au ſage, & dans le tout ſont compriſes les femmes proſtituées; elles appartiennent donc au ſage; le ſage eſt donc un corrupteur. C'eſt encore par le même raiſonnement, qu'on dit que le ſage ne peut rien acheter. Perſonne n'achete ce qui eſt à lui: or tout appartient au ſage; il n'achete donc rien. De même, on prétend qu'il ne peut emprunter, parce qu'on ne paye pas d'intérêt pour ſon propre argent. En un mot, on nous oppoſe des ſophiſmes ſans fin, quoiqu'on entende à merveille notre doctrine.

CHAPITRE V.

QUAND je dis que tout appartient au ſage, je n'exclus pas les poſſeſſeurs particuliers du domaine de leurs biens; de même que, ſous un bon gouvernement, le Prince poſſede tout à titre de ſouveraineté, & les citoyens à titre de propriété. Le temps viendra de prouver cette vérité; en attendant il ſuffit pour la queſtion préſente que je puiſſe donner au ſage ce qui nous appartient à tous deux, mais d'une maniere différente. Il n'eſt pas ſans exemple qu'on donne une partie à celui qui eſt le maître de tout. J'ai loué de vous une maiſon, nous en ſommes maître l'un & l'autre, mais ſous différentes faces. La choſe vous appartient, mais l'uſage de la choſe eſt à moi. De même vous ne pourrez toucher aux fruits de votre champ, ſi votre fermier n'y conſent; & s'il y a mauvaiſe année ou diſette, vous regarderez en vain l'amas de grain d'un autre, quoique né de votre fonds, quoique placé dans votre champ, quoique deſtiné à remplir vos greniers: tout propriétaire que vous

êtes, vous n'entrerez pas dans la maison que vous m'avez louée ; vous n'emmenerez point votre esclave, s'il est à mes gages : & quand vous m'aurez loué une voiture, ce sera une faveur de ma part, si je vous y laisse monter. Vous voyez donc qu'il est possible à quelqu'un de recevoir un présent, en recevant ce qui lui appartient.

CHAPITRE VI.

DANS les exemples que je viens de citer, il y a deux maîtres de la même chose. Comment ? c'est que l'un est maître de la chose ; & l'autre, de l'usufruit. Nous disons les livres de Cicéron, cependant le Libraire Dorus les appelle ses livres : l'un & l'autre sont vrais ; ils appartiennent à l'un comme auteur, à l'autre comme acquereur ; tous deux ont droit au titre de propriétaires, mais sous des points de vue différents : ainsi, Tite-Live peut recevoir en présent ou acheter ses ouvrages de Dorus. Je puis donner au sage ce qui m'appartient en propre, quoiqu'il soit maître de tout, sa possession n'est qu'intérieure, comme celle

des Souverains : & comme les propriétés individuelles sont réparties entre les citoyens, rien ne l'empêche de recevoir, de devoir, d'acheter, de louer. César est maître de tout ; mais le fisc renferme ses possessions particulieres : il possede tout à titre d'empire, & les objets individuels, à titre de patrimoine. On peut, sans blesser sa majesté, examiner ce qui lui appartient, & ce qui ne lui appartient pas : ce qu'on lui conteste, comme étant le bien d'autrui, est à lui sous un autre rapport. Ainsi le sage possede tout intérieurement ; mais il ne possede légalement, & comme propriétaire, que ce qui est à lui.

CHAPITRE VII.

BION (1) a des arguments pour prouver tantôt que tous les hommes ſont des ſacri-

(1) Ce Bion, ſurnommé *Boriſthénite*, étoit né en Scythie. Il fut Auditeur de Cratès; enſuite il prit l'habit de Cynique, & enfin il fut diſciple de Théophraſte, chef de la ſecte d'Ariſtote. On le ſoupçonna d'athéiſme. Il étoit cité pour ſes bons mots; &. c'eſt de lui, ainſi que l'obſerve Acron, qu'il faut entendre ce paſſage d'Horace:

> Carmine tu gaudes; hic delectatur iambis;
> Ille BIONEIS ſermonibus, & ſale nigro.
> *Epiſt. 2, lib. 2, verſ. 59 & 60.*

On attribue à ce ſophiſte une maxime qui feroit honneur aux Philoſophes les plus orthodoxes: c'étoit de dire à ſes écoliers que, quand ils auroient acquis aſſez de conſtance pour ſupporter avec la même tranquillité ceux qui les injurieroient, que ceux qui les traiteroient honnêtement, ils pourroient croire qu'ils avoient fait des progrès dans la vertu. Plutarque qui rapporte cette maxime, remarque avec raiſon que cette regle de Bion eſt plutôt un ſigne d'une très-grande & très-parfaite habitude de notre ame, qu'un ſimple ſigne d'amendement. *Voyez* Plutarque, *de Profect. virtut. opp. tom. 2. pag.* 82. D. E. *édit. Pariſ.* 1624. A l'égard du ſophiſme dont il eſt queſtion dans ce chapitre, il eſt clair que ce n'é-

leges, tantôt que personne ne l'est. Veut-il mettre tous les citoyens dans le cas d'être précipités de la roche Tarpéienne (2), il dit : *Quiconque enleve, consume & applique à son usage ce qui appartient aux Dieux, est un sacrilege. Or tout appartient aux Dieux : tout ce qu'on prend appar-*

---

toit qu'un argument *ad hominem*, par lequel Bion vouloit prouver que la doctrine touchant l'empire de Dieu sur toutes choses, renferme des contradictions. Bayle paroît en avoir jugé de même, mais il n'ose l'assurer; ce qui est d'autant plus étonnant que le but de Bion est évident : après avoir rapporté son raisonnement, il ajoute : « Sénèque réfute aisément & solidement ces chi-» canneries ; mais il se représente Bion comme » un tyran qui, en certains temps, veut être » cruel, & en un autre, saccager les Temples. » Quand il veut être cruel, il se sert de son pre-» mier syllogisme ; c'est un arrêt pour précipiter » tous les voleurs : & il se sert du second, lors-» qu'il souhaite de s'enrichir des dépouilles des » saints lieux » *Diction. hist. & crit. art.* BION, *rem.* 1.

(2) Le supplice que l'on infligeoit à Rome aux traitres à la Patrie, & aux plus grands criminels, consistoit à les précipiter d'une roche appellée *Tarpéienne*, ainsi nommé de Spurius-Tarpéius, Gouverneur du Capitole, que Romulus fit précipiter dans cet endroit, pour avoir lâchement vendu cette forteresse aux Sabins ; &, selon d'autres, de Tarpéia, fille de ce Gouverneur, qui vendit cet emplacement à Tatius, Général des Sabins.

tient donc aux Dieux, puiſqu'ils ſont maîtres de tout : quiconque prend quelque choſe, eſt donc un ſacrilege. Veut-il enſuite qu'on enfonce les Temples, & qu'on pille impunément le Capitole ? Il dit qu'il n'y a pas de ſacrilege, parce qu'*emporter les tréſors des Temples, c'eſt les transférer d'un lieu qui appartient aux Dieux, dans un autre lieu qui leur appartient encore.* On répond que tout appartient, ſans doute, aux Dieux, mais ne leur eſt pas conſacré : qu'on n'emploie le mot de *ſacrilege*, que lorſqu'il s'agit d'objets appliqués par la Religion au culte de la Divinité ; qu'ainſi le monde entier eſt le temple des Dieux immortels, le ſeul digne de leur grandeur & de leur magnificence ; que néanmoins on diſtinge le ſacré du profane ; & que dans les lieux décorés du nom de temple, on ne ſe permet pas les mêmes libertés qu'en plein air & à la vue des aſtres. Sans doute un ſacrilege ne peut faire d'injure à Dieu que ſa divinité met à l'abri des offenſes : mais on punit en lui l'apparence de l'injure ; c'eſt notre opinion & la ſienne propre qui le condamnent au châtiment. De même donc qu'on n'en eſt pas moins un ſacrilege, quand on a enlevé une choſe ſacrée, quoique le lieu où on l'a tranſportée ſoit ren

fermé dans les limites du monde : de même on peut être coupable de vol envers le sage, car on lui enleve, non pas une des choses qu'il possede en général, mais un objet dont il est reconnu maître, dont il a la propriété individuelle. Mais le sage ne reconnoîtra que la possession du premier genre : quand à la seconde, il n'y prétendra point, quand même il le pourroit; il dira, comme ce Général (3) Romain, à qui, en récompense de son courage & de ses services, on décernoit autant de terres qu'il pourroit en labourer en un jour : *Vous n'avez pas besoin d'un citoyen, qui ait plus de besoins qu'un citoyen.* N'y-a-t-il pas plus de grandeur à refuser un pareil présent, qu'à le mériter? Rien de plus commun que de franchir les limites des autres, rien de plus rare que de s'en donner à soi-même.

(3) Muret veut que ce Général Romain soit Horatius Coclès. Juste-Lipse prétend au contraire que cela regarde M. Curius, & son opinion me paroît la plus vraisemblable. *Voyez* la note sur ce passage.

CHAPITRE VIII.

AINSI, à ne considérer que l'ame du sage, maîtresse de la nature entiere, & répandue en tous lieux, nous disons que tout lui appartient: mais eu égard au droit observé parmi nous, il sera, s'il en est besoin, porté sur les régistres des Censeurs (1). Il y a bien de la différence entre ses possessions, suivant qu'on les estimera par la grandeur de son ame, ou par celle de la fortune. Les objets que vous entendez, il auroit horreur de les posséder en propre. Je ne vous citerai pas Socrate, Chrysippe, Zénon, qui étoient sans doute de grands hommes, mais peut-être trop loués, vu que l'envie ne met aucun obstacle à la gloire des Anciens. Je vous parlois tout-à-l'heure de (2) Dé-

(1) C'étoit chez les Romains des régistres déposés entre les mains de ces Magistrats, qui contenoient les noms & les facultés de chaque citoyen. Séneque veut dire que le Sage sera regardé, suivant l'usage des Romains, comme possédant tout l'univers.

(2) Philosophe Cynique dont Séneque parle plusieurs fois dans ses lettres, & pour lequel il

métrius, que la Nature me ſemble avoir fait naître de notre temps, pour prouver que ce grand homme étoit incorruptible : & notre ſiecle incorrigible : Héros dont la ſageſſe eſt accomplie, quoiqu'il n'en convienne pas ; dont la conſtance eſt inébranlable dans ſes projets ; dont l'éloquence ſans apprêts, ſans recherche d'expreſſions, répond à la vigueur de ſes préceptes, marche fiérement vers ſon but, ſans autre guide que ſon impétuoſité naturelle. Je ne doute pas que la Providence ne lui ait donné à la fois ſes mœurs & cette éloquence, afin que notre ſiecle trouvât en lui un modele & un cenſeur.

---

témoigne par-tout une eſtime & une vénération ſingulieres. *Voyez* ci-deſſus, tom. 1, lett. 20 & 62.

CHAPITRE IX.

EH BIEN ! si un Dieu vouloit donner à Démétrius la possession de toutes choses, à condition qu'il ne pût en faire présent, j'ose assurer qu'il les rejetteroit en disant : « Pourquoi me charger d'un fardeau si pesant ? libre & dispos, pourquoi me plonger dans la fange des affaires ? pourquoi m'offrir tous les maux réunis du monde entier ? Je n'accepterois pas vos richesses, avec la permission même de les distribuer, parce qu'il est des choses qu'il ne me conviendroit pas de donner. Mais je suis curieux de les voir, ces objets qui éblouissent les yeux des Nations & des Rois. Voyons ce que vous achetez au prix de votre sang & de vos ames. Montrez-moi d'abord les dépouilles du luxe, ou étalées par ordre, ou, ce qui vaut mieux, accumulées en masse. Je vois les écailles (1) de la tortue, tra-

(1) Pline nous apprend qu'on se servoit des écailles de cet animal, coupées en lames fort minces pour en décorer & en revêtir les lits & les

» vaillées artiſtement, & diviſées en fi-
» lamens déliés: je vois les enveloppes
» de l'animal le plus lent & le plus dif-
» forme, achetées des ſommes immen-
» ſes, & la variété des couleurs, qui en

---

buffets où l'on rangeoit les plats & les aſſiettes pour le ſervice, & que cette recherche de luxe eſt due à Carvilius Pollion. *Teſtudinum putamina ſecare in laminas, lectoſque & repoſitoria his veſtire Carvilius Pollo inſtituit, prodigi & ſagacis ad luxuriæ inſtrumenta ingenii.* Hiſt. Nat. *lib.* 9, *cap.* 11.

Juvenal, oppoſant la ſimplicité des mœurs anciennes, au luxe & à la prodigalité de ſon ſiecle, dit que perſonne alors ne regardoit comme une affaire importante & digne de tous ſes ſoins, de ſe procurer des tortues de l'Océan pour en orner le chevet de ſon lit.

> Nemo inter curas & ſeria duxit habendum,
> Qualis in Oceani fluctu teſtudo nataret,
> Clarum Trojugenis factura ac nobile fulcrum.
> *Sat.* 11, *verſ.* 93 *& ſeq.*

Martial parle auſſi de ces lits décorés d'écailles de tortue, dans l'épigramme où il dévoile la friponnerie d'un certain Amænus qui vouloit, diſoit-il, vendre ſa maiſon à un prix beaucoup plus bas qu'il ne l'avoit achetée.

> Gemantes primâ fulgent teſtudine lecti.
> *Lib.* 12, *epigr.* 67.

Les riches avoient encore des lits de paon: *lecti pavonini*, ainſi nommés, parce que le chevet étoit revêtu de lames de bois de cedre ou de citronnier,

» fait la principale beauté réduite par
» un enduit étranger à (2) ne reſſembler

---

diſpoſées de maniere à imiter les couleurs des plumes du paon.

Nomina dat ſpondæ pictis pulcherrima pennis,
Nunc Junonis avis : ſed prius Argus erat.
MARTIAL, *lib.* 14, *epigr.* 85.

Au reſte, le paſſage de Sénèque, & celui de Pline, cités au commencement de cette note, donnent lieu de conjecturer que ces lits où l'on incruſtoit, pour ainſi dire, ces lames minces d'écailles de tortue, reſſembloient parfaitement à ce que nous appellons de la *marqueterie*.

(2) Un paſſage de Pline va mettre celui de Sénèque dans tout ſon jour, & nous apprendre juſqu'à quel point les Romains avoient porté en ce genre les recherches & les raffinements de luxe & l'avidité du gain.

Le paſſage eſt d'autant plus curieux, qu'il peut ſervir à prouver la vérité d'un fait que Pline n'a certainement pas eu deſſein d'établir, & que les plus grands détracteurs du luxe ne peuvent nier: c'eſt qu'il a été dans tous les temps & dans tous les pays le pere des arts. En effet, il ne ſeroit pas difficile de faire voir qu'on doit au luxe les plus belles inventions en ce genre, & celles qui ſuppoſent peut-être le plus de ſagacité, d'eſprit & de génie. *Hæc prima origo luxuriæ*, dit Pline, *arborem alia integi, & viliores ligno pretioſiores cortice fieri: ut una arbor ſæpius veniret, excogitatæ ſunt & ligni bracteæ. Nec ſatis: cœpere tingi animalium cornua: dentes ſecari: lignumque ebore diſtingui, mox operiri. Placuit deinde materiam & in mari quæri,*

» qu'à du bois. Plus loin je vois des ta-
» bles (3), des pieces de bois eſtimées

Teſtudo in hoc ſecta; nuperque portentoſis ingeniis, principatu Neronis inventum, ut pigmentis perderet ſe, pluriſque veniret imitata lignum. Sic lectis pretia quæruntur: ſic terebinthum vinci jubent, ſic citrum pretioſius fieri, ſic acer decipi. Modo luxuria non fuerat contenta ligno: jam lignum enim è teſtitudine facit. Nat. Hiſt. *lib.* 16, *cap.* 43.

(3) Ces tables étoient de bois de citronier, arbre qu'on trouvoit en abondance ſur le mont Atlas, montagne d'Afrique. Pline traite de folie le goût des Romains pour ces tables, & il dit que leurs femmes leur reprochoient leur luxe en ce genre, comme ils leur reprochoient leur paſſion pour les perles & les pierreries. *Atlas mons peculiari proditur ſilva. . . . . Confines ei Mauri, quibus plurima arbor citri, & menſarum inſania, quas feminæ viris contra margaritas regerunt.* PLIN. Nat. Hiſt. *lib.* 13, *cap.* 15. Selon Martial, ces tables étoient plus eſtimées que des bijoux d'or.

Accipe felices Atlantica munera ſilvas:
Aurea qui dederit dona, minora dabit.

Lib. 14, *epigr.* 89. Cui lemma *menſa citrea*,

Dans l'épigramme ſuivante, il fait parler ainſi une table d'érable. « Je ne ſuis ni veinée ni » ondée, & le bois dont on m'a fait ne vient pas » des forêts de la Mauritanie; mais j'ai ſouvent » porté des mets exquis & recherchés ».

Non ſum criſpa quidem, nec ſilvæ filia Mauræ:
Sed norunt lautas & mea ligna dapes.

Ces tables étoient montées ſur des pieds d'ivoire

» la fortune d'un Sénateur, & d'autant
» plus précieuses, que l'arbre plus tor-
» tu (4) a été hérissé d'un plus grand

---

qui représentoient des figures de différents animaux, comme on le voit par ce passage de Juvénal: « Autrefois, *dit-il*, les tables n'étoient » faites qu'avec les arbres du pays: si par hasard » l'aquilon renversoit un vieux noyer, il servoit » à cet usage; mais aujourd'hui nos riches man- » gent sans plaisir, le turbot & le daim leur » semblent insipides, les roses & les parfums » blessent leur odorat, à moins que leurs tables » ne soient soutenues par un grand léopard à » gueule béante, fabriqué avec l'ivoire des plus » belles dents que nous envoient Syene, la Mau- » ritanie, l'Inde & les forêts de l'Arabie où les » déposa l'éléphant fatigué de leur poids ». *Satyr.* 11, *verf.* 117. *& suiv.*

J'ai suivi la traduction de M. Dusaulx. Martial dit aussi que ces tables de bois de citronnier, étoient portées sur des pieds d'ivoire :

> Tu Libycos Indis suspendis dentibus orbes:
> Fulcitur testâ fagina mensa mihi.

Il appelle ces tables *Libycos orbes*, parce que ce bois, comme on l'a dit plus haut, venoit des forêts de l'Afrique, & que les Grecs, au rapport de Pline, donnoient à l'Afrique le nom de *Libie. Africam Græci* Libyam *appellavere.* Natur. Hist. *lib.* 5, *cap.* 1, *init.*

Voyez Martial, *lib.* 2, *epigr.* 43, *verf.* 9 & 10, *lib.* 12, *epigr.* 67, *verf.* 6 & *la note suivante.*

(4) Pline dit que les lames ou feuilles de bois dont on se servoit pour couvrir ces tables si

» nombre de nœuds. Ici ce sont des va-
» ses de cryſtal, dont la fragilité mê-
» me (5) augmente le prix : car le péril

---

cherchées étoient tirées des nœuds de la racine de l'arbre, ce qui en rehauſſoit encore le prix, parce que la racine étant entiérement enſevelie ſous terre, il étoit bien plus rare qu'il s'y formât des nœuds qu'à la partie ſupérieure de l'arbre ou ſur les branches ; où ces nœuds s'engendrent ordinairement. Il ajoute que la beauté de ces tables conſiſtoit dans les veines ou ondulations qu'on y voyoit, & qui formoient des eſpeces de petits tourbillons ; que celles qui étoient ainſi tachetées étoient appellées *panthérines*, & qu'on eſtimoit ſur-tout celles où l'Artiſte avoit eu l'adreſſe d'imiter, par l'arrangement & la diſpoſition de ces lames, l'éclat & la variété des couleurs des plumes de la queue du paon. *Tuber hoc* (laminæ operimentum) *eſt radicis, maximèque laudatum, quod ſub terra totum fuerit, & rarius quàm quæ ſuperne quæque gignuntur etiam in ramis : proprieque quod tanti emitur arborum vitium eſt, quarum amplitudo ac radices æſtimari poſſunt ex orbibus. . . . Menſis præcipua dos in venam criſpis, vel in vortices parvos. Illud oblongo evenit diſcurſu, ideòque* tigrinum *appellatur ; hoc intorto, & ideo tales* pantherinæ *vocantur. Sunt & undatim criſpæ, majore gratia, ſi pavonum caudæ oculos imitentur.* PLIN. Hiſt. Nat. *lib.* 13, *cap.* 15, *Edit* Harduin.

(5) Pline remarque auſſi que, plus la matiere de ces vaſes étoit fragile, plus on étoit menacé de la voir périr promptement, & plus l'empreſſement ſembloit redoubler. *Murrhina & chriſtallina*

» qui devroit nuire au plaisir, en effet
» pour les insensés le principal assaison-
» nement. Je vois des coupes de (6) *Mur-*

ex eâdem terrâ effodimus, quibus pretium faceret ipsa fragilitas. Hoc argumentum opum, hæc verâ luxuriæ gloria existimata est, habere quod possit statim totum perire Nec hoc fuit satis: turba germarum potamus, & smaragdis teximus calices: ac temulentis causâ tenere Indiam juvat: & aurum jam accessio est. . . PLIN. Nat. Hist. *lib.* 33 proem. Il dit ailleurs qu'on vit un ancien Consul acheter un seul de ces vases murrhins, 70 talents (environ 150 mille livres de notre monnoie), & boire, tout brisé qu'il étoit sur ses bords, avec la même satisfaction, & peut être avec encore plus de délices, que quand il étoit entier. Enfin, il ajoute que Néron ne rougissoit pas de recueillir jusqu'aux débris de ces vases, de leur préparer un tombeau, & de les y placer, à la honte du siecle, avec le même appareil qne s'il se fût agi de rendre un honneur semblable aux cendres d'Alexandre. *Excrescitque indies ejus rei luxus. murrhino LXX talentis empto, capaci planè ad sextarios res calice. Potavit ex eo ante hos annos Consularis, ob amorem abrosо ejus margine, ut tamen injuria illa pretium augeret. . . . . Qui* (Nero) *vidit tunc annumerari unius scyphi fracta membra: quæ in dolorem, credo, sæculi, invidiamque fortunæ, tanquam Alexandri Magni corpus, in conditorio servari, ut ostentarentur, placebat.* PLIN. Nat. Hist. *lib.* 37, *cap.* 2. Voyez la note suivante.

(6) Sénecque a parlé plusieurs fois dans ses lettres de ces vases murrhins (*vasa murrhina*); Com-

» *rha* ; car ç'eût été trop peu pour la folie
» du luxe, ſi les breuvages, dont on va

me je ne pouvois rien dire alors d'exact & de précis ſur la matiere de ces vaſes ; ſur les cauſes de leur rareté, & du prix exceſſif que le luxe des Romains y avoit mis, j'ai mieux aimé garder le ſilence ; mais, ayant fait depuis des recherches ſur ce point d'antiquité, je l'ai trouvé très-bien éclairci dans Pline. La premiere fois que je lus le paſſage de cet Auteur, où il eſt queſtion de ces vaſes, je crus reconnoître dans la deſcription qu'il en fait, pluſieurs caracteres qui me paroiſſoient convenir parfaitement à la porcelaine, & même ne convenir qu'à elle ſeule. Je fus ſur-tout frappé de la juſteſſe & de la propriété de certaines expreſſions dont il s'eſt ſervi en parlant de pluſieurs phénomenes que preſentent ces vaſes : & j'oſe dire qu'à beaucoup d'égards, Pline n'auroit guere mis plus d'exactitude & de préciſion dans ſa deſcription, s'il eût été profondément verſé dans la théorie & dans le manuel de la fabrique de la porcelaine. Ce qui me confirme dans l'opinion où je ſuis ſur la matiere des *vaſes murrhins*, c'eſt qu'excepté la porcelaine, je ne connois aucune autre ſubſtance, ſoit parmi les terres : ſoit même parmi les pierres précieuſes, à laquelle on puiſſe appliquer la deſcription de Pline. D'ailleurs l'époque où les Romains ont commencé à faire uſage de ces vaſes, le pays d'où ils les tiroient : l'événement remarquable qui les introduiſit à Rome où ils avoient été inconnus juſqu'alors ; toutes ces circonſtances réunies fortifient ma conjecture, & lui donnent un grand degré de vraiſemblance ; mais, pour ne laiſſer à cet égard aucun doute dans l'eſprit

» ſe débarraſſer l'eſtomac, n'étoient avalés à la ronde dans d'immenſes pierres

du Lecteur, je vais rapporter ce qu'on trouve à ce ſujet dans le *Traité des Pierres gravées* de M. Mariette. Cet habile Artiſte a jeté un grand jour ſur le paſſage de Pline, & ſes obſervations dont je n'avois aucune connoiſſance, lorſque je crus entrevoir dans ce paſſage quelques-uns des principaux caracteres de la porcelaine, m'ont été d'autant plus utiles, que la deſcription de Pline, aſſez facile à entendre en général, ne l'eſt pas autant à expliquer en détail, quoiqu'elle ſoit d'ailleurs fort circonſtanciée.

M. Mariette penſe avec Cardan, Scaliger & Saumaiſe, que ces vaſes n'étoient autre choſe que de la porcelaine, & qu'ils venoient de l'Inde; mais on peut dire que ce qui n'étoit dans leur tête qu'une ſimple opinion, puiſqu'on n'avoit pas de leur temps les connoiſſances néceſſaires pour en conſtater la certitude, ou la rejeter comme abſolument fauſſe, eſt devenu, par le travail de M. Mariette ſur cette matiere, un fait très-vraiſemblable: & j'eſpere le porter dans la ſuite de cette note à un degré d'évidence auquel il ſera bien difficile de ſe refuſer, ſi l'on veut examiner cette queſtion avec cette impartialité ſi néceſſaire dans la recherche de la vérité. En effet Pline dit que la matiere de ces vaſes, ſuivant le rapport qu'on lui en avoit fait, eſt un ſuc, une liqueur (une pâte liquide), que le feu a épaiſſie, & à laquelle il a donné de la conſiſtance dans la terre. (*humorem putant ſub terra calore denſari*) M. Mariette entend par ces mots *ſub terra*, des fournaux pratiqués ſous terre, ou les fourneaux

» précieuſes. Je vois des perles, non ſim-
» ples pour chaque oreille : les oreilles

mêmes qui étoient de terre, & dans leſquels ſe faiſoit la cuite. Il fonde cette explication qui eſt au fond très-naturelles; & qui ne fait aucune violence au texte de Pline, ſur un vers de Properce, plus ancien que Pline de près d'un ſiecle, & qui dit expreſſément que les *vaſes murrhins* étoient cuits dans les fourneaux des Parthes, chez leſquels Pline reconnoit en effet que ſe trouvoient ces beaux ouvrages.

Murrheaque in Parthis pocula cocta focis.

PROPERT. *Eleg.* 5, *lib.* 4, *verſ.* 26.

Martial vient encore à l'appui de cette conjecture dans l'Epigramme où il plaiſante ſur ce que ces vaſes n'étant pas tranſparents comme le verre, on ne pouvoit pas juger de la qualité du vin qu'on y avoit verſé.

Nos bibimus vitro, tu myrrhâ pontice; quare?
Prodat perſpicuus ne duo vina calix.

Lib. 4, *Epig.* 86.

Dans un autre Epigramme, les mêmes vaſes ſont enrichis de peintures, & les couleurs y ſont diſtribuées par plaques.

Surrentina bibis? nec murrhyna *picta*, nec aurata
Sume. . . . . ,
Plorat Eros, quoties *maculoſa* pocula myrrhæ
Inſpicit. . . . . .

Lib. 10, *Epigr.* 80, & *lib.* 13, *Epig.* 120.

Sur tous ces points, Pline s'accorde avec Mar-

» elles-mêmes ſont exercées à porter

tial, comme on va le voir par la deſcription qu'il fait de ces vaſes.

Après avoir dit que les victoires de Pompée dans l'Orient introduiſirent à Rome le goût des pierres précieuſes, & que ſon triomphe fut orné d'une infinité de bijoux de toute eſpece, & des vaſes d'or enrichis de pierres, en aſſez grande quantité pour en remplir neuf buffets: (*vaſa ex auro & gemmis abacorum novem*) il ajoute que, parmi les riches dépouilles que ce vainqueur de Mithridate, & maître d'une partie de l'Aſie, fit voir alors à Rome, on admira pour la premiere fois pluſieurs de ces beaux vaſes appellés *murrhina*, qu'il conſacra à Jupiter Capitolin; que ces vaſes précieux étoient apportés des parties Orientales de l'Aſie, qu'on y en trouvoit en pluſieurs endroits, & qu'il en venoit même de lieux peu connus; mais que c'étoit cependant chez les Parthes, & encore plutôt dans la Carmanie (*a*) (province de la Perſe, voiſine de l'Inde), qu'on en faiſoit le principal commerce. « La grandeur de ces vaſes, continue-t-il, n'ex-» cede jamais celle de petits buffets, & leur ca-» pacité a rarement celle de cette taſſe à boire » dont j'ai parlé plus haut, & qui contenoit » deux pintes & demi-ſeptier. Ces vaſes ne je-» tent point le feu qui ſort des pierres précieu-» ſes, & ſont plutôt remarquables par leur beau

(*a*) Aujourd'hui le Kerman. Les vaiſſeaux qui alloient faire le commerce dans les Indes, relâchoient autrefois dans les ports de la Carmanie; ces ports ſe trouvoient ſur leur route. *Voyez* PLINE. *Hiſt. Nat. lib. 6, cap. 23.* Cette note & les trois ſuivantes ſont de M. Mariette.

des fardeaux : on les accouple deux à

poli, que par leur éclat. Mais ce qui en relève infiniment le prix, c'eſt la vérité des couleurs, ce ſont ces enroulements d'ornements qui circulent autour, & qui peints en pourpre (*b*) ſur un fond blanc de lait, forment d'heureuſes plaques de couleurs, interrompues quelquefois par un rouge éclatant qui, ſervant de paſſage aux deux autres couleurs ; leur donne un nouveau luſtre. Quelques-uns cependant paroiſſent encore plus touchés de la régularité des contours & des belles formes, & ils admirent certains reflets qui colorent ces vaſes, lorqu'une lumiere vive frappe deſſus de la même maniere qu'on voit l'arc-en-ciel ſe peindre au moyen de la réflexion. D'autres en eſtiment le goût de la peinture qui, par grandes maſſes, & large & nourrie, n'avoit rien de maigre ni d'affamé (*c*). C'eût été un grand défaut, ſi les couleurs euſſent manqué de vivacité, ou ſi la matiere eût été trop diaphane (*d*), & l'on

(*b*) Le bleu très-foncé & tirant ſur le violet, étoit ſouvent appellé *purpura* par les anciens, & encore aujourd'hui c'eſt la pourpre de nos Rois.

(*c*) On ne pouvoit mieux déſigner les ornements peints ſur la porcelaine de la Chine, que par cette expreſſion : *maculæ pingues*. Ils ſon *gras* & *nourris* ; pour me ſervir des termes de l'Art ; les ornements des Romains étoient en comparaiſon légers & maigres.

(*d*) Voilà qui caractériſe la porcelaine encore plus que tout le reſte ; elle doit avoir du corps, & n'être point tranſparente, autrement ce ſeroit de l'émail, ſemblable à ces ouvrages qui ſe font à Nevers. (On de la porcelaine frittée : & même, pour le dire en paſſant, la plupart de celles qu'on fait aujourd'hui en

» deux, & par-dessus ce premier rang

» n'auroit pas été moins choqué si l'on y eût aperçu quelques taches, ou de ces petites éminences, de ces inégalités qui ne sont que trop fréquentes, & qui y causent la même difformité que des verrues sur la peau ». C'est précisément, dit M. Mariette, ce que nous nommons des *soufflures* & des *bouillons*. Pline finit sa description par observer qu'il sortoit des mêmes vases une odeur agréable qui n'étoit pas un de leurs moindres avantages. *Victoria tamen illa Pompeii primum ad margaritas genuinasque moras inclinavit. . . . . Eadem victoria primum in urbem murrhina invexit : primusque Pompeius lapides & pocula ex eo triumpho Capitolino Jovi dicavit : quæ protinùs ad hominum usum transiere, abacis etiam escariisque vasis inde expetitis. . . . Oriens murrhina mittit ; inveniuntur enim ibi pluribus in locis, nec insignibus, maximè Parthici regni præcipuè tamen in Carmaniâ. Humorem putant sub terra calore densari : amplitudine nusquam parvos excedunt abacos ; crassitudine rarò, quantâ dictum est vasi potorio. Splendor is sine viribus, nitorque verius quàm splendor. Sed in pretio varietas colorum, subindè circumagentibus se maculis in purpuram candoremque, & tertium ex utroque igniscentem, velut per transitum coloris, purpurâ rubescente, aut lacte candescente. Sunt qui maximè in iis laudent extremitates, & quosdam colorum repercussus, quales in cœlesti arcu spectantur. His* maculæ *pingues placent : translucere quidquam, aut pallere, vitium est. Item sales verrucæque non eminentes, sed ut in corpore etiam*

France péchent toutes par cette excessive transparence, Addition de l'Auteur à la note de M. Mariette.)

§ on en adapte d'autres. Un homme ne

plerumque ſeſſiles. Aliqua & in odore commendatio eſt. PLIN. Nat. Hiſt. *lib.* 37, *cap.* 2.

Toutes les parties de cette deſcription conviennent parfaitement à la porcelaine, & la caractériſent, ce me ſemble, de maniere à ne la pas méconnoître. Le pere Hardouin n'eſt pas de ce ſentiment, mais ces objections ſont très-foibles, & M. Mariette y répond ſolidement. *Voyez* le *Traité des Pierres gravées*, pag. 218 & ſuiv.

« Les lieux d'où les Romains faiſoient venir « la porcelaine, ajoute-t-il, n'indiquent-ils » pas le pays qui nous la fournit encore aujourd'hui ? On ſait que les anciens qui n'avoient » pas encore pénétré au-delà du Gange, recevoient, par la voie des peuples de l'Aſie, qui » étoient voiſins de ce fleuve, & avec leſquels » ils étoient en commerce, les marchandiſes que » d'autres nations plus éloignées apportoient à » ceux-ci. Ne pouvant pas être informés au juſte » du véritable endroit d'où on les tiroit, ce que » les marchands ont toujours intérêt de cacher, » pour rendre leurs effets plus rares & d'un plus » grand prix ; ils ſe contentoient d'avoir appris » que ces vaſes venoient de l'Orient. Avec plus » de recherches, ils auroient ſans doute été inſtruits que c'étoit à la Chine que la fabrique en » étoit établie, peut-être même depuis pluſieurs » ſiecles : car les peuples de cet Empire datent » de loin, & placent dans des temps fort reculés l'invention de leur porcelaine. Tout ce » qu'ils nous envoient & preſque toujours empreint d'une odeur de muſc ou d'ambre ; &, » comme on ne les accuſe pas d'être inconſtants » dans leur goût, ni dans leurs uſages, c'étoit

» ſe croiroit pas ſuffiſamment aſſervi au

» peut-être encore cette odeur qui flattoit les » Romains voluptueux, & qui leur faiſoit tant » chérir les porcelaines ». Voyez SAUMAISE, *Exercitat. Plinian.* in Solin. *Polyhiſtor. cap.* 15, *pag.* 143, 144. edit. *cit. ubi ſup.* Voſſius, *Etymolog. lig. lat.* voce *murrhinis*, Opp. *tom.* 1, *pag.* 387. edit. *Amſtel.* 1701. Cardan, *de Subtil. lib.* 5, *pag.* 119, & Scaliger, *in Cardan. Exercitat.* 92, *pag.* 327.

On peut joindre à ces autorités, celles du Médecin Kempfer, homme très-inſtruit, & qui avoit recueilli dans ſes voyages au Japon, en Perſe & dans tout l'Orient, une multitude de faits curieux, très-utiles aux progrès de la Botanique, de l'Hiſtoire Naturelle, & à la connoiſſance des mœurs, des uſages, des arts & des antiquités des Peuples de l'Orient. « Les Japonois, » dit-il, mettent leurs proviſions de thé com» mun dans de grands vaſes de terre, dont l'o» rifice eſt très-étroit. A l'égard du thé de la » meilleure qualité, que l'Empereur & les Prin» ces de ſa Famille & de ſa Cour, réſervent pour » eux ſeuls, ils ſe plaiſent à le conſerver dans » des *vaſes Murrhins*, c'eſt-à-dire, dans des *vaſes de porcelaine*. Parmi ces vaſes, ils recherchent » ſur-tout ceux qui ſont précieux & remarqua» bles par la haute antiquité qu'on leur attri» bue : & ils appellent ces derniers *maats ubo*... » Ce mot ſignifie l'eſpece de vaſe la plus pré» cieuſe de toutes. Ces vaſes, dont la matiere eſt » une pâte très-fine, ſe fabriquoient ancienne» ment dans l'iſle de *Mauri ga ſima*, c'eſt-à-dire » dans l'iſle *Mauri*, ſituée proche de l'iſle For» moſe..... Cette iſle qui, ſuivant une an-

délire des femmes, s'il ne leur attachoit

» cienne tradition Chinoise, consacrée même
» par la Religion, fut submergée autrefois, est
» remarquable par la fertilité de son terroir. On
» y trouve, indépendamment de plusieurs au-
» tres productions, un argille d'une très-grande
» beauté, dont les potiers se servent pour faire
» les *vases murrhins*, qu'on appelle aujour-
» d'hui *vases de porcelaine*, & sur la vente des-
» quels ces insulaires font un gain considérable.
Japones annonam vulgaris theæ reservant con-ditam in ollis magnis fictilibus orificii angustioris, præstantiorem, quam sibi Cæsar & Principes vendicant, asservare amant in vasibus myrrhinis, *sive* porcelanis, *præsertim si haberi possint, pretiosis illis & antiquitatis famâ insignibus urceolis quos vocant* maats ubo.... Maats ubo *significat legitimam ollam; quasi diceres : vasorum omnium genus præstantissimum. Sunt ejus nominis vasa antiquitus ex luto subtilissimo ficta in insula* Mauri ga sima, *id est insula* Mauri, *quæ ob perditos civium mores à Diis, quod narrant, olim submersa est..... Sita fuit propè* Formosam *insulam.....* Mauri ga sima *insula fuit apud priscos mortales, ex pingui solo inclyta, quæ, præter cetera, argillam præstantissimam figulis cedebat pro conficiendis* vasis myrrhinis, hodie porcelanis dictis, *& ex his lucrum ingens.....*

Après plusieurs détails sur les causes de la submersion totale de cette isle qui éprouva, à plusieurs égards, le sort de l'ancienne Sodôme, & qui fut engloutie avec tous les *vases murrhins*, & ceux qui les fabriquoient : *plena figulis, ac splendido* vasorum myrrhinorum *apparatu submersa est*; Kempfer ajoute qu'on en retiroit en-

» deux ou trois terres à chaque oreille. Je

---

cote quelquefois du fond de la mer, ou qu'on détachoit des rochers, tout déformés & incrustés de coquillages qui y étoient attachés, de madrepores & autres concrétions polypeuses. L'art consistoit à les débarrasser adroitement & sans les casser, de ces corps étrangers, & à n'en laisser que quelques traces, c'est-à-dire, autant qu'il en falloit pour attester leur ancienne origine. « Ces vases, continue-t-il, sont transparents, » très-petits, & de couleur céladon: (*coloris albidi virore diluti*) ils ont presque tous la » forme d'un petit tonneau (*dolioli*), le col » court & étroit, comme ils avoient été faits » dès ce temps-là pour conserver le thé. Des » marchands de la province de *Focktsju* achetent » ces vases des plongeurs, & les portent au Ja» pon où ils les vendent; mais cela arrive très» rarement. Les plus communs se vendent en» viron vingt taëls; (le taël vaut cent sols de no» tre monnoie) ceux qui sont d'une grandeur » médiocre, se vendent jusqu'à 200 taëls; & » les plus grands qui sont sans défauts, se ven» dent trois, quatre & quelquefois cinq mille » taëls: mais il n'y a que l'Empereur qui ose » acheter ces derniers. On dit qu'il en possede » un d'un prix inestimable, dont il a hérité de » ses prédécesseurs. On voit peu de ces beaux » vases qui ne soient ou cassés ou félés; mais » ceux qui en font le commerce, ont l'art de les » raccommoder si parfaitement, qu'il est impos» sible, même à ceux qui y regardent de très» près, de s'appercevoir du défaut, à moins » qu'on ne les expose, pendant deux ou trois » jours à l'action de l'eau bouillante, pour dis-

vois des vêtements de soie, si l'on peut

» soudre la matiere glutineuse, ou l'espece de » colle dont ces marchands se servent pour ca» cher la fracture ». *Petuntur vasa ista, recedente undâ, ex fundo maris, à scopulis, quibus concreta sunt, cautè, ne frangantur, dissolvenda, deformata undique agglutinatis conchyliis quæ à polionibus abraduntur, relictâ portione aliquâ, quæ veritatem doceat. Sunt autem pellucida, tenuissima, coloris albidi virore diluti, dotata ut plurimum figurâ capulæ, seu dolioli, & collo angusto brevi, quasi jam tum ad conservandam theam fabricata fuerint. Inferuntur Japoniæ (admodum raro) à mercatoribus provinciæ* Fockusju, *qui ea ab urinatoribus recepta hic venundant. Viliora theilis circiter viginti, mediocria theilis centum & ducentis, majora, quæ sine labe sunt, ter, quater, & quinquies mille theilis; sed illa quæ tanti pretii & bonitatis habentur, à nemine emi audent, quàm à Cæsare. Is ab atavis & antecessoribus hereditate accepta dicitur possidere, nullo auri preto æstimanda. . . . . Rarò fracturis vel fissuris vacant quas vero palliare mangonio ita affabrè norunt poliones; ne ulla oculi acie, vel aliâ arte labes possit detegi quàm per biduanam coctionem in aquâ fervente quâ tandem materia glutinis resolvitur,* KÆMPFER. *Amœnitat. Exoticar.* Fascicul. 3, §. 8, *pag.* 620 *& seq.* edit. *Lemgoviæ*, 1712.

Tout ce détail de Kempfer rend assez vraisemblable l'opinion où l'on est en Europe, & principalement en France où l'art de la porcelaine est mieux connu que par-tout ailleurs, que l'on ne peut plus faire aujourd'hui à la Chine de semblables vases. A l'égard du passage qui précéde celui-ci, il prouve, ce me semble, d'une ma-

» donner le nom de *vêtements* à des étoffes

niere évidente, que les *vaſes murrhins* ne ſont autre choſe que de la porcelaine, & qu'ils ſont même très-anciens. Je m'étonne que M. Mariette n'ait pas connu ce ſavant ouvrage de Kempfer, imprimé 38 ans avant la publication du *Traité des Pierres gravées*: l'autorité de ce voyageur exact & curieux l'auroit confirmé dans ſon opinion.

Mais voici d'autres obſervations qui donneront du poids a celles qu'on vient de lire, & qui répandront un nouveau jour ſur la deſcription de Pline. Je les dois à M. D'***, mon ami, l'un des plus grands Chymiſtes de ce ſiecle, & l'auteur de pluſieurs découvertes ingénieuſes & très-propres par leur importance à reculer les limites de la Chymie, ſcience la plus curieuſe, la plus utile & la plus certaine, après les Mathématiques & la Géométrie. M. D'*** s'eſt occupé long-temps de l'art de la porcelaine: il en connoît la théorie auſſi bien que la pratique: il eſt inſtruit de tous les procédés en uſage dans les divers pays où on la fait: & l'on ſait qu'il eſt conjointement avec MM. le Gai & Roux, un des coopérateurs de la premiere porcelaine de Chine, faite en France par M. le Comte de Lauraguais, à qui ſeul nous devons cet art au point où il eſt porté aujourd'hui. En un mot, il ſeroit difficile de citer à cet égard un juge plus compétent & plus impartial que M. D'***: je lui avois communiqué mes conjectures ſur la matiere des *vaſes murrhins*, il les lut. Nous diſcutâmes enſuite avec beaucoup d'attention le paſſage de Pline; il en fit même un examen particulier, dont voici le réſultat:

« C'eſt une opinion aſſez répandue & conſtatée

» qui ne garantiſſent ni le corps ni la pu-

même par des relations, entre autres dans les Lettres Edifiantes, qu'une préparation eſſentielle pour la belle porcelaine: conſiſtoit à enterrer le mélange des matériaux, ou la pâte faite, & à la laiſſer ainſi ſous terre des eſpaces de temps très-conſidérables: on a dit même que le pere l'enterroit ſouvent pour ſes enfants.

Il eſt certain qu'il y a une différence très-ſenſible entre une pâte nouvellement faite, & celle qui l'eſt depuis ſix mois ou un an: il eſt certain que l'eau qu'elle contient encore, & qui conſtitue ſon état de molleſſe, y excite, avec l'aide du temps & d'un peu de chaleur, & même ſans autre chaleur que celle de l'atmoſphere, une eſpece de fermentation qui atténue & lie encore davantage les principes ſpathiques & argilleux de ſa compoſition. La pâte qui a ſubi cette préparation, contracte une odeur fétide & de putréfaction, & une couleur noirâtre ſale, qui ſe diſſipe au feu; elle eſt alors plus douce au toucher & infiniment plus liante & plus *longue* pour me ſervir du terme, ſous la main de l'ouvrier.

Une ſemblable tradition peut fort bien avoir fait écrire à Pline cette phraſe, *humorem putant ſub terrâ colore denſari*, qui rappelle parfaitement cette partie du procédé de la porcelaine.

Quant à l'explication que vous donnez avec M. Mariette de cette même phraſe, par laquelle vous entendez la cuite de porcelaine, dans des fourneaux faits de terre, ou placés ſous terre: je ne crois pas que ce ſoit le ſens le plus naturel de ce paſſage, quoiqu'il y ait des poteries communes, & même auſſi cuites & vitrifiées que la

» deur, & avec lesquels une femme ne

---

porcelaine, qu'on cuit dans des fourneaux ainſi placés ſous terre.

Mais voici un procédé qui pourroit remplir auſſi le ſens de Pline.

La faïence vernie, & à plus forte raiſon la porcelaine ne ſe cuiſent pas à feu nud, comme les poteries ordinaires : on en place toutes les pieces dans des étuis de terre parfaitement cuite, qu'on appelle *gazettes* ou *caſettes*, dans leſquelles la porcelaine eſt renfermée, en ſorte qu'elle y eſt à l'abri du contact de la cendre, & même juſqu'à un certain point, de la fumée; ces *gazettes* ſont exactement diſpoſées les unes ſur les autres en colonnes, & luttées parfaitement enſemble.

Quoiqu'il en ſoit, de ces deux procédés : il eſt toujours hors de doute que le paſſage de Pline indique viſiblement la porcelaine : il l'a décrite d'après une tradition vague, comme tant d'autres, mais il n'en dit pas moins la choſe. Quant au verre blanc ou laiteux, qu'on a cru reconnoître dans le paſſage de Pline, cela n'y reſſemble en rien : les vaſes faits ainſi de ces *gira-ſol*, ont toujours l'apparence du verre; ils ſont infiniment tranſparens, ce qui étoit déjà un défaut des *vaſes murrhins*, dont parle Pline, comme c'en eſt un aujourd'hui pour la porcelaine ancienne, & pour celle de nos jours. Le *gira-ſol* eſt peu ſujet aux taches & aux bouillons, au lieu que ce défaut n'eſt que trop commun ſur la porcelaine : enfin, ce que Pline dit des couleurs appliquées ſur ces vaſes, ne convient nullement à ceux faits de verre blanc ou coloré : & les Ro-

pourroit, sans mentir, assurer qu'elle

mains qui avoient l'art de la verrerie & celui des émaux, ne s'y seroient jamais trompés.

La couleur pourpre qui, au rapport de Pline, ajoutoit tant à l'éclat des *vases murrhins*, par les nuances différentes avec lesquelles elle y étoit appliquée, me paroît bien rare, sur-tout sur la belle porcelaine, comme aujourd'hui sous le titre d'*ancien Chine* ou du *Japon*.

Je sais qu'il y a des vases, & j'en ai vus qui n'avoient que cette couleur: ils étoient *truités*, c'est-à-dire que la couverte étoit *craquelée* : la couleur pourpre étoit fondue dans la couverte, elle n'y étoit pas égale par-tout ; mais ces variétés ne tenoient point à l'art, elles dépendoient uniquement du feu qui avoit frappé sur certaines parties plus que sur d'autres. Comme je n'ai jamais eu de ces vases brisés à ma disposition : j'ai pensé long-temps, & cela d'après le ton maigre de la couleur même, qu'elle étoit faite avec la manganese, ou quelque mélange d'autres couleurs, & non avec l'or; mais j'ai eu depuis un véritable émail pourpre fait pour appliquer en couleur sur la porcelaine, & venant de la Chine, sous le nom de *I-lon-ge*. Cet émail est fait avec l'or; je l'en ai retiré par le moyen de l'eau régale, & reprécipité de nouveau en pourpre de Cassius. C'est avec cet émail que sont faites toutes les fleurs & fleurons pourpre qu'on voit sur la porcelaine la plus commune qui nous vient aujourd'hui. Mais, quoique je n'aie jamais vu, que je sache, de semblables fleurs sur de la belle & de l'ancienne porcelaine, cependant d'après le rapport de Pline, d'après les vases *craquelés* dont j'ai parlé, & d'après l'émail que j'ai entre

» n'eſt pas nue. Nous faiſons venir, à

les mains & dont on peint la porcelaine commune à Kanton, je ne doute pas que les Chinois n'euſſent déjà, dans les temps plus reculés, l'art de tirer auſſi de l'or le pourpre de Caſſius, & de l'appliquer ſur la porcelaine.

A l'égard de ces derniers mots qui terminent la deſcription de Pline; *aliqua & in odore commendatio eſt*, ils peuvent ſervir encore à faire reconnoître la porcelaine de Chine. Les vaſes des Chinois, ſur-tout ceux qui ne ſont pas deſtinés à l'uſage de la table, & qui ne ſervent que d'ornements, ſont communément tous parfumés. Les Chinois font un grand uſage des parfums; ils parfument juſqu'aux marchandiſes qu'ils envoient en Europe: la porcelaine elle-même garde ces odeurs avec opiniâtreté. J'ai un grand vaſe fait chez M. le Comte de Lauraguais en Janvier 1759, dans lequel on mit, pendant un mois, un paquet de quelque grains de muſc; ce vaſe en conſerve encore tellement l'odeur, qu'on craint même aujourd'hui d'en approcher de trop près.

Quant à l'ancienneté de la porcelaine, j'ai un petit fragment d'une partie de la figure d'une Divinité que M. le comte de Caylus avoit parmi des débris de vaſes Egyptiens, & qu'il m'avoit donné à examiner; il le ſoupçonnoit être de la porcelaine, & c'en eſt en effet. M. le Comte de Caylus étoit ſûr de la légitimité de ce morceau; ainſi nous pouvons le regarder comme une preuve de l'ancienneté & de l'origine de la porcelaine, que le commerce prenoit alors à la Chine pour la porter en Egypte & dans une grande partie de l'Aſie comme il l'en tire & la tranſporte aujourd'hui dans tout l'univers ».

grands frais, ces étoffes de pays in-

Je finirai cette note par une conjecture sur l'origine du mot *murra*, Saumaise dit que les Latins s'en servoient autrefois pour désigner la nâcre de perle. Il ajoute que le terme de μουρρίνη employé par Arrien, dans son *Périple de la mer Erythrée*, est latin. *Videtur autem* murra vox *latina pro gemma antiquitus usurpari solita. Nam* μορρίνας *Arriano in* Periplo maris Erithræi *est latinum.* Voyez Saumaise, dans sa note sur Properce, *lib.* 4, *eleg.* 5, *vers.* 26, edit. varior. *Amstel.* 1680.

Pour moi, je crois au contraire que le mot *murra* ou *murrina*, μόρρα ou μορρίνα, dont les Grecs & les Latins se sont servis pour désigner les *vases murrhins*, est oriental. Le nom même de l'isle où ces vases se fabriquoient, rend cette conjecture fort vraisemblable. On sait à quel point les Grecs ont dénaturé tous les mots qu'ils ont empruntés des Peuples de l'Orient, particuliérement ceux des Princes, des villes, des fleuves, des nations, & en général tous les noms propres. On peut même dire qu'il les ont falsifiés au point de les rendre méconnoissables pour ceux qui n'ont pas fait une étude profonde du génie particulier de ces langues, & de l'histoire de ces temps anciens. Les Romains, imitateurs & copistes fideles des Grecs, comme ceux-ci l'étoient des Orientaux, ont suivi à cet égard leur exemple. Mais ici du moins l'altération n'a pas été considérable, ni le changement difficile : en effet du mot *mauri*, qui, selon Kempfer, est le nom oriental de cette isle, à celui de *murra*, *murrea* ou *murrina* ; d'où les Grecs ont fait μόρρα ou μορρίνα, on voit que la différence n'est pas très-sensible, & qu'il n'a pas fallu faire une grande

» connus même au commerce, afin que

violence au terme original pour le faire passer dans les langues grecque & latine, & lui donner la terminaison, &, pour ainsi dire, l'organisation particuliere à chacune de ces deux langues. Suivant cette conjecture, les Romains auront appelé vases murrhins, *vasa murrhina*, les vases de porcelaine qui se fabriquoient dans l'isle *Mauri*, ou si l'on veut, les vases de l'isle *Mauri*, comme nous disons aujourd'hui *des vases de Chine* ou *du Japon*. Je sais qu'en général les étymologies ressemblent un peu aux nuées ; dans lesquelles on voit tout ce qu'on veut ; mais il faut pourtant avouer qu'il en est dont on ne peut raisonnablement contester la certitude. Celle que je propose me paroit d'autant plus naturelle, que le mot *murrhina* n'a été connu à Rome qu'avec la chose même qu'il désignoit, (*eadem victoria primùm in urbem* Murrhina *invexit.*) & qu'on ne le trouve dans aucun Auteur antérieur à la défaite de Mithrydate, & aux victoires de Pompée dans l'Orient.

Voilà ce que j'avois à dire sur les *vases murrhins*, dont Sénèque parle encore dans les Lettres 119 & 123. Je prie le Lecteur d'excuser la longueur de cette note : la matiere étoit si obscure, si curieuse & si interessante pour l'histoire des Arts, que j'ai cru devoir l'éclaircir, soit par des recherches exactes, & par des faits qui, rapprochés les uns des autres, se prêtent un jour mutuel (*namque alid ex alio clarescit*) soit par les lumieres plus sûres encore, qu'un ami a bien voulu me communiquer. Je sais que plusieurs Auteurs ont nié que les anciens aient eu la connoissance de la porcelaine ; mais les raisons sur

nos femmes n'aient rien de plus à

lesquelles ils se fondent, ne sont pas plus solides que celles du P. Hardouin.

D'ailleurs le témoignage de Kempfer est si formel, qu'on a lieu d'être étonné du silence que ceux qui soutiennent l'opinion contraire, gardent sur l'ouvrage de ce voyageur, soit que, par une mauvaise foi dont il n'y a que trop d'exemples, ils l'aient fait à dessein; soit plutôt, comme j'aime à le penser, qu'ils en aient en effet ignoré l'existence. Mais, sans insister davantage sur l'autorité de cet habile Observateur, qui suffiroit seule pour décider la question: pourquoi les Savants modernes qui ont adopté à cet égard le sentiment du P. Hardouin, n'ont-ils jamais tenté d'expliquer le passage de Pline, & d'indiquer un autre substance quelconque, à laquelle toutes les parties de sa description pussent s'appliquer aussi exactement, & convenir aussi bien qu'à la porcelaine; c'est cependant ce qu'il eût fallu faire pour affoiblir la preuve que fournit ce passage en faveur de l'ancienneté de la porcelaine chez les Romains. J'observerai de plus que, pour entendre la description de Pline, ainsi que beaucoup d'autres endroits du même Auteur, il ne suffit pas seulement de bien savoir le latin, & d'être même un excellent critique, il faut encore avoir des connoissances assez étendues de plusieurs sciences, & du manuel particulier de certains arts. Sans ces secours il est impossible d'expliquer une foule de passages, dont le vrai sens dépend de l'intelligence des matieres qui y sont traitées. Plutarque avoue que la connoissance des faits avoit plus contribué à lui faire entendre les termes de

» montrer en secret à leurs amants (7),
» qu'en public à tous les citoyens.

---

la langue latine, que ces termes ne lui avoient été utiles pour entendre les faits : ceux qui ont le plus étudié Pline, & la langue dans laquelle il a écrit, doivent dire à peu-près la même chose, s'ils veulent être de bonne foi. En effet la plupart des passages les plus difficiles de cet Auteur, sont certainement ceux qui sont relatifs aux Sciences, aux Arts & aux Métiers ; & les Savants qui en ont déja éclairci quelques-uns, y sont moins parvenus par une connoissance étendue & profonde du latin, que par celle des choses dont Pline a voulu parler. Ils ont entendu, comme Plutarque, les mots par les faits, bien plus que les faits par les mots. Et c'est-là, puisqu'il faut le dire, une des raisons pour lesquelles une bonne traduction de Pline ne peut jamais être l'ouvrage d'un seul homme, j'ajouterois presque, ni même d'un seul siecle. On peut faire à cet égard des tentatives plus ou moins heureuses, & ces efforts seront toujours louables, & peuvent même être utiles : mais les grandes difficultés, celles qui rendent la lecture de Pline si penible, & dont la solution importe le plus, c'est du temps, du hasard, cause qui agit sans cesse, & sur-tout des travaux successifs & réunis des Physiciens, des Chymistes, des Naturalistes & des hommes très-profonds dans la connoissance du manuel des Arts, qu'il faut en attendre l'éclaircissement.

(7) On trouve la même pensée exprimée un peu différemment dans les *Controverses* de Séneque le pere. *Infelices ancillarum greges laborant*, dit-il, *ut adultera tenui veste perspicua sit: eo nihil in*

CHAPITRE X.

« AVARICE, à quoi ſonges-tu ? com-
» bien de choſes, par la cherté deſquelles
» tu laiſſe vaincre l'or qui t'es ſi
» cher ! tous les objets que je viens de
» citer, ſont plus honorés & plus pré-
» cieux que lui. Mais je veux paſſer en
» revue tes tréſors, ces lingots de l'un
» & de l'autre métal, qui éblouiſſent
» notre cupidité. Hélas ! la terre, en
» expoſant à ſa ſurface les productions
» utiles à l'homme, avoit caché ces mi-
» néraux, les avoit enfoui dans ſon
» ſein ; prévoyant tous les maux qu'a-
» men eroient leur découverte, elle s'é-
» toit pour ainſi dire, couchée par-
» deſſus de tout ſon poids. Je vois le fer
» ſortir des mêmes ſouterrains d'où l'on
» tire l'or & l'argent, afin que les hom-
» mes euſſent à la fois des inſtruments
» & des motifs pour s'entr'égorger. En-
» core ces métaux ont-ils quelque con-
» ſiſtance, & l'ame peut ſe laiſſer pren-

corpore uxoris ſuæ plus maritus quàm quilibet alienus peregrinuſque agnoverit, Excerpt. ex, lib. 2, *Controverſ.* declamat. 7.

» dre par les yeux : mais que ſignifient
» ces titres, ces contrats, ces billets,
» vains fantômes de la richeſſe, ombres
» illuſoires qu'enfanta l'avarice, pour
» ſéduire des ames avides de chimeres.
» Que ſont les intérêts, les livres de dé-
» penſe, les uſures, ſinon des aliments
» pour la cupidité humaine, cherchés
» hors de la nature même ? & je me
» plaindrois de ce que la Nature n'a pas
» enfoncé plus avant l'argent & l'or ;
» de ce qu'elle ne les a pas ſurchargés
» d'un poids impoſſible à ſoulever ? Eh !
» ne nous reſteroit-il pas ces tablettes,
» ces calculs, le temps devenu un objet
» de trafic, ces extorſions ſanglantes de
» l'uſure ces fléaux volontaires nés de
» nos propres conſtitutions, des objets
» ſans réalité, inviſibles & impalpables,
» ces rêves affreux de l'avarice toujours
» indigente ? O malheureux l'homme
» qui ſe réjouit à la vue de ſon vaſte
» terrier, de ces eſpaces immenſes cul-
» tivés par des infortunés à la chaîne ;
» de ces troupeaux dont les pâturages
» occupent des Provinces & des Royau-
» mes ; de ces eſclaves plus nombreux
» que des Nations puiſſantes ; de ces édi-
» fices particuliers qui ſurpaſſent en
» étendue les villes les plus floriſſantes !

» Quand il aura bien conſidéré tous ces
» objets entre leſquels ſes richeſſes ſont
» partagées; quand ſa vanité ſe ſera
» bien repue de ce ſpectacle, en com-
» parant ce qu'il poſſede avec ce qu'il
» déſire, il ſe trouvera pauvre. Laiſſez-
» moi libre; rendez-moi mes richeſſes:
» mon empire eſt immenſe & tranquille;
» c'eſt l'empire de la ſageſſe. Si je ſuis
» maître de tous les biens, c'eſt parce
» que je les abandonne aux autres».

CHAPITRE XI.

AUSSI Céſar offrant un jour à Démétrius deux cents ſeſterces, celui ci les refuſa en ſouriant, ne jugeant pas même la ſomme aſſez forte pour ſe glorifier de ſon refus. Grands Dieux! c'étoit s'y prendre bien baſſement, pour honorer, ou corrompre ce grand homme. Je lui dois le témoignage de lui avoir entendu dire un mot ſublime. Surpris de la folie de Caligula, qui s'étoit flatté de le gagner à ſi bon marché; *s'il avoit eu l'envie de m'éprouver*, dit-il, *ce n'eût pas été trop de tout ſon Empire.*

CHAPITRE XII.

ON peut donc faire des dons au ſage, quoique tout lui appartienne : bien que tout ſoit commun entre amis, rien n'empêche non plus qu'on ne puiſſe donner à ſon ami. La communauté entre amis n'eſt pas comme entre des aſſociés qui ont chacun leur part diſtincte ; mais comme entre un pere & une mere qui ayant deux enfants, n'ont pas chacun le leur, mais en ont deux chacun. En premier lieu, je pourrois répondre à quiconque oſeroit réclamer avec moi ce droit de ſociété, qu'il n'y a rien de commun entre nous. Pourquoi ? c'eſt que la communauté n'a lieu qu'entre les ſages, qui ſeuls connoiſſent l'amitié : les autres ne ſont pas plus des amis que des aſſociés. En ſecond lieu, le mot *commun* peut s'entendre de pluſieurs manieres. Par exemple, les quatorze bancs des Chevaliers Romains leur appartiennent à tous (1) : néanmoins la

(1) Dans les amphythéatres & lieux de ſpectacles, Les Chevaliers Romains avoient quatorze bancs.

place que j'occupe m'eſt propre ; & ſi je la cede, quoique je ne cede qu'une choſe commune, je ſuis cenſé faire un don. Il y a des choſes dont on n'eſt maître qu'à de certaines conditions : ma place entre les Chevaliers m'appartient ; mais je ne puis ni la vendre, ni la louer, ni l'habiter : je n'ai le droit que d'y voir le ſpectacle. Je ne mentirai donc pas ſi je dis que j'ai ma place entre les Chevaliers : mais ſi je viens au théatre, & que tous les bancs ſoient remplis, il ſera vrai juridiquement que j'ai une place, ayant le droit de m'aſſeoir entre les Chevaliers, & que je n'en ai pas, puiſque toutes les places ſont priſes par des perſonnes qui ont le même droit que moi.

Il en eſt de même entre amis : tout eſt commun entr'eux ; mais la propriété réſide ſpécialement dans celui qui eſt en poſſeſſion ; & l'on ne peut en uſer ſans ſon aveu. Vous vous moquez, dira-t-on : ſi les biens de mon ami ſont à moi, je puis les vendre. Vous ne le pouvez pas, comme vous ne pouvez pas vendre les places de Chevaliers ; quoique communes entre vous & les autres Chevaliers. De ce que vous ne pouvez ni vendre, ni conſumer, ni dénaturer une choſe, il ne s'enſuit pas qu'elle ne vous appar-

tienne point: vous n'en êtes pas moins maître, pour l'être à de certaines conditions. J'ai reçu, mais d'autres ont reçu comme moi.....

CHAPITRE XIII.

POUR ne pas vous retenir plus longtemps, le bienfait même ne peut s'accroître; mais la matiere du bienfait eſt ſuſceptible d'augmentation. Les marques extérieures de bienveillance peuvent ſe multiplier à l'infini: comme les embraſſements & les tranſports des amants, qui ſont des démonſtrations, & non de nouveaux degrés d'amour. La queſtion qui ſe préſente à la ſuite de celle-ci, a déjà été épuiſée dans les livres précédents; nous ne ferons ici que la toucher légérement: on peut y appliquer les arguments déjà employés pour d'autres objets. On demande ſi celui qui a tout fait pour acquitter un bienfait, l'a réellement acquitté. La preuve qu'il n'eſt pas quitte, dit-on, c'eſt qu'il a tout fait pour l'être. Il eſt donc évident qu'il n'a pas fait ce qu'il n'a pas eu occaſion de faire: ainſi un débiteur n'eſt pas quitte envers ſon créan-

cier, quoiqu'il ait cherché par-tout de quoi le rembourſer, s'il n'a pas trouvé la ſomme. Il y a des engagements qui exigent un paiement poſitif; d'autres où les tentatives tiennent lieu de paiement. Un Médecin a rempli ſon devoir, quand il a tout fait pour guérir ſon malade: malgré la condamnation d'un accuſé, l'Orateur a fait ce qu'on attendoit de ſon éloquence, quand il en a mis toutes les reſſources en uſage: on loue un Général d'armée, même après ſa défaite, quand il a montré ſa prudence, ſon activité, ſon courage: de même, l'obligé a tout fait pour s'acquitter; votre bonheur l'en a empêché; vous n'avez eu aucun revers qui mît à l'épreuve la ſincérité de ſon attachement. Vous étiez riche, il ne pouvoit vous donner; vous vous portiez bien, il n'a pu vous aſſiſter; vous étiez heureux, il n'a pas pu vous ſecourir: il s'eſt acquitté, quoique votre bienfait ne vous ſoit pas rentré. D'ailleurs, un homme qui a toujours été attentif à épier le moment de la reconnoiſſance, a plus fait par ſes ſoins & ſa vigilance, que celui qui s'eſt acquitté ſur le champ.

CHAPITRE XIV.

LA comparaiſon du débiteur à qui il ne ſuffit pas d'avoir cherché de l'argent, s'il ne rembourſe, n'eſt pas juſte. D'un côté, l'on a toujours en tête un créancier inflexible qui tient compte de tous les jours : de l'autre un bienfaiteur ſenſible, qui, témoin de vos démarches, de votre empreſſement, de votre inquiétude, vous dit : ceſſez de vous tourmenter ; vous avez fait tout ce qui étoit en vous ; c'eſt m'outrager, de croire que j'en exige davantage : je ſuis pleinement convaincu de vos ſentiments.

Mais, dit-on, que diriez-vous de plus, ſi celui qu'on a obligé, s'étoit réellement acquitté ? il n'y a donc pas de différence entre celui qui rend le bienfait, & celui qui ne le rend pas ? Dites plutôt : ſi l'obligé avoit oublié le bienfait reçu, s'il n'avoit pas même tenté d'être reconnoiſſant, tout le monde conviendroit qu'il ne s'eſt pas acquitté ; il s'agit ici d'un homme qui s'eſt fatigué nuit & jour, qui a renoncé à tout autre devoir pour remplir celui là ; qui s'eſt toujours tenu ſur ſes

gardes, de peur de laiſſer échapper l'occaſion. Mettrez-vous donc dans la même claſſe celui qui a négligé tous les ſoins de la reconnoiſſance, & celui dont elle a été l'occupation la plus chere ? il y a de l'injuſtice a exiger de moi la réalité, quand vous voyez que l'intention ne me manque pas. Faiſons une ſuppoſition. Vous avez été pris par de Pirates : pour emprunter de l'argent, je mets mes biens en gage ; je m'embarque au milieu de l'hiver ; je cotoie des rivages infeſtés par des brigands ; j'affronte tous les périls auxquels expoſe la mer même dans le calme ; après avoir traverſé des ſolitudes immenſes pour trouver des pirates que tout le monde fuit ; j'arrive enfin, & l'on m'apprend qu'un autre vous a racheté : nierez-vous que je me ſois acquitté ? ſi je perds dans un nauffrage l'argent que j'avois amaſſé pour votre délivrance ; ſi je tombe moi-même dans les fers que je venois vous ôter, ne me regarderez-vous pas comme quitte envers vous ? Les Atheniens donnerent le nom de Tyrannicides à Harmodius & à Ariſtogiton ; la main de Mucius, conſumée ſur le braſier d'un ennemi, fut cenſée avoir tué Porſenna. La vertu aux priſes avec la Fortune, n'a jamais eu beſoin pour briller d'exécuter ſes projets

Je trouve plus de mérite à celui qui a poursuivi l'occasion fugitive, & cherché sans relache de nouveaux moyens de témoigner sa gratitude, qu'à celui que la premiere occasion a rendu reconnoissant sans fatigue de sa part.

CHAPITRE XV.

MAIS, dit-on, vous avez reçu deux choses; vous avez éprouvé de la bienveillance, & reçu un don réel: vous devez donc aussi deux choses. Vous pourriez faire cette objection à qui n'auroit eu qu'une volonté oisive; mais non pas à celui dont la volonté a été accompagnée de tous ses efforts & qui n'a rien omis: il a satisfait aux deux choses, autant qu'il dépendoit de lui. D'ailleurs, il ne faut pas toujours comparer les choses numériquement; quelquefois une seule en vaut deux; ainsi je paye en bonne volonté, en disposition à m'acquitter. Si le cœur sans la chose, ne suffit pas pour être reconnoissant, personne ne l'est envers les Dieux auxquels on ne donne que de la volonté C'est, dites-vous, qu'on ne peut leur donner autre chose. Eh bien; si je ne puis faire plus pour

pour mon bienfaiteur, pourquoi ne m'acquitterois-je pas envers un homme, comme je m'acquitte envers les Dieux.

CHAPITRE XVI.

SI pourtant vous me demandez mon avis; ſi vous voulez ſavoir ma déciſion, je veux que l'un ſe croie payé, & que l'autre ne ſe croie pas libéré; que l'un affranchiſſe, & que l'autre reſte dans les fers; que l'un diſe j'ai reçu, & l'autre je dois encore. Dans toute eſpece de queſtion, nous devons avoir en vue le bien public. Il faut interdire aux ingrats tout ſubterfuge, tous les prétextes dont ils pourroient colorer leur mauvaiſe volonté. J'ai tout fait. Eh bien: faites encore. Croyez-vous que nos ancêtres fuſſent aſſez inſenſés pour ne pas ſentir l'injuſtice de mettre dans la même claſſe le débiteur qui a dépenſé au jeu ou en débauches l'argent qu'il avoit emprunté, & celui qui a perdu par un incendie, par un vol, ou par quelqu'autre accident fâcheux, le bien d'autrui avec le ſien? Cependant ils n'ont voulu recevoir aucune excuſe, afin d'apprendre aux hommes à remplir

avant tout, leurs engagements. Il valoit mieux, en effet, refuſer l'excuſe légitime d'un petit nombre d'innocents, que de mettre tous les coupables dans le cas d'en chercher de mauvaiſes.

Vous avez tout fait pour vous acquitter: c'eſt aſſez pour votre bienfaiteur, mais c'eſt trop peu pour vous. Il ſeroit indigne de votre reconnoiſſance, s'il comptoit pour rien des efforts pénibles & continus: vous êtes ingrat, ſi, lorſqu'il prend en paiement votre bonne volonté, vous ne reſtez ſon débiteur, par la raiſon même qu'il vous tient quitte. Ne vous autoriſez pas de cette quittance; n'en cherchez pas moins l'occaſion de reſtituer: rendez à l'un ſon bienfait, parce qu'il le redemande; à l'autre, parce qu'il vous en tient quitte; à celui-ci, parce qu'il eſt méchant; à celui-là, parce qu'il ne l'eſt pas.

Ne prenez donc pas pour vous la queſtion ſuivante: Si un bienfait qu'on a reçu d'un homme lorſqu'il étoit vertueux, on doit le lui rendre, quand il ceſſe de l'être pour devenir vicieux? Vous lui rendriez un dépôt qu'il vous auroit confié étant ſage; vous lui paieriez ſa créance, quand même il deviendroit méchant: pourquoi n'en ſeroit-il pas de même du bienfait?

son changement autorise-t-il le vôtre? S'il vous avoit obligé en bonne santé, vous croiriez-vous quitte parce qu'il seroit malade? Au contraire, l'état de foiblesse de votre ami ne rendroit-il pas votre reconnoissance plus nécessaire? Hé bien, celui-ci a l'ame malade; il faut l'assister, le supporter. La folie est une maladie de l'ame; mais je crois que pour rendre la chose plus claire, il faut faire une distinction.

CHAPITRE XVII.

IL y a des bienfaits de deux especes: les uns que le sage seul peut faire éprouver au seul sage, ce sont là les bienfaits véritables & parfaits; les autres sont des bienfaits communs & vulgaires, dont nous avons établi un commerce entre nous autres insensés. Nul doute que ceux-ci ne doivent être acquittés, quel que soit le bienfaiteur, fût-il un homicide, un voleur, un adultere. Les crimes sont du ressort de la loi: un juge est plus propre à les punir qu'un ingrat. Si votre bienfaiteur est méchant, il ne faut pas qu'il vous rende tel. Je jetterai au méchant son bienfait à la tête; je le rendrai à l'homme de

bien : à l'un, parce que je ſuis ſon débiteur; à l'autre, pour ceſſer de l'être.

CHAPITRE XVIII.

QUANT à la ſeconde eſpece de bienfaits, il a plus de conteſtation, parce que ſi je n'ai pu recevoir qu'à titre de ſage, il ne peut reprendre non plus qu'au même titre. Quand je lui rendrois ſon bienfait, il lui eſt impoſſible de le recevoir; il n'en eſt plus ſuſceptible; il ne poſſede plus l'art d'en uſer : c'eſt comme ſi vous me diſiez de renvoyer la balle à un manchot. Il eſt fou de donner à un homme ce qu'il ne peut recevoir. Pour commencer par où vous finiſſez, je ne lui donnerai pas ce qu'il ne pourra recevoir; mais je lui rendrai, quand même il ſeroit incapable de recevoir : je ne puis l'obliger, s'il ne reçoit; mais je puis m'acquitter, ſeulement en rendant. Il ne pourra faire uſage de ma reſtitution? c'eſt ſon affaire : la faute viendra de lui, & non de moi.

CHAPITRE XIX.

RENDRE, dit-on, c'eſt remettre la choſe entre les mains de quelqu'un qui peut la recevoir. Si vous deviez du vin à une perſonne, & qu'elle le répandît à travers un tamis ou un crible, croiriez-vous l'avoir rendu? ou plutôt, conſentiriez-vous à rendre une choſe qui, au moyen de la reſtitution, ſeroit perdue & pour l'un & pour l'autre? Je réponds que rendre, c'eſt donner la choſe à ſon maître, quand il la veut: voilà tout ce que j'ai à faire. Que la choſe qu'il a reçue de moi lui reſte; c'eſt une autre affaire: je ne ſuis point ſon tuteur, mais ſon débiteur; il vaut encore mieux que la choſe ſoit perdue pour lui, que retenue par moi. Je rendrai à mon créancier ce que je lui dois, dût il ſur le champ le porter au marché: je ne paierai pas moins, quand même il transféreroit ſa créance à une femme adultere, ou laiſſeroit tomber l'argent de ſa robe à meſure qu'il le recevroit. Je ſuis tenu de rendre la ſomme, & non de veiller à ſa conſervation: c'eſt le bienfait reçu, & non le bienfait rendu, que je dois conſerver.

Tant qu'il reſte en moi-même, je veux qu'il ſoit intact : mais il faut le rendre à la ſommation du bienfaiteur, dût-il lui échapper des mains. Je m'acquitterai avec l'homme de bien, quand il conviendra ; avec le méchant, quand il l'exigera.

Mais, dit-on, vous ne pouvez lui rendre ſon bienfait tel que vous l'avez reçu ; c'eſt un ſage qui a reçu, c'eſt à un fou que vous rendez. Je rends comme il peut recevoir : ſi le bienfait a perdu de ſa valeur, ce n'eſt pas ma faute, mais la ſienne. Je lui rends ce que j'ai reçu ; & s'il revient à réſipiſcence, je rendrai comme j'ai reçu : tant qu'il eſt dans la claſſe des méchants, je ne rends que comme il peut recevoir.

Mais, dit-on, s'il n'eſt pas ſeulement devenu méchant, ſi c'eſt un monſtre de cruauté, un Apollodore, un Phalaris, vous croiriez-vous encore obligé de lui rendre ſon bienfait ? La nature du ſage ne comporte pas un changement auſſi complet : quelque perverti qu'on le ſuppoſe, il conſerve toujours dans ſes vices des traces de ſon ancienne vertu. Cette vertu a beau s'éteindre, les traces qu'elle imprime dans l'ame ſont trop profondes, pour pouvoir être effacées par aucun changement. Les bêtes fauves élevées parmi nous, quand elles s'échappent dans les

bois, y conſervent toujours quelque choſe de leur premiere douceur: elles tiennent le milieu entre les animaux domeſtiques & les bêtes vraiment farouches qui n'ont jamais ſubi le joug de l'homme. On ne parvient jamais au comble de la méchanceté, quand on a été une fois attaché à la ſageſſe: la teinte eſt trop forte pour pouvoir diſparoître entiérement, ou prendre une autre couleur. En ſecond lieu, je vous demanderai s'il n'eſt que cruel, ou ſi c'eſt un fléau public. Vous le comparez à un Apollodore, à un Phalaris: s'il leur reſſemble, je me hâterai de lui rendre ſon bienfait, pour n'avoir plus rien à démêler avec lui: ſi non-ſeulement il aime le ſang, mais s'en abreuve; ſi ſa cruauté inſatiable ſe repaît du ſupplice des hommes de tout âge; ſi ſa barbarie n'eſt point excitée par la colere, mais par le ſeul plaiſir du carnage; s'il égorge les fils ſous les yeux de leurs peres; ſi non content d'une ſimple mort, il emploie les tortures, & non-ſeulement fait brûler, mais rôtir ſes malheureuſes victimes; ſi ſon palais eſt toujours arroſé d'un ſang nouveau, c'eſt trop peu de ne pas lui rendre ſon bienfait: tous les liens qui m'attachoient à lui, il les a briſés avec ceux de la ſociété humaine: ſi après m'avoir rendu ſervice,

il portoit les armes contre ma patrie, ſa bienfaiſance ſeroit anéantie, & je ne pourrois ſans crime être reconnoiſſant. S'il n'attaque pas ma patrie, mais s'il opprime la ſienne; ſi laiſſant en paix mes concitoyens, il tourmente les ſiens; cette dépravation tranche encore les nœuds qui nous lioient; il ne m'en eſt pas moins odieux, pour n'être pas mon ennemi: mon premier devoir a pour objet le genre humain par préférence à un ſeul homme.

CHAPITRE XX.

NÉANMOINS, quoique libre envers lui, du moment où foulant aux pieds toute juſtice, il a empêché qu'on pût être injuſte à ſon égard, voici la regle que je ſuivrai. Si mon bienfait ne peut lui donner plus de forces contre le genre humain, ni affermir celles qu'il a; ſi ma reſtitution n'entraîne pas la perte publique, je m'acquitterai, je ſauverai ſon fils en bas âge: quel tort fait un pareil ſervice aux victimes de la cruauté? mais je ne lui donnerai pas d'argent pour ſoudoyer ſes ſatellites. S'il déſire du marbre, des étoffes, &c. ces inſtruments du luxe ne ſont de mal à

perſonne : mais je ne lui fournirai pas d'armes & de ſoldats. S'il demande comme un grand préſent, des comédiens, des concubines, je les lui offrirai de grand cœur; puiſſent-ils adoucir ſa férocité ! Je ne voudrois lui envoyer ni triremes, ni vaiſſeaux de guerre; mais je lui donnerai des navires de parade ou d'agrément. Si ſa ſanté eſt entiérement déſeſpérée, du même coup je rendrai ſervice au monde & à lui. Le trépas eſt un remede pour des caracteres tels que le ſien; il ne reſte plus qu'à mourir, à qui ne peut plus revenir à lui-même.

Cependant une méchanceté de cette eſpece eſt peu commune: c'eſt un phénomene auſſi rare que les abymes qui s'ouvrent dans la terre, & que les feux qui s'élancent des cavités de la mer. Laiſſons-la donc, & parlons des vices qui nous déplaiſent, ſans exciter de l'horreur. Je m'acquitterai envers ces méchants qu'on trouve en tous lieux, & qui ne ſont redoutables qu'aux individus. Il ne faut pas que la méchanceté d'autrui tourne à mon profit : ce qui ne m'appartient pas doit retourner à ſon maître, vertueux ou vicieux, peu m'importe; je m'en occuperois s'il s'agiſſoit d'un préſent, & non

d'une reſtitution. Voici un trait d'hiſtoire qui revient à notre ſujet.

CHAPITRE XXI.

UN Pythagoricien avoit acheté d'un cordonnier une chauſſure de peu de valeur ſans avoir d'argent ſur lui. Au bout de quelques jours, il revient à la boutique pour payer; il la trouve fermée, il frappe à pluſieurs repriſes. Vous perdez votre peine, lui dit un voiſin; celui que vous cherchez eſt mort & réduit en cendres: il eſt triſte pour nous de perdre pour toujours nos amis; mais nullement pour vous qui ſavez qu'ils doivent renaître: il ſe mocquoit de la Métempſycoſe Pythagorique. Notre Philoſophe remporta de grand cœur ſes trois ou quatre deniers, les faiſant ſonner de temps en temps; mais s'étant apperçu du plaiſir que lui cauſoit ce gain fortuit, il ſe reprocha cette joie ſecrete qu'il éprouvoit en ſe voyant diſpenſé de payer; il retourne donc à la même boutique, en diſant: *Il vit pour toi, paie ta dette.* Alors à travers la fente de la porte, il fit entrer les quatre deniers

dans la boutique, pour ſe punir de ſa cupidité, & pour ne pas s'accoutumer au bien d'autrui.

CHAPITRE XXII.

CHERCHEZ à qui payer vos dettes; & ſi perſonne ne demande, ſommez-vous vous-même. Que votre bienfaiteur ſoit homme de bien ou méchant, peu vous importe; vous n'avez qu'à le payer & l'accuſer. Songez à vos devoirs reſpectifs; l'oubli lui eſt preſcrit, & à vous la mémoire. Cependant quand nous recommandons au bienfaiteur d'oublier ſes ſervices, on auroit tort de croire que nous voulons effacer de ſon ame le ſouvenir des actions les plus honnêtes. Nos préceptes ſont quelquefois outrés pour qu'on les réduiſe à leur juſte étendue. En diſant qu'il en doit perdre le ſouvenir, nous entendons qu'il ne doit pas les publier, s'en vanter, & par-là ſe rendre importun. En effet, il y a des gens qui vont raconter dans tous les cercles le bien qu'ils ont pu faire; ils en parlent à jeun, ils le diſent dans l'ivreſſe, ils le publient aux inconnus, ils le confient à leurs amis. Pour

réprimer ces souvenirs trop fréquents & voisins du reproche, nous avons prescrit l'oubli au bienfaiteur : lui prescrire plus qu'il ne pouvoit, c'étoit lui conseiller de se taire.

CHAPITRE XXIII.

QUAND on se défie des gens à qui l'on donne un ordre, on exige plus qu'il ne faut, afin d'obtenir ce qu'il faut. L'hyperbole, par son exagération, se propose de conduire au vrai, en allant au-delà. Ainsi celui qui demandoit des *chevaux plus blancs que la neige, & plus rapides que les vents* (1), demandoit une chose impossible, pour donner l'idée d'une chose possible; & celui qui a dit d'un homme, qu'il *étoit plus immobile qu'un rocher, & plus violent qu'un torrent* (2), ne s'est pas flatté de persuader qu'un homme fût aussi immobile qu'un rocher: l'hyperbole ne marque pas autant la confiance, que l'audace: elle affirme ce qui est incroyable, pour parvenir à ce qui est croyable.

(1) Candore nives anteirent, cursibus auras.
VILG. *Æneid. lib.* 12, *vers.* 84.

(2) His immobilior scopulis, violentior amne.

Ainſi, quand nous diſons que le bienfaiteur doit oublier ſon bienfait, nous voulons indiquer qu'il doit faire comme s'il l'avoit oublié, qu'il ne doit pas laiſſer voir qu'il s'en ſouvient, ni le publier. Quand nous défendons de redemander les bienfaits, nous ne prétendons pas faire une regle générale : il y a des méchants qui ont beſoin de ſommation, & des gens de bien qui ont beſoin d'être avertis. Pourquoi ne pas indiquer l'occaſion à celui qui l'ignore ? pourquoi ne lui pas découvrir mes beſoins, pour le laiſſer ſe prévaloir de ſon ignorance, ſi elle eſt feinte, ou la déplorer ſi elle eſt véritable ? Il faut quelquefois avertir, mais avec modeſtie ; l'avertiſſement ne doit être ni une demande formelle, ni une ſommation.

CHAPITRE XXIV.

SOCRATE dit un jour à ſes amis aſſemblés : J'aurois acheté un manteau, ſi j'avois eu de l'argent. C'étoit ne demander à perſonne en avertiſſant tout le monde : on ſe diſputa l'honneur de lui faire ce préſent. En effet, c'étoit donner peu à Socrate ; mais c'etoit beaucoup d'être l'homme dont Socrate conſentiroit à recevoir : il ne pouvoit faire un reproche plus doux. *J'aurois acheté un manteau, ſi j'avois eu de l'argent.* Après cette déclaration, l'on avoit beau ſe hâter, on donnoit toujours trop tard ; Socrate avoit été dans le beſoin. C'eſt pour prévenir la dureté des ſommations, que nous défendons de rappeller les bienfaits : nous ne prétendons pas qu'on ne le faſſe jamais, mais qu'on le faſſe ſobrement.

CHAPITRE XXV.

ARISTIPPE prenant un jour plaiſir à reſpirer des parfums, s'écria : Maudits ſoient les efféminés qui ont fait décrier des ſenſations ſi douces. On peut dire de même, maudits ſoient les exagérateurs de leurs bienfaits, qui ont anéanti une choſe auſſi douce que les avertiſſements entre amis. Pour moi j'uſerai des droits de l'amitié ; je rappellerai mes bienfaits à celui de qui j'en aurois voulu obtenir; il regardera comme un ſecond bienfait le pouvoir de s'acquitter. Je ne dirai jamais, pas même dans la colere, je vous ai reçu, lorſque la mer vous avoit jeté tout nu ſur le rivage ; j'ai eu la folie de partager mon empire avec vous (1). Ce n'eſt pas un avertiſſement, mais une injure; c'eſt rendre ſes bienfaits odieux, & l'ingratitude, ou légitime, ou agréable. Il ſuffit de rappeller des ſervices avec

(1) . . . . Electum littore, egentem
Excepi, & regni demens in parte locavi.
VIRG. *Æneid. lib. 4, verſ. 373, 374.*

modeſtie ou bienveillance, & de dire avec le Poëte: *Si j'ai eu le bonheur de vous ſervir, ſi vous avez éprouvé quelques douceurs de ma part* (1). Par-là vous le forcerez à dire de ſon côté, comment ne m'auriez-vous pas rendu ſervice, vous m'avez recueilli dans mon naufrage, lorſque je manquois de tout.

CHAPITRE XXVI.

MAIS, dites-vous, les avis ne ſervent de rien: j'ai obligé un ingrat, mes ſervices ſont oubliés, que dois-je faire? Vous me propoſez une queſtion très-importante, & par laquelle il convient de finir ce Traité: Comment doit-on ſe conduire avec les ingrats? Tranquillement, avec douceur, avec grandeur d'ame. Quelque inſenſible, quelque ingrat qu'on ſoit à votre égard, ne perdez pas le plaiſir que vous avez eu à faire du bien; que le dépit ne vous arrache pas le déſir d'avoir

(1) Si bene quid de te merui, fuit aut tibi quidquam
Dulce meum. . . . . .
VIRG. *Æneid. lib. 4, vers. 317, 318.*

refusé; que dans son malheur même votre bienfait ait pour vous des charmes: ne vous repentez pas même dans le moment de l'ingratitude; & l'ingrat se repentira toute sa vie: n'allez pas vous indigner, comme s'il s'agissoit d'une chose extraordinaire; vous devriez plutôt être étonné, si elle n'arrivoit pas. L'un est détourné de la reconnoissance par la fatigue, l'autre par la dépense; celui-ci par le danger, celui-là par une mauvaise honte; il craint, en s'acquittant, de paroître avoir reçu; l'un enfin par l'ignorance de ses devoirs, l'autre par sa paresse, un autre par ses occupations. Considérez que les passions des hommes sont toujours affamées. Serez-vous surpris que personne ne rende, quand personne ne croit avoir assez reçu? Citez moi un homme dont l'ame ait assez de consistance pour devenir dépositaire d'un bienfait. La débauche rend l'un insensé, l'autre est l'esclave de son ventre; celui-ci ne s'occupe que du gain, & considere moins les moyens que la somme; celui-là est tourmenté par l'envie, ou aveuglé par une ambition capable de le précipiter au milieu des épées: joignez-y l'engourdissement d'une ame usée par l'âge,

ou l'état tout contraire d'un cœur ſans ceſſe agité, toujours en proie à de nouveaux orages. Joignez-y la trop haute opinion de ſoi, cette enflure, cette inſolence excitée même par les vices les plus propres à faire mépriſer. Que dirai-je de l'obſtination dans les entrepriſes criminelles, de la légéreté qui voltige & ſe porte ſans ceſſe ailleurs! Ajoutez enfin la témérité impétueuſe, la peur qui conſeille toujours très-mal, mille erreurs qui nous entraînent; l'audace que montrent quelquefois les plus lâches, la diſcorde qui trouble les amis, & ſur-tout la diſpoſition générale à compter ſur les choſes les plus incertaines, à ſe dégoûter de celles qu'on poſſede, à déſirer celles qu'on n'a jamais pu ſe flatter d'obtenir.

CHAPITRE XXVII.

Au milieu de tant de passions turbulentes, vous cherchez la bonne foi qui est la plus calme de toutes les vertus. Si vous voulez vous former le tableau véritable de notre vie, vous vous représenterez l'image d'une ville prise d'assaut, dans laquelle, sans égard pour la pudeur & la droiture, on ne prend conseil que de la force: l'on a donné le signal du désordre, on emploie le fer & le feu; les crimes sont délivrés du frein des loix; & la Religion même, qui dans la guerre est la sauve-garde des suppliants, n'est plus un rempart contre l'ardeur du butin. L'un se jette sur le bien des particuliers, l'autre sur les trésors publics; celui-ci sur le sacré, celui-là sur le profane. On enfonce, on brise, on s'élance; non content d'un passage trop-étroit, on renverse tous les obstacles, & c'est par la destruction qu'on marche au gain. Celui-ci pille sans homicide, celui-là porte dans ses mains des dépouilles sanglantes; il n'est personne qui n'emporte ce

qui appartient à d'autres. Telle eſt l'avidité du genre humain entier: & vous méconnoiſſez le ſort général, au point de chercher quelqu'un qui rende, parmi tant de gens qui raviſſent! Si vous êtes indigné qu'il y ait des ingrats, ſoyez-le donc qu'il y ait des débauchés, des avares, des impudiques, des malades dont les traits ſont défigurés, des vieillards devenus pâles. Sans doute l'ingratitude eſt un vice affreux, intolérable, deſtructif de la ſociété, propre à briſer les liens de la concorde qui ſert d'appui à notre foibleſſe, mais elle eſt ſi commune, que celui qui s'en plaint n'en eſt pas lui-même exempt.

CHAPITRE XXVIII.

FAITES votre examen ; voyez ſi vous vous êtes acquitté envers tous vos bienfaiteurs, ſi auprès de vous aucun ſervice ne s'eſt perdu ; ſi le ſouvenir de tous les bienfaits que vous avez reçus vous accompagne ſans ceſſe : vous verrez les ſervices rendus à votre enfance, oubliés avant l'adoleſcence ; & ceux de votre jeuneſſe, ne point aller juſqu'au déclin de l'âge. Il y a des bienfaits qu'on laiſſe égarer, d'autres qu'on rejette loin de ſoi, quelques-uns qui s'éloignent inſenſiblement de notre vue, quelques autres dont nous détournons les yeux avec horreur. Je ne vous fais pas un crime d'une foibleſſe naturelle ; mais votre mémoire eſt fragile, & ne peut ſuffire à la multitude des objets ; elle perd à meſure qu'elle reçoit, & les nouvelles traces ſont toujours au préjudice des anciennes. De-là votre peu d'attachement pour votre nourrice, parce que le progrès de l'âge a reculé de plus en plus ſes bienfaits : de-là la diminution de votre reſpect pour votre inſti-

tuteur. Enfin le désir d'obtenir le Consulat ou le Sacerdoce, vous fait oublier les suffrages qui vous ont procuré la Questure. Rentrez en vous-même, vous trouverez dans votre sein le vice dont vous vous plaignez ; il est général : votre colere est injuste, elle est déraisonnable : faites-lui grace pour l'obtenir. Peut-être que votre indulgence ramenera l'ingrat ; mais, à coup sûr, vos reproches ne le rendront pas meilleur : n'endurcissez pas son front ; laissez-lui le peu de honte qui lui reste : souvent un reproche trop articulé la fait totalement disparoître. On ne craint point d'être ce qu'on paroît : un homme pris sur le fait perd toute pudeur.

CHAPITRE XXIX.

J'AI perdu, dites-vous, le fruit de mon bienfait. Regardez-vous donc comme perdues les offrandes consacrées aux Dieux ? Le bienfait est une espece de consécration ; il peut mal réussir, mais il n'en est pas moins bien placé. Celui que nous avons obligé n'est pas tel que nous croyions. Hé bien ! soyons tels que nous avons été ; ne lui ressemblons pas : votre perte ne se déclare qu'aujourd'hui, mais elle est plus ancienne. La honte de l'ingratitude retombe en partie sur le bienfaiteur. Se plaindre de la perte d'un bienfait, c'est avouer qu'on l'avoit mal placé. Plaidons au-dedans de nous mêmes la cause de l'ingrat ; disons, c'est peut-être impuissance, c'est peut-être ignorance ; peut-être étoit-il disposé à s'acquitter, avec du temps & de la patience. Un créancier prudent & modéré tire parti d'un mauvais payeur : faisons de même ; entretenons l'attachement lorsqu'il paroît languir.

CHAPITRE XXX.

MON bienfait eſt perdu ! Inſenſé, vous ne connoiſſez pas la date de votre perte ; c'eſt en donnant que vous avez perdu : aujourd'hui vous ne faites que vous en appercevoir. Dans les cas même les plus déſeſpérés, la modération eſt avantageuſe : les maladies de l'ame, comme celles du corps, demandent d'être traitées avec douceur ; l'impatience rompt les fils que le temps eût déliés. Pourquoi ces imprécations, ces plaintes, ces injures ? Vous briſez vous-même ſes chaînes, vous l'affranchiſſez : du moment où vous publiez ſon ingratitude, il ne vous doit plus rien. Pourquoi aigrir un homme comblé de vos bienfaits ? d'un ami chancelant vous en faite un ennemi déclaré ? Vos outrages lui ſerviront d'excuſe ; il ſe trouvera des gens qui diront : Je ne ſais pourquoi il n'a pu s'accorder avec un homme auquel il avoit tant d'obligations ? il y a quelque choſe là-deſſous. Les informations ſont toujours au déſavantage

tage du ſupérieur; ſa réputation en ſouffre toujours. On ne ſe contente pas de forger des menſonges légers : c'eſt la groſſiéreté même de la fiction, qui la rend plus croyable.

CHAPITRE XXXI.

IL eſt bien plus ſage de conſerver toujours à l'ingrat l'apparence de l'amitié; ou même l'amitié, s'il revient à la vertu. La perſévérance dans la bonté triomphe des méchants. Où eſt l'homme aſſez inſenſible, aſſez ennemi de toute vertu, qui ne chériſſe à la longue une bienfaiſance qui réſiſte même à l'outrage? l'impunité de l'ingratitude devient une obligation de plus. Mais ne perdez point de vue le modele que vous devez ſuivre. On n'a pas reconnu mes ſervices; que ferai-je? Ce que font les Dieux auteurs de tous les biens, qui commencent par nous accorder des bienfaits à notre inſçu, & qui continuent, malgré notre ingratitude : quelques hommes les taxent de négligence, d'autres d'injuſtice; un fur

tre les bannit hors de ſes mondes, leur interdit la lumiere du jour, les condamne à l'inertie & au déſœuvrement : le ſoleil qui partage le temps en heures de repos & de travail, qui nous ſauve de la confuſion d'une nuit éternelle, qui regle l'année par ſon cours, qui conſerve les corps, qui fait germer les ſemences & mûrir les fruits ; quelques Philoſophes le regardent comme un rocher, comme un amas fortuit de flammes, comme tout autre choſe qu'un Dieu. Néanmoins ſemblables à des peres tendres qui ſourient en voyant la colere de leurs enfants, les Dieux ne ceſſent d'entaſſer leurs bienfaits ſur ceux-mêmes qui en méconnoiſſent les auteurs ; ils répartiſſent également leurs dons ſur les Peuples & les Nations : doués de la ſeule puiſſance de faire du bien, ils verſent à propos les pluies ſur la terre, ils agitent la mer par le ſouffle des vents, ils indiquent le temps par le cours des aſtres, ils adouciſſent la rigueur des hivers & des étés par les haleines des zéphirs, ils contemplent d'un œil ſerein & propice les égarements des mortels infortunés. Imitons-les : faiſons du bien, quoique nous en ayons ſouvent fait en vain ; obligeons

d'autres hommes, obligeons ceux mêmes qui ont étouffé nos bienfaits. L'écroulement d'une maiſon n'empêche pas d'en bâtir un autre : quand la flamme a conſumé nos demeures, nous jetons de nouvelles fondations ſur le terrein encore échauffé : des villes pluſieurs fois englouties ſont rebâties ſur le même emplacement. Tant l'homme a de peine à perdre toute eſpérance ! Une inertie générale régneroit ſur la terre & les eaux, ſi les mauvais ſuccès n'étoient ſuivis de nouvelles tentatives

CHAPITRE XXXII.

IL eſt ingrat. Eh bien ! ce n'eſt pas à moi à qui il fait tort, c'eſt à lui-même. J'ai joui de mon bienfait en le faiſant ; ſon ingratitude, au lieu de me décourager, ſera un nouvel aiguillon, pour moi : je veux regagner ſur d'autres bienfaits ce que j'ai perdu ſur celui-ci ; je lui en ferai ſentir de nouveaux à lui-même : ſemblable à un bon laboureur, à force de ſoins & de culture, je ſurmonterai la ſtérilité

du terrein. Mon bienfait eſt perdu pour moi ; & lui il eſt perdu pour les bienfaits. La grandeur d'ame ne conſiſte pas à donner & à perdre, mais à perdre & à donner.

Fin du troiſieme Volume.